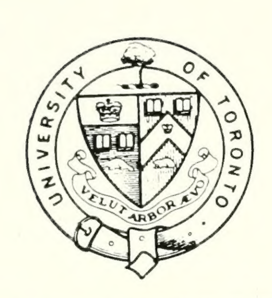



UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

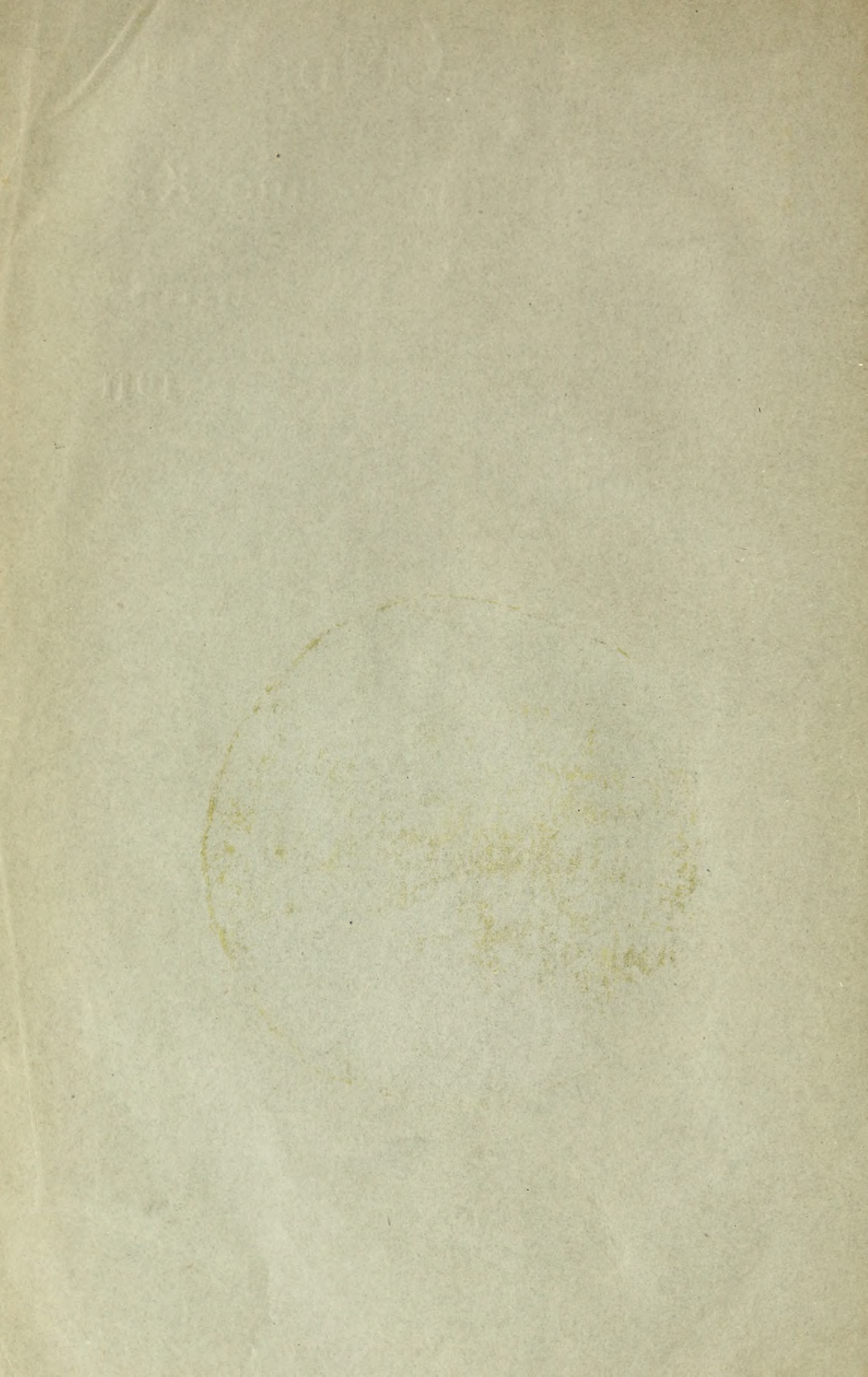
Cercle Archéologique

Bulletin-Tome XXI

Malines

1911



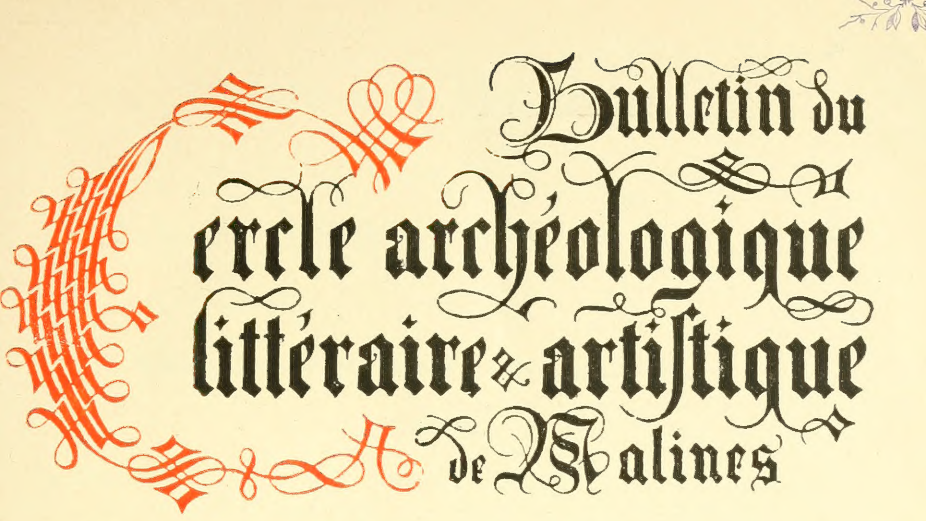


BULLETIN

DU

Cercle, Archéologique, Littéraire & Artistique

DE MALINES



TOME VINGT & UNIÈME

1911



MALINES
L. & A. GODENNE, *Imprimeurs-Editeurs*

1911

Le Cercle n'est pas responsable des opinions émises par ses Membres



Liste des Membres

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MALINES

Commission Administrative pour 1911

PRÉSIDENT

M. Guillaume VAN CASTER, Chanoine, membre de la Commission Royale des Monuments, rue Notre-Dame, 125, Malines.

Attributions : Direction générale de la Société.

VICE-PRÉSIDENT

M. Edmond MAGNUS, Industriel, rue de la Station, 43, Malines.

Attributions : Suppléant au Président.

CONSEILLERS

M. Hippolyte PRÉHERBU, Juge de Paix, rue de la Constitution, 15, Malines.

M. Jules WITTMANN, Propriétaire, rue de l'A-B, 22, Malines.

Attributions : Suppléants aux Président et Vice-Président.

SECRÉTAIRE

M. Hyacinthe-J.-B. CONINCKX, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Ruisseau, 11, Malines.

Attributions : Direction générale du Secrétariat; correspondance de la Société; rédaction des procès-verbaux des séances et du rapport annuel; organisation des séances; convocation aux séances, conférences, excursions, etc.

TRÉSORIER

M. Henri COSTA, Candidat notaire, rue de Decker, 12, Malines.

Attributions : Recouvrement des sommes dues à la Société, comptabilité générale et payement des dépenses effectuées.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE

M. Raymond VAN AERDE, rue d'Adeghem, 23, Malines.

Attributions : Classement et garde des livres et objets appartenant au Cercle.

Comité des Finances

MM. G. van Caster, Chanoine, Président, rue Notre-Dame, 125, Malines.

H. Coninckx, Secrétaire, rue du Ruisseau, 11, Malines.

H. Costa, Trésorier, rue de Decker, 12, Malines.

E. Buedts, Pharmacien, marché au Bétail, 7, Malines.

H. Préherbu, Juge de Paix, rue de la Constitution, 15, Malines.

Comité des Publications

MM. G. van Caster, Chanoine, Président, rue Notre-Dame, 125, Malines.

H. Coninckx, Secrétaire, rue du Ruisseau, 11, Malines.

A. Reydams, Géomètre, rue Léopold, 31, Malines.

G. Van Doorslaer, Docteur en Médecine, rue des Tanneurs, 34, Malines.

A. Kempeneer, Chanoine, Professeur au Grand Séminaire, rue Frédéric de Merode, 18, Malines.

J. de Wouters de Bouchout, chevalier, avenue Van Beneden, 28, Malines.

Membres titulaires (1)

M., M.,

Andries, Raymond, Docteur en médecine, boulevard Henri Speeck, Malines (19 octobre 1900).

Berlage, J.-A., Juge de Paix, Conseiller communal, marché aux Cuirs, 3, Malines (21 février 1908).

Bergmann, sénateur, Avocat, Lierre (21 octobre 1910).

---

(1) Extrait du règlement.

Art. 4. — Les *Membres titulaires* sont choisis parmi les personnes qui s'intéressent aux travaux du Cercle. Ils ont seuls le droit de vote, paient une cotisation annuelle de douze francs et reçoivent les publications.

BOEY, Emile, propriétaire, long fossé aux Poils, 83, Malines (10 juin 1888).

BOEYNAEMS-PONTUS, Henri, Notaire, Vieille route, 12, Berchem [Anvers] (30 avril 1909).

BREDO, Hans, Médecin-vétérinaire agréé du Gouvernement, rue des Augustins, 13, Malines (30 décembre 1910).

BUEDTS, Edgar, Pharmacien, marché au Bétail, 7, Malines (18 décembre 1902).

CARPENTIERS, Gustave, Agent de la Caisse des Propriétaires, 2, rue de la Montagne, Malines (8 avril 1910).

CHERMISET, Louis, Directeur de la Manufacture Royale de Tapis (Bracquegnies), rue St-Jean, Malines (21 octobre 1910).

CLUYTENS-SUETENS, Alphonse, Peintre-décorateur, rue de la Chaussée, 54, Malines (19 janvier 1894).

COEMANS, Charles, Agent principal de Compagnie d'Assurances, rue Conscience, 1, Malines (7 novembre 1902).

COENE, Jean, Artiste-Peintre, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue des Augustins, 5, Malines (1er août 1902).

CONINCKX, Hyacinthe-J.-B., Dessinateur, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Secrétaire du Cercle Archéologique, rue du Ruisseau, 11, Malines **(24 mars 1886).**

COOLEN, Emmanuel, Avocat, rue de l'Empereur, 19, Malines (19 février 1904).

CORDEMANS, Henri, Libraire, Secrétaire honoraire du Cercle Archéologique, rue Albert de Latour, 30, Bruxelles **(24 mars 1886).**

COSTA, Henri, Candidat notaire, Trésorier du Cercle, rue De Decker, 12, Malines (3 avril 1903).

CREMER, Edmond, boulevard des Arbalétriers, 16, Malines (31 mars 1911).

CREMER, Georges, boulevard des Arbalétriers, 16, Malines (17 mai 1907).

CUVELIER, Charles, Chanoine, rue Louise, 29, Malines (5 août 1898).

DE BLAUW, François, Directeur de ventes, rue de la Chaussée, 19, Malines (20 septembre 1895).

De Blauw, Pierre, Agent d'affaires, rue de la Chaussée, 19, Malines (24 mai 1901).

De Cocq-Zech, Fritz, rue d'Hanswyck, 61, Malines (7 novembre 1902).

de Ghellinck-Vaernewyck, vicomte Amaury, rue de l'Industrie, 13, Bruxelles, et château d'Elseghem (par Peteghem) (24 mars 1893).

De Glas, Joseph, Avocat, Conseiller communal, Grand' Place, 19, Malines (25 octobre 1901).

De Laet, Jean, attaché à la Bibliothèque royale à Bruxelles, rue du Canal, 6, Malines (24 décembre 1909).

Delvaulx, Charles, Avocat, rue Louise, 31, Malines (17 septembre 1897).

Delvaulx, Louis, Avocat, rue d'Egmont, 13, Malines (5 mars 1909).

de Meester de Betzenbroeck, Albert, château de Hollaecken, Rymenam (29 janvier 1909).

de Meester, Marcel, longue rue Neuve, 29, Anvers (28 mai 1904).

Dessain, Charles, Editeur, rue de la Blanchisserie, 7, Malines (9 juin 1889).

Dessain, Charles, Bourgmestre de la ville de Malines, Boulevard du Sablon (janvier 1910).

De Ridder, Vicaire de l'église Ste-Gertrude, à Tirlemont (21 février 1908).

De Ridder, Emile, Négociant, Grand' Place, 27, Malines (1er août 1902).

De Rees, Auguste, Instituteur, rue du Canal, 21, Malines (20 juillet 1906).

Devos, Isidore, Mélane, 12, Malines (19 février 1904).

de Wargny, chevalier Auguste, Président du Tribunal de 1re instance, rue de la Blanchisserie, 2, Malines (24 novembre 1893).

de Wouters de Bouchout, chevalier Joseph, avenue Van Beneden, 28, Malines (18 septembre 1896).

de Witte, Edgar, Capitaine d'Artillerie, rue Léopold, 35, Malines (1er mars 1907).

Diercxsens, Léon, Avocat, rue du Bruel, 76, Malines (21 février 1908).

Dierickx, Henri, Imprimeur-Libraire, rue de la Chaussée, 72, Malines (24 février 1899).

Dieudonné, Henri, Docteur en médecine, rue Notre-Dame, 81, Malines (23 juin 1893).

Donnet, Fernand, Administrateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts, rue du Transvaal, 45, Anvers (20 mai 1904).

Dujardin, Guillaume, Juge au Tribunal de 1re Instance, rue Conscience, 10, Malines (8 avril 1910).

du Trieu de Terdonck, chevalier Joseph, long Fossé aux Poils, 2, Malines (15 mars 1889).

Ernst, Alexandre, Procureur du Roi, avenue Van Beneden, 32, Malines (12 juillet 1907).

Festraets, Pierre, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue de la Station, 18, Malines (24 novembre 1893).

Frans, Jean, Colonel Ct le 2e Régiment d'Artillerie, boulevard des Capucins, 180, Malines (30 décembre 1910).

Fris, Hubert, Notaire, rue Frédéric de Merode, 51, Malines (17 septembre 1897).

Fris, Prosper, rue Frédéric de Merode, Malines (27 août 1897).

Genonceaux, Pedro, Avocat, place d'Egmont, 7, Malines (25 janvier 1901).

Gevelers, Libert, Chanoine Prémontré, à Neerpelt (Limbourg) (27 septembre 1901).

Godenne, Léopold, Editeur, Grand' Place, 30, Malines (28 avril 1893).

Goidts, Gustave, Curé-Doyen de l'église Notre Dame au delà de la Dyle, cimetière Notre-Dame, 12, Malines (15 janvier 1904).

Hertsens, Alphonse, Entrepreneur, Tuileries, 7, Malines (17 septembre 1897).

Iserentant, Pierre, Professeur à l'Athénée Royal de Malines, rue du Bruul, 84, Malines (1er septembre 1888).

JANSEN, Aloïs, Négociant, rue de l'Ecole, 5, Malines (28 décembre 1906).

KEMPENEER, Albert, Chanoine, Professeur au Grand Séminaire, rue Frédéric de Merode, 18, Malines (17 juin 1898).

KEMPENEER, Edouard, Juge d'Instruction, rue Frédéric de Merode, 76, Malines (15 décembre 1908).

KENNES DE LESSART, Edouard, Propriétaire, rue Haute, 18, Malines (17 septembre 1903).

LE CONTE, Georges, rue Notre-Dame, 68, Malines (24 mai 1901).

LEMESLE, Edouard, Chanoine, Inspecteur diocésain, rue Léopold, 76, Malines (28 décembre 1900).

LONCIN, Eugène, Docteur en médecine, rue Louise, 33, Malines (23 novembre 1900).

LOUVEAUX, Charles, Docteur en médecine, Echevin, rue d'Hanswyck, 7, Malines (19 octobre 1906).

LOUVEAUX, Paul, Ingénieur des mines, rue d'Hanswyck, 75 (31 mars 1911).

MAGNUS, Edmond, Industriel, Vice-Président de la Société Royale « La Réunion Lyrique », Vice-Président du Cercle, rue de la Station, 43, Malines (2 décembre 1892).

MERTENS, Désiré, Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, Place d'Egmont, 1, Malines (24 novembre 1893).

MEYNS, Henri, Architecte, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, longue rue des Bateaux, 59, Malines (28 avril 1893).

MIERTS, Louis, Chanoine, Doyen du Chapitre Métropolitain, avenue Van Beneden, 24, Malines (23 novembre 1900).

MOELLER, Charles, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, rue Notre-Dame, 87, Malines (23 novembre 1906).

NOBELS, Jules, Avocat, Vieille rue de Bruxelles, 22, Malines (23 novembre 1900).

NOËL, Léon, Abbé, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, rue de Tirlemont, 126, Louvain (25 septembre 1903).

OCREMAN, Fernand, place d'Egmont, 8, Malines (25 juin 1909).

Olbrechts, Alphonse, Imprimeur-éditeur, rue neuve des Beggards, 35, Malines (1er août 1902).

Op de Beeck, Henri, Industriel, Conseiller provincial, rue Notre-Dame, 43, Malines (30 avril 1897).

Ortegat, Jules, Représentant, rue Frédéric de Merode, 78, Malines (28 avril 1893).

Philippen, Louis, Abbé, Vicaire de l'église Notre-Dame, à Tirlemont (17 novembre 1905).

Poupeye, Camille, attaché à l'Administration des Chemins de fer vicinaux, rue du Bruul, 54, Malines (15 janvier 1904).

Préherbu, Hippolyte, Juge de Paix, Conseiller du Cercle, rue de la Constitution, 15, Malines (25 mars 1904).

Mme Préherbu, 15, rue de la Constitution, Malines (21 octobre 1910).

Reydams, Adolphe, Géomètre du cadastre, rue Léopold, 31, Malines (1er juillet 1892).

Rooms, Joseph, Architecte, rue Herreyns, 127, Malines (1er août 1902).

Rosier, Jean-Guillaume, Artiste-Peintre, Inspecteur des Académies et Ecoles de dessin du Royaume, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Léopold, 44, Malines (27 janvier 1893).

Ryckmans, Alphonse, Avocat, Rosier, 23, Anvers (7 avril 1905).

Scheppers, Max., rue Frédéric de Merode, 80, Malines (28 décembre 1906).

Somers, Henri, Brasseur, rue de Neckerspoel (Pasbrug), 360, Malines (24 décembre 1909).

Teugels, H.-E., archéologue-publiciste, Galerie du Parlement, 32, Bruxelles (11 novembre 1910).

Théodor, Jean, Conducteur principal des Ponts et Chaussées, boulevard des Capucins, 131, Malines (21 juillet 1893).

Van Asbroeck, Joseph, Conseiller Communal, rue Neuve des Beggards, 36, Malines (28 décembre 1906).

Van Aerde, Raymond, Bibliothécaire-Archiviste du Cercle, rue d'Adeghem, 23, Malines (23 novembre 1906).

Van Balberghe, Emile, Géomètre, Marché-aux-Laines, 38, Malines (31 juillet 1908).

Van Boxmeer, Philippe, Architecte communal, rue Conscience, 7, Malines **(24 mars 1886)**.

Van Breedam, Victor, brasseur, boulevard des Capucins, Malines (31 mars 1911).

van Caster, Guillaume, Chanoine, Président du Cercle, membre de la Commission Royale des Monuments, rue Notre-Dame, 125, Malines (21 février 1890).

Van Craen, Eugène, Négociant, boulevard des Arbalétriers, 152, Malines (30 août 1901).

van den Kerckhoven, Alexis, Propriétaire, château de Wayenesse, Rymenam [par Boortmeerbeek] (18 décembre 1903).

Van der Voordt, Alfred, Docteur en médecine, rue Notre-Dame, 83, Malines (29 juillet 1904).

Van de Walle, Victor, Notaire, Membre de la Chambre des Représentants, avenue Van Beneden, 69, Malines (26 novembre 1886).

Van Doorslaer, Georges, Docteur en médecine, rue des Tanneurs, 34, Malines (13 mars 1891).

Van Eeckhoudt, Jean, Sculpteur, rue Notre-Dame, 118, Malines (25 juin 1909).

Van Hoorenbeeck, Victor, Pharmacien, Echevin, vieille rue du Bruul, 11, Malines (5 août 1898).

Van Lippeloo, Florimond, Pharmacien, rue du Bruul, 102, Malines (30 décembre 1910).

Van Melckebeke, Alfred, Notaire, Marché-aux-Grains, 22, Malines (30 décembre 1910).

Van Pelt, Aloïs, Conseiller communal, avenue Van Beneden, 46, Malines (31 mars 1911).

Van Thielen, Armand, Négociant, rue Notre-Dame, 27, Malines (27 novembre 1908).

van Velsen, Raymond, Imprimeur-Libraire, Bailles de Fer, 2, Malines (13 mars 1891).

Vrancken, Chanoine, Secrétaire particulier de S. E. le Cardinal-Archevêque, rue Frédéric de Merode, 56, Malines (11 novembre 1910).

VERHEYDEN, Prosper, Chef de bureau à l'Administration Communale d'Anvers, rue du Bélier, 5, Zurenborg [Anvers] (18 décembre 1903).

WILLEMS, J.-F.-M.-J., Ingénieur provincial, courte rue Neuve, 1, Malines (27 août 1897).

WITTMANN, Jules, Docteur en médecine, rue du Sac, 3, Malines (19 mai 1893).

WITTMANN, Jules, Propriétaire, rue de l'A-B, 22, Malines (26 février 1892).

ZECH, Maurice, Abbé, Professeur à l'Institut Saint-Louis, rue du Marais, Bruxelles (11 mai 1894).

Membres correspondants (1)

BECQUET, Alfred, Vice-Président de la Société Archéologique de Namur, rue Grandgagnage, 8, Namur.

CUMONT, Georges, Avocat, rue de l'Aqueduc, 19, Saint-Gilles (Bruxelles).

DE BÉHAULT DE DORNON, Armand, attaché à la direction du Commerce et des Consulats au Ministère des Affaires Etrangères, rue d'Espagne, 92, Bruxelles.

DE BRAY, Architecte, Anvers.

DE MARNEFFE, Edgar, Chef de Section aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, rue du Pèlerin, 1, Louvain.

DE MUNTER, Victor, Numismate, Agent de la Banque Nationale, Lei, 15, Louvain.

GAILLIARD, Edouard, Secrétaire de l'Académie Royale Flamande, Quai ter Plaeten, 24, Gand.

GOOVAERTS, Alphonse, Archiviste général du Royaume, rue des Platanes, 17, Bruxelles.

HERMANS, Victor, Archiviste communal, rue Frédéric de Merode, 29, Malines.

(1) Extrait du Règlement :

ART. 5. — Les *Membres correspondants* sont nommés parmi les personnes qui ont rendu des services au Cercle, ou dont le concours peut lui être utile. Ils ne sont astreints à aucune cotisation.

MAHY, Hippolyte, Bibliothécaire de la Société Archéologique de Bruxelles, rue de la Buanderie, 38, Bruxelles.

OUVERLEAUX, Emile, Conservateur honoraire à la Bibliothèque Royale de Belgique, rue Cortambert, 13, Paris.

STROOBANT, Louis, Directeur du Dépôt de mendicité de l'Etat, à Merxplas.

VAN CROMPHOUT, Bourgmestre de Gaesbeek.

VERHAEGEN, Paul, Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, rue de Toulouse, Bruxelles.

VERVLIET, Jean-Baptiste, Littérateur, rue du Bien-Être, 63, Anvers.

WILLEMSEN, G., Président du Cercle Archéologique du Pays de Waes, rue de la Station, 15, St-Nicolas (Waes).

Membres d'honneur (1)

CASATI DE CASATIS, Charles, Conseiller honoraire à la Cour de Paris, rue de Prony, 29, Paris.

HILDEBRAND, Hans, Antiquaire du royaume de Suède, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Stockholm, membre d'honneur de plusieurs sociétés savantes, à Stockholm.

Sociétés, Commissions & Publications avec lesquelles le Cercle fait l'échange de ses Bulletins.

BELGIQUE

Alost. — *Annales du Cercle Archéologique de la Ville et de l'ancien Pays d'Alost.*

M. Oscar REYNTENS, Secrétaire, Place Impériale, 51, Alost.

(1) Extrait de Règlement :

Le titre de *Membre d'honneur* pourra être conféré à des personnes qui, par leur haute position sociale, peuvent rendre des services au Cercle, ou qui ont contribué, par leurs œuvres, aux progrès des études qui font l'objet de ses travaux.

Anvers. — *Académie Royale d'Archéologie de Belgique.*

M. F. Donnet, Bibliothécaire, rue du Transvaal, 45, Anvers.

Société Royale de Géographie d'Anvers.

M. Ed. Janssens, Avocat, Vice-Président, Champ Vleminckx, 36, Anvers.

La Presse Universelle, organe officiel du Cercle Presso-Philatélique d'Anvers et des principaux Pressophiles de Belgique.

M. J.-B. Vervliet, rédacteur en chef, rue du Bien-Être, 61, Anvers.

Arlon. — *Institut Archéologique du Luxembourg.*

Brecht. — *Oudheid en Kunst.* Tijdschrift van den Geschied- en Oudheidkundigen Kring van Brecht en omstreken.

M. Frans Wouters, Gemeenteplaats, Brecht.

Bruges. — *Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.*

M. le Président de la *Société d'Emulation,* rue Neuve, 18, Bruges.

Bruxelles. — *Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts.*

M. Marchal, Secrétaire perpétuel, Palais des Académies, Bruxelles.

Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie.

M. Massaux, Secrétaire, rue Montoyer, 22, Bruxelles.

Bulletin de la Commission Royale d'Histoire.

M. le Secrétaire, rue de Spa, 22, Bruxelles.

Bulletin des Musées Royaux des Arts industriels et décoratifs.

M. Van Overloop, Conservateur en chef, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Société Royale de Numismatique de Belgique.

M. A. De Witte, Bibliothécaire, rue du Trône, 49, Bruxelles.

Société Royale Belge de Géographie.

M. Rahir, Secrétaire, Bruxelles.

Société d'Archéologie.

M. H. Mahy, rue de la Buanderie, 38, Bruxelles.

Charleroi. — *Société Paléontologique et Archéologique de Charleroi.*

M. le Secrétaire général, au Musée Archéologique, boulevard Jacques Bertrand, Charleroi.

Courtrai. — *Cercle Historique et Archéologique.*

M. l'abbé E. De Gryse, S.-T.-D., Président, à Courtrai.

Enghien. — *Cercle Archéologique d'Enghien.*

M. Ernest Matthieu, Avocat, Secrétaire, à Enghien.

Gand. — *Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand* (Bibliothèque de l'Université), Fossé d'Othon, Gand.

M. Georges Brunin, Bibliothécaire, rue Baudeloo, 34, Gand.

Koninklijke Vlaamsche Akademie.

M. Edw. Gailliard, Secrétaire, Gand.

Revue de l'Art Chrétien.

Hasselt. — *L'ancien Pays de Looz.*

M. A. Habets, Archiviste de la ville de Hasselt, boulevard Thonissen, 34, Hasselt.

Société littéraire des Mélophiles.

M. Geeraerts, Président, à Hasselt.

Huy. — *Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.*

M. Emile Vierset, Bibliothécaire, rue Rioul, 11, Huy.

Leodium. — *Chronique mensuelle de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.*

M. l'abbé G. Simenou, Professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique, au Grand Séminaire de Liège, Secrétaire de Rédaction.

Liège. — *Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.*

M. Jos. Brassine, rue du Pont d'Avroy, 35, Liège.

Archives Belges. Revue critique d'historiographie nationale.

M. J. Closon, Secrétaire, avenue Blonden, 6, Liège.

Louvain. — *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique.*

Bureau : M. Jos. Wils, 30, rue de Bruxelles, Louvain.

Malines. — *Revue diocésaine.*

M. le chanoine Laenen, Archiviste de l'Archevêché, boulevard des Arbalétriers, 140, Malines.

Maredsous. — *Revue Bénédictine.*

Abbaye de Maredsous, par Maredret (Namur), D. Raymond Thibaut, Directeur.

Mons. — *Archives de l'Etat, à Mons.*

M. Ed. PONCELET, Conservateur, Place du Parc, 23, Mons.

Cercle Archéologique de Mons.

M. Léon LOSSEAU, Avocat, Bibliothécaire, rue de Nimy, 37, Mons.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

M. Léon LOSSEAU, Avocat, Bibliothécaire, rue de Nimy, 37, Mons.

Namur. — *Société Archéologique de Namur.*

M. Adrien OGER, Conservateur du Musée Archéologique de Namur.

Nivelles. — *Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

M. BUISSERET, Secrétaire, à Nivelles.

Saint-Nicolas. — *Annales du Cercle Archéologique du Pays de Waas.*

Local du Musée : Grand' Place, Saint-Nicolas.

Soignies. — *Cercle Archéologique de l'arrondissement de Soignies.*

M. DEMEULDER, Président, à Soignies.

Termonde. — *Cercle Archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.*

Tournai. — *Société Historique et Archéologique de Tournai.*

M. E. SOIL, Secrétaire, rue Royale, 45, Tournai.

Turnhout. — *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Campine.*

M. Jules DIERCXSENS, Secrétaire, rue Léopold, 18, Turnhout.

Verviers. — *Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.*

M. D.-J. LEJEAX, Bibliothécaire, rue Laoureux, 54, Verviers.

ESPAGNE

Madrid. — *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos.*

Administracion : Paseo Recoletos, 20, Madrid.

FRANCE

Amiens. *Société des Antiquaires de Picardie.*

M. Oct. THOREN, Président, à Amiens.

Caen. — *Société française d'Archéologie.*

Lille. — *Société d'Etudes de la province de Cambrai.*

M. Th. LEURIDAN, Président, 60, boulevard Vauban, Lille.

Archives Départementales Communales et hospitalières du Nord.

M. J. FINOT, Archiviste.

Paris. — *Société Nationale des Antiquaires de France.*

Société Saint-Jean de Paris.

M. Georges BALLOT, Secrétaire, rue de Seine, 74, Paris (VIe).

Répertoire d'Art et d'Archéologie.

M. le Bibliothécaire, rue Spontini, 19, Paris.

Société Française d'Archéologie.

M. E. LEFÈVRE-PONTALY, Président, 13, rue de Phalsbourg, Paris (XVII).

Marches de l'Est.

M. Georges DUCROCQ, rue de Vaugirard, Paris (6e arr.).

Roubaix. — *Société d'Etudes de la Province de Cambrai.*

M. le Président de la Société d'Etudes de la Province de Cambrai, 14, rue des Arts, Roubaix (Nord).

Saint-Malo. — *Société Historique et Archéologique de l'Arrondissement de Saint-Malo.*

M. Etienne DUPONT, Juge, rue St-Philippe, 7, Saint-Malo.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ)

Luxembourg. — *Institut Grand-Ducal du Luxembourg.*

M. le Dr VAN WERVEKE, Secrétaire de l'Institut, à Luxembourg.

PAYS-BAS

Amsterdam. — *Société Royale d'Archéologie* (De Noord Hollandsche oudheden).

M. R.-W.-P. DE VRIES, Secrétaire, Singel, 146, Amsterdam.

Leeuwarden. — *Oud-Friesch Genootschap.*

M. le Secrétaire, au local du Musée, Leeuwarden.

Leiden. — *Nederlandsche Oudheidkundige Bond.*

M. S.-C. OVERVOORDE, Secrétaire, à Leiden.

Middelbourg. — *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen.*

M. R. Fruin, Président, à Middelbourg.

Ruremonde. — Limburg, *Provinciaal Genootschap voor Geschiedkundige Wetenschappen, Taal en Kunst.*

M. Van Buerden, Secrétaire, à Ruremonde.

Utrecht. — *Historisch Genootschap.*

M. Dr J.-W. Muller, 1ste Bibliothecaris, Plompetorengracht, 12, Utrecht.

Taxandria. — *Tijdschrift voor Noordbrabantsche Geschiedenis.*

M. A.-C.-A. Juten, Kapelaan, Sas van Gent.

's Gravenhage. — *Maandblad van het Genealogisch-heraldisch Genootschap* De Nederlandsche Leeuw.

W. Baron Snouckaert-van Schauburg, Bibliothécaire, 96, Jan van Nassaustraat, à La Haye.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm. — *Kongl. Vitterhets historie och antiquitets Akademien.*

M. le Professeur O. Monselins, Secrétaire de l'Académie des antiquités, Stockholm.

SUISSE

Genève. — *Société d'Histoire de Genève.*

M. Victor van Berchem, Président, 1, rue de l'Evêché, à Genève.





RAPPORT

SUR LES

Travaux & la Situation du Cercle Archéologique de Malines

PENDANT L'ANNÉE 1910

présenté en séance du 12 décembre 1910

Exposition de Bruxelles — Exposition du Grand Conseil
Congrès Archéologique — Divers

M.,M.,

Le 16 mars prochain, les cinq premiers lustres de l'existence du Cercle Archéologique de Malines seront accomplis ; le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation ne sera plus qu'un souvenir et l'année jubilaire sera close. Celle-ci, rien ne l'aura distinguée de ses devancières. Je me trompe ! Elle ne fut pas semblable aux autres, car elle eut son histoire — elle nous a amené, comme repoussoir à la prospérité constante du Cercle, quelque mauvaise fortune : une déconvenue et une déception. Mais en revanche, elle a vu se produire de nombreux travaux, et combien intéressants ! Elle nous a valu des activités juvéniles et du meilleur augure pour l'avenir.

Ainsi, sur des horizons sereins s'est levé l'aube du cycle qui succède à celui qui marqua son existence de traces indélébiles et profondes. Au moment opportun, il fera bon y laisser errer ses regards ; il sera consolant d'en faire monter la fleur du souvenir et de contempler avec une admiration bien justifiée la moisson abondante et de si magnifique venue.

Pour le moment laissez-moi ne retenir, pour vous la narrer, que l'odyssée de l'objet principal de nos préoccupations, un projet lamentablement arrêté ou paralysé dans son essor; vous le devinez aisément, M., M., il s'agit de l'*Exposition du Grand Conseil.* Ensuite, je voudrais vous rappeler notre *Participation à l'Exposition de Bruxelles,* qu'un désastre sans précédent anéantit en pleine apothéose.

Notre PARTICIPATION A L'EXPOSITION DE BRUXELLES doit son origine à la très louable idée de contribuer, dans la mesure de notre influence, à faire connaître l'œuvre de l'achèvement de la Tour St-Rombaut, à Malines, l'ultime rêve de notre vénérable Président, M. le chanoine VAN CASTER. En même temps envisagea-t-on le moyen de faire une réclame bien entendue au profit de la ville de Malines, de ses sites pittoresquement archaïques et de ses monuments. A notre projet furent intéressés par la suite : la Société « Malines-Attractions » et le « Photo-Club Malinois ». De commun accord et sous le titre *Collectivité de Cercles Malinois,* on y alla de sa contribution à notre grande « Worlds fair » nationale. Un comité centralisa les efforts individuels; il était composé, *pour le Cercle Archéologique :* de MM. le chanoine VAN CASTER, PRÉHERBU, MAGNUS, VAN DEN BERGH, BUEDTS et CONINCKX; pour *Malines-Attractions :* de MM. OP DE BÉECK, LAENEN, HUYGHEBAERT, PEETERS et VAN DE WALLE ; pour le *Photo-Club malinois :* de MM. THÉODOR, FOURDIN, VAN DURME, OCREMAN

et VAN PETEGHEM. M. le chanoine VAN CASTER en fut nommé le Président, M. CONINCKX le Secrétaire et M. THÉODOR le Trésorier; M. le Bourgmestre en fut le Président d'honneur.

La ville de Malines se chargea bien généreusement de nous indemniser du prix de notre emplacement; la Province fut de moins bonne composition. Sollicitée à deux reprises, elle crut ne pas devoir nous accorder son intervention, et ce nonobstant les instances de nos Conseillers provinciaux, et notamment de MM. J. LAENEN et H. OP DE BÉECK. Enfin, le Syndicat des fabricants de meubles malinois promit son concours pour la décoration sculpturale de notre stand, et M. GEETS, fabricant de tapisseries, se montra disposé à occuper une grande paroi disponible, par une tapisserie sortant de ses ateliers, et qui avait été acquise pour la Tombola.

Ces beaux projets furent malheureusement illusoires : le Syndicat fit savoir qu'il estimait les frais trop élevés et le profit à retirer de sa participation trop minime, et il renonça à nous seconder. M. GEETS, de même, se déroba lorsqu'il s'agit de s'exécuter, et s'en fut pendre son tapis ailleurs. Il ne nous restait donc qu'à nous fier à nous-mêmes, et c'est ce que nous fîmes. Notre stand était admirablement situé, proche l'entrée principale du compartiment belge et à proximité du Salon royal. Il abrita deux maquettes de la Tour St-Rombaut : la première représentait celle-ci dans son état actuel; la seconde dans son état d'achèvement complet. Ces maquettes nous furent fournies par leur auteur, M. DE MARTELAERE, sculpteur à Schaerbeeck, et étaient posées sur des socles isolés formant armoires. Une table, des chaises, des colonnes et autres petits meubles anciens, gracieusement prêtés par M. CH. WEEKERS, antiquaire à Malines, complétaient l'aménagement du stand. Aux parois s'accrochaient des photographies de sites et de

monuments de Malines, formant la contribution du *Photo-Club*. Sur une grande pancarte, rédigée en quatre langues se lisait une invitation aux visiteurs à s'arrêter, et à consigner sur un registre ad hoc leurs réflexions et leurs impressions au sujet de l'achèvement de la Tour St-Rombaut. Une reproduction du plan exhumé par feu Renier Châlons, se dressait dans un des coins du stand. Une magnifique tapisserie, représentant *l'Annonciation,* et sortant des ateliers de M. De Witte, rue d'Adeghem, occupait la place de la tapisserie défaillante. Des brochurettes-réclames, dues à l'initiative de *Malines-Attractions,* se trouvaient un peu partout à la disposition du public. Bref, quoique modeste, notre installation attirait les regards par son emplacement de premier choix d'abord, l'originalité de son objet ensuite. Le registre se couvrait d'autographes, de remarques, les unes judicieuses, les autres gamines ou folles; peu importe, on était retenu et sollicité à s'intéresser à l'œuvre de l'achèvement de la Tour St-Rombaut; c'est ce qu'il nous fallait, et certes nous n'avions qu'à nous féliciter du résultat qui s'annonçait de jour en jour plus précis. Lorsque le dimanche, veille de l'Assomption, le feu se déclara dans le compartiment Belge, se propogea avec une incroyable rapidité et anéantit, en un temps très court — la durée d'un rêve — cette agglomération de richesses manufacturières, la quintescence de l'effort industriel et professionnel de deux pays : le nôtre et l'Angleterre, qu'un même toit abritait.

De notre stand et de son contenu il ne resta que des cendres. Désastre moral s'il en fut! qui ne se doubla cependant pas pour nous d'un désastre matériel, les dégâts ayant été couverts par l'assurance; nous avons été indemnisés des pertes subies.

C'est égal! il fait mal au cœur de songer qu'il a fallu tant d'efforts, — paralysés par l'exiguité des

ressources — pour arriver à faire bonne figure quand même au milieu de nos co-exposants, qui pouvaient rivaliser de luxe et de réclame, et finalement se trouver confondu dans la ruine commune, mais sans espoir, au contraire des autres, de pouvoir réparer le dommage. Car tous nous y avions mis du nôtre et nous n'avions marchandé ni nos efforts, ni notre temps. Déconvenue, il y eut, mais il ne faut s'en prendre qu'aux circonstances; elles ont trahi nos intentions; celles-ci, le Jury de l'Exposition s'est empressé d'en reconnaître l'excellence, en nous octroyant la médaille d'or. C'est la seconde : à l'Exposition de St-Louis nous obtinrent la première.

Autrement nous fut sensible une déception dont voici les rétroactes succinctement rapportés et fixés pour l'avenir. C'est désormais un point d'histoire. L'Exposition du Grand Conseil, car c'est bien d'elle qu'il s'agit, devait, dans l'idée de ses promoteurs, commémorer dignement le vingt-cinquième anniversaire de la fondation du Cercle Archéologique. Cette exposition aurait compris toute œuvre d'art, même tout objet qui avait quelque rapport avec l'institution dont elle aurait rappelé le souvenir. Comme extension possible et quasi décidée, le choix s'était arrêté sur un essai de reconstitution de l'époque de Marguerite d'Autriche. La fonderie et la batterie de cuivre, les cuirs dorés et les dentelles, représentés par leurs produits les plus renommés, auraient constitué une deuxième et très importante extension, dont le principe était admis. L'exposition aurait présenté ainsi un caractère historico-artistique, tout autant qu'industriel et somptuaire.

Le soin de vaquer aux travaux préliminaires et de pressentir les adhésions éventuelles fut confié aux Commissions réunies du Cercle. Il serait trop long de vous détailler par le menu les mille et une questions qui ont fait l'objet des délibérations de vos mandataires.

Elles se résument comme suit :

Des démarches avaient été faites pour obtenir comme locaux l'Hôtel des Postes, qui sera bientôt terminé, et le Tribunal de 1re Instance. Tout fait prévoir que ces démarches auraient obtenu le résultat désiré. L'appui financier du Gouvernement, de la Province et de la Ville avait été sollicité, officieusement d'abord, officiellement ensuite. Les déclarations de M. le Ministre des Sciences et des Arts ne furent, dès le début, que partiellement rassurantes. Elles ne le furent guère plus le jour où MM. les Sénateurs et Représentants, et particulièrement M. Bergmann, de Lierre, vinrent le pressentir au sujet de ses intentions à notre égard. Appréhendant un déficit pour l'exposition des Arts au xvije siècle, M. le Ministre se refusa toujours à prendre un engagement quant au montant du subside à accorder éventuellement à l'Exposition du Grand Conseil. Il convient d'ajouter que l'accueil que fit M. le Ministre, aux délégués du Cercle n'en fut pas moins très encourageant. Mais celui que nous réserva M. le Gouverneur de la province d'Anvers le fut bien davantage. Non seulement ce haut fonctionnaire nous assura d'enthousiasme de son concours personnel, mais il promit d'user de son influence pour que le Conseil provincial nous seconde généreusement.

La ville de Malines même n'hésita pas à nous voter un premier subside de 500 francs, qu'ont absorbé les préliminaires de la mise en train de notre Exposition.

A peu près rassuré sur la partie financière de notre entreprise, nous nous mîmes à l'œuvre incontinent. Une circulaire fut envoyée aux archivistes, collectionneurs, familles, que nous pouvions supposer être en possession d'objets à exposer ou être à même de nous en signaler ailleurs l'existence. De bien précieuses indications avaient été fournies; des contributions non

moins intéressantes nous furent acquises, des études même, se rapportant aux personnages ayant fait partie du Grand Conseil, ont vu le jour, rédigées à notre intention. Dans cet ordre d'idées, je vous signale celles qui paraissent dans le tome XX de notre bulletin et qui sont relatives à *Jacquelin* et à *Van Cutsem*. En outre, notre Confrère, M. le Juge Préherbu, a publié en brochurettes, qui vous ont été distribuées, la *liste des membres du Grand Conseil* et le résumé d'une communication qu'il fit en séance du Cercle, et qui vous initia à l'origine, l'organisation, le but et la destination de la cour suprême par excellence des Pays-Bas sous l'ancien régime.

Entretemps des demandes définitives de subsides avaient été introduites auprès de l'Administration Communale et auprès du Conseil provincial. Bref, nous avions agi de façon à être prêts à remettre ès mains de la Commission et du Comité exécutif les éléments d'une organisation où la part des aléa et des surprises aurait été réduite à sa plus simple expression.

Mais voilà que de vagues rumeurs, se précisant chaque jour davantage, vinrent bientôt nous faire entrevoir que nous courions au-devant d'une déception. La confirmation ne s'en fit pas attendre. Les journaux nous apportèrent la nouvelle que la Province décidait de remettre à une date ultérieure l'examen de notre demande de subside, l'Exposition étant également remise à l'année 1913! Faut-il vous dire, M., M., que nous tombâmes de notre haut en apprenant la raison qui faisait écarter momentanément notre demande. Nous fûmes bien plus étonnés encore lorsque, dans une réponse tardive à notre requête, l'Administration Communale argua de conversations particulières pour décider que l'Exposition du Grand Conseil n'aurait lieu qu'en 1913. Et pour justifier, en outre, cette manière d'agir, pour le moins insolite à

notre point de vue, il était invoqué que l'année susdite verrait les fêtes jubilaires de Notre-Dame d'Hanswyck, l'achèvement complet des travaux de reconstruction du Palais du Grand Conseil et de ceux de restauration de la partie restante des Halles.

Quelle que fut l'excellence de ces raisons, elles étaient à discuter par les parties en cause. Il nous était loisible d'objecter : 1° qu'en 1913, le Palais du Grand Conseil serait aménagé depuis longtemps et utilisé à sa destination; par le fait même il aurait constitué pour l'Exposition un voisin dangereux au point de vue des risques d'incendie, et capable ainsi de faire reculer les détenteurs d'objets à nous confier; 2° qu'il n'aurait pas du tout été certain que notre Exposition eut trouvé à s'installer dans des locaux occupés pas d'autres services, s'il était donné suite au projet d'utiliser comme Hôtel de Ville le Palais reconstruit et une partie des Halles; 3° qu'il aurait été douteux que l'intellectualité de la foule accourue en spectatrice aux fêtes jubilaires de Notre-Dame d'Hanswyck, se serait accommodée d'une dépense quelconque, assez élevée en l'occurrence, pour s'intéresser par surcroît à une manifestation artistico-historique, d'où chiffre négligeable pour la recette; 4° qu'il y aurait eu coïncidence avec l'Exposition de Gand, éventualité fâcheuse qui ne nous vaudrait que des subsides peu importants de la part du Département Ministériel intéressé.

Mais nous n'avons pu que nous incliner devant le fait accompli, et donner acte à l'Administration Communale de sa décision. Nous n'avons cependant pas manqué de lui faire part de nos objéctions : notre missive ne récolta qu'un haussement d'épaules et on ne l'estima qu'une « longue supplique », parceque peut-être trop courtoise.

Un troisième projet vint solliciter notre activité et

retenir notre attention. Il s'agit d'un CONGRÈS D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE, le 22e de la série, que nous avons accepté d'organiser en 1911.

Déjà au lendemain du Congrès de Liège, nous fûmes pressentis au sujet de notre acceptation. Celle-ci fut plutôt négative à l'origine, parce qu'il aurait été impossible de faire marcher de pair l'organisation de ce Congrès avec celle de l'Exposition du Grand Conseil, déjà alors en pleine activité. Non sans appréhension non plus envisageait-on l'accueil qui aurait été fait à une modification qui venait d'être apportée à l'article 4 des statuts de la Fédération, et intéressant le taux de la cotisation des membres des sociétés affiliées. Comme on avait décidé de remettre de deux en deux ans la tenue des Congrès, on estimait pouvoir doubler le chiffre de la cotisation et le porter à 10 francs. Avait-on bien tenu compte qu'en doublant la taxe on ne majorait pas les avantages auxquels avaient droit les souscripteurs?

Enfin, la question était à l'état latent, lorsque nous dûmes abandonner notre projet d'exposition.

Un obstacle disparaissait, il ne nous appartiendrait, en dernière analyse, qu'à annihiler par nos efforts l'impression fâcheuse que pouvait faire le second, et nous nous y sommes résolus. Nous avons accepté d'organiser le Congrès, et voici en peu de mots ce qu'en furent les préliminaires.

L'année 1911 sera année jubilaire pour notre Cercle et pour le Cercle Archéologique du Pays de Waes à St-Nicolas. C'est pourquoi nos Confrères ont voulu prendre à leur charge l'emploi d'une journée des cinq que durera le Congrès. C'est ainsi également, et surtout pour que la préhistoire, science dont les progrès marchent à pas de géant, soit dignement représentée à notre Congrès, que la co-Présidence du Comité organisateur

dont la composition suit, a été offerte à M. G. WILLEMSEN, président du Cercle de St-Nicolas.

Comité organisateur :

Secrétaire-général,
H. CONINCKX,
Secrétaire du Cercle Archéologique de Malines;

Présidents :
Chanoine G. VAN CASTER,
Président du Cercle Archéologique de Malines.

G. WILLEMSEN,
Président du Cercle Archéologique du Pays de Waes à St-Nicolas.

Vice-Présidents :
H. PRÉHERBU,
Conseiller du Cercle Archéologique de Malines;

E. MAGNUS,
Vice-Président du Cercle Archéologique de Malines;

Dr G. VAN DOORSLAER.

Secrétaire-adjoint :
R. VAN AERDE,
Bibliothécaire-Archiviste du Cercle Archéologique de Malines;

Trésorier,
H. COSTA,
Trésorier et Bibliothécaire-Archiviste-adjoint du Cercle Archéologique de Malines.

Membres :

MM. R. ANDRIES, Docteur en médecine.
E. COOLEN, Avocat.
EDG. DE WITTE, Capitaine au 2e régiment d'Artillerie,
Le chev. J. DE WOUTERS DE BOUCHOUT,
J. DU TRIEU DE TERDONCK,
J. DIERXSENS, Avocat,
H. DIEUDONNÉ, Docteur en médecine,
V. HERMANS, Archiviste communal,
P. ISERENTANT, Prof. à l'Athénée Royal,
A. JANSEN, Négociant,
Chanoine A. KEMPENEER, Professeur au Grand Séminaire,
H. OP DE BEECK, Conseiller provincial,
CAM. POUPEYE, Attaché à l'Administration des Chemins de Fer Vicinaux,
AD. REYDAMS, Géomètre du Cadastre,
J.-G. ROSIER, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, Inspecteur des Académies du Royaume,

MM. L. STROOBANT, Directeur de la Colonie pénitentiaire de Merxplas,
Ph. VAN BOXMEER, Architecte communal,
Pr. VERHEYDEN, Littérateur,
J. WITTMANN, Docteur en droit.

Il nous a semblé utile de placer le Congrès sous le patronage d'un Comité d'honneur, où trouveraient place les Autorités religieuses, civiles et militaires, les Députés et les Sénateurs habitant Malines ou membres du Cercle :

Comité d'honneur :

Présidents :

S. Em. Mgr MERCIER, Cardinal-Archevêque de Malines;
MM. BEERNAERT, Ministre d'État;
VAN DEN HEUVEL, Ministre d'État;
SCHOLLAERT, Ministre des Sciences et des Arts;
HELLEPUTTE, Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics;
DE LANTSHEERE, Ministre de la Justice;
Duc D'URSEL.

Membres :

MM. WITTMANN, Sénateur;
BERGMANN, »
VAN DE WALLE, Membre de la Chambre des Représentants;
ORTEGAT, » » »
Comte DE BAILLIET-LATOUR, Gouverneur de la province d'Anvers;
DESSAIN, Bourgmestre de la ville de Malines;
MALEVEZ, Général-Major Commandant la 2e Circonscription.

Le Comité s'est occupé tout d'abord de la rédaction du programme, lequel, naturellement, selon les circonstances et les moyens, subirait les modifications nécessaires.

Le soin d'organiser une exposition projetée a été confié à une sous-Commission, que préside M. le Dr G. VAN DOORSLAER, assisté de MM. DE WOUTERS,

du Trieu, de Witte, Jansen, Poupeye, Costa, Van Aerde, Préherbu.

Une deuxième Commission s'occupera de tout ce qui concerne les excursions et les festivités. M. Magnus en est le Président.

Ces dispositions prises, une circulaire annonçant le Congrès, avec Bulletin d'adhésion, a été lancée en 4000 exemplaires environ.

Elle nous valut un peu passé les 300 souscriptions.

Un premier rappel, suivi de deux, trois autres, nous a fait arriver à un total d'environ 700 adhérents; nos concitoyens y figurent pour une bonne centaine, y compris les membres du Cercle. Nous escomptions mieux de leur part! mais passons.

Pour ce qui concerne les travaux mêmes du Congrès, vous n'ignorez pas qu'en séance les discussions ont pour objet les mémoires et les rapports publiés préalablement. Il ne s'agissait donc plus de dresser un questionnaire, mais bien de solliciter le concours de savants collaborateurs, dont les travaux serviraient de base aux discussions. C'est ce qui a été fait. Environ 125 lettres ont été lancées dans cette intention. Nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre du résultat obtenu.

La liste des travaux présentés trouvera place dans un rapport spécial ultérieur.

Il se comprend que la partie financière ait dû, avant tout, solliciter et retenir toute notre attention. Si l'on songe qu'au budget du Congrès de Liège les publications figuraient pour 11,150 francs; les expositions, festivités, en plus des menus frais pour 6,800 francs; soit un total de 18,000 francs environ, et ensuite qu'il se solda par un déficit de 3,500 francs, il n'aura étonnné personne de voir demander à la Ville un subside de 5,000 francs; au Gouvernement, de 3,000 francs; et un troisième, à la Province, proportionnel aux deux premiers.

En outre, fallait-il un nombre de souscriptions respectable, pour que le Congrès de Malines ne déméritât pas des précédents. Il vous appartenait, M.,M., de bien vous imprégner de cette idée et de vous y dévouer en conséquence. Votre activité, M.,M., était donc mise à contribution. Et elle s'exercerait, en outre, en faveur de la résolution d'un certain nombre de questions d'intérêt local, dont le texte vous a été distribué. Dans cet ordre d'idées j'annote, que M. PRÉHERBU a bien voulu se charger de la rédaction d'un guide à Malines, et M. WILLEMSEN d'un guide à St-Nicolas et Hulst.

Nous trouverons un précieux auxiliaire dans la Presse locale et étrangère, dont le concours nous est assuré. Dès maintenant déjà, nous lui devons de la reconnaissance pour la chaleur avec laquelle est plaidée la cause du Congrès et la réclame bien entendue qui se fait à l'intention de celui-ci.

Pour ne pas déroger à mes habitudes, il me faut vous dire quelques mots des communications qui nous ont été faites dans le courant de l'année. La plupart sont publiées dans notre Bulletin, le XXe de la série, qui vous sera distribué sous peu.

Voici d'abord l'importante contribution à l'histoire économique locale, intitulée : *La grève des tisserands et des foulons en 1524-1525.* M. WILLEMSEN, président du Cercle Archéologique du Pays de Waes à St-Nicolas, en est l'auteur. Elle nous apprend que le fait d'aller en grève ne date pas que d'aujourd'hui ; ensuite, que substituer le travail mécanique au travail des bras, jadis comme aujourd'hui, ne s'accomplit sans de grandes difficultés ; enfin, que la concurrence étrangère, jointe à la cherté de la main-d'œuvre — à laquelle on chercha en vain à obvier — et le manque de bras, par suite d'émigration, firent

péricliter et disparaître une industrie qui connut des jours nombreux de prospérité à Malines.

M. le chanoine A. Kempeneer, nous entretint du *Divorce de Napoléon Ier*. Il raconta les rétroactes de cet événement capital de la vie du grand Empereur, les causes qui l'amenèrent, les conséquences, pour finir par examiner les raisons qui ont permis la rupture de ce premier mariage.

M. le Docteur Van Doorslaer a continué ses études sur les fondeurs malinois. Un travail d'ensemble sur *l'Ancienne industrie de la fonderie et de la batterie de cuivre, son organisation corporative et son développement industriel* a servi d'introduction à une série de chapitres, dont le premier : *l'Ancienne industrie de la fonderie de canons à Malines* nous fait bien augurer des suivants.

L'œuvre, dans son ensemble, sera la glorification d'une industrie d'art qui plaça jadis Malines au premier rang des cités où s'exerçaient en notre pays des industries simulaires.

Vous avez eu l'occasion d'applaudir M. Poupeye, il y a une huitaine de jours, dans sa conférence, avec projections lumineuses, sur les *Peintres flamands du xve siècle*. Déjà, dans le courant de l'année, notre Confrère nous en avait entretenu et nous initiait à l'état des connaissances actuelles sur nos primitifs. Nous devons lui savoir gré de ces recherches.

Dans ce qui précède, je vous ai déjà fait mention de la causerie que nous fit M. le Juge Préherbu, sur le *Grand Conseil de Malines*. Il vous a été distribué un résumé de cette communication qui vous a initié, avec toute la compétence qu'on reconnaît à son auteur, à l'origine, l'organisation intime, le développement et la dissolution finale de cette Cour suprême, en laissant de côté son histoire anecdotique, où il y a encore ample matière à travaux intéressants.

M. Préherbu nous donna en outre une conférence, avec projections lumineuses, sur des *Villes d'Espagne,* conférence fort goûtée et religieusement écoutée par le public sélect qui s'était donné rendez-vous à cette occasion dans notre local.

Notre Confrère, M. le notaire Boeynaems, a entrepris de dresser la *généalogie de la famille De Boeye,* et il nous a entretenu d'abord de l'origine et des armoiries, et dans une seconde communication, de *l'Origine et de la filiation des familles, dont le nom Bode et ses dérivés constituent le radical du nom de Bodenhals... Boeynaems, etc.* A en croire l'auteur, ce nom ne serait autre que celui d'une tribu puissante, aux origines lointaines, contemporaines même du déluge, qui se dissémina dans notre pays comme partout ailleurs et dans le monde entier.

Il a fallu une somme colossale de recherches pour étayer les conclusions de M. Boeynaems, qui n'en est encore qu'aux prémices de son vaste travail.

M. Poupeye nous a fait faire connaissance plus intime avec le sculpteur malinois *Nicolas Van der Veken et son œuvre.* En même temps que sont rectifiées des erreurs biographiques courantes, il est dressé un catalogue des œuvres nombreuses que l'on doit au ciseau de l'artiste, œuvres d'un caractère tout spécial, où s'affirment l'influence de Rubens au début, et plus tard celle plus prépondérante de Van Dyck. Particularité curieuse, signalée tout à l'honneur du concept de Van der Veken, constitue le fait d'avoir animé la matière inerte en la polychromant — union intime de deux arts, que l'antiquité pratiqua, que le moyen âge remit en honneur et qui sembla, jusqu'en ces derniers temps, devoir constituer une incompatibilité de principe. Une copieuse illustration augmente davantage l'intérêt du travail de notre Confrère.

Il vous a été donné ensuite lecture des notes

rédigées à propos de l'Exposition du Grand Conseil, par M. VALAT, Bibliothécaire-archiviste de la Société Eduenne à Autun, sur *Jacquelin, maître des requêtes au dit Conseil;* et par MM. CHIBERT et COLIN sur *Van Cutsem, conseiller.*

Ces notes vous les retrouverez dans le Bulletin du Cercle.

Quelques menus faits vont compléter la nomenclature qui précède; je les cite au courant de nos procès-verbaux :

Le Cercle a adhéré 1° au Congrès des Archivistes et des Bibliothécaires, et s'y est fait représenter par M. le chanoine KEMPENEER; 2° au Congrès de numismatique, où il délégua M. le trésorier VAN DEN BERGH.

Le Cercle a été consulté par la Ville : 1° au sujet des noms à donner à des rues nouvelles tracées dans les faubourgs. Il a été tenu compte de nos desiderata. 2° quand il s'agit des personnages à statutifier et à placer dans les niches qui ornent les façades restaurées de l'Hôtel de ville. J'ignore si cette fois il a été pris égard à notre avis; j'incline plutôt à croire que non.

A ce propos, épinglons qu'une démarche personnelle a été faite par nous auprès du Collège, pour plaider la cause de la conservation d'un coin pittoresque de la Ville, à l'endroit du pont de l'Ancre, menacé de disparition par suite des travaux de voûtement des rivelets. Nous avons reçu tous nos apaisements à cet égard.

Nous avons également demandé que fussent transportés au Musée, des débris de décoration architecturale provenant des travaux d'aménagement du local de la Bibliothèque communale. Une réponse favorable a été donnée à cette demande.

Ici s'impose un souvenir aux choses disparues, nécrologe dont la liste s'allonge à faire pitié; c'est : la

démolition d'une façade ancienne à la Grand' Place, jadis Hôtel de la Coupe, que les nécessités de destination ne permettaient pas de maintenir — une photographie conserve heureusement l'ordonnance extérieure de l'ensemble; — la dispersion de la collection de numismatique malinoise de M. L. VAN DEN BERGH; l'acquisition par la ville d'Anvers; pour son musée des Arts industriels et décoratifs : 1° d'une collection de moulages de meubles anciens, formée par M. V. DE BRUYNE, collection très importante et de primordial intérêt pour nos ouvriers en meubles — des pourparlers avaient jadis été engagés en vue de les conserver à Malines —; 2° d'une tenture complète en cuir doré de la fin du xviij[e] siècle, spécimen unique garnissant une place de l'ancien Couvent des frères Cellites, rue Noker; l'acquisition par des Américains d'une garniture en toile peinte (ramages, fleurs et oiseaux) garnissant une chambre de maison, rue du Serment.

Un dernier fait est à vous signaler; il constitue une innovation importante : désormais les Dames seront admises à faire partie de notre Société. Nous avons eu le plaisir d'appliquer une première fois cette disposition nouvelle en accueillant parmi nous Madame PRÉHERBU, l'aimable compagne de notre dévoué Confrère. Puisse son exemple nous valoir d'autres adhésions et en grand nombre.

Puisque me voilà au chapitre Personnel, j'en profite pour vous signaler qu'assez bien de défections se sont produites dans le courant de cette année. En revanche, 12 membres nouveaux, y compris les Confrères admis aujourd'hui, ont comblé les vides. Le nombre de nos Membres oscille ainsi aux environs de la centaine, et même la dépasse.

Depuis quelque temps déjà vous aurez remarqué

l'absence de notre trésorier, M. Léop. Van den Bergh. Une cruelle maladie, dont l'issue, hélas! parait ne pas devoir être douteuse, le retient au lit depuis de longs mois. Nous l'avons vu assister à nos séances et à celles de la Commission aussi longtemps que ses forces le lui ont permis. Toujours courageux, il se raidissait contre le mal, et cela se comprend de sa part : membre fondateur du Cercle, assidu à ses réunions, il ne devait pas, sans un déchirement de cœur, constater lui-même combien, jour par jour, ses forces allaient le trahir et lui rendre impossible désormais de s'intéresser activement à la prospérité du Cercle, qu'il y a vingt-cinq ans il aida à fonder. Je suis certain d'être votre interprète, M.,M., en exprimant toutes nos sympathies pour notre infortuné Confrère (1). Nous avons donc dû songer à le remplacer provisoirement dans ses fonctions, et nous n'avons cru mieux faire qu'en demandant à M. H. Costa de s'en charger. Celui-ci a accepté ces fonctions et vous avez ratifié ce choix. Je crois, M.,M., mais il vous renseignera là-dessus mieux que moi tout à l'heure, qu'à titre de joyeuse entrée, il vous signalera une situation financière telle que vous n'en reviendrez pas, habitué que vous êtes de voir clore notre bilan par rien moins qu'un boni.

Ce n'est pas sans un moindre regret que je vous rappelle le décès récent d'un Confrère de la première heure, M. Ern. Coene, attaché aux chemins de fer de l'Etat. Il s'était, parallèlement à d'autres, voué aux recherches sur les Kelderman. Une première contribution à l'histoire de cette famille d'artistes a paru dans

---

(1) Dans l'intervalle de la publication de ce rapport, ces prévisions pessimistes se sont malheureusement réalisées, et M. Van den Bergh est décédé le 19 janvier 1911.

Une notice biographique lui sera consacrée dans le rapport de fin d'année.

notre bulletin. Depuis de longues années notre Confrère s'occupait de colliger les documents et les matériaux pour un travail plus complet et définitif. Espérons que ses recherches ne seront pas perdues et profiteront à d'autres.

Dans un ordre d'idées moins mélancolique, il convient de vous signaler ce qui a fait la joie ou le bonheur de nos Confrères vivants. Retenons donc pour l'avenir, que M. le Dr Van Doorslaer s'est vu nommer Chevalier de l'ordre de la Couronne. Nous l'en félicitons bien cordialement. Notre vénéré Président a commémoré, il y a une huitaine de jours, le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Elle est bien douce au cœur du prêtre, et combien consolante, la mémoire du jour où pour la première fois il se consacra à son saint ministère. L'avoir exercé ensuite un demi-siècle durant, avec toute l'ardeur et l'enthousiasme de la plus sainte des vocations, ce témoignage M. le chanoine van Caster a pu se le rendre et, certes, de toutes parts ne doivent pas lui avoir manqué l'expression des plus chaudes sympathies. Il nous permettra d'y joindre les nôtres, qui ne seront pas moins cordiales et bien senties.

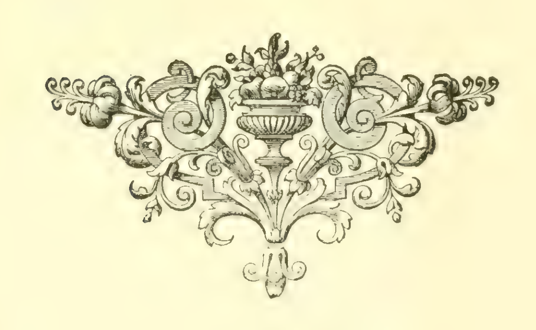
A titre individuel, nous avons participé à la manifestation V. Hermans, et avec les nombreux amis de notre toujours actif et toujours également serviable Archiviste, nous avons fêté son quatre-vingt-dixième anniversaire et le quarantième de son entrée en fonctions. Notre Confrère, M. le capitaine de Witte, le promoteur et l'organisateur de cette fête toute intime qui fut un succès, a droit à des félicitations que nous ne lui mesurerons pas.

Un triste souvenir s'attache désormais à cette manifestation, car elle rappellera le décès inopiné de M. J. Willems, beau-frère du jubilaire, et l'auteur du buste en bronze qui fut offert à celui-ci. Jadis, en des jours

difficiles, le défunt ne nous refusa pas son concours, et il consentit à prendre la direction de notre Cercle, à la tête duquel il resta une dizaine d'années. Rappelons-nous que l'Exposition de ses œuvres fut le vent propice qui remit à flot notre Cercle qui sombrait sous l'indifférence du début, et que de ce jour date une prospérité qui ne se démentit plus depuis lors. A ce titre, M.,M., il convient que le souvenir de feu Jef Willems, se conserve et reste en honneur parmi nous.

Je termine, M.,M., et me résume :

une participation à l'Exposition de Bruxelles ; les préliminaires d'une Exposition du Grand Conseil ; les débuts de l'organisation du 22e Congrès d'Archéologie et d'Histoire ; la publication du tome XX du Bulletin du Cercle; des séances mensuelles régulières; une situation financière brillante; tel est l'actif du Cercle l'année du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.





LES FÊTES DU 25me ANNIVERSAIRE

DE LA

Fondation du Cercle Archéologique Littéraire & Artistique de Malines

Journée du 18 février 1911

L'ANNÉE jubilaire expirait le 24 mars 1911. Quoique sur toutes les lèvres et à toute occasion se pressaient joyeux les rappels aux souvenirs d'antan, qu'il y avait accord tacite pour que cet anniversaire marquât dans nos fastes et s'y rappelât, jusqu'alors nulle manifestation extérieure ne s'était organisée pour célébrer, comme il convint, la réjouissante échéance.

Aussi fut-il bien vif l'empressement à accueillir le projet de commémorer par des festivités publiques le jour déjà lointain où le Cercle prit contact, pour la première fois, avec les vicissitudes de l'existence.

Le soin d'y pourvoir, confié ès mains de MM. MAGNUS et PRÉHERBU avec, comme acolytes, leurs Confrères de la Commission administrative du Cercle, les fêtes projetées ne pouvaient être qu'un succès, et elles le furent.

Mais, non content de se dévouer à l'organisation de ces fêtes, ces Messieurs n'en étaient pas moins soucieux du succès de solennités d'un caractère plus général, projetées dans un but analogue : le futur Congrès Archéologique; ils s'évertuèrent à faire bénéficier celui-ci de la grande publicité qui serait donnée aux fêtes jubilaires. Aussi, et dans cette intention surtout, la Presse y fut-elle conviée; elle est de toutes les fêtes, et elle n'en aurait pas moins été l'hôte du Cercle en prévision de ce Congrès. D'une pierre on fit deux coups! Sage prévoyance autant que louable initiative.

Après mûres délibérations, il fut décidé que le programme comporterait une séance solennelle au local du Cercle, à l'Hôtel de ville, suivie d'un banquet folklorique à la *Cour de Beffer*.

Le jour où on arrêta ces dispositions, une liste d'adhésion au banquet se couvrit incontinent de signatures, et elle s'allongea par la suite, jusqu'à comprendre une soixantaine de participants.

En outre, songea-t-on à convier l'Administration Communale, en la personne du Collège Echevinal, à honorer ces fêtes de sa présence. Avec la Presse, ce fut la seule invitée.

On prit jour ensuite : le samedi 18 février.

Dans l'intervalle on s'occupa activement des mille et un détails des apprêts : négociations avec l'hôtelier, composition et impression du menu, etc.

Au jour dit, la séance s'ouvrit à 6 heures, à l'Hôtel de ville, sous la présidence le M. le chanoine VAN CASTER, le vénérable président du Cercle, qui, relevant de maladie, avait fait provision de forces cependant, pour pouvoir se trouver à son poste à ce moment solennel.



Aux premiers rangs de la très nombreuse assistance se remarquaient : MM. C. Dessain, bourgmestre de la Ville, V. Van Hoorenbeeck, échevin des Finances, et G. Hertsens, échevin de l'Etat-civil (M. le Dr Ch. Louveaux, échevin de l'Instruction publique, que ses devoirs professionnels retenaient ailleurs, s'était excusé auprès du Président, par une lettre charmante).

Des journaux invités, la très grande majorité se trouva représentée, dont : *L'Etoile Belge, Le XXe Siècle, La Dernière Heure, Le Peuple, le Matin* d'Anvers, *Het Handelsblad, La Métropole, Het Laatste Nieuws, De Vlaamsche Gazet* et la presse locale au grand complet : *Het Mechelsch Bericht, Het Mechelsch Nieuws en Aankondigingsblad, La Voix de Malines, Le Réveil, De Straal, De Gazet van Mechelen,* conduite par son syndic, le très sympathique M. Olbrechts, imprimeur.

Assistaient en outre à la séance :

MM. Stroobant et de Marneffe, anciens présidents du Cercle ; Willemsen, président du Cercle Archéologique du Pays de Waes à St-Nicolas ; la Commission du Cercle : MM. Magnus, vice-président, Préherbu et Wittmann, conseillers, Coninckx, secrétaire, Van Aerde, bibliothécaire, Costa, trésorier ; MM. **Cordemans, Van Boxmeer,** avec M. **Coninckx,** *membres fondateurs;* Van de Walle, représentant, Op de Beéck, conseiller provincial, Colonel Frans, Rosier, Van Lippeloo, Dr Andries, Reydams, Boeynaems, du Trieu de Terdonck, De Blauw Pierre, Dierickx-Beke, Olbrechts, Jansen, De Laet, Poupeye, Dr Van Doorslaer, Hertsens, Van Balberghen, Capitaine de Witte, Boey, Van Asbroeck, Godenne, Van Craen, Van den Eeckhout, Berlage, Coene et Teugels.

A la tribune étaient exposés les portraits des Présidents successifs du Cercle.

M. le chanoine van Caster, tout d'abord, souhaita

la bienvenue aux représentants de l'Administration Communale et ensuite accorda la parole au Secrétaire, M. CONINCKX, qui lut l'historique de la Société et s'exprima en ces termes :

« MESSIEURS,

» Les années se succèdent avec une effrayante rapidité! Est-ce l'effet de l'âge, ou la fièvre de vie précipite-t-elle les heures? Le passé! c'était hier déjà. Le présent! on l'oublie pour le futur. Il n'est pas rare que la notion du temps nous échappe. Et voilà qu'un beau matin, en se réveillant, par un de ces brusques retours de la pensée, on se souvient, on se ressaisit! Des années ont passé; on a vieilli du jour au lendemain. L'individu s'y use; les collectivités y gagnent, car pour elles, un brevet d'âge c'est la bonne marque, c'est la réclame honnête et qui n'est point trompeuse. C'est donc avec une légitime fierté que le *Cercle Archéologique, Littéraire et Artistique de Malines* inscrit dans ses fastes le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, et se réjouit d'avoir été plus heureux en cela que ses devanciers, dont l'existence fut éphémère (1).

---

(1) Dans le *Journal d'Annonces de Malines,* du 24 février 1850, on lit ce qui suit :

« L'on vient de créer à Malines un cercle qui prendra la dénomination de Société archéologique et littéraire. Son but est de s'occuper des nombreux matériaux que fournissent les archives pour publ er une histoire de notre Ville, qui a eu et qui possède encore son importance, tant sous le rapport historique que sous le rapport artistique.

» Cette société, divisée en membres effectifs et correspondants, publiera des annales; elle aura trois sections : histoire locale, les beaux-arts et la littérature; ces sections feront l'objet du travail et des études de chacune d'elles.

» Les bases de cette société ont été jetées dans une réunion qui a eu lieu samedi dernier, à l'Hôtel de ville. Les membres fondateurs qu'on nous a cités sont : MM. DU TRIEU DE TERDONCK, sénateur; DE BROUWER

» Il a donc vécu, lui, il a prospéré : il s'est affirmé nécessaire et utile.

» On m'a fait l'honneur de me demander de vous dire, en quelques mots, ce que fut ce quart de siècle de son existence. Je ne saurais m'y refuser; aussi bien mes deux Confrères et moi (1), les seuls des fondateurs ou vivants ou demeurés fidèles à l'œuvre de notre jeunesse, revivrons-nous ainsi ces quelques années dont le souvenir s'évoque, revêtu du charme des choses heureusement vécues.

» Laissez-moi vous reproduire ici les premières lignes du premier rapport annuel écrit le 25 juin 1887 :

» Il y a deux ans, trois jeunes gens (2) justement étonnés de ce qu'une ville de l'importance de Malines n'eut pas de cercle s'occupant activement d'art et de littérature, projetèrent d'en fonder un. Ils se réunirent à cet effet, ébauchèrent un règlement et firent appel aux jeunes gens qui, animés des mêmes intentions, étaient désireux de concourir à atteindre le but commun. Mais ces nouveaux membres restèrent invisibles et introuvables.

» Décidés à tout faire pour aboutir, ils résolurent de payer de leur personne. Ils se mirent en campagne, travaillant leurs amis, multipliant les démarches pressantes. Le succès couronna leurs efforts. Le 24 mars 1886, douze fondateurs (3) se réunirent pour la

---

de Hogendorp, de Perceval et Félix van den Branden de Reeth, représentants; Ed. Pycke, membre de la députation permanente; De Pauw, bourgmestre; Broers et Fris, échevins; de Cannaert, de Crane d'Heysselaer, d'Avoine, Dr S. Delgeur, Dusart, H. du Trieu, Henot, Morissens, Corn. Neeffs, H. Peeters, Pluys, J. Tuerlinckx, Van Doren, archiviste, Is. Van Overstraeten et Aug. Vermeulen. Tous les jours il arrive de nouvelles adhésions. »

Ce qu'il en advint, on l'ignore.

(1) MM. H. Cordemans, Ph. Van Boxmeer et H. Coninckx.

(2) MM. Constant Vervloet, Hyacinthe Cordemans, Léopold Van den Bergh.

(3) MM. Alexandre Aerts, Willem Aerts, Louis Cabuy, Hyacinthe Coninckx, Hyacinthe Cordemans, Joseph Huyghebaert, Philippe Van Boxmeer, Léopold Van den Bergh, Emile Van der Auwera, François Van der Auwera, Charles Van Haesendonck, Constant Vervloet.

première fois et constituèrent un Cercle sous la dénomination : *Kunstminnende kring* « *Van dit tot beter* ». Un projet de règlement fut élaboré, une commission provisoire fut nommée. Fidèle à son titre, le Cercle, après trois mois de tâtonnements, se constitua définitivement. Le 2 juillet 1886, il arrêtait ses statuts, après les avoir soumis à une mûre discussion, et le 16 du même mois, une commission directrice fut acclamée. En même temps l'on adopta la raison sociale : *Cercle Archéologique, Littéraire et Artistique de Malines.*

» Voilà, Messieurs, notre acte de naissance.

» On ne se méprendra pas sur la portée de l'appellation triple sous laquelle le Cercle fit son entrée dans la vie. Elle trahit les appréhensions du début où le succès apparaît problématique; la crainte de se montrer trop éclectique, trop exclusif d'éléments qui pourraient constituer des facteurs de prospérité et de succès.

» Dans l'intervalle des quatre premiers mois, le Président M. Constant Vervloet, quittait Malines et démissionnait. Il fallut lui choisir un successeur, et le choix tomba, le 6 août 1886, sur feu M. P. Plisnier, qui devint plus tard trésorier de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

» Nous voici encore à la période des démarches et des multiples efforts pour gagner des sympathies. Celles-ci furent plutôt négatives. Jeunes et sans expérience encore, nous ne pouvions éveiller que la méfiances autour de nous on se mettait en garde contre des enthousiasmes juvéniles qui, au fond, n'auraient pu être qu'un emballement que les premières rencontres auraient anéanties.

» Bien suggestif est encore, à ce propos, le rapport cité plus haut :

» Des 17 personnes nommées membres honoraires (habitant donc la ville), 7 acceptèrent, 2 refusèrent, et 8 ne répondirent pas. Comme encouragement, c'est mince !

» En effet ; et quand même on travaillait, en tâtonnant, il est vrai, à l'aveugle. Régulièrement on se réunissait ; mais combien péniblement on parvenait à se trouver en nombre ! ! Il arriva même qu'on était là à se morfondre dans l'attente du conférencier qu'on ne voyait pas venir, gais malgré tout et bien en langue, et confiants dans l'avenir, attablés, devant soi la chope fréquemment renouvelée, où moussait la brune de Malines.

» D'autres fois on mettait en loterie des livres, des gravures, dans l'espoir d'attirer par cet appât le membre indolent ou quelque peu réfractare aux sollicitations platoniques.

» Mais une deuxième fois, le Cercle devenait veuf de son Président, et on existait à peine deux ans ! Avril 1888. Qui prendre ?

» Après mûres réflexions, on crut pouvoir s'en ouvrir à feu Jef WILLEMS, statuaire.

» Quelques-uns des membres lui furent députés. Éloquents, ils le furent certes ; et le succès couronna leur démarche. Le 3 mai suivant, ce choix fut confirmé par l'élection.

» On reprit confiance. Un par un, des adhérents plus nombreux vinrent grossir la liste des membres. Les séances furent mieux suivies. Le Cercle entrait dans une phase nouvelle et donnait enfin signe de vie.

» Jef WILLEMS était alors dans la pleine maturité de son talent et songeait à organiser une exposition de ses œuvres. Le Cercle n'hésita pas à en prendre l'initiative et à corser cette exposition d'une autre, consacrée a des œuvres d'art ancien.

» Cette entreprise réussit en tous points : et le jour de l'ouverture, à laquelle fut invitée et assista la Société

d'Archéologie de Bruxelles (1) qui venait de se fonder, feu M. l'Echevin Kempeneer, qui fut un des premiers à nous comprendre et à nous encourager, vint, au nom de l'Administration Communale, applaudir à notre effort et nous souhaiter prospérité et succès.

» Le mauvais pas était franchi; mais il fallait persévérer.

» Les ressources, représentées par les cotisations d'une vingtaine de membres, étaient modestes. On en vivait... bien bourgeoisement. L'extra paraissait plutôt chose lointaine à l'accès difficile sans appui de l'extérieur, et il fallait autre chose que des paroles pour l'obtenir. Il fut donc résolu, après avoir réalisé quelques économies, de publier un Bulletin.

» Bien plus modestement on avait débuté; qui ne se rappelle, avec reconnaissance certainement, un peu avec un sourire, la petite feuille chromographiée où notre Confrère Cordemans contait l'histoire de la Grue

(1) Circulaire n° 9 de 1889, de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

EXCURSION DU DIMANCHE 19 MAI 1889. — *Visite de l'Exposition d'Art ancien et des principaux monuments de la ville de Malines.*

A 7 h. 3/4. — Réunion : Gare du Nord, Bruxelles, salle d'attente de 1re classe. Distribution des coupons (2e classe) aux Membres inscrits (ces coupons seront pris par les soins du Comité).

A 8 h. 17. — Départ pour Malines.

A 8 h. 42. — Arrivée à Malines.

Visite de :

La Porte de Bruxelles (XIVe siècle); du local des Arbalétriers (XVIe siècle); des maisons du quai de la Dyle (XVIe siècle); du Grand Pont (XIIIe siècle) et des Bailles de fer (XVIe siècle).

A 10 heures. — Ouverture de l'Exposition d'art ancien organisée par le Cercle Archéologique, littéraire et artistique de Malines.

A 11 h. 1/2. — Visite des Archives à l'Hôtel de Ville.

A 12 h. 1/2. — Visite des Halles (XIVe siècle) et du Palais du Grand-Conseil (commencement du XVIe siècle).

A 1 heure. — Dîner à l'hôtel de la Grande Cigogne (rue Notre-Dame).

A 3 heures. — Visite du Musée de peinture (ancienne maison échevinale du XIVe siècle).

A 4 heures. — „ de l'Hôtel de Busleyden (Mont-de-Piété, XVIe siècle).

A 4 h. 1/2. — „ de l'église St-Jean (XVe siècle).

A 5 heures. — „ de la cathédrale St-Rombaut (du XIIIe, XIVe et XVe siècles).

A 6 heures. — „ de l'église St-Pierre (fin du XVIIe siècle).

A 6 h. 1/2. — „ du Palais de Marguerite d'Autriche (XVe et XVIe siècles).

A 7 h. 15. — „ des collections de Bruyn.

A 8 h. 13. — Départ de Malines.

A 8 h. 57. — Arrivée à Bruxelles (Nord).

du Quai aux Avoines, et qu'accompagnait la photographie de la roue gigantesque en sa gangue de bois couverte d'ardoises, depuis longtemps démolie!

» En 1889 parut donc le tome I du Bulletin du Cercle.

» Eut-il du succès? Certes. Il y avait longtemps que l'histoire de Malines n'avait été à pareille fête, et les chroniqueurs et les historiens Malinois défunt : les Van den Eynde, les Schellens, les Schœffer, les Danis, les Steurs et tant d'autres durent en tressaillir d'aise dans leur tombe. Car seul, jusqu'alors, M. le chanoine VAN CASTER avait continué leurs traditions. Celui-ci, nous parvinmes à l'intéresser à nos travaux et il y resta fidèle.

» Notre publication nous donnait donc droit au partage de la manne budgétaire. Les dispensateurs ne s'en firent pas trop prier et depuis lors, quoiqu'à certains moments sérieusement ménacés, les subsides de la Ville, de la Province et du Gouvernement, successivement de 500 frs, 300 frs et 400 frs, nous furent acquis.

» L'expérience nous enhardissant, nous fîmes paraître ensuite les tomes suivants de notre Bulletin. Celui-ci, en outre, gagnait en ampleur de texte et en richesse d'illustrations. Le 20e de la série vient de vous être distribué.

» Sachez, M.,M., que les amateurs et les sociétés nombreuses avec lesquelles d'année en année les publications s'échangèrent, se disputent les nôtres, qui jouissent, et avec raison, de la meilleure des réputations.

» Au début, le Cercle avait établi ses pénates au café *Le Globe,* Marché au beurre. Plus tard, M. HIPPÉ, notre confrère, hydropathe émérite, nous accorda gracieuse hospitalité dans une des salles de son établissement des Bains Saint-Pierre, rue du Sac. Un troisième déménagement nous mena en la petite salle des

Fresques, à l'Hôtel Busleyden ; pour les séances extraordinaires, on émigrait dans la grande salle voisine.

» Mais il était écrit que le Cercle n'était pas au bout de ses pérégrinations.

» Nos séances, où le feu de la discussion troublait, nous rapporta-t-on, la somnolence du léthargique voisinage, aurait gagné à un milieu plus adéquat. Comme plusieurs de nos Confrères étaient au mieux avec nos dirigeants, que même quelques-uns d'entre eux siégeaient à l'Hôtel de ville, nous n'eûmes pas de peine à obtenir une salle du Musée communal. Au moins là, serions-nous à l'abri des rebuffades d'un cerbère trop féru de son repos.

» Le nouveau local dut être aménagé à nos frais, mais il fut meublé aux dépens du Musée; l'accès, en revanche, en resta public.

» Nous y vécûmes quelques bonnes séances, d'heureuses années, jusqu'au jour où nous vinmes loger sous les combles à l'Hôtel de ville. Ne médisons pas trop de notre local actuel, M.,M., quoiqu'il nous rappelle une nouvelle saignée à notre caisse, lorsqu'il fallut l'aménager à notre usage. Il a grande allure, vastes dimensions, apparence adéquate à sa destination, avec le chêne bruni de sa charpente, sa profondeur souvent noyée d'ombre.

» Momentanément, nous en avons été éloignés tout le temps que dura la restauration de l'Hôtel de ville. Nous y voici revenus ; puissions-nous de longtemps ne pas avoir à nous préoccuper de chercher un gîte ailleurs.

» Il se comprend qu'au cours de ces cinq lustres se soit fait sentir le besoin de reviser les statuts du Cercle. Comme toutes choses ici-bas, ils n'étaient pas immuables !

» Les modifications introduites successivement affectaient surtout la composition de la Commission et la durée des mandats de chacun de ses membres. Le

secrétaire, le trésorier et le bibliothécaire seuls bénéficièrent d'une pérennité relative.

» A l'origine, les mandats étaient annuels et les membres sortants, sans distinction, rééligibles. En 1894, il fut décidé que le vice-président succéderait de droit au président sortant, qui ne pouvait être réélu dans la commission qu'après une année d'intervalle. Deux conseillers furent adjoints en outre à la commission. Enfin, en 1904, les mandats furent décrétés bis-annuels et les titulaires sortants déclarés rééligibles. C'est le régime qui est actuellement encore en vigueur.

» Une commission des finances fut également instituée en 1894.

» La distinction de membres effectifs et de membres honoraires fut abolie à la même époque. Ces deux catégories n'en formèrent plus qu'une seule, sous le nom de « membres titulaires ». Les membres correspondants et les membres d'honneur continuèrent par être des éléments étrangers à la Ville ou, pour des raisons majeures, à la Société.

» Ces modifications successives ont amené à la présidence de la Société :

» MM. Constant Vervloet, jusqu'au mois de juillet 1886;
feu Pierre Plisnier, du 16 juillet 1886 au 29 août 1888;
feu Jef Willems, du 3 mai 1888 au 24 janvier 1896;

et ensuite à tour de rôle :

» MM. feu Jef Willems,
Louis Stroobant,
Edgard de Marneffe,
feu Jean Kempeneer;
Chanoine Guillaume van Caster, Président

pour la première fois en 1897, et d'une façon consécutive depuis 1902 jusqu'aujourd'hui.

» Les secrétaires furent :

MM. H. Cordemans, jusqu'au 20 août 1887;
H. Coninckx depuis cette date jusqu'à ce jour.

» Les trésoriers :

MM. Em. Vander Auwera, la première année;
L. Van den Bergh depuis lors jusqu'à son décès, au mois de janvier 1911.

» Les bibliothécaires furent successivement :

MM. W. Aerts,
Cordemans,
Hippé,
Reydams,
de Wauters de Bouchout et
Van Aerde;

pour ne citer que les membres du Bureau proprement dit.

» A la fin de la première année sociale, le Cercle comptait 16 membres effectifs, 7 membres honoraires et 17 membres correspondants.

» Nous en sommes arrivés, à ce jour, à avoir 110 membres titulaires, 15 membres correspondants et 2 membres d'honneur.

» S'il fallait tenir compte des décès et des départs, nous pourrions nous prévaloir d'avoir vu dans nos rangs tous ceux qui, à un titre quelconque, pendant ces vingt-cinq années ont eu à s'occuper d'archéologie et d'histoire.

» La même progression croissante se remarque dans le budget du Cercle. Au début, il était de 200 frs au chapitre des recettes; les dépenses étaient en conséquence. Nos ressources sont aujourd'hui, bon an mal

an, de 2400 frs; nos dépenses ont quelquefois dépassé ce chiffre : les publications seules nous coûtent en moyenne 2000 frs, et souvent ont coûté davantage.

» Indépendamment de la publication régulière des travaux de ses membres, les actes de la Société comprennent :

» Une action constante et sans répit pour que fut conservé à la Ville son aspect archéologiquement et artistiquement intéressant, qui en faisait la rivale des villes d'Art de la Belgique;

» En outre, elle a lutté pour la restauration des monuments anciens et surtout pour leur conservation; pour éviter des actes de vandalisme qui compromettaient l'endroit ou le site pittoresque, l'archaïsme si poétique en son charme vieillot, qui ravissait l'artiste en faisant rêver le poète;

» Elle a cherché à faire rendre justice aux citoyens méritants du passé, aux grands noms de l'histoire de Malines. Une exposition de portraits en fut la principale manifestation;

» Elle a travaillé à retenir ici les objets d'art ou de curiosité rappelant Malines et son glorieux passé; ensuite à les faire valoir au mieux de leurs mérites. La réorganisation du Musée Communal et la création d'une Commission spéciale chargée de veiller à la conservation et au classement des objets en fut la conséquence; les *Amis du Musée de Malines* en sont en partie une émanation.

» Enfin, elle a travaillé à dégager des brumes du passé, l'histoire administrative, économique et sociale de la Ville et de la Seigneurie, et elle a eu la bonne fortune de voir instituer à cette intention un prix spécial du à la générosité d'un de ses membres, Mgr le baron Victor-Marie VAN DEN BRANDEN DE REETH, Archevêque de Tyr, de vénérée mémoire.

» En outre, ne voulant pas se confiner dans les limites étroites de l'atmosphère urbaine, le Cercle a organisé à l'intention de ses membres, des excursions au delà de ce périmètre, participé aux manifestations de l'activité belge à l'étranger ou dans le pays même. La médaille d'or à l'Exposition Universelle de Saint-Louis de 1907 et à l'Exposition de Bruxelles de 1910 fut sa récompense.

» La Société fut pour quelques-uns d'entre nous le moyen de faire connaître plus libéralement les résultats de leurs investigations et de leurs recherches. Pour la plupart, elle fut l'occasion qui leur permit d'entrer en lice, d'emboîter le pas aux aînés et acquérir ainsi la considération qui s'attache à celui qui fait œuvre intellectuelle, désintéressée et pour le bien commun.

» Encore à ses débuts, le Cercle n'hésita pas à organiser le 12e Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique en 1897.

» Aujourd'hui, à la veille de clore la vingt-cinquième année de son existence, il a, à cette occasion, accepté une mission semblable et il en escompte un succès digne des efforts de tous ceux qu'il commit à l'organisation de ces assises solennelles, auxquelles le Cercle convie les savants et les spécialistes tant du pays que de l'étranger!!

. . . . »

C'était le moment de renseigner les auditeurs sur les préliminaires du Congrès et d'en conter les rétroactes. On a pu lire ces détails ailleurs. Inutile donc d'y revenir.

La fin du rapport fut un appel au dévouement de la Presse.

« Un des grands facteurs de succès sera assurément l'intervention dévouée et gracieuse de la Presse Belge. Nulle n'ignore qu'elle met au service de toute cause, qu'elle soit humanitaire ou utilitaire, qu'elle ait pour objet les Arts, les Lettres ou les Sciences, qu'elle soit

économique et politique, les talents si nombreux et si variés de ses éminents collaborateurs.

» A la main habile, la Presse est un levier puissant. Nous en attendons beaucoup pour ne pas dire tout!

» En répondant si nombreux à notre invitation, Messieurs les journalistes, vous avez tenu à nous donner l'assurance que votre concours précieux nous est assuré. Notre reconnaissance ne vous l'est pas moins.

» Faites en sorte, Messieurs, que le Congrès de Malines puisse être le digne émule des Congrès antérieurs; digne du passé historique glorieux de la cité des Berthout et des Primats de Belgique; digne de ce qui lui reste encore de vestiges si appréciés de sa splendeur d'autrefois. »

De vifs applaudissements saluèrent cette péroraison. M. le Président félicita le rapporteur et le remercia. Il rendit hommage aux fondateurs du Cercle, qui ont eu confiance dans l'avenir. Pour ce qui le regarde, il confesse qu'au début il ne voyait pas que la Société naissante put être viable — l'expérience le rendait méfiant; — il ne s'y intéressa donc que pour autant qu'on puisse s'intéresser à une nouveauté. Il en fait amende honorable aujourd'hui, tout en se rendant ce témoignage, qu'une fois acquis au Cercle, son dévouement ne connut plus de défaillance. D'unanimes applaudissements confirment ces dires et les corroborent.

M. le chanoine van Caster leva alors la séance et il convia les assistants à se retrouver à 7 heures autour de la table du banquet.

Après quelques minutes d'aimable causerie, d'à parte pour renouer connaissance et se rappeler des souvenirs communs, on quitta le local du Cercle.

Au dehors, la pluie et le vent font rage. Arc-boutés contre la rafale, sous l'éclat fulgurant des globes

électriques, on traverse le vaste forum Malinois; on s'engouffre sous la galerie couverte de l'ancien palais du Grand Conseil, pour gagner le lieu du festin.

Là, tout est lumière, tout est à la joie. La table, en fer à cheval, remplit la vaste salle de ses non moins vastes dimensions. C'est jour de liesse, et le décor de la table, emprunté au folklore local, est d'un archaïsme charmant. Ici une branche de bouleau étend ses multiples ramures, chargés d'oiseaux en pâte de farine, à queue en plumes; deux cavaliers de plus grande dimension lui font cortège; là des petits bateaux en sucre blanc, à cargaison de dragées et ornés d'oriflammes multicolores, des bonshommes et autres figurations en sucre rouge rappellent la mi-carême traditionnelle. Des plats en étain supportent des « letteren, ringen en noten, mustacholen » et autres friandises locales, composant le dessert. Le mot « Mechelen » en « lettren » s'étale en face des convives de la table d'honneur. Celle-ci est occupée par MM. le chanoine van Caster, MM. Willemsen, président du Cercle Archéologique du Pays de Waes à St-Nicolas; M. le Bourgmestre Dessain; Echevins Van Hoorenbeeck et Hertsens; de Marneffe et Stroobant, anciens Présidents du Cercle; Wittmann, Sénateur; Van de Walle, représentant; Op de Beéck, conseiller provincial; Colonel Frans; J. Rosier, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts; les représentants de la Presse de langue française y font suite d'un côté, entourant MM. Magnus et Préherbu, qui leur font les honneurs du repas, et de la Presse de langue flamande de l'autre côté, avec MM. Coninckx et A. Jansen, qui s'acquittent à leur égard de fonctions semblables. Les autres convives se placent à l'aventure et au hasard de leurs préférences.

Près de chaque couvert, le classique « Schillekens Koek » remplace le pain habituel. De larges enveloppes,

pliées à la mode ancienne, en papier non moins ancien, cèlent en leurs flancs le menu des mets variés que va nous faire servir le maître de céans « Dore uit het hof van Befferen en Uffra Jeannette », secondés par un personnel culinaire de choix.

Sur un carré de papier ad hoc, on reproduit le numéro du menu pour, ce papier être ensuite remis au Secrétaire, qui le conservera précieusement, afin qu'un exemplaire, tombant en des mains profanes, le coupable n'échappe à la vindicte de ses confrères. Car ce menu deviendra chose précieuse, une rareté bibliographique, et dont la possession excitera maintes convoitises ; toutes précautions ne seront pas superflues pour empêcher qu'un non-souscripteur au banquet ne puisse se prévaloir de le posséder dans ses collections, sans en avoir largement payé la valeur.

Ce menu, en effet, est une vraie trouvaille, que l'on doit à M. le chanoine van Caster. Qu'on se figure une feuille in-folio de très vieux papier de Hollande, aux caractères non moins vieux, imprimé avec un religieux souci de facture ancienne, repliée sur elle-même, un côté comprenant le texte flamand, l'autre le texte français. Toute la série des personnages légendaires malinois : Op-Signorken, les Géants, le cheval Bayard, etc., chevauche à l'entour du texte bilingue. Tel un arbitre aux reins puissants, la Tour Saint-Rombaut est fièrement campée entre les deux textes. Au-dessus, en un cartel, est inscrit le numéro de l'exemplaire du menu ; au bas, l'auteur avait frappé son cachet. Au recto de la feuille, se lisait le libellé de l'objet de la fête, avec, comme épigraphe, un dicton de circonstance.

A l'heure dite s'ouvre la partie gastronomique de la fête. Le service se poursuit régulièrement, au milieu de conversations animées et de l'entrain général. On arrive ainsi au moment fixé pour les toasts.

M. le chanoine VAN CASTER se lève; tous les convives l'imitent, et au milieu d'un silence général, prononce les paroles suivantes :

Domine salvum fac Regem! Dieu protège le Roi!

C'est la prière de l'Église. C'est le vœu de tous les Belges, et en particulier celui de tous les Confrères réunis ici, pour fêter le 25me anniversaire de notre Cercle. Et pour ce, M.,M., je vous propose de boire à la santé du Roi Albert I, notre bien-aimé souverain, de notre très gracieuse et non moins aimée Reine Elisabeth et à celle de toute la famille royale!

Un tonnerre d'applaudissements et un triple Hip! Hip! Houra! poussé à pleins poumons, soulignent les paroles du Président.

Le télégramme suivant fut immédiatement adressé au Roi :

A Sa Majesté le Roi, Bruxelles,

Le Cercle Archéologique de Malines, réuni pour fêter le 25me anniversaire de sa fondation, acclame Sa Majesté Albert, Roi des Belges, et associe à ces sentiments d'ardent loyalisme Sa Majesté la Reine Elisabeth et toute la famille Royale.

Chanoine G. VAN CASTER.

Voici la réponse du Roi :

10-11 Etat.
23 Monsieur le Chanoine VAN CASTER,
11 rue Notre-Dame, Malines,
1911 déposé à Bruxelles, à 10/40, n° 4502.

Le Roi a été très touché du télégramme que vous lui avez adressé au nom du Cercle Archéologique de Malines. Sa Majesté m'a chargé de vous transmettre, ainsi qu'à tous les membres de votre Société, ses remerciements et ceux de la Reine pour vos chaleureuses assurances de loyalisme.

Le Ministre de la maison du Roi.

Le silence s'étant rétabli, M. le Vice-Président, Edm. MAGNUS, propose de boire à la santé de M. le chanoine VAN CASTER et à celle de M. WILLEMSEN, le Président du Cercle Archéologique du Pays de Waes, et il le fait en des termes particulièrement heureux :

Messieurs,

Voici donc que nous fêtons, en ces agapes amicales, les 25 années d'existence de notre Cercle, et voici 17 ans que notre Société est présidée par le Révérend M. VAN CASTER.

Pendant ce laps de temps déjà long, M. le chanoine VAN CASTER conduisit notre Société avec le plus rare dévouement, avec le tact le plus parfait. Toujours le premier et le dernier à nos réunions, encourageant les uns, conseillant avec la plus grande compétence les autres, critiquant parfois, mais toujours respectueusement écouté de tous, il s'est fait notre conseiller et notre ami; il s'est en quelque sorte identifié avec le Cercle qu'il préside, et prononcer son nom, c'est évoquer celui du Cercle Archéologique de Malines. Connaissant à fond tout ce qui concerne l'archéologie de notre cité, admirateur profond de tout ce qui tient à l'art dans sa chère ville natale, il voudrait revoir à celle-ci toute sa splendeur d'antan, y relever ce grand nombre de façades et de monuments anciens qui caractérisent notre Malines, et assister au couronnement de ce grand œuvre par l'achèvement de la tour de St-Rombaut.

Et, quand je parle du Président du Cercle, je vois immédiatement à côté de lui M. WILLEMSEN, le Président du Cercle archéologique du pays de Waes. Ce sont ces deux hommes qui seront à la tête de notre futur Congrès.

Le Cercle que préside M. WILLEMSEN fêtera son cinquantenaire dans le courant de 1911 de façon magistrale et unique; car ce sera en inaugurant un nouveau musée pour la ville de St-Nicolas. Nous aurons alors l'occasion de le féliciter particulièrement et de lui dire combien hautement nous apprécions son travail et cette façon toute spéciale de fêter un glorieux anniversaire.

Messieurs! Unis dans la présidence de notre futur Congrès, ces deux hommes doivent être unis dans nos hommages, et c'est à leur longue vie, à la continuation de leur dévouement à la science archéologique que je vous convie de vider vos coupes. A la santé de MM. VAN CASTER et WILLEMSEN!

Une nouvelle salve d'applaudissements salue et l'orateur et les Présidents.

M. WILLEMSEN, Président du Cercle Archéologique de St-Nicolas, en son nom et en celui de M. le chanoine VAN CASTER, répond d'une voix vibrante :

M.,M.,

Je remercie bien sincèrement M. MAGNUS des paroles trop élogieuses qu'il a bien voulu m'adresser. Et je le remercie d'autant plus que je me demande comment je pourrais bien les avoir méritées. Qu'est-il arrivé, en effet! Le Cercle Archéologique de Malines avait pris sur lui d'organiser la XXII[e] session de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique. Il a cru que le Cercle Archéologique du Pays de Waes pouvait lui être utile dans cette conjoncture. Vous nous avez fait signe et aussitôt nous avons répondu à votre appel. Nous avons cru faire acte de bonne confraternité et voilà tout notre mérite.

Mais cette coïncidence me permet d'apporter ici, à l'occasion de votre vingt-cinquième anniversaire, le salut cordial de notre Cercle de Waes à votre vaillante Compagnie.

Nous sommes vos aînés — nous comptons le double de votre âge — et par là même nous avons pu suivre attentivement la marche de vos travaux. Leur caractère ne s'est jamais démenti et vos efforts ont toujours tendu à vous rapprocher de la vérité scientifique.

A qui le devez-vous? Evidemment à vos dirigeants actuels. Mais, à mon très humble avis, une grande part de mérite revient aux ouvriers de la première heure. Ils défrichèrent le terrain, l'ensemencèrent et le rendirent fertile. Hélas! leur nombre est restreint, il n'existe plus que deux anciens présidents de votre compagnie : MM. STROOBANT et DE MARNEFFE.

Je vous propose de lever notre coupe en leur honneur.

Les mêmes manifestations d'enthousiasme se reproduisent.

C'est alors au tour de M. ROSIER, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, et celui-ci, s'adressant à l'Administration Communale, le fait avec l'éloquence et le charme dont il a le secret.

Messieurs,

Mes Collègues du Cercle Archéologique m'ont confié l'agréable tâche de porter un toast à l'Administration Communale de Malines. Je me rends bien volontiers à ce désir, d'autant plus que, ce faisant, je n'aurai que des choses aimables à adresser à ces autorités.

En effet, Messieurs, tous ceux qui connaissent notre tant pittoresque cité, avec sa splendide couronne de monuments que lui ont légués les siècles passés, doivent avoir remarqué le soin jaloux avec lequel nos autorités communales veillent à la conservation de cet inestimable trésor.

Non seulement on s'évertue à défendre ces monuments contre les atteintes du temps, mais encore on s'applique, avec la prudence et l'intelligence nécessaires dans ces cas, à remettre dans leur état primitif ceux d'entr'eux qui, aux époques de décadence, ont eu à subir, de la part de l'homme, des outrages plus graves encore.

C'est ainsi que, depuis une trentaine d'années, on a vu restaurer successivement et avec bonheur, le palais de Marguerite d'Autriche, celui de Marguerite d'York, l'hôtel Busleyden, l'église Ste-Catherine, le palais du Grand Conseil, etc., et bon nombre de façades de tous genres et de tous styles, et dont la plupart ne sont pas seulement un ornement pour notre ville, mais constituent encore de précieux documents pour l'étude de l'Architecture dans notre région. — En dernier lieu on a remis en état notre Hôtel de ville; et à peine ce beau travail est-il terminé, que l'on en projette déjà un autre plus important encore : celui de la restauration et de l'achèvement de nos Halles.

Bref, notre Administration Communale a droit à nos hommages pour le soin avec lequel elle veille à conserver, à mettre en relief et à augmenter notre magnifique patrimoine de monuments et de souvenirs du passé. Elle a encore droit à nos remercîments pour l'appui moral et matériel qu'elle n'a cessé d'accorder au Cercle Archéologique de Malines, rendant ainsi possible et facilitant les importants travaux de ce Cercle, et enfin, pour le vif intérêt que, très certainement, elle porte à notre prochain Congrès en cette ville.

Ce Congrès promet d'avoir une importance extraordinaire. D'abord, Malines est incontestablement un des plus beaux cadres qu'on puisse rêver à ces sortes de réunions. Ensuite, des questions du plus haut intérêt y seront traitées par des sommités

dans le domaine de l'Art et de l'Archéologie; on organisera des festivités, concerts, excursions, etc., qui seront un vrai régal intellectuel. Enfin, on prépare une exposition folklorique qui promet d'être une des plus complètes qui se soient produites jusqu'ici.

Dans cette exposition, on ne se bornera pas à l'exhibition de de ces objets simples, naïfs, et qui souvent n'ont d'autre valeur (d'ailleurs très appréciable) que celle du souvenir ému qui s'y rattache, mais on se propose d'y faire une large part à l'Art religieux, ainsi qu'aux industries d'Art autrefois si florissantes à Malines, telles que : la dinanderie, la dentelle, la tapisserie, le cuir doré, etc.

Peut-être l'exposition d'Art religieux sera-t-elle le point de départ d'un musée spécial, si désirable, et dans lequel on pourra réunir, conserver et exposer convenablement les objets ayant servi au culte, objets dont pour l'une ou l'autre raison on ne se sert plus et qui, actuellement et malgré les prescriptions Gouvernementales à ce sujet, se perdent souvent ou vont enrichir les collections et musées à l'étranger.

Quant aux industries d'Art en question, quelques-unes d'entre elles existent encore en notre ville, mais d'autres, et des plus importantes, ont disparu, et qui sait si cette exposition ne contribuera pas à les y faire revivre.

Je sais bien, Messieurs, qu'en ce moment plus d'un d'entre vous se dira : Bon, voilà ce Monsieur qui s'égare. Parti pour un toast à l'Administration Communale et oubliant que les toasts les plus courts sont les meilleurs, il se croit sans doute déjà au Congrès et pour un rien risquerait une petite conférence, qui serait absolument hors de saison.

Eh bien, Messieurs, permettez-moi de dire qu'il n'en est rien. Loin de m'être égaré, je suis au contraire plus que jamais dans mon sujet, car, en esquissant à grands traits l'importance de nos projets, j'ai par le fait même mis en relief que l'exécution de ces projets n'est possible qu'avec le plus généreux appui des Autorités.

Et puisque nous avons l'honneur et le plaisir d'avoir au milieu de nous M. le Bourgmestre de Malines, ainsi que plusieurs de nos Echevins, et parmi eux celui des Finances, il n'est peut-être pas très délicat, mais certainement naturel, je pense, que je profite de cette heureuse circonstance pour exprimer, au nom du Cercle Archéologique, l'espoir de voir notre Administration Communale seconder nos efforts de manière à nous permettre de faire grand, en un mot de faire digne de Malines.

Et maintenant, Messieurs, je termine en rendant une fois de plus hommage à notre Administration Communale pour le vif intérêt qu'elle ne cesse de porter aux choses de l'Art et de l'Archéologie ; en la remerciant de l'appui qu'elle a toujours accordé à notre Cercle et qui, nous en sommes persuadés, nous restera acquis dans l'avenir, et enfin, Messieurs, pour vous inviter à souligner mes paroles, en vous joignant à moi pour lever nos verres en son honneur.

Les sentiments que venait d'exprimer M. Rosier étaient partagés par tous les convives; leurs applaudissements le prouvèrent d'abondance.

M. le Bourgmestre Ch. Dessain y répondit en ces termes :

Je vous remercie, Messieurs, des paroles très aimables et très élogieuses qui viennent d'être prononcées à l'adresse de l'Administration Communale.

Louis Veuillot a dit quelque part, d'une Académie savante, que « c'est une société très considérée de savants hommes qui s'occupent entre eux de lire ce qui fut écrit en caractères effacés, dans une langue inconnue, sur les monuments détruits des peuples qui ont cessé d'être ».

Les archéologues malinois, par leur activité, corrigent ce que ces paroles pourraient laisser supposer de fine critique et confirment ainsi que les exceptions sont le plus souvent la règle. Car, tout ce quart de siècle durant, ces Messieurs ont produit, *entre eux*, pour *le plus grand bien de tous*, une œuvre abondante, utile et durable, et nous leur en savons gré. Ils nous donnent une preuve nouvelle de leur activité expansive en organisant le prochain Congrès Archéologique et l'Exposition dont on nous fait pressentir toute l'importance. La ville de Malines est certainement très disposée à seconder ces efforts, mais n'oublions pas que ses ressources sont très restreintes.

Rassurez-vous cependant, Messieurs, nous ne désespérons pas d'arriver à découvrir dans quelque coin de la caisse communale de quoi vous prêter un appui secourable, et nous le ferons d'autant plus volontiers que celui-ci contribuera surtout à vous permettre de mettre en valeur les beautés artistiques et les richesses archéologiques de notre chère cité.

Non moins applaudies furent les paroles du premier Magistrat de la Ville.

Mais la source d'éloquence était loin d'être tarie. La Presse, à son tour, allait s'entendre congratuler, et par le mieux en verve des Confrères du Cercle, M. le Juge Préherbu.

Mesdames et Messieurs,

Je dis, Mesdames, parceque si nous ne voyons pas de nos yeux quelques échantillons de la plus belle moitié du genre humain, et si, de ce chef, cette assistance si distinguée paraît incomplète, nous comptons cependant quelques Dames parmi nous; je ne puis les oublier.

D'abord, la principale, l'Archéologie, que nous représentons tous, à des titres divers; ensuite, la Tradition populaire, dont nous sommes les conservateurs, quelques-uns diront « trop obstinés », quoique aujourd'hui mal venu serait sans doute celui qui s'aviserait de blâmer notre banquet folklorique. Enfin, et surtout, celle à qui j'ai mission de boire, une très grande dame : la Presse!

Après le Pouvoir exécutif, S. M. le Roi, le Pouvoir directeur de notre Société, le Président; après le Pouvoir Communal, ici représenté, pouvait-on omettre cet autre pouvoir, qui s'arroge le droit de les juger tous, et dont tous relèvent, quoiqu'ils en aient : l'Opinion publique et son organe universel, la Presse!

Elles nous donne l'exemple de tout discuter, elle ne doit pas s'étonner d'être à son tour très discutée. On en dit parfois du mal : nous pourrions considérer que ceux qui s'en plaignent le plus sont les plus ardents à y recourir. Car, comme la lance d'Achille, elle peut guérir les blessures qu'elle fait, dit-on. La recette manque peut-être d'utilité pratique de nos jours, et plutôt qu'à la lance on pourrait songer à certaines lancettes chirurgicales, qui, après que l'opération est réussie dans toutes les règles de l'art, expédient le patient *ad patres,* ce qui est le moyen le plus sûr, évidemment, de couper court à des réclamations ultérieures.

Vous dirai-je du bien de la Presse : si j'en dit trop, j'exposerais la modestie de ces Messieurs à de trop cruelles épreuves, ou peut-être ces Messieurs croiraient-ils que nos louanges sont l'expression absolue de la vérité, et cette illusion pourrait nous rendre tous bien à plaindre.

Mais trève d'impertinences : nous sommes très heureux, Messieurs, de vous voir parmi nous.

Dans la mission d'éducation sociale que vous remplissez, vous êtes pour nous de précieux collaborateurs. Vous pouvez défendre contre elles-mêmes des villes qui n'aspirent qu'à s'enlaidir, sans comprendre qu'elles s'appauvrissent dans la même mesure. Je me hâte d'ajouter, et vous avez pu, Messieurs, vous en assurer de visu, que ce n'est pas le cas à Malines, et que les diverses administrations qui s'y sont succédé ont toutes, sans distinction d'opinion, eu à cœur de conserver le patrimoine artistique de la cité.

Vous pouvez faire apprécier *l'utilité,* je souligne le mot, l'utilité réelle et pratique de nos sociétés archéologiques, qui s'évertuent à sauvegarder les témoins d'un passé glorieux et à ménager le trésor esthétique où vient se former et s'épurer le goût artistique et industriel de nos générations futures.

S'adressant ensuite aux représentants de la Presse flamande, M. Préherbu continua en ces termes :

Heeren der Vaderlandsche Drukpers,
want hoe zou ik U anders beter kunnen noemen, indien ik mij niet blootstelde aan de verwijtingen, 't zij van degenen die U vlaamsche drukpers heeten, 't zij van diegenen welke U met den naam van Nederduitsche Drukpers bestempelen; ik wil mij niet tusschen een van beide rangen schikken; ik ben gelukkig dezen teug ter uwer gezondheid te ledigen. Hadden wij meer tijd ter onzer beschikking, zou ik U eenen onafmeetbaren langen toast voordragen :

Eerste hoofdstuk : De groote eer die mij toekomt, ondanks mijne onbevoegdheid; maar te dien opzichte, kunt Gij allen beter redeneeren dan ik zelve, en wij zullen dat hoofdstuk maar overslaan.

Tweede hoofdstuk : over het uitmuntend karakter der Vlaamsche Pers en deszelfs vertegenwoordigers; maar de opsomming uwer bekwaamheden zou misschien al wat lang zijn, of misschien wat lang schijnen aan diegenen die met dezelfde hoedanigheden niet begaafd zijn, en dit hoofdstuk zullen wij nu ook maar overslaan.

Ik zal mij dus vergenoegen met eenen oproep te doen op uwe welwillendheid. Ons Mechelen is eene Vlaamsche stad, vlaamsch van aard en vlaamsch van zeden; maar in ons Belgisch vaderland leven van alouds, nevens malkander, twee germaansche stammen, waar-

van d'eene, de frankische namentlijk — daar den dietschen tongval door den romeinschen invloed in de schaduw gebracht werd — het tot eene alomgekende en met volle recht geprezen wereldtaal gebracht heeft.

Sedert de burgondische vorsten was Mechelen door fransch sprekende bewoond. Zetel van den Hoogen Raad, heeft zij er altijd de twee landstalen zien gebruiken, en ze altijd op gelijken voet zien gesteld.

Wat onze Maatschappij betreft, volgaarne aanhooren wij in onze zittingen de werken onzer vlaamsche leden. Zij pronken tusschen de besten die wij in onze jaarlijksche verslagen mededeelen. En toch betreuren wij dat ze niet talrijker zijn.

Aan U, Heeren, bevelen wij deze taak, van ons nieuwe aanhangers bij te brengen; niet enkel leden voor de Maatschappij, inteekenaars voor het Oud- en Geschiedkundig Congres, maar ook en vooral *werkende* leden, die den alouden schat onzer handvesten doorbladeren, en als naarstige bieën er ons den zoeten honing van vóór zetten.

Gij ziet vandaag, Heeren, dat wij onzen ouden oorsprong indachtig zijn, dat we de oude Mechelsche gebruiken zoeken te behouden en te verheerlijken.

En 't is ook, volgens aloud vaderlandsch gebruik, dat ik mijne rede sluit door te drinken op uwe gezondheid.

Faudra-t-il répéter que des applaudissements nourris saluent la harangue bilingue de M. Préherbu, qu'on ignorait posséder et manier la langue flamande avec pareille mæstria.

La Presse ne voulut pas être en reste d'amabilité, et le Syndic de la Presse locale, M. l'Imprimeur Olbrechts, se levant, remercia l'assemblée et le Cercle organisateur pour les mille attentions témoignées à ses Confrères, et promit ensuite le concours dévoué de tous au Congrès du mois d'août prochain.

Il le fit en ces termes fort applaudis :

Wij bedanken den geachten spreker voor de goede gevoelens welke hij komt uit te drukken ten opzichte der vertegenwoordigers der Drukpers.

Hulde brengende aan het Comiteit van den Oudheidskundigen Kring, welke het grootsche gedacht heeft opgevat tijdens de aanstaande Oogstmaand een Congres met tentoonstelling en andere feestelijkheden ter stede in te richten, geven wij U de verzekering dat de Leden der Drukpers aan hunnen plicht niet zullen te kort komen, wanneer het 't algemeen welzijn betreft, zooals hier het geval is. En inderdaad, Mijnheeren, het geldt hier door de Drukpers de feesten bekend te maken, die ter gelegenheid van het zilveren jubelfeest van den Oudheidskundigen Kring ter stede zullen plaats grijpen, ten einde zooveel mogelijk vreemde bezoekers naar hier te lokken tot groot voordeel van handel en nijverheid.

U dan nogmaals deze uitdrukkelijke verzekering aanbiedende, stellen wij een heildronk voor, op het welgelukken van het aanstaande Congres, van de tentoonstelling en andere feestelijkheden.

Enfin, M. Stroobant, ancien président du Cercle Archéologique, clôtura la série des toasts par ces quelques paroles flatteuses adressées au Secrétaire général du Congrès, M. H. Coninckx, membre fondateur et Secrétaire du Cercle Archéologique, et à ses collaborateurs du Comité exécutif :

Messieurs,

Il nous reste à porter un toast. Je vous convie de boire à la santé de celui qui, avec un inlassable dévouement, est depuis bientôt un quart de siècle la cheville ouvrière de notre Société et qui vient d'assumer la très lourde charge de Secrétaire général du Congrès de 1911.

M. Coninckx consacre tous ses loisirs à la prospérité du Cercle Archéologique; conjointement avec MM. Magnus et Préherbu, il est l'organisateur de la fête folklorique si réussie de ce soir.

C'est là un gage de succès du futur Congrès, et je vous convie, Messieurs, de boire à la santé de M. Coninckx et de ses collaborateurs (Applaudissements).

M. Coninckx se leva à son tour et, après un bref remercîment à l'Assemblée, dit : « Messieurs, j'ai été aujourd'hui l'homme à tout faire, il ne me manquait

plus que le rôle de régisseur. Puisqu'on m'y voue, je m'exécute, en vous annonçant que le fils très sympathique d'un de nos plus sympathiques Confrères du Cercle veut bien nous chanter quelques airs anciens et notamment des *lied d'amour,* composés par Marguerite d'Autriche. La parole est donc à M. Tony MAGNUS ».

Cet intermède musical fut un vrai régal. Artistement accompagnées au piano par M. DURIEUX, ces vieilles et naïves complaintes furent détaillées de façon ravissante; lorsque ensuite le classique « Kwezeltje wilde gij dansen » souligna définitivement l'archaïsme de la partie harmonique de la fête, la satisfaction de l'assistance se traduisit par des acclamations bruyantes et prolongées.

La fête continua ensuite par battre son plein jusqu'à une heure très avancée de la soirée.

En se séparant, on se félicita du succès grand de la soirée, et unanimement on convint que le but espéré était atteint au delà de toute espérance : fêter le jubilé du Cercle et faire entrer le Congrès dans la phase d'organisation où le concours des Autorités, de la Presse, du Public, de toutes les bonnes volontés en un mot, lui est désormais assuré.

H. CONINCKX.



Nicolas van der Veken

SCULPTEUR MALINOIS DU XVIIe SIÈCLE

I

Tout l'Olympe en délire, la ruée monstrueuse d'une race débridée, l'inextricable grappe de torses truculents, de carnations vermeilles, les ruisselantes clartés des gorges blanches, laiteuses, et des cambrures roses. L'ivresse éthérisée qui porte à la luxure, le paroxysme orgiaque des saturnales et le faste pompeux des cours. Les agonies livides des martyrs chrétiens, la hantise des corps suppliciés, aux chairs vergetées et pantelantes, la meurtrissure des yeux et celle cramoisie des lèvres, et par dessus tout, singulière antithèse, l'obsédante saveur païenne dans les légendes bibliques. Une création énorme qui regorge de sève, féerie de lignes et de couleurs, d'impétueux élans, de formes plantureuses, de blondes nudités, de manteaux écarlates et de simarres d'or.

Voilà Rubens!

L'étalage éclatant des marbres blancs et noirs, le galbe des colonnes qui montent avec essor, les corniches surplombant en de folles audaces et la silhouette pittoresque des frontons. L'avalanche neigeuse des anges, génies païens, l'apothéose de saintes, grasses d'insouciante volupté, et le triomphe déclamatoire d'un Christ,

Jupiter florissant. Les groupements amoncelés, taillés au cœur des chènes, jetant pêle-mêle arbres, nuages, rochers; accumulations déconcertantes où se lamentent de lascives Madeleines, aux seins lourds, aux croupes rebondies, aux reins cambrés, où des anachorètes flamands, aux torses athlétiques, se meuvent dans le vent qui fouette, creuse et tord leurs manteaux en bouillonnants remous. Des nichées d'amours joufflus, dodus, pervers, avec des ailes d'anges, des guirlandes qui croulent sous le poids des lourds fruits automnaux, croustillants et bombés.

Voilà l'église!

Les façades à pignons, ouvrées comme des joyaux, scintillantes comme des reliquaires, des arcs de triomphe emphatiques et faux, des oriflammes soyeuses et des festons et des amours. Le fastueux cortège où des chevaux fringants piaffent, se cabrent et caracolent, allumant mille feux dans leurs harnais dorés, où des chars pesants et pompeux geignent, crissent et cahottent sur l'inégal chemin. Les riches pourpoints de soie et de velours, les fulgurants reflets des étendards, des armes de parade, et la houle du flot humain, ses chants scandés, ses cors tonitruants et le soleil.

C'est la rue!

Le luxe tapageur des vaisselles de cuivre, des grands plats godronnés et des buires pansues, entassés rutilants sur des dressoirs somptueux, des meubles tout fouillés de redondants décors. Le fauve éclat des cuirs qui animent les murs, l'énorme cheminée où flambe un tronc entier, réveillant mille reflets aux lustres, aux tentures, aux rideaux. Et la table dressée, avec ses nappes blanches, ses grès et ses cristaux. Toute la godaille épique, les bouillonnants convives, l'ivresse libidineuse, le rire épais, le propos égrillard et toute la vie charnelle et la folle chanson.

C'est le foyer!

Et cette évocation d'ensemble qui fascine et émerveille, c'est la Renaissance flamande, non point dans l'essai timide et timoré des premiers italianisants, ni dans le pastiche discordant et froid, simplificateur et synthétique, des romanisants du XVIe siècle, mais dans sa splendeur virile, consécration admirable d'un lent et patient effort, le siècle de Rubens.

Et pourtant à l'aurore du XVIIe siècle, le règne de la terreur, la furie espagnole vient à peine de s'apaiser. Les campagnes encore incultes sont plantées de gibets, les villages désertés ne se réveillent que sous le pas pesant des escadrons en marche, et les bruits perçants des métiers se sont tus dans les cités flamandes. Le calme peu à peu succède à la tourmente et le gouvernement paisible déjà des archiducs Albert et Isabelle ramène en nos provinces une prospérité relative. Véritable règne draconien, la domination espagnole, avec ses luttes religieuses, longues et ardentes, avait anéanti en notre pays, le plus riche du monde naguère, tout ce que la lente fermentation des siècles y avait produit dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Dès leur avènement, les archiducs s'étaient rendu compte de la dépression économique qui affligeait la région. Par tous les moyens ils cherchèrent à parer à la ruine qui s'annonçait imminente. La découverte des colonies avait stimulé les initiatives nationales et favorisa étrangement la consolidation des états européens. L'esprit de rivalité économique fut exploité de manière fort adroite par nos archiducs, et soutint leurs efforts pour protéger, par des octrois et des privilèges, l'industrie nationale, en butte à l'âpre concurrence étrangère.

Sans cesse préoccupés d'améliorer les métiers, tant

anciens que nouveaux, de concilier les vieux privilèges corporatifs avec les progrès techniques qui s'imposaient, leur action fut très appréciable, au milieu des difficultés extrêmes, qui ne cessèrent de s'élever de toutes parts. Réalisant des travaux publics de première importance, fondant un système douanier fortement protectionniste, accordant des monopoles aux industries menacées, cette action eut été plus efficace si elle n'avait manqué d'unité, si elle n'avait égaré les plus généreux efforts en de vaines querelles sur le régime monétaire.

Si la honte d'un fanatisme farouche se complaisant aux autodafés des sorcières ternit encore le règne des archiducs, si la prospérité était plus apparente que réelle, une certaine accalmie pourtant avait succédé à la tempête, et l'homme, dans un bien-être inespéré, se réjouit de la fraîcheur dont toutes choses semblaient imprégnées, et les lettres et les arts se prirent à refleurir.

Secondés puissamment par l'ordre des Jésuites, dont l'enseignement contribua, efficace, à l'éclosion d'une brillante renaissance en ces domaines, les archiducs se firent les protecteurs généreux des hommes de lettres et des artistes. Autour de Juste Lipse tout un essaim de poètes, parmi lesquels de nombreux membres de la compagnie de Jésus, cultivaient la muse. A défaut de véritable inspiration, ils imitèrent Ovide et Virgile, dont, avec érudition, ils exaltaient la beauté. Les épanchements idylliques, embaumés de bonheurs paradisiaques, s'impreignent de paganisme ; une oppression mélancolique en altère la sérénité ; mais quand éclate parfois la joie, quand se déchaîne l'exubérante ardeur, elle claironne, leur poésie, en accords impétueux, dont les ripailles de Jordaens ne sont que les transpositions colorées. La verve déclamatoire et redondante, le style grandiloquent et imagé des poètes latins de la décadence,

avec tout le boursouflage pédantesque qu'y introduisirent les humanistes des XVe et XVIe siècles italiens, furent les sources fécondes où nos lettres s'abreuvèrent goulûment, absorbant à pleins gosiers cette mixture de paganisme vénéneux et grisant.

La peinture dès lors, qui ne demandait qu'à fleurir, sera l'expression, non pas uniquement du milieu déprimé encore des provinces flamandes, mais principalement de cette culture littéraire païenne, dont les lettres hollandaises et flamandes, autant que françaises, distillaient le charme troublant.

Rubens, la plus vigoureuse plante de la floraison nouvelle, surgit en ce moment, et, durant un demi-siècle, soulagea son inépuisable fécondité en des créations grandioses qui éblouirent le monde. Nul mieux que lui ne représente cette époque, dont il engendra en quelque sorte le faste redondant, et c'est à travers ses œuvres qu'on la jugera toujours. Imbu de littérature latine, ayant absorbé par un travail d'assimilation formidable tout ce que l'Italie pouvait lui enseigner, professant en outre pour la Rome antique un culte enthousiaste, il était l'homme tout désigné pour servir les projets de ses souverains et de leurs zélés apôtres, les Jésuites.

Défenseurs opiniâtres de la forteresse catholique du Nord, qu'était notre pays, soucieux d'éviter la réforme par un culte tolérant et rajeuni, et considérant l'art comme un des moyens de propagande les plus efficaces, les disciples de Loyola flairèrent en Rubens un allié puissant. Nul mieux que lui n'était capable de transposer en formes et couleurs leurs audacieux sermons, teintés de paganisme. En s'attachant l'artiste, ils conquirent une école. Autour de lui, en effet, en son atelier, se meut une pléiade merveilleuse de praticiens, maîtres tous, mais éclipsés pourtant par le génie mondial du plus puissant des peintres.

Non seulement la peinture, mais encore l'architecture, la sculpture et les arts décoratifs en général doivent plus que leur nom de style jésuite à l'ordre de Loyola. L'édification de multiples églises, influencées, en leur structure autant qu'en leur décor, du baroque italien, admirablement assimilé par le cerveau de Rubens, la belle envolée que prit la sculpture, sous l'impulsion du Bernin, le regain de vie dont témoignent la tapisserie, le mobilier et l'orfèvrerie, voilà le fruit de la munificence jésuitique. Si le style pompeux et faux justifie en certains sens le dédain que le snobisme moderne professe à son égard, ce style bien flamand, dans son opulente splendeur, eut au moins l'incontestable mérite d'avoir atteint cette unité, cette physionomie harmonique, qui manquent totalement à notre siècle infatué et prétentieux. Ce fut la peinture toutefois qui prit la direction, et non l'art de bâtir, ainsi que le veulent généralement les grandes époques artistiques. Partant de là, l'architecture sera fictive et picturale, au lieu d'être sincère, son décor sera théâtral et trompeur, et la sculpture sera tumultueuse et pleine d'afféterie.

Quel cadre merveilleux pourtant ces arts fournissent aux rêves grandioses que Rubens fixa sur ses toiles immenses. Non seulement des peintres, mais encore des graveurs, des sculpteurs, des architectes s'attachèrent aux pas de l'illustre créateur. Et parmi eux, le sculpteur Luc Fayd'herbe de Malines semble avoir joui de la faveur toute spéciale du maître. Il contribua puissamment à propager son style, large, plein de hardiesse, de tumultueuse envolée, où se retrouvera le caractère prédominant de tout l'art flamand du XVII[e] siècle.

Les troubles religieux, qui avaient dévasté nos provinces, n'avaient laissé que des monceaux de ruines. Le mobilier et la sculpture de nos églises, forte-

ment endommagés par les iconoclastes, exigeaient des réparations urgentes. Sous l'influence des idées nouvelles, importées d'Italie par l'esprit encyclopédique de Rubens, les autels se surmontèrent de portiques imposants, empruntés aux arcs de triomphe antiques, et réservant l'hospitalité la plus bienveillante aux énormes tableaux du lyriste anversois; des chaires de vérité s'élevèrent, accumulations pittoresques de personnages et d'animaux, de rochers et de feuillages, et les murs se recouvrirent, avec une fantaisie infinie et variée, de stalles, de boiseries et de confessionnaux, où la décoration sculpturale tenait une place prépondérante.

A l'aurore du XVIIe siècle, la ville de Malines, qui avait vu sombrer dans la furie espagnole son inoubliable splendeur d'antan, respira plus librement, et retrouva dans le commerce et la manufacture une prospérité relative. La fondation, en 1620, du Mont-de-Piété, débarrassa les classes laborieuses de cette lèpre de l'économie, les Lombards et les tables de prêts. Si l'industrie drapière était perdue sans espoir, on chercha à introduire le tissage de la soierie avec le concours de tisserands français. La fabrication des cuirs dorés traversa une ère des plus florissantes. C'était l'époque des grandes cavalcades, des festivités pompeuses, et le cortège de 1680, en célébration du jubilé de saint Rombaut, fut entouré d'un faste inoui. Les corporations vivaient leurs dernières années de splendeur et contribuaient, par leurs deniers et leurs personnes, au lustre des pompeux cortèges.

Dans un tel milieu l'art devait incontestablement s'épanouir et jouer un grand rôle. Un homme de génie prit la tête du mouvement et entraîna à sa suite un essaim d'habiles artistes, rivalisant de zèle et d'invention, pour embellir la cité. Du sein de son

noyau médiéval s'éleva une renaissance architecturale remarquable. L'église du Béguinage, le sanctuaire de Notre-Dame d'Hanswyck, la chapelle du prieuré de Leliëndael et l'église des Jésuites témoignent hautement des tendances artistiques nouvelles. Les ornementations fastueuses et la surcharge du style jésuite, confinant si aisément au mauvais goût, s'y étalent ostensiblement, plus encore peut-être dans leurs ameublements luxueux que dans leurs pompeuses façades de pierre blanche.

Le nom de Luc Fayd'herbe s'attache indélébile à cette époque, comme celui des Kelderman aux siècles passés. van der Veken, Langhemans, Van der Steen, Boeckstuyns, Verhaegen et Valckx forment, avec lui, la plus incomparable des écoles de sculpture que connut notre pays. Décorateurs avant tout, les sculpteurs flamands du XVIIe siècle manquèrent très souvent de profondeur dans leurs productions hâtives; mais quelle richesse, encore que tapageuse et vulgaire parfois, mais quelle fantaisie opulente, quelle abondante variété.

Leur rêve en général ne dépassa guère celui de transposer en marbre, ou plus souvent en bois peint, les compositions audacieuses du colosse anversois ; mais si le raffinement manque, combien admirable est leur vigueur; si le bon goût leur fait défaut, combien débordant de suc est leur talent, quelle harmonie parfaite a présidé toujours aux réalisations audacieuses de leurs plus féériques visions.

Le XVIIe siècle pourtant ne s'acheva pas sans voir se propager, parallèlement à l'impulsion rubénienne, l'influence d'un art gracieux, plus séducteur sans doute, mais dégénérant parfois en une délicatesse exagérée. Ce courant, nouveau en Flandre, trouva son origine chez van Dyck. Il en avait puisé le secret dans son âme raffinée d'abord, puis en Italie, dans les préciosités berninesques et les virtuosités bolonaises, mais surtout près de cette



Phot. J. Fourdin

Chêne

Lambris et confessionnaux

(Malines, église SS. Pierre et Paul)

belle aristocratie anglaise dont il devint à la fois le premier et le plus grand des portraitistes.

Si l'école flamande demeura plutôt fidèle aux leçons impérieuses et subjuguantes de Rubens, la grâce allanguie des anges et des femmes de van Dyck ne tarda pas à s'imposer dans tous les domaines. Cette grâce particulière fascina le génial sculpteur Pierre Puget, en France. Dans la sculpture belge, Nicolas van der Veken (1) en fut un des plus brillants interprètes ; il en fut l'initiateur, à Malines, où cet art séduisant fleurira jusqu'en plein XVIII[e] siècle, plante vivace qui ne s'étiolera que sous le souffle glacé du classicisme.

II

Nicolas van der Veken vit le jour à Malines et y reçut l'onde baptismale en l'église Saint-Rombaut, le 29 octobre 1637 (2). Sa famille nous est fort imparfaite-

(1) La seule biographie de quelque importance, publiée sur Nicolas van der Veken, est celle que nous trouvons dans l'excellent travail de M. Emmanuel NEEFFS, *Histoire des sculpteurs malinois,* 1876, pp. 212-219.

Elle nous a servi de base à l'étude que nous avons faite de cet artiste.

M. le Ch[r] Edmond MARCHAL, *La sculpture et les chefs-d'œuvre d'orfèvrerie belges,* 1895, pp. 542 à 544, n'a fait que reprendre les données de M. Neeffs.

(2) Voici l'extrait du *Registre des naissances de l'église Saint-Rombaut,* années 1631 à 1639.

1637, 29 octobre.
Parents : Henricus Van der Veken.
Anna Claes.
Enfant : Nicolaus.
Parrains : Nicolaus Toussaint.
Anna Matteys.

Le parrain Nicolas Toussaint ou Tousyns était peintre et avait commencé son apprentissage chez Rombaut Michiels, en janvier 1588.

Suivant cette inscription, Nicolas fut baptisé le 29 et non le 20 octobre, ainsi que l'affirme Emm. Neeffs, op. cit., p. 213.

Il ressort de la même inscription, que le père du sculpteur se nommait

ment connue. Henri van der Veken et Anne Claes, ses parents, avaient contracté mariage en l'église SS. Pierre et Paul, le 27 novembre 1632 (1). Quatre enfants naquirent de cette union : François, baptisé le 4 octobre 1633 ; Josse, le 31 mars 1636; Nicolas, le 29 octobre 1637; et Egide, le 15 juillet 1644. François n'était donc pas le demi-frère, mais le frère aîné de notre sculpteur, contrairement à la supposition émise par différents chroniqueurs et reprise par Emm. Neeffs.

Le père était un modeste sculpteur, dont les comptes communaux de la Ville (1614-1615) mentionnent le nom, à propos des restaurations apportées au navire, figurant annuellement dans l'*Ommegang* malinois. Il n'était donc plus très jeune quand il épousa Anne Claes. La date de son décès est incertaine, plusieurs noms identiques figurant dans l'obituaire de l'église Saint-Rombaut; nous n'avons donc pu la déterminer exactement. De fortes présomptions toutefois portent à considérer la date du 16 octobre 1644 comme la plus probable. En effet, nous trouvons le jeune Nicolas, à peine âgé de 10 ans, en apprentissage chez un autre sculpteur. Il est

---

bien Henri et non Lambert, comme on le lit dans E.-J. Smeyers et H.-D. Van den Nieuwenhuysen, *Korte levensbescryf van Groote mannen* (Archiv. Malines DD. N° XVI, p. 79), et dans le *Wekelijksch Bericht van Mechelen*, de 1783, p. 141 (Konstminnende wandelinge).

Erronément le *Vereerlijkt Mechelen* (1re partie, p. 374) nomme notre sculpteur Marcus au lieu de Nicolas. En effet, aucun Marcus van der Veken n'apparaît dans la liste des membres de la gilde des peintres de Malines (voir *Mechelsch Bericht*, 1786, op. cit. p. 659).

(1) 27 novembre 1632
Juncti sunt matrimonio
Henricus van der Veken
Anna Claes

Registre matrimonial de l'église SS. Pierre et Paul, à Malines.

Dans le registre de St-Rombaut, leur mariage est inscrit à la date du 20 novembre même année; nous devons considérer cette inscription comme la publication des bans de maître Henri, qui habitait cette paroisse.

permis de supposer que, si son père avait vécu à cette époque, il aurait pris le soin d'initier personnellement son fils dans son propre atelier.

De sa mère, nous ne connaissons que le nom. Nous nous la représentons bonne et pieuse et pouvons présumer que c'est auprès d'elle que notre artiste puisa les principes de droiture, d'humilité et de probité, ainsi que les fermes croyances religieuses qu'il extériorisa au cours de sa carrière artistique. Une habitation avec jardin et dépendances, située « in den Huyvetters Ham », au quartier des Tanneurs, fut cédée aux parents de Nicolas, le 7 octobre 1643 (1). La veuve continua apparemment d'habiter cette maison avec ses enfants mineurs, car l'obituaire de l'église Saint-Rombaut nous apprend qu'elle mourut le 10 octobre 1667, rue de la Chapelle; or, cette rue est située en ce quartier. Nicolas habita probablement jusqu'à la fin de sa vie cette rue, où nous le trouvons avec certitude en 1680 (2).

Le nom de van der Veken était fort répandu à Malines; nous ignorons toutefois quels furent les ancêtres de notre tailleur d'images. Un certain Jean van der Veken, peintre et sculpteur, habitait Anvers en 1574, mais acquit, le 17 octobre 1581, à Malines, sa ville natale, la franchise de son double métier. Le 19 juillet 1585 il rentra à Malines, d'où les troubles politiques l'avaient éloigné. Ce Jean van der Veken était-il le grand-père de Nicolas? Rien jusqu'à présent ne nous permet de l'affirmer, mais les traditions artistiques qui, en général, se transmettaient et se perpétuaient en une même famille, nous le font supposer.

---

(1) Reg. Scab. 264. *Ad. et Déshéritances*, f° 164. Archives, Malines.

(2) Voir E.-J. Smeyers, *Aanteekeningen rakende onze schilders en beeldhouwers.* Notices DD, XVII, Archives, Malines.

« Nicolaes van der Veken, beelthouwer, in 't ambacht gecomen nog jongman sijnde, 1 febr. 1662, woonde ten jaere 1680 in de Capelstraet. »

La vocation du jeune Nicolas se dessina de bonne heure, car, comme nous l'avons vu, dès l'âge de dix ans, le 20 novembre 1647, il fit son entrée comme apprenti, dans l'atelier de Maximilien Labbé (1). Sculpteur médiocre, enlumineur indigent, maître Labbé avait épousé, le 7 janvier 1631, Cornélie Franchoys, veuve du peintre-sculpteur Henri Fayd'herbe, dont il reprit l'atelier. Il avait entrepris aussitôt l'éducation artistique de son beau-fils, Luc Fayd'herbe, qui ne tarda pas à se soustraire à cette direction peu assurée et passa, en 1636, sous la tutelle péremptoire et enthousiaste de Rubens.

Nicolas van der Veken ne séjourna sans doute que peu de temps chez Labbé, qui se contenta vraisemblablement à rompre le jeune apprenti aux premières difficultés du métier. Nulle œuvre de Labbé n'étant conservée, nous ne pouvons rechercher les traces de l'influence qu'il put exercer sur le jeune artiste. C'est dans cet atelier de peintre, où la besogne était bien moins abondante que variée, que Nicolas doit avoir pris goût à la peinture. En ces siècles, où la pratique des arts était considérée comme une profession et non un sacerdoce, les ateliers étaient loin d'être ce qu'ils sont de nos jours. Des familles dans la grande famille corporative, c'étaient parfois de véritables pépinières de jeunes talents, débutant comme apprentis, reçus maîtres plus tard, mais dont, même alors, l'ambition ne dépassait guère l'honneur de pouvoir exercer leur art aux côtés du patron. D'aucuns s'établissaient à leur tour, formaient un nouvel atelier; d'autres épousaient la fille du maître et continuaient sa tradition; mais toujours une intimité affectueuse et l'entente la plus cordiale régnaient entre

(1) Hyacinthe Coninckx, *Le livre des apprentis de la Corporation des Peintres et des Sculpteurs à Malines*, 1903, p. 58.

le patron et ses disciples, ses enfants, ainsi que les chroniques les désignent parfois.

Tel fut l'atelier de Rubens, tel celui de Luc Fayd'herbe, où Nicolas van der Veken acheva son apprentissage. Nous ignorons la date à laquelle il débuta chez l'illustre sculpteur flamand. Il est toutefois certain qu'il était jeune encore, car dès 1662, âgé de 25 ans, Nicolas obtint la maîtrise. Il va donc sans dire qu'il est erroné de considérer J.-F. Boeckstuyns, et surtout F. Langhemans, comme ses compagnons d'atelier, ce dernier n'étant né qu'en 1661. L'atelier de Fayd'herbe, étant donné le nombre considérable d'œuvres qui en sortirent, fut des plus importants; des disciples nombreux y travaillaient pour le maître. Celui-ci, sous la puissante impulsion rubénienne, à laquelle il emprunta la vision large, les goûts pompeux et l'amour des vastes ordonnances monumentales, eut pour mérites principaux une grande hardiesse et un esprit entreprenant, qui devaient le servir admirablement en cette époque unique pour le mobilier religieux et la sculpture de nos églises.

Doué d'un esprit d'assimilation peu ordinaire, Luc Fayd'herbe excella à traduire en pierre et en marbre les compositions de Rubens. Après trois ans d'apprentissage, le célèbre peintre anversois lui avait délivré un certificat des plus élogieux, et Fayd'herbe, reçu franc-maître en sa ville natale, en 1640, n'avait pas tardé à récolter les fruits de sa brillante formation artistique. Il ne connut les chefs-d'œuvre de l'antiquité que par l'intermédiaire de Rubens, son mariage l'ayant empêché de donner suite au projet qu'il caressait d'effectuer le classique voyage d'Italie. Il en résulte dans ses compositions une certaine lourdeur, un certain manque d'équilibre et une prédilection des formes tourmentées, convulsées, qui deviennent pour ainsi dire une caractéristique de son métier. C'est sans doute à travers ce

tempérament de statuaire que Nicolas van der Veken goûta la largeur du style rubénien, mais c'est ailleurs qu'il faut chercher l'origine de la grâce sentimentale et de la délicatesse expressive qui le caractérisent. Connut-il les productions de van Dyck? Sans doute. Il est certain toutefois que l'élégance séduisante, caractérisant l'art de van der Veken, est l'expression même de son âme originale et raffinée.

En véritable héritier des traditions médiévales, maître Nicolas ne répudia jamais la couleur en tant que complément esthétique de ses images religieuses. Le dédain professé par Michel-Ange et par ses imitateurs pour cet artifice, fort légitime pourtant, de faire valoir la statue et le relief en général par l'enluminure, ne trouva pas grâce chez notre artiste et, à l'exemple des maîtres des deux grandes époques grecque et gothique, il avait l'habitude de communiquer à son travail, à l'aide du pinceau, ce suprême souffle de vie que le ciseau est incapable de lui donner.

Soucieux de la vérité et de la perfection technique, il suivit pendant quelque temps les leçons du peintre Nicolas Smeyers (1), afin d'être à même de polychromer ses figurines de saints, sans avoir recours à d'autres artistes. Il s'en tira d'ailleurs toujours avec un réel talent et à son plus grand honneur. Après cet apprentissage consciencieux, le jeune artiste était armé pour se conquérir une place fort en vue dans la glorieuse école d'art, dont s'enorgueillit, à juste titre d'ailleurs, le XVIIe siècle flamand.

Le 1er février 1662, Nicolas fut reçu maître et admis,

(1) Dans la notice de Corneille VAN GESTEL, *Viri illustres mechlinienses scriptis vel fama clari collectore Cornelio Van Gestel*, 1740, f° 133 (Archives de Malines), nous trouvons le nom de Gillis Smeyers et non celui de Nicolas. Nous n'en avons pu découvrir la confirmation.

en sa ville natale, à la franchise du métier; il versa de ce chef une rétribution de xl florins. Quitta-t-il en ce moment l'atelier de Luc Fayd'herbe? Nous l'ignorons. Toujours est-il que le 30 novembre 1663, nous lui voyons admettre un élève, Gilles van der Veken. Nous déduisons de ce fait la certitude qu'il travaillait pour son compte particulier.

Le maître ne se maria point. On ne rencontre chez les chroniqueurs anciens, qui parlent de lui, aucune de ces jolies légendes dont ils avaient l'habitude de passementer leurs pittoresques récits. Dans sa demeure, rue de la Chapelle, il menait une existence calme, mais active. Membre de la sodalité des Pères Jésuites, il était fort pieux, plein de bon sens, d'une irréprochable droiture. C'était, de plus, un esprit fort original, que le milieu ambiant ravissait sans l'inspirer pourtant. Il se complaisait dans sa ville natale, qu'à notre connaissance il n'a jamais quittée, et qu'il était prêt à défendre sous la bannière du serment des escrimeurs.

Travaillant presque uniquement pour les églises et les couvents malinois, la renommée artistique de van der Veken était exclusivement locale. Elle l'est demeurée jusqu'à ce jour. Une seule fois, en 1685-86, son nom figure dans les comptes communaux de sa ville pour des restaurations, peu importantes d'ailleurs, apportées au Christ, placé sur le pont de la Fontaine (1). Doyen de la corporation de Saint-Luc en 1680, 1683-84, 1690 à 92 et 1694 (2), il signa encore, en 1702, un

(1) « Betaelt aan Niclaes van der Veken, voor gerepareert te hebben ende geschildert den Lieven Heer hangende aan het cruys op de fonteyne brugge binnen deze stadt. per ordonnantie ende verificatie van den controlleur : 3 gulden. » (Comptes communaux de Malines 1685-1686, p. 179 v°).

Les travaux exécutés par l'artiste étaient certainement de peu d'importance, étant donnée la modicité de la somme qu'il toucha de ce chef.

(2) Voir H. Coninckx, op. cit., pp. 27-28.

manifeste adressé par cette gilde à l'autorité communale de Malines.

Un matin d'hiver, le 15 janvier de l'année 1709 (1), par un froid rigoureux, Nicolas van der Veken fut trouvé mort, assis dans son appartement, enveloppé d'un ample manteau et les pieds posés sur une chaufferette. Courbé et chenu, réduit sans doute à l'inaction par une vue affaiblie et des doigts gourds, le vieil artiste s'assoupit probablement à la suite d'une de ces longues méditations où la mélancolie l'accablait. Il succomba à l'asphyxie causée par les émanations d'oxyde de carbone que dégagea le petit réchaud (2).

Nicolas van der Veken fut essentiellement un sculpteur sur bois; à titre exceptionnel, il travailla la pierre ou le marbre, et aucune œuvre en ces matières ne parvint jusqu'à nous. Les seuls travaux en pierre qu'on cite de lui sont les décorations de la façade du local de la gilde des Merciers et celles du local des Graissiers (3).

---

(1) EMM. NEEFFS, op. cit., p. 214, à la suite de tous les chroniqueurs du XVIII[e] siècle, donne comme date du décès de Nicolas van der Veken l'année 1704.

Le registre obituaire de l'église Saint-Rombaut mentionne sa mort à la date du 15 janvier 1709.

(2) C. VAN GESTEL (op. cit.) fait mourir dans ces circonstances, François van der Veken, durant un hiver rigoureux, l'année..... (la date manque). Il y a ici confusion de noms, étant donné que ce François, le frère aîné de Nicolas, mourut le 17 août 1713. (Obituaire de l'église des SS. Pierre et Paul).

(3) Le local réservé aux réunions de la Gilde des Merciers se composait de deux petites habitations, entre lesquelles était ménagé un passage donnant accès à une cour, au fond de laquelle se trouvait la chapelle de Saint-Martin. Ce local avait servi précédemment à la Petite Arbalète et fut abandonné par celle-ci en 1604. L'ensemble de bâtiments fut démoli en 1830 et occupait l'emplacement actuel des maisons n[os] 19 et 21 aux Bailles de Fer (Voir *De Namen en de korte geschiedenis der Huizen van Mechelen,* par Ad. REYDAMS, p. 134).

L'aquarelle N° 408 du recueil J. Schæffer, album VIII, conservé aux Archives de Malines, nous montre la façade de cette maison corporative. Un bas-relief représentant saint Martin partageant son manteau figure au-dessus de la porte; nous ne sommes pas parvenus à savoir si cette décoration est de la main de Nicolas van der Veken.

Le bois qu'il travailla de préférence suppose une technique particulière, tant dans le traitement du nu que dans celui de la draperie; il en est de même pour la conception esthétique. Cette matière, mieux que toute autre, se prête à la taille profonde des plis, produisant ainsi des effets d'ombre et de lumière d'une intensité exceptionnelle; par sa nature fibreuse, elle autorise des hardiesses de mouvements inadmissibles chez les marbriers.

Le fini du détail, souligné d'une polychromie brillante, a joui de tout temps de la faveur des sculpteurs sur bois; aussi, continuant les traditions des imagiers brabançons du moyen âge, Nicolas van der Veken enlumina souvent avec beaucoup de talent ses statues du Christ et de Saints. Plus généralement ses grandes figures décoratives demeurent non coloriées.

Modelées avec une virtuosité technique remarquable, conçues en un sentiment religieux que le XVIIe siècle ignore en général, ces grandes figures, taillées dans le chêne, gardent de cette matière encore vivante un frémissement qui les rapprochent de la vraie chair, car, comme celle-ci, il a toute l'onctuosité de la peau humaine. La patine lustrée des siècles revête parfois ces figures, d'une moiteur fraîche qui, étrangement, en accentue encore la vie. Matière éminemment riche en reflets, elle est aussi pleine d'imprévu, et la rencontre d'une veine

---

Nous tenons à faire remarquer d'autre part que le chroniqueur Corneille van Gestel (op. cit., 134) mentionne comme travail de van der Veken, la décoration sculpturale de la façade de l'Ancre, local des Graissiers, Bailles de Fer. Cette ornementation comportait de petites scènes avec enfants, exécutant différents travaux ayant trait à ce métier. L'aquarelle N° 419 du recueil ci-dessus, album IX, représente cette façade. Nous y voyons, en effet, huit petits bas-reliefs en pierre, placés au-dessus des fenêtres. Sur chacun, deux petits amours travaillent. Les dimensions trop restreintes et l'interprétation ne permettent pas de juger de cette œuvre. Dans une niche du pignon se trouvait une statue de saint. Cette façade est conservée, mais les décorations en ont disparu.

ligneuse, d'un nœud ondulant détourne le ciseau du modèle pétri en glaise et le promène capricieusement en des lignes nouvelles. C'est ici que se révèle le maître et qu'il se distingue de la pléiade d'artisans auxquels il a parfois recours.

Nicolas van der Veken fut l'interprète de la grâce et n'eut point, comme Fayd'herbe, l'amour de la force et de la vie active. Son âme sensible et mélancolique eut des douceurs et des tristesses qu'ignora ce dernier. Les figures, toujours élégantes et fines, de proportions élancées, aux attitudes nobles, attestent un sentiment très délicat de la beauté. Sous des draperies souples, rarement tumultueuses, mais transparentes parfois, tant elles épousent étroitement les formes, les corps se devinent toujours solidement construits, les chairs délicieusement modelées.

Partout la forme nue a précédé la figure drapée. Le modèle vivant et dévêtu a été scrupuleusement reproduit d'abord, puis recouvert de draperies, collantes et finement plissées parfois, ou bien amples et s'accumulant en plis moelleux et lourds. Le sculpteur ne se contenta jamais de la science acquise à l'atelier d'un maître, en aucune circonstance il ne se fia à son habileté technique ; mais soucieux de vérité, constamment il tourna ses regards vers la nature. Telle petite vierge est une exquise villageoise heureuse de sa première maternité, telle figure de génie, un gracieux éphèbe aux traits ambigus, empreints de troublante féminité. Les visages ovales, encadrés de boucles épaisses, expriment avec éloquence la tendresse languissante, la tristesse soucieuse ou le bonheur serein. La gamme des sentiments chez van der Veken est peu étendue peut-être, mais il en fait vibrer toutes les notes en accords harmonieux, en suaves mélodies. Le modelé des nus est à la fois simple et

délicat, produisant sur la rétine le même effet que la chair vivante sur les papilles des doigts. Les extrémités délicates révèlent un soin tout particulier, et les mains féminines, aux réseaux de veines à fleur de peau, sont d'une finesse exquise.

L'œuvre de Nicolas van der Veken est uniquement religieux. Il traitait avec une prédilection marquée les sujets angéliques; aussi toutes les églises de Malines possédaient quelque échantillon de cet art charmant, interprète de la grâce mutine de l'enfance. Les statues de saints et de saintes ont une expression suave, tout en étant frappantes de vérité et de vie. Parfois elles révèlent un sentiment douloureux plein d'éloquence et qui devient poignant dans ses belles représentations du « Dieu de pitié ». C'est toutefois dans ses figures allégoriques et féminines que l'expression devient étrangement troublante, par l'attrait du visage rêveur et alangui, la douceur des lèvres légèrement entr'ouvertes et la caresse des longs yeux humides et noyés d'ombre, où se reflète l'âme entière. S'il excelle dans le jet des draperies, où le jeu adouci du clair-obscur exclut toute sécheresse, par les demi-teintes et les gradations fondantes, il montre non moins de virtuosité dans l'exécution des décorations végétales et florales, des accessoires symboliques ou religieux. Dans son ensemble, l'œuvre de Nicolas van der Veken révèle un maître de second rang, préoccupé avant tout d'émouvoir par la grâce plus que par la grandeur. Avec sa sincérité parfaite et son amour du travail, il doit avoir donné tout ce qu'il avait en lui; on ne pouvait raisonnablement lui demander davantage. Sachons oublier les inévitables faiblesses afin de mieux goûter le charme de ses productions. Tel sa vie même, son art est calme, intime et religieux.

Raffiné sans jamais tomber dans la préciosité,

expressif sans mignardise et svelte sans mièvrerie, cet art n'eut pas de lendemain immédiat chez nous; ce sont, en effet, les ardentes formes rubéniennes, les draperies envolées, le mouvement plein de fougue de Luc Fayd'herbe, qui se perpétueront pendant tout le XVIIe siècle chez les travailleurs du bois de l'école malinoise.

Nonobstant la pérennité de l'influence de Fayd'herbe, un art plus séduisant ne tarda pas à se greffer sur ce tronc vigoureux, un art gracile et élégant, d'une délicatesse nerveuse parfois, plus proche de van Dyck.

L'action du style rubénien sur l'art de van der Veken, exercée par l'intermédiaire de Luc Fayd'herbe, quoique fortement mitigée, est indéniable. La conception large et décorative des figures et la riche variété des draperies mouvantes lui viennent incontestablement de son second maître; mais la simplicité, la facilité et la grâce morbide qui distinguent ses œuvres sont plus proches de l'art de van Dyck que de celui de Rubens.

Une prédilection marquée pour les attitudes calmes, traduisant par la nonchalance rythmique du corps le jeu mobile des lignes serpentines, donne à son œuvre une grâce plus souple, plus coulante que celle observée chez les maîtres du mouvement. Chez ceux-ci l'effort vers la vie avorte, bien souvent, en une agitation outrée des membres, en une fougue intempestive des draperies.

Quoique l'art de van der Veken n'eut pas à proprement parler d'imitateurs, il ne fut cependant pas sans exercer une influence locale parallèle à celle de Fayd'herbe, sur des maîtres qui, tels Théodore Verhaegen et Pierre Valckx, perpétuèrent les bonnes traditions de l'école malinoise en plein XVIIIe siècle.

Parmi les disciples de Nicolas, aucun, à notre

connaissance, ne se distingua particulièrement. Plusieurs portent le nom patronymique du maître, appartenant sans doute à sa famille. Gilles van der Veken, peintre et sculpteur, qui devint franc-maître en 1680, travailla sous sa direction à partir du 30 novembre 1663; Corneille van der Veken fit son entrée à l'atelier de Nicolas le 15 mars 1671, et un second Corneille le 18 septembre 1687. Il eut encore pour élèves : François de Leenher et François Delien, dont l'apprentissage commença le 8 août 1684. Un nommé Jean van der Veken devint maître en 1670, et François van der Veken, frère de Nicolas, travailla aux figures décoratives du maître-autel de l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, érigée en 1690.

III

Nicolas van der Veken fut en quelque sorte un spécialiste des confessionnaux. A l'encontre des autres sculpteurs de son école, aucun autel monumental, de marbres noir et blanc, dont se pare le chœur de nos églises; nulle chaire de vérité en chêne, revêtant jusqu'à la voûte, de ses entassements pittoresques, le pilier qui la soutient; aucune de ces vastes ordonnances ne proclame le nom de notre artiste. Un grand nombre de confessionnaux, par contre, se réclame être de son ciseau délicat.

L'histoire du confessionnal en Belgique ne commence pour ainsi dire que vers la fin du XVIe siècle, époque à laquelle s'introduisent les premiers de ces meubles, dans lesquels des grillages séparent le confesseur du pénitent. Petit à petit se perd la mode ancienne où le prêtre entendait la confession assis en un fauteuil ou en une des stalles du chœur, le pénitent étant

agenouillé devant lui. L'usage nouveau ne se généralisa toutefois qu'au XVIIe siècle, sous les prescriptions sévères des évêques.

La disposition dès lors devient à peu près fixe; l'ornementation par contre varie abondamment. Le compartiment central pour le confesseur, muni de portes plus ou moins ornées, est accolé de figures emblématiques ou de colonnes; il est séparé des cases latérales, réservées aux pénitents, par des grillages ou des panneaux à rinceaux ajourés. Les côtés extérieurs, terminés généralement par des colonnes ou des pilastres, se lient aux boiseries qui lambrissent les murs.

L'*église Sainte-Catherine de Malines* possède de Nicolas van der Veken quatre *confessionnaux*, dont deux, taillés en chêne, sont surtout remarquables (1).

Celui de la *chapelle Saint-Antoine* (bas-côté méridional) mérite avec raison la première place dans notre examen. Chaque côté du compartiment central est décoré d'une figure de pénitente : d'une part Marie-Madeleine tenant un crane et un vase à baume, d'autre part Marie l'Egyptienne, embrassant avec ferveur le crucifix. Deux colonnes au chapiteau composite, au fût uni, coupé seulement d'une bague laurée, supportent la corniche; le frontispice en est orné d'un délicieux chérubin, portant la croix et montrant d'un doigt le ciel; deux têtes ailées de séraphins en garnissent les angles. Marie de Magdala est une figure particulièrement gracieuse. Son visage, d'un ovale délicat, empreint d'une douceur allanguie, se voile de gravité et de vague tristesse. Les cheveux qui l'encadrent ruissellent en souples ondulations sur sa poitrine découverte et en accompagnent

(1) Ces deux confessionnaux proviennent de l'église du Petit Béguinage. Quand celle-ci fut désaffectée, l'église Sainte-Catherine fit l'acquisition de ces meubles.



Phot. J. Fourdin

Chêne

Confessionnal aux deux Madeleine
(Malines, église Sainte-Catherine)

les moindres palpitations. Les plis mouvants d'un ample manteau enveloppent son corps de jolie pécheresse.

Chez Marie l'Egyptienne transparaît, sous le visage émacié et extatique, une âme épurée d'érotisme, par les privations et les souffrances. Sous son bras amaigri, la prostituée répentante serre la verge et le fouet, cruels emblêmes de la pénitence. Anachorète farouche, se nourrissant de sauterelles, et expiant dans le désert ses égarements charnels, elle a gardé pourtant de sa beauté première un charme séducteur. En parfait analyste du sentiment, van der Veken a su envelopper ce corps décharné, tout perdu dans les plis moelleux du manteau, d'une grâce étrangement troublante. Les mains et les pieds chez ces deux saintes sont taillés avec une délicatesse toute particulière. L'attouchement des générations en a rendu la surface haliteuse et lénifié les contours, donnant ainsi l'illusion de la vraie chair.

Le chérubin du fronton, aux boucles tire-bouchonnantes, est un délicieux bambin grassouillet et vivant, comme Jordaens aimait à les peindre; les têtes de séraphins ont toute la grâce juvénile des enfants de van Dyck.

Le *confessionnal* qui occupe le fond de la *chapelle du Saint-Sacrement* (bas-côté septentrional) est une œuvre non moins gracieuse de notre artiste. Le compartiment central s'ouvre entre deux figures élancées : le Christ attendant le supplice et saint Pierre reniant le Sauveur. L'apôtre contemple son divin Maître et verse des larmes de repentir; celui-ci, les mains liées, se tient devant lui, rempli d'humaine émotion. Au fronton, entre de souples ornementations végétales, chante le coq dénonciateur. Le visage du Seigneur, d'un bel ovale allongé, est empreint d'une tristesse intérieure, se devinant bien plus qu'elle ne s'affirme. Les longs yeux mi-clos expriment une infinie tendresse, et les lèvres, d'un

modelé fort délicat, légèrement entr'ouvertes, laissent échapper des paroles de miséricorde.

Vêtues d'un lourd manteau de laine recouvrant en partie leur tunique, ces figures vivent par la riche variété des plis, profonds et fouillés, tout coupés d'ombres intenses, sous la lumière qui s'y arrête et les caresse. C'est dans des œuvres pareilles qu'apparaît vraiment évidente l'influence de la peinture sur la sculpture; elle se révèle par la recherche de la couleur sous l'action de la lumière et par le souci du pittoresque dans les draperies hardiment creusées.

Les murs Nord et Sud du *transept* de la même église sont revêtus de boiseries au milieu desquelles s'entr'ouvrent *deux confessionnaux* à peu près semblables. Les pilastres qui séparent et démarquent les compartiments et les lambris sont décorés de gracieux bustes angéliques, émergeant d'une touffe de fleurs et de feuillages ou de fruits. La boiserie méridionale est couronnée du buste du Sauveur, soutenu par deux chérubins charmants; les têtes de saint Laurent et celle, adorable, de sainte Catherine, garnissent les milieux des panneaux. Du côté septentrional, un ciboire, porté par deux anges, surmonte le confessionnal.

Suivant les usages de l'Eglise qui, de tout temps, fit voisiner les scènes de l'Ancien Testament avec celles du Nouveau, juxtaposant la Promesse avec l'Accomplissement, van der Veken a orné le milieu des revêtements, d'une part, du prêtre Melchisédech présentant les pains à Abraham et, d'autre part, du Christ brisant le pain bénit en présence des apôtres Pierre et Jean.

Ces confessionnaux, quoique soignés, n'atteignent pas la haute perfection des deux précédents, exécutés par le sculpteur pour la même église. Ces boiseries du transept, taillées partiellement en bois blanc, ont été

enduites de couleur simulant le chêne. Emm. Neeffs le déplore, car il les croyait réellement de cette texture (1).

Les transepts Nord et Sud de l'*église Saint-Jean, à Malines,* renferment *deux confessionnaux* en chêne de la main du maître.

Celui du côté méridional, datant de 1692, fut payé 297 florins, et porte, à l'entrée des compartiments, les figures du Bon Pasteur et de saint Jean-Baptiste. La corniche qui le surmonte est décorée en son milieu du Saint-Esprit, sous forme d'une colombe, et porte à ses extrémités les bustes de saint Nicolas et de sainte Barbe. Ce dernier est remarquable par son expression suave et attendrie.

Le Bon Pasteur, légèrement courbé sous le poids de l'agneau, présente dans son attitude quelque peu forcée, une silhouette qui manque de noblesse et d'accent. Pour rendre plus éloquent le rythme du corps et pour donner libre cours à sa virtuosité dans le jeu mouvant de la draperie, l'artiste a plié la jambe gauche, en posant le pied sur un fragment de rocher. Le même parti-pris a trouvé une ressource de plus dans les bras levés, terminés par ces mains délicates, aux veines gonflées, qu'il excellait à rendre. Le Précurseur, vêtu d'une tunique sauvage et velue, drapé d'un ample manteau, ébauche le geste annonciateur et porte sur l'épaule la croix de la rédemption. L'exécution de cette œuvre témoigne d'une haute maîtrise.

Le confessionnal du transept septentrional, datant de 1703, trahit peut-être quelque fatigue dans certains détails, d'une préciosité exagérée. Les grandes figures

---

(1) Ces confessionnaux semblent avoir été confectionnés avec les pièces provenant de la démolition des bancs d'œuvre qui se trouvaient dans cette église. De là, la présence de bois blancs dans ces confessionnaux.



Phot. J. Fourdin — Chêne

Saint Augustin (détail d'un confessionnal)
(Malines, église Saint-Jean)

restent bien belles pourtant et le visage fin de saint Augustin, s'allongeant d'une barbe soyeuse et ondulante, est d'une indicible douceur. L'illustre évêque, crosse en main et mitre en tête, soulève son cœur percé d'une flèche. Les larges plis de sa lourde chape brodée sont traités avec beaucoup d'entente, la bande ornée en est fouillée avec soin. Saint Roch vêtu de l'ample manteau des pèlerins, porte le long bâton de voyage et le chapeau à coquille. Son visage, d'un ovale élargi, s'éclaire d'un rayon d'ineffable bonté. La corniche ici porte les bustes de saint Charles Borromée et de saint François de Sales; au fronton, un petit génie à balance symbolise la Justice.

L'entreprise la plus importante de Nicolas van der Veken est sans contredit le *lambrissage* des nefs latérales de l'*église SS. Pierre et Paul, à Malines.* Sur toute leur longueur, les murailles ont été revêtues d'une boiserie en chêne, richement décorée. Quatorze confessionnaux, sept dans chaque nef, s'ouvrent dans ce revêtement, dont l'exécution artistique fut confiée à notre sculpteur. Chaque confessionnal est orné de deux génies emblématiques accolés au compartiment central et est terminé par deux colonnes au fût uni, coupé d'une bague laurée. Ces colonnes supportent la corniche, couronnée d'un frontispice différent pour chaque meuble.

Si tous ces confessionnaux ont été conçus sur un même plan, l'artiste en a cependant varié à l'infini tous les détails de l'ornementation, aussi bien que l'attitude et les attributs des figures décoratives. Des lambris, aux panneaux somptueusement ornés et pourvus de bancs, relient entr'eux les différents confessionnaux, constituant ainsi un ensemble plein d'harmonie dans son opulente variété. Si le premier coup d'œil découvre l'unité de conception dans ce travail, un examen plus attentif démontre



Phot. J. Fourdin

Chêne

Confessionnal
(Malines, église SS. Pierre et Paul)

que, seul, le premier confessionnal dans chaque nef, vers le haut de l'église, est de la main du maître, et non les deux premiers, ainsi que l'affirme Emm. Neeffs.

Ces deux confessionnaux sont d'une exécution technique bien supérieure à tous les autres, et s'apparentent très étroitement aux ouvrages analogues de l'artiste. Les génies ailés, de proportions élancées, aux attitudes majestueuses, aux grâces androgynes, portent les attributs emblématiques de la justice et de la charité, de l'espérance et de la foi. Ils s'enveloppent de draperies légères et fines, mouvantes comme l'onde et la flamme, qui accusent les formes du corps bien plus qu'elles ne les masquent. Leurs visages, empreints d'une expression toute de grâce méditative et langoureuse, sont bien dans la même note du lyrisme sentimental caractérisant les figures de van der Veken, et contrastent avec ceux des autres génies, dont l'exécution fut confiée à quelque disciple moins talentueux. Dans les têtes féminines et séraphiques du maître, le travail du ciseau se résume à une caresse, les lèvres s'entr'ouvrent pour respirer et les yeux expriment éloquemment cette tendresse enjoleuse, qui est toute l'âme du vieux tailleur d'images.

Ces boiseries, dont le prix fut sans doute fort élevé, furent vendues, en 1798, pour la modique somme de 172 livres. Il est heureux que l'église soit rentrée en possession de ce lambrissage artistique, qui contribue largement à son embellissement.

Nicolas van der Veken semble avoir exécuté un grand nombre de statues et de statuettes isolées. Taillées en bois de chêne, ces figures de saints furent toujours polychromées avec le plus grand soin ; son apprentissage à l'atelier d'un peintre devait le servir admirablement à cet effet.

L'œuvre la plus importante en ce genre est le beau



Phot. J. Fourdin — Chêne polychromé

Dieu de pitié

(Malines, église Saint Rombaut)

Christ conservé à l'*église Saint-Rombaut, à Malines*. Ce *Dieu de pitié*, haut de 1^m40, fut exécuté en 1688. Il résume, avec une éloquence à laquelle le XVIIe siècle ne nous a pas habitués, toute la souffrance physique, toute la douleur morale, endurées par Jésus durant sa vie terrestre. Assis sur un cube de maçonnerie, dépouillé de ses vêtements, couronné d'épines et le sceptre de roseau à la main, ce Christ est nommé erronément un *Ecce Homo*.

La représentation dérive, sans aucun doute, du « Christ assis, attendant le supplice », au sommet du calvaire, tel que l'a conçu le XVe siècle. L'art du XVIIe siècle, toutefois, oubliant le sens original de cette image, lui ajouta un roseau et en fit un « Dieu de douleur », ayant la valeur d'un symbole, un véritable compendium de toute la Passion (1).

Le torse, les bras, les jambes, sont d'un modelé tressaillant et plein de vie, à la fois sobre et délicat; la recherche de l'élégance l'emporte sur l'expression de la vigueur trop habituelle dans les statues du XVIIe siècle. Le visage se penche douloureusement sur l'épaule droite. La bouche, entr'ouverte, se contracte sous la détresse morale, les paupières restent mi-closes dans l'insurmontable lassitude, les traits expriment un affaissement général, accentué encore par les pommettes saillantes.

N'y cherchez aucun de ces abus de draperies envolées, d'expressions exaltées, de gestes pathétiques, dont les influences nocives du Bernin, et aussi de la peinture rubénienne, avaient infesté notre sculpture du XVIIe siècle. Malgré ses tendances profondément spiritualistes, ce « Dieu de pitié » est d'un réalisme vivant.

(1) Voir Emile MALE, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*. Paris, A. Colin, 1908, page 88.

L'éclosion de pareille œuvre est le fruit d'une gestation naturaliste très modérée et qu'il ne faut pas confondre évidemment avec le matérialisme intentionnel et calculé dont nous accabla, en littérature surtout, le XIXe siècle.

L'humaine détresse transfigurée d'aussi suprême façon ne peut résulter que d'un réalisme sain et sincère, qui a recours à la nature, à la réalité des êtres et des choses, où l'artiste, pour autant qu'il est en son pouvoir, se réfère au modèle vivant, tout en retenant inconsciemment les conquêtes techniques du passé. Pour accentuer encore cette expression de vie intense, l'artiste a revêtu son Christ de couleurs, appliquées avec une sobriété, un à propos et un bon goût parfaits.

Telle qu'elle nous apparaît, l'œuvre est vivante et la chair naturelle, à tel point que la reproduction elle-même semble plutôt la photographie d'un être animé que celle d'une statue de bois. La tête osseuse et pantelante déjà, la bouche crispée en un navrant sanglot et les yeux désespérés, brûlés de larmes, fixant leur regard vitreux sur les détresses humaines, voilà les caractères dominants de ce portrait étrangement troublant et dont bien peu d'artistes ont dépassé la force émotive, le pouvoir d'obsession et la poignante douleur.

A ce titre, ce Christ marque le point culminant dans la carrière du maître, dont elle constitue l'incontestable chef-d'œuvre. Si on admire ailleurs, ici on révère; l'analyse de l'esprit le cède à l'émotion du cœur, et , de toute la sculpture belge du XVIIe siècle, bien peu d'œuvres l'emportent sur celle-ci comme sentiment religieux.

Placée actuellement au fond de la troisième chapelle de la nef septentrionale de l'église Saint-Rombaut, elle occupait anciennement une niche sur l'autel, ferma n

la baie droite du jubé de cette église, élevé en 1672 et relégué au fond de celle-ci en 1810 (1).

Un *Christ* à peu près analogue, haut de 1m22, est conservé de temps immémorial dans la chapelle du *couvent des religieuses Apostolines, à Malines* (2).

La même souplesse du modelé, une sincérité non moins grande dans l'attitude et une égale perfection dans le détail apparentent ces deux œuvres. Dans cette dernière, pourtant, l'artiste atteint une expression de la souffrance qu'il ne lui sera plus donné de dépasser.

Ce « Dieu de pitié » est d'un réalisme encore plus vivant peut-être que le précédent; nous entendons par là que la douleur y est observée et rendue avec une intensité plus profondément humaine, plus tragiquement vécue. Moins affaissé, il sanglote et clame sa détresse, alors que chez le Christ de Saint-Rombaut, plus minable, plus réduit, un râle suprême semble s'exhaler de la bouche aux lèvres déjà figées. Malgré sa haute perfection, ce dernier garde dans sa prostration, plus intérieure, son accablante tristesse. Celui des Apostolines est, dans sa souffrance, d'une éloquence plus communicative. Une polychromie sobre, appliquée par

(1) La planche 81 de l'album 11 du recueil J. Schæffer, conservé aux Archives Communales de Malines, reproduit cette disposition ancienne.

Corneille Van Gestel (op. cit., p. 133), parlant de cette statue, lui assigne cette place sous le Jubé, mais la date de 1672. Un autre peintre en aurait renouvelé la polychromie appliquée par Nicolas.

Voir aussi *Mechelsch Bericht,* 1783, p. 80.

« den autaer van de H. Catharina, gemeynelijk genaemt Ons Heere autaer, om dat op den zelven staet het beeld van den leydenden Christus, gekroont met doornen, houdende in de hand een riet ende sittende op eenen steen, door Nicolaus van der Veken ».

(2) L'aquarelle 261 de l'album VI du recueil J. Schæffer (Archives de Malines), montre en effet l'œuvre occupant la même place contre le mur gauche de la chapelle. La communauté des Apostolines a été fondée en 1691 seulement. Si donc ce Christ a été commandé par cet Ordre — et cela semble probable, car il provient de l'ancien couvent — il ne peut être antérieur à cette date. Les Apostolines n'occupent le couvent actuel que depuis 1834.

van der Veken, bien conservée et délicieusement patinée par le temps, accentue encore le tressaillement de la chair, vergetée et meurtrie, le froissement mouvant du manteau, qui barre la poitrine et voile sa nudité. Les mains, délicatement taillées, les poignets, dont la peau est plissée sous les liens, les maigres pieds meurtris au



Phot. J. Fourdin — Chêne polychromé

Détail du " Dieu de pitié "
(Malines, Couvent des Apostolines)

contact du sol caillouteux des déserts, tout révèle un souci raffiné de beauté, de vérité, et une dévotion exhubérante à la nature.

Rien d'étonnant donc si le Cardinal de Franckenberg, qui savait discerner les qualités d'une œuvre, découvrit dans le Christ du maître malinois une puissance suggestive qui incitait à la dévotion mieux que les livres saints, par la seule expression de son hallucinante beauté.

Inutile de dire que cette figuration de « Dieu de pitié » n'est nullement nouvelle. van der Veken suivit uniquement la tradition, conservée en de nombreux exemplaires produits par l'art flamand de l'époque. Sans sortir de Malines, nous pouvons citer semblable Christ, mais fruste encore, chez les Sœurs Maricolles, et un deuxième, beaucoup plus parfait déjà, à l'église Sainte-Catherine. Maître Nicolas ne fit qu'y infuser la vie, y insuffler une âme douloureuse et compatissante, et, ce faisant, il se révéla un artiste de grand talent.

Au *réfectoire des Sœurs Maricolles de Malines* est conservée une statue de la *Sainte Vierge,* portant sur le bras l'Enfant Jésus. Haute de 0m47, elle est placée sur un petit socle à têtes d'anges et volutes.

De proportions élancées, très gracieuse dans sa robe collante, dont l'étoffe laineuse moule le buste et dont les plis hardiment creusés dessinent la jambe, la jeune mère retient de la main droite l'envolée tumultueuse de son manteau. retombé sur les hanches. Belle de la gravité tendre et recueillie qui se concentre sur ses traits, élégante, souple et onduleuse dans son attitude légèrement déhanchée sous le poids du gros bambin, cette petite Vierge a perdu tout récemment, par les repeints, une partie de son charme primitif. L'œil n'en suit pas moins avec plaisir la ligne coulante et flexueuse.

Grâce à un souci de vérité remarquable, cette œuvre demeure étrangement moderne. Quoique empreinte d'un sentiment religieux intense, cette madone reste avant tout l'opulente incarnation d'une première maternité palpitante de vie et rayonnante d'humaine beauté. Elle témoigne d'une remarquable recherche de style.



Phot. J. Fourdin

Chêne repeint

La Vierge et l'Enfant

(Malines, Couvent des Maricolles)

Une *Vierge* en bois, de van der Veken, appartenant au curé *Van Campenhout,* de Hanswyck, fut exposée à Malines en 1863, sous le n° 6 du catalogue.

Dans une niche vitrée, au fond du transept méridional de *l'église Sainte-Catherine,* se trouve une *Sainte Famille* jouissant d'une vénération particulière. Les trois figures de ce groupe sont habillées de vêtements en étoffes véritables, suivant un usage que la critique, à juste raison très cinglante pour cette mode ridicule, fait remonter au XVIIe siècle et attribue à des influences espagnoles. En réalité, cette coutume d'affubler les statues de vêtements réels semble avoir été en usage, exceptionnellement il est vrai, depuis le moyen âge.

Nicolas van der Veken se contenta d'en ébaucher les corps, mais accorda un soin tout particulier au rendu des têtes et des mains, qu'il coloria avec talent. L'Enfant Jésus, joli bébé riant et rose, marche entre saint Joseph, qui le couve d'un regard chargé de paternelle sollicitude, et la Sainte Vierge, jeune flamande aux traits purs, à l'expression candide, qui lui donne la main. Le visage de cette dernière est d'une ressemblance frappante avec celui de la sainte Catherine dont le buste décore un des panneaux du confessionnal voisin.

Emm. Neeffs cite parmi les œuvres du maître, la statue de la *Vierge* placée dans la chapelle du Saint Esprit, à *l'église Saint-Jean à Malines.* Cette madone avec l'Enfant, connue sous le nom de Notre-Dame des remèdes ou de la Miséricorde, porte des vêtements de soie, qui ne permettent de voir que les têtes et les mains. L'exécution de ces parties suffit toutefois pour éveiller nos doutes quant à l'attribution de l'œuvre.

Les visages boursoufflés, sans finesse aucune, les

traits mous manquant d'accent, n'ont aucune parenté avec l'art expressif et délicat de notre sculpteur.

Deux esclaves chrétiens, prosternés aux côtés de cette Vierge, et chargés de chaînes, accusent, malgré certaine mièvrerie, de manière irréfutable, sinon l'exécution, du moins le dessin de van der Veken. Ces deux figures sont peintes en blanc, à l'imitation de marbre, et datent de 1680. Les comptes, en effet, nous apprennent que le paiement en eut lieu cette année.

Un groupe important, taillé en chêne et richement polychromé, représentant la *Sainte Trinité*, est conservé à la même église. Cette composition gracieuse, un des rares groupements que tailla le maître, qui donnait la préférence aux figures isolées, même dans ses travaux décoratifs, date de 1680. Elle représente à vrai dire la Vierge intercédant auprès de la Sainte Trinité, en faveur des esclaves chrétiens et des âmes du purgatoire.

Sur un nuage, où flotte le globe terrestre, trône Dieu le Père, en tunique blanche et lourde chape dorée. Le Christ est assis à sa droite; un manteau rouge voile sa nudité. Entr'eux, dans une auréole d'or, plane la colombe blanche du Saint-Esprit. Aux pieds du groupe divin est agenouillée la Sainte Vierge, en robe d'azur étoilé. Un voile rouge flotte sur ses cheveux. Le regard attendri, le geste implorant, l'attitude même, expriment avec éloquence l'intercession maternelle. Deux esclaves chrétiens, chargés de chaines, sont prosternés devant elle, sollicitant son intervention. Au bas serpentent les flammes du purgatoire; une âme en détresse s'y tord, geint et tend des bras suppliants vers le Très Haut. Le Père éternel est un beau vieillard, au front dénudé, à la barbe fluviale, le regard pétillant de vie. Devant l'attitude compatissante de son Fils, ses traits s'éclairent

d'une ineffable douceur, et étendant sa main en un geste de divine clémence, il prévient la prière filiale.

L'œuvre, d'une conservation parfaite, est placée sous un gracieux dais doré, et quatre angelots, perchés sur des feuillages, tendent au-dessus de l'auguste assemblée une lourde couronne d'or. Emm. Neeffs nous apprend que, suivant les comptes, cet ensemble, accompagné de quatre tableaux destinés à garnir le socle, et de la Vierge des remèdes, dont nous venons de parler, fut payé la somme de 180 florins. Nul doute ne peut exister quant à l'attribution de cette œuvre à maître Nicolas; elle possède au plus haut point ce caractère gracieux, aimable, frisant la mièvrerie sans y tomber pourtant, et aussi ce sentiment religieux intense dont, plus que tous ses contemporains, notre sculpteur avait trouvé le secret. La taille fine, le modelé onctueux et savant, l'expression vivante et raffinée, l'eurythmie des gestes révèlent, si la date n'en était connue, une production de la meilleure époque du maître, de sa belle maturité.

Nous avons eu déjà l'occasion de faire ressortir toute l'allure sémillante dont le maître savait envelopper ses figures angéliques.

Un *Enfant Jésus* se trouvant au réfectoire du *couvent des Sœurs Noires, à Malines,* en offre un exemple nouveau, plus frappant encore (1). Entièrement nu et rehaussé de teintes naturelles, l'Enfant porte habituellement une robe de soie. Sans tomber dans l'abus commun des chairs potelées et du visage poupin, la statuette n'en

---

(1) M. le Ch. E. Marchal (op. cit., p. 544), mentionne un *Enfant Jésus* placé au réfectoire de l'église du Grand Béguinage; il fait évidemment erreur ici et confond ce couvent avec celui des Sœurs Noires.

Il en est de même pour les deux chérubins de l'église Saint-Jean, qu'il place à l'église Saint-Rombaut, et date de 1677 (op. cit., p. 542).



Phot. J. Fourdin Chêne polychromé

Saint Yves

(Malines, Musée Communal)

possède pas moins toute la grâce du premier âge. Des boucles abondantes encadrent le front; les petites mains sont d'un modelé délicat et la bouche s'arrondit délicieusement en un sourire.

Deux chérubins, qui servent à orner en temps de fête le maître autel de *l'église Saint-Jean,* sont attribués également à notre sculpteur. Taillées en bois, les chairs et les ailes argentées et mates, les draperies capricieusement plissées, toutes rutilantes d'or, ces figurines d'éphèbes ont la délicatesse morbide, l'élégance sinueuse dont maître Nicolas s'était fait une spécialité. Les traits cependant manquent de beauté, et les attitudes, purement décoratives, sont dépourvues d'accent. Dans leur ensemble, ces figures sont indignes du magistral ciseau de van der Veken.

Emm. Neeffs, dans son *Histoire des sculpteurs Malinois*, donne encore à van der Veken une statuette représentant *saint Yves*, le patron des avocats, conservée au Musée communal de Malines et provenant de l'ancienne Chambre des procureurs, au Grand Conseil.

Revêtue d'une polychromie quelque peu ternie, cette jolie figurine, haute de $0^{m}47$, présente dans son attitude aisée et flexueuse, cette grâce si particulière qui caractérise notre maître. Une toge de velours rouge l'enveloppe de ses plis souples et variés. Le visage toutefois ne témoigne pas, d'une manière péremptoire, du bien fondé de cette attribution. Nous ne la contestons pas cependant, ignorant les raisons déterminantes qui ont conduit Neeffs à cette affirmation.

Une autre statuette de ce musée, figurant *saint*



Phot. J. Fourdin — Chêne polychromé

Saint Aubert

(Malines, Musée Communal)

Aubert, patron des boulangers (1), présente, plus indéniables, les caractères de l'art de maître Nicolas. Provenant de l'ancienne corporation dont ce saint évêque était le protecteur, cette figurine, haute de 0^m^58, est posée sur un gracieux socle, orné de petits génies à blasons et de volutes délicates. Elle a conservé son ancienne polychromie, fraîche et délicieusement patinée.

Vêtu de la tunique blanche dont les petits plis verticaux suivent avec souplesse les lignes du corps, couvert de la lourde chape rouge à riches broderies d'or, mitre en tête et crosse en main, l'évêque esquisse le geste lent des bénédictions. L'expression vivante et douce à la fois du visage, aux yeux parlants, aux lèvres vibrantes, le soin infini avec lequel sont taillés la volute fleurie de la crosse, les broderies et les mains, valent la signature du sculpteur, tant elles accusent irréfutablement sa manière et son habileté. Une petite mule, chargée de paniers de pain, n'est pas moins animée sur ses pattes nerveuses et graciles.

S'il fallait un argument de plus en faveur de l'attribution, indubitable pourtant, de cette figurine à maître Nicolas, le petit socle qui la porte, si étroitement apparenté à celui de la Vierge du couvent des Maricolles, nous le fournirait. Un examen quelque peu poussé d'ailleurs accuse des ressemblances frappantes entre cette figurine et la grande statue de saint Augustin, décorant le confessionnal du transept de l'église Saint-Jean. L'attitude, la draperie, la manière dont la tunique épouse le corps et touche le sol, tout cela affirme une parenté bien plus étroite que celle unissant les œuvres d'une même école.

(1) La corporation des boulangers avait son autel dans la 1re chapelle du chevet de l'église Saint-Rombaut, adjaçante à la salle capitulaire, et dédiée à saint Aubert (Voir *Mechelsch Bericht*, 1783, p. 65).

Le saint Augustin n'est qu'une variante du saint Aubert, mais une variante quelque peu affinée, doucereuse, frisant le maniérisme, une œuvre de vieillesse (1703), où l'artiste s'est répété sans se diminuer pourtant. Le saint Aubert s'avère une œuvre virile de la plus belle époque du maître. S'il nous fallait la classer dans l'ordre chronologique, lui assigner une date, nous la placerions vers les années 1680 à 1690, entre le beau groupe de la Sainte Trinité et le « Dieu de Pitié » de Saint-Rombaut.

Cette statuette de saint Aubert figura à l'Exposition d'antiquités malinoises de 1863, et appartenait alors à M. De Groof, habitant les Bailles de Fer, à Malines. Celui-ci l'avait recueillie, lors de la dispersion des objets provenant de l'ancienne gilde des boulangers (1).

Le *couvent des Frères de N.-D. de Miséricorde* possède une *statuette de saint Rombaut,* patron de Malines, dont nul ne songerait à contester l'attribution à van der Veken. Elle figura d'ailleurs au nom de ce maître sous le n° 84 du catalogue de l'Exposition de 1883, à Malines.

Le premier coup d'œil perçoit de grandes analogies avec le saint Aubert du Musée Communal. Le saint évêque, de stature élancée, se distingue par la noblesse et la gravité. L'attitude calme, l'expression sérieuse du visage, la sobriété des gestes, tout contraste avec la pose combattive du saint Rombaut de Luc Fayd'herbe. Un souffle de bataille anime ici les traits, fait ondoyer la barbe et tord la chape en bouillonnants remous. Chez van der Veken, le martyr est un apôtre de paix, au regard grave et intelligent, à la fine tête aristocratique, et dont la parole persuasive devait entraîner les foules.

(1) Les renseignements, quant à la provenance de cette statuette, nous furent communiqués par M. Hyacinthe Coninckx, secrétaire du Cercle Archéologique de Malines, et auteur de nombreuses études d'art local du plus haut intérêt.

Une main tient ouvert le lourd évangéliaire, l'autre serre la crosse épiscopale, mais sans nul geste de défi.

Au bas du socle sont accroupis les deux meurtriers. Leur attitude contorsionnée et leurs traits convulsés expriment, avec un dramatisme outré peut-être, leur profond repentir. Ces figurines ne révèlent plus, au même degré que celle du saint évêque, la préoccupation de simplicité et de rythme par laquelle se distinguent les bonnes œuvres de maître Nicolas. Dans son ensemble pourtant, avec l'ancienne polychromie qu'y appliqua le sculpteur, le petit groupe accuse une expression de vie intense. Les plis majestueux de l'ample chape, dont la vive tonalité rouge s'harmonise délicieusement avec celle de la mitre et de la tunique blanches, tempèrent ce que le pittoresque du socle pourrait avoir d'exagéré.

La statue de *saint Liboire,* placée contre le mur de la nef sud de *l'église Sainte-Catherine,* que van der Veken tailla en 1696, ne révèle pas une exécution aussi délicate. La polychromie, brillante encore, qu'y appliqua le sculpteur, atténue quelque peu ce défaut. Le saint évêque, invoqué contre les maladies d'yeux, est représenté armé de la crosse, coiffé de la mitre et vêtu d'une tunique bleue, sur laquelle retombe lourdement et sans plis l'ample chape dorée. Le visage manque d'individualité, l'attitude est sans accent, mais dans l'ensemble se retrouve pourtant le faire précis de notre sculpteur malinois.

Une statuette en bois argenté, représentant *saint Joseph,* portant l'Enfant Jésus sur le bras, en laquelle Neeffs croit reconnaître la manière de Nicolas van der Veken, se trouvait naguère dans la sacristie de l'église Sainte-Catherine. Transportée il y a quelques années au presbytère, elle y décora le jardin et y reçut annuelle-

ment sa couche de peinture blanche. Ces applications multiples contribuèrent beaucoup à estomper la délicatesse des traits et la souplesse du modelé. Récemment, elle fut donnée aux Sœurs Franciscaines, établies en l'ancien couvent des Frères Cellites à Malines. Elle y occupe une niche des galeries entourant le préau. La figurine a beaucoup souffert; elle est manifestement du début du XVIII[e] siècle, mais la tête du Saint, qui manque d'expression, et les draperies tuyautées à l'excès, sans grande envolée pourtant, nous semblent présenter peu de traits communs avec l'art du maître. Quoiqu'il en soit, la statuette, posée sur un petit socle à guirlandes, est fort gracieuse et gagnerait certainement beaucoup à être débarrassée des couleurs qui l'encrassent.

*
* *

Si la plupart des statuettes ne sont sorties des mains de van der Veken que recouvertes d'une brillante polychromie, il en est cependant qu'il conserva naturelles, non coloriées, et qu'il cisela alors avec un soin tout particulier. Ce que la couleur avait généralement pour mission de traduire, l'outil du ciseleur le fit ici avec amour. Pas une ride, pas un cheveu, pas une plissure n'échappera au burin, manié avec une délicatesse, une légèreté extrêmes. Dès lors, ces œuvrettes deviennent d'exquises miniatures dans l'art du sculpteur.

Une délicieuse statuette en bois de poirier, représentant *saint Antoine de Padoue,* et haute de $0^{m}28$, se trouve au réfectoire du couvent des Apostolines. Non polychromée, cette figurine est d'un fini incomparable. Vêtu de la rugueuse robe de bure à large pèlerine et le capuchon rabattu, le Saint, légèrement voûté par l'âge,

porte en sa main droite le livre sur lequel est assis un enfantelet sans grande beauté.

Le visage ridé du Saint, ses joues creuses, son regard affectueux, qu'abritent de lourdes paupières, d'épais sourcils, ses lèvres fines, où s'esquisse le sourire, et ses oreilles si individuelles aux hélix fortement repliés, tout trahit l'étude du modèle vivant, le recours à la nature, dont van der Veken ne semble jamais s'être départi. L'Enfant Jésus, d'un faire minutieux, fouillé à l'extrême, qui tend vers le saint moine ses petits bras potelés et sa bouche arrondie, révèle les mêmes tendances à la vérité, la même conscience artistique.

Combien volontiers on pardonne au sculpteur qui burina cette petite merveille l'anachronisme naïf faisant de ce Saint, mort à l'âge de trente-six ans, un petit vieillard imberbe. Elle arracha, cette œuvrette, un cri d'admiration aux amateurs, lors de l'Exposition d'art religieux de 1864, à Malines, où elle figurait au catalogue sous le n° 122.

Un petit *saint Jérôme en prière*, sculpté en bois de buis et appartenant à M. Dusart, figura, sous le nom de Nicolas, à l'Exposition de 1863, n° 89.

La seule œuvre de van der Veken, citée par les biographes (1) en dehors de celles conservées à Malines, est également dépourvue de toute polychromie. Elle surmonte l'autel de la nef méridionale de l'*église de Lombeek-Notre-Dame*.

Taillé en bois de poirier, le petit groupe représente

(1) « In de Parochie van O.-L.-V.-Lombeek, in de kerk aldaer, den H. Hubertus, patroon tegen de razernye, uyt peerlaeren hout gesneden, sijnde hoog omtrent sesthien duymen, staende in eene kas op den hoogen autaer, welk beeld de moeyte weerdig is om met aendagt besien te worden » (C. Van Gestel, op. cit., f° 134).



Phot. J. Fourdin Poirier

Saint Antoine de Padoue

(Malines, Couvent des Apostolines)

l'épisode capital de la *légende de saint Hubert* (2). La scène est prise sur le vif au moment où le cerf miraculeux a fait face au chasseur. Celui-ci s'est prosterné, les mains croisées sur la poitrine et le visage empreint de fervente adoration. La meute, harassée par la longue poursuite, s'est couchée haletante; un des chiens pourtant lève le museau, inquiet vaguement. Le tout est d'un fini remarquable. La figurine du Saint, haute seulement d'environ $0^{m}40$, au visage délicat, aux mains finement veinées, le délicieux angelot qui frôle les branches hautes d'un arbre et domine le groupe, les animaux très vivants et jusqu'au minuscule crucifix planté entre les bois du cerf, tout révèle un culte fervent voué à la nature et à la vérité.

Malgré le soin méticuleux accordé aux plus petits détails, la composition d'une eurythmie parfaite garde toute sa noblesse et sa grandeur, et l'œuvre se range certes parmi les bonnes productions de notre artiste malinois.

*
* *

Une seule sculpture en terre-cuite de maître van der Veken nous avait été conservée jusque récemment. Il est incontestable pourtant qu'il en exécuta un assez grand nombre, qu'il reporta ensuite, à grande échelle, dans ses compositions décoratives en bois.

Ce spécimen isolé, un petit buste de *sainte Barbe*, qui surmontait anciennement l'horloge du réfectoire au couvent des Maricolles, a passé, il y a peu d'années, dans la collection d'un amateur malinois, M. Terlinden. A la mort de ce dernier, cette collection fut dispersée en

(2) La cage vitrée, haute d'environ $1^{m}30$, qui renferme ce petit groupe, est surmontée d'un crucifix en métal n'appartenant pas à l'ensemble.

La chaire de vérité de la même église représente le même épisode de la vie de S. Hubert. Pour le Saint et un des chiens, l'artiste anonyme s'est contenté d'agrandir les figurines de van der Veken.

partie au vent des enchères. Nous n'avons pu retrouver jusqu'à présent les traces de cette œuvrette en terre-cuite, qu'il serait intéressant, sans doute, d'opposer au buste de la même Sainte, surmontant la corniche d'un confessional de l'église Saint-Jean. Peut-être le petit buste perdu n'était-il que l'étude préalable, en vue de l'exécution de celui en bois, dont nous avons souligné déjà le charme pénétrant.

Le bas-relief, pour lequel certains maîtres du XVIIe siècle témoignèrent une prédilection toute spéciale, ne fut traité qu'exceptionnellement par notre artiste.

Nous ne lui connaissons, en effet, en ce genre délicat, que les deux compositions décorant le petit *tabernacle,* placé à la partie postérieure du *maître-autel de Saint-Rombaut,* immédiatement sous l'armoire de la châsse, contenant les reliques de ce Saint.

Cette œuvre charmante occupait, avant la Révolution française, le maître-autel de l'église du prieuré de Leliëndael. Taillé en bois, partie peint en blanc et doré, le petit tabernacle, d'une exécution remarquable, emprunte ses formes gracieuses à l'opulent style Louis XIV. Pivotant sur un axe vertical, il présente tour à tour ses deux faces ornées de petits bas-reliefs, qui sont de pures merveilles. Il est vraiment regrettable de voir cette œuvrette dérobée à l'admiration du visiteur. Sur l'une des faces, le sculpteur a représenté la *Récolte de la manne au désert,* sur l'autre *la Dernière cène;* « il a mis une rare finesse dans l'achèvement de ces sujets, qui paraissent plutôt faits au pinceau qu'au ciseau » (NEEFFS, *Inventaire).*

Ceci nous amène à dire un mot des reproches habituels qui, depuis le XVe siècle déjà, pèsent sur le bas-relief pittoresque. L'usage de la perspective et des

plans superposés, lui donnent une sensation d'espace et de profondeur, qui en font le rival de la peinture.

Est-il légitime, au nom de prétendues lois de l'art antique, que les anciens seraient d'ailleurs fort étonnés d'entendre formuler, d'enlever ainsi à l'art du bas-relief une de ses plus fécondes ressources? Les Egyptiens et les Assyriens, qui plaçaient dans des registres superposés les personnages et les choses, se trouvant sensément côte à côte, aussi bien que les Grecs, qui, pour des raisons monumentales, proscrivaient du champ de leurs reliefs tous détails illisibles à distance, tous ignoraient les ressources du bas-relief pittoresque, requérant la perspective, se nourrissant de réalisme et dont les Alexandrins et les Romains ont été les premiers à tirer profit. Chez ces deux peuples, une importance considérable déjà est accordée à l'architecture et au paysage, mais la perspective y est fautive et les proportions enfantines. Ghiberti fut le véritable créateur du bas-relief pittoresque dans toute sa riche fantaisie, tel qu'on le comprend de nos jours, et du coup il atteignit la plus haute perfection, dans sa fameuse porte du Baptistère de Florence. Michel-Ange n'exagérait pas en la déclarant digne de servir de porte au Paradis.

Depuis lors, de grands sculpteurs ont pratiqué cet art délicat et, célèbre entre tous, un malinois, Alexandre Colin, réalisa dans les vingt-quatre bas-reliefs du mausolée de l'empereur Maximilien, à Innsbruck, de véritables chefs-d'œuvre. Si le procédé constitue une hérésie, ce dont nous nous permettons de douter, les deux maîtres dont nous venons de parler font oublier leurs errements par leur talent remarquable et la maîtrise de leur ciseau. Disons aussitôt que Nicolas van der Veken, par son essai isolé, mérite de prendre rang à la suite de ses deux brillants aînés.



Phot. J. Fourdin — Bois doré

La Récolte de la Manne (Détail d'un tabernacle)

(Malines, église Saint-Rombaut)

Dans la *Récolte de la manne au désert,* la composition, admirablement balancée d'un relief puissant à l'avant-plan, se réduit dans les lointains à un simple tracé, où la main s'est faite légère comme jadis pour le maniement du pinceau, et a promené l'outil du ciseleur avec une délicatesse surprenante.

D'un ciseau ferme et nerveux, il fait saillir le torse puissant des hébreux et cambre avec amour l'onduleuse silhouette de la jeune mère, aux draperies mouvantes, à l'attitude gracieuse, à l'expression attendrie. Puis, passant au second plan avec le souci constant d'animer tout le champ du bas-relief, avec un sentiment raffiné de la « couleur », il multiplie les personnages et les détails pittoresques, dégradant jusqu'aux lointains, le profil aigu des tentes et les masses sombres des cèdres s'élevant jusqu'au ciel. Le type ethnique des hébreux est nettement caractérisé, et l'expression, malgré l'exiguité des figurines, est éloquente et variée.

Si maintenant nous examinons l'autre face du tabernacle, nous découvrons la même aisance ingénieuse dans la composition, le même amour du pittoresque et aussi la même eurythmie, ce don précieux des grecs. Avec un lyrisme délicieux, le sculpteur s'est amusé autour de ce thème de la *Dernière Cène,* que tant d'artistes avaient interprété avant lui. Mais quelle mesure, quelle sobriété, quelle pondération classique, pourrait-on dire, dans cette œuvre médullaire si réelle dans sa spiritualité.

Le Christ, occupant le centre de la composition, le regard levé au ciel, bénit le pain et le vin, et les apôtres, rangés autour de la table, où gît l'agneau pascal, révèlent, par les multiples expressions des visages et des mains, les différents états d'âme devant la gravité du moment. Judas, seul, demeure indifférent à l'émotion

générale et rebelle à la ferveur. Dans toutes les figures, vivantes et animées, le geste est éloquent et l'attitude suspendue au bord de l'action. Celles de l'avant-plan, fouillées avec fougue et hardiesse, saillent en ronde bosse vigoureusement, alors qu'à l'arrière-plan, où le Christ est assis entre ses apôtres Pierre et Jean, le relief se réduit considérablement, tout en conservant aux personnages le modelé tressaillant des chairs et la beauté pittoresque des draperies. Ici encore, les types sémitiques sont nettement caractérisés, les détails burinés avec amour ; la couleur blanche qui recouvre totalement cette composition en a, toutefois, estompé quelque peu l'incomparable finesse.

*
* *

Si Nicolas van der Veken négligea entièrement l'édification des vastes ordonnances architecturales surmontant les autels du XVIIe siècle, il exécuta cependant des tabernacles, dont un exemplaire fort remarquable nous a été transmis notablement changé. Sans verser complètement dans l'erreur, qui prit modèle pour ses autels sur les arcs de triomphe romains, notre sculpteur inventa pour ce *tabernacle* un ensemble harmonieux et charmant, à l'aide d'éléments empruntés à l'architecture baroque. En 1866, ce petit monument subit quelques modifications et fut transformé en autel, sans que son caractère d'ensemble ait été altéré (1).

(1) On peut se faire une idée, bien faible il est vrai, du tabernacle avant les transformations en autel, sur l'aquarelle qu'en exécuta De Noter (voir Recueil J. SCHÆFFER, album II, pl. 72). La date de 1705, indiquée par le chronogramme eCCe DeVs hoMo, qui se lisait sur la banderole flottant au-dessus de la porte du tabernacle, a donné naissance, sans doute, à l'hypothèse d'après laquelle ce travail avait pour auteur le sculpteur Langemans ; il a été, en effet, généralement admis jusqu'à ce jour, que maître Nicolas mourut en 1704.

La véritable date de son décès étant postérieure de 5 ans, rien ne s'oppose plus à admettre l'opinion de J.-J. De Munck, qui attribue l'œuvre à van der Veken (voir *Mechelsch Bericht*, 1783, p. 141 et note 1).

Il occupe le fond de la chapelle du Saint-Sacrement, dans la nef septentrionale de l'*église Saint-Rombaut*. L'œuvre est de la fin de la carrière du maître et date de 1705, ainsi que l'indiquait un chronogramme disparu depuis quelques années.

Taillée en bois, peinte à l'imitation de marbre blanc, et dorée en partie, cette construction se compose, en bas d'une table d'autel soutenue à ses extrémités par deux gracieux séraphins, entre lesquels est étendu, sur le Livre aux sept sceaux, l'agneau pascal, et en haut, d'un tabernacle, avec quatre colonnes torses, qui supportent une corniche, surmontée d'un dôme élégamment découpé. La partie centrale du tabernacle consiste en une porte, ornée de gracieuses arabesques, surmontée d'un minuscule crucifix et de délicieuses têtes d'anges. Le buste de Dieu le Père, bénissant le monde, apparaît au bas du dôme; en-dessous de lui plane le Saint-Esprit, sous forme d'une colombe, entre deux mignons angelots tenant une banderole, où on lit ces mots *Ecce Panis Angelorum*. De chaque côté de cette partie centrale, qu'encadrent d'élégantes colonnes torses, un chérubin en adoration se prosterne sur la volute d'une console, au bord de laquelle se déroule une guirlande dorée de feuilles et de fruits.

Les séraphins soutenant la table d'autel, malgré leur attitude quelque peu contournée, en leurs fonctions de caryatides, demeurent d'un charme extrême par la souplesse et l'harmonie des lignes. Les draperies envolées qui enveloppent leurs formes sapides et juvéniles les font valoir en les voilant. Une expression infiniment raffinée, d'une grâce caressante, d'un charme intense, baigne les visages étrangement féminins. Ce ne sont plus ici les amours joufflus, espiègles et mutins, mais non sans mièvrerie, qu'avec une naïveté puérile nos artistes se sont plu à placer un peu partout, depuis que les premiers

italianisants en avaient emprunté la formule à l'antiquité grecque, par l'intermédiaire de leurs contemporains d'Italie. C'est une jeunesse en fleur, ne conservant de l'enfance que cette insouciance du sourire, avec déjà dans le regard, vide de pensée pourtant, quelque chose d'ambigu, de vaguement troublant et de pervers peut-être.

Le modelé velouté des chairs, le frisson inquiétant d'un vêtement qui glisse, le rayonnement charmeur des bouches drues foisonnant autour du front, tout cela exprime chez van der Veken un talent délicat et raffiné, une intention timorée et persistante pourtant, en même temps qu'une connaissance profonde de l'âme humaine.

En parfait psychologue, il sait en traduire les nuances les plus délicates en un regard songeur et caressant, dans une bouche où le sourire s'esquisse avant de s'épanouir, en une pose langoureuse et troublante. Il s'affirme ici véritablement le maître de la grâce, sinon de la force, l'interprète de l'amour tendre et rêveur, sinon de la passion violente et emportée.

Les deux chérubins, prosternés dans le plus profond recueillement, sont de la même race, du même type tendre et songeur; mais leur regard s'est tourné vers l'invisible, sur la bouche le sourire s'est tempéré et le front bouclé reste courbé en une attitude de silencieuse adoration. Leurs draperies, qu'un léger souffle agite, leurs ailes déployées, courbées gracieusement, donnent à ces figures un aspect décoratif qui captive le regard par de ravissantes sinuosités.

A l'état primitif, le tabernacle se présentait moins large, la tablette était découpée suivant la section du dôme, et les deux anges caryatides étaient plus rapprochés. Il en était de même des chérubins adorateurs. La porte du tabernacle reposait directement sur la table et le dôme était couronné d'un ostensoir devant lequel se prosternaient deux anges, alors que deux autres, accolés

aux flancs de la coupole, proclamaient au son de la trompette la majesté divine.

Ces différents accessoires, qui garnissaient le dôme, ont été enlevés depuis le déplacement du tabernacle transformé et se sont égarés. L'autel, toutefois, n'a rien perdu de sa beauté par ces récentes amputations; la silhouette s'accuse plus nette, et par sa sobriété rehausse étrangement l'ornementation essentielle du petit monument. Ajoutons que ces modifications furent effectuées à grands frais par le sculpteur Tambuyser, qui tailla les décorations florales et l'agneau pascal, dépourvu absolument de vérité.

Emm. Neeffs cite également comme devant appartenir au ciseau de van der Veken, un *Saint-Esprit* entouré de rayons et de têtes angéliques, couronnant l'autel de la 2e chapelle de la même église Saint-Rombaut. Récemment, l'ancien autel fut détruit et remplacé par une production moderne.

Le même auteur cite de notre sculpteur un *pélican* doré surmontant la corniche du maître-autel de l'église Notre-Dame au delà de la Dyle (1). Cette pièce lui aurait été payée 30 florins le 25 décembre 1689. D'autre part, il attribue à François van der Veken une part dans la décoration de cet autel, érigé en 1690 (2). N'a-t-on pas confondu les deux prénoms et ne faudrait-il pas considérer ce pélican comme une production du frère aîné de notre artiste? Faisons observer encore que dans son *Inventaire historique de Malines* (3), Neeffs ne cite pas le nom de van der Veken parmi ceux des artistes ayant collaboré à l'édification du maître-autel.

(1) *Histoire des sculpteurs malinois,* p. 218.
(2) *Histoire des sculpteurs malinois,* p. 215.
(3) Op. cit., p. 96.

*
* *

En raison de sa longue carrière, l'œuvre de notre tailleur de bois a été des plus vastes et a certes comporté des sculptures bien plus nombreuses que celles parvenues jusqu'à nous.

Une grande partie est perdue sans laisser de traces. L'artiste ayant travaillé presqu'exclusivement pour les églises et les couvents, un inventaire scrupuleux amènerait peut-être la découverte de quelques statues ou statuettes du maître.

En attendant, il ne sera pas inutile de signaler ici quelques travaux dont l'existence nous est rapportée par les sources écrites, mais qui ont disparu depuis lors (1).

Deux *anges,* peints en blanc, qui soutenaient le tableau de l'autel de Notre-Dame de la Concorde, à l'église Saint-Rombaut (2), ont disparu lors du déplacement de cette peinture, qui passa de cet autel du transept nord dans la troisième chapelle de la nef septentrionale. Cette œuvre fort ancienne, représentant la Sainte Vierge peinte à mi-corps, sur panneau doré, a noirci à tel point, que la dévotion publique la désigne sous le vocable de Notre-Dame la Noire. Une *adoration des Bergers*, de Jean-Erasme Quellin, a pris sa place sur l'autel du transept, élevé en 1699 par le sculpteur François Langemans.

Deux *bancs d'œuvre* (3), que nous aimons à nous

(1) Corneille van Gestel, op. cit., f° 133-134; et H.-D. Van den Nieuwenhuysen, *Konstminnende wandelinge...* MDCCLXX, manuscrit conservé à la Bibl. Royale de Bruxelles.

(2) *Mechelsch Bericht,* 1783, p. 81.

(3) « Van den zelven meester zijn ook gesneden de twee gestoeltens der Kerk-meesters, tegen de eerste pilaeren, in het kruys der kerke » *(Mechelsch Bericht,* 1786, p. 685).

représenter décorés de belles sculptures ornementales et de bas-reliefs, à la manière de ceux qu'exécutèrent plus tard Verhaegen et Valkx, pour l'église Saint-Jean, garnissaient l'église Sainte-Catherine, mais ont disparu en grande partie. Deux confessionnaux furent construits à l'aide des débris. Cette dénaturation est d'autant plus regrettable qu'elle nous prive d'une œuvre, fort intéressante sans doute, qui nous aurait permis d'étudier van der Veken par un deuxième exemple, en cet art délicat du bas-relief, où, nous l'avons constaté, il excellait.

Une statue de *saint Roch,* enluminée par l'artiste, se trouvait à l'ancienne église des SS. Pierre et Paul; celle-ci fut démolie vers 1780, après que la paroisse de ce nom fut transférée dans l'église de S. François Xavier, devenue libre par la suppression des Jésuites en 1773. Cette dernière église contenait elle-même un *reliquaire de saint François Xavier,* exécuté par van der Veken, et dont on a perdu les traces.

Les couvents de Malines, aussi bien que les églises, possédaient de multiples sculptures, parmi lesquelles les œuvres de van der Veken figuraient en bonne place. Un *saint Joseph* et une *sainte Madeleine de Pazzi* se trouvaient chez les Carmes chaussés ou Grands Carmes de Malines; malheureusement, le mobilier de ce couvent fut vendu le 5 novembre 1797, et adjugé pour quelques sols à des brocanteurs.

Pour les Ursulines, Nicolas avait exécuté un *trône,* soutenu par des anges, sous lequel on exposait le Saint Sacrement. Cet ordre malinois, fondé en 1682, se fit bâtir une habitation nouvelle, ainsi qu'une chapelle, bénie en 1699; mais il quitta ces bâtiments à la fin du XVIIIe siècle, pour prendre possession de Leliëndael, d'où les Norbertines avaient été expulsées.

L'ancien couvent des Ursulines est devenu à présent

l'Hospice Sainte-Hedwige; le trône a disparu à une époque indéterminée.

Il nous reste à citer un *petit autel* avec figures décoratives, de maître van der Veken, qui ornait l'infirmerie du couvent des Frères Alexiens ou Cellites. Cette œuvre est également perdue, quoique cet ordre ait continué de résider jusque récemment dans l'ancien couvent.

D'autres œuvres encore de notre sculpteur, dont même la mention nous échappe, doivent avoir joui d'une légitime admiration de la part de ses contemporains. L'étude comparative des trésors artistiques qui nous restent augmentera peut-être un jour le catalogue encore réduit du sculpteur. Puisse notre modeste étude faciliter quelque peu les travaux de ceux qui pousseront plus loin les explorations dans ce domaine presque insoupçonné de notre école de sculpture du XVIIe siècle.

IV

A la suite de ces timides investigations dans le domaine si injustement décrié de la sculpture baroque, la figure de Nicolas van der Veken apparaît comme celle d'un probe artiste, allant sans hésitation vers un idéal qui, pour n'être pas entièrement celui de son époque, ne témoigne que d'une personnalité plus originalement douée. Sans jamais se détourner de sa route, ni perdre son temps à de vaines spéculations sur un mysticisme éteint depuis le moyen âge, il fut peut-être l'artiste le plus sincèrement religieux de notre école de sculpture du XVIIe siècle.

Interprète de la grâce mutine de l'enfance et du charme troublant de la femme, capable d'emprisonner en un regard toute l'inquiétude d'un siècle de luttes et d'ardeurs, amoureux de la ligne onduleuse et des formes

expressives, il fut le plus grand, le jour où, dans un emportement fiévreux, il se mit à pétrir le « Dieu de pitié », auquel il infusa toute la souffrance morale, dont son âme compatissante soupçonnait l'incommensurable étendue. D'autres ont donné au Christ une nature surhumaine et divine, mais, d'être resté si purement, mais si âprement humain, van der Veken n'en est peut-être pas moins grand.

A travers son œuvre, nous devinons en cet artiste, dont l'existence nous échappe encore en grande partie, un homme simple, un peu rude parfois et enclin à des accès de mélancolie.

De condition modeste, ayant vécu sa jeunesse auprès d'une vieille mère, ne se souciant pas plus de gain que d'honneurs, Nicolas van der Veken semble avoir réservé tout son amour, toute sa gaîté, toutes ses éloquentes tristesses pour son art. La vie entière chez lui se subordonnait à son travail, pour lequel il professait un culte exclusif et profond. Son art le tentait, en lui seul il avait foi.

Extérioriser ses rêves et les immortaliser dans le chêne, tel était le but de ce penseur solitaire, capable pourtant d'imaginations fécondes. Nulle trace d'une gestation douloureuse, ni d'une production pénible ne se relève dans l'œuvre de l'humble imagier.

Servi à merveille par son étonnante technique, il réalisait ses visions idéales avec une déconcertante virtuosité. Uniquement épris des créatures illusoires enfantées par son cerveau et que ses doigts nerveux s'efforçaient de pétrir, il professait un détachement complet des choses de ce monde.

Son art demeura simple comme sa vie, qui s'écoula calme et effacée. Aucune œuvre chez lui ne témoigne de cette recherche d'effets tumultueux et n'est affectée de cette pompe théâtrale et pédantesque qui déparent

souvent l'art religieux du XVIIe siècle, tant au Nord qu'en Italie. Nature douce et aimante, il sut imprégner ses figures féminines d'un frisson d'amour, d'une indicible tendresse. Le trouble d'un regard, l'ambiguité d'un sourire, la langueur d'une attitude même révèlent pourtant chez le vieux célibataire un esprit subtil et raffiné, trahissent un psychologue transcendant, ayant scruté les émotions les plus intimes de l'âme humaine.

Profondément religieux, enclin à la méditation, sœur de la tristesse, il a réservé ses plus déprimants accents pour les figures douloureuses du Sauveur.

van der Veken ne put jamais se résoudre à séparer la forme et la couleur dont la Renaissance avait consommé le divorce; il polychroma avec un talent remarquable ses statuettes de saints.

Et les yeux tournés sans cesse vers le monde réel et vivant, auquel il rapportait tous ses efforts, ne faisant que parcimonieusement les concessions exigées par ses soucis spiritualistes et son amour du style, Nicolas van der Veken trouva les expressions éloquentes, les attitudes harmonieuses et les gestes vrais qui ne se puisent qu'à la source même de la vie et ne s'empruntent qu'à la nature, toujours belle et inépuisablement féconde.

CAMILLE POUPEYE.

BIBLIOGRAPHIE

Étant considéré le petit nombre des chroniqueurs qui ont parlé de van der Veken et celui encore plus restreint de ses biographes, l'énumération des ouvrages consultés sera forcément très limitée. Nous ne donnerons pas ici la liste des ouvrages ayant trait à l'histoire de l'art en général et à celle du XVIIe siècle en particulier. Ces ouvrages se trouvent dans toutes les bibliothèques. Nous nous bornerons à citer les quelques livres et manuscrits dont nous avons fait usage pour la présente étude et dont quelques-uns pourraient être moins connus.

Emmanuel NEEFFS, *Histoire des sculpteurs malinois.* — Gand, Vanderhaeghen, 1876.

Id., *Inventaire historique des tableaux et des sculptures se trouvant dans les édifices religieux et civils et dans les rues de Malines.* — Louvain, Fonteyn, père, 1869.

Chevalier Edmond MARCHAL, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges.* — Bruxelles, Hayez, 1895.

Hyacinthe CONINCKX, *Le livre des apprentis de la corporation des peintres et des sculpteurs à Malines* (Bulletin du Cercle Archéologique de Malines). Malines, L. & A. Godenne, 1903.

Chanoine G. VAN CASTER, *Histoire des rues de Malines.*

Léopold GODENNE, *Malines jadis et aujourd'hui.* Malines, L. & A. Godenne, 1908.

* * *

Konstminnende wandelinge wezende een kort beschrijf van alle hetgene dat binnen Mechelen in de publieke plaetsen te sien is, met een korte aenteekeninge van de principaelste wercken, enz. MDCCLXXX (Ms. Bibl. R. Bruxelles, n^r 17232).

Ce manuscrit de H.-D. VAN DEN NIEUWENHUYSEN *a été publié dans le* Wekelijksch Bericht van Mechelen, années 1783 et suivantes.

Korte levens-bescryf van groote mannen gebortigt van Mechelen by een vergaedert ende opgemaekt uyt diversche scryvers, door

Egidius-Josephus SMEYERS, konstschilder, en door H. D. V. N. (VAN DEN NIEUWENHUYSEN), priester (Ms. Arch. Malines, DDXVI).

E.-J. SMEYERS, *Aanteekeningen rakende onze schilders en beeldbouwers* (Ms. Arch. Malines, DDXVII).

Viri illustres mechliniensis scriptis vel fama clari collectore Cornelio van Gestel, 1740 (Ms. Arch. Malines, DDXV).

Catalogue ofte naemlyst der Konstschilders ende beeldhouwers der stad Mechelen, met eenige aenteekeningen hun aengaende, byeen vergaedert uit de annotatiën van wylent d'heer Greg. de Maeyer. (Arch. Malines), copie par Schellens, en la possession de M. Fr. De Blauw, à Malines.

Albums d'aquarelles, collection J. Schæffer (Arch. Malines).

TABLE DES MATIÈRES

Les Ménestrels Communaux Malinois et joueurs d'instruments divers, établis ou de passage à Malines, de 1311 à 1790

I. — Généralités

En parcourant les premiers registres des Comptes communaux de Malines, nous trouvions régulièrement la mention du veilleur de la tour de l'église St-Rombaut. Recherchant tout ce qui concerne la musique, nous négligeâmes l'humble veilleur, dont les fonctions nous semblaient peu en rapport avec celles d'un musicien instrumentiste. Mais la suite des comptes nous apprit que le *torenwachter* était joueur de trompe et que la Ville exigeait qu'il fut habile instrumentiste pour l'obtention de cet emploi. Cette curieuse constatation nous obligea à reprendre les registres déjà feuilletés et nous relevâmes toutes les notes concernant les veilleurs.

Le fait de confier la vigie d'un château ou d'une ville à un fonctionnaire spécial semble devoir remonter à la plus haute antiquité. Nous savons, en effet, qu'avant l'établissement des communes, le seigneur avait, dans le personnel attaché à son service, un *guetteur,* qui montait la garde du haut des murs crénelés ou du donjon de son castel. Ce personnage devait jouir d'une grande popularité, puisque son souvenir fut éternisé par la chanson des troubadours, des trouvères et des *minnesinger*. Instrumentiste et chanteur à la fois, il devait annoncer à haute voix les heures de la nuit, il sonnait de la trompe et débitait le *Wachterlied* ou *Chanson d'Aube*, pour saluer le lever du jour. Florimond Van Duyse (1) a recueilli une douzaine de ces *wachtersliederen*. Pierre

(1) Florimond VAN DUYSE, *Het oude Nederlandsche lied,* tome I, pp. 326 et suivantes.

Aubry (1) nous explique très bien la donnée de ce genre de mélodie des trouvères. Il est à remarquer que le fond de ces chansons est le même tant en France, en Allemagne qu'aux Pays-Bas.

« Il fait nuit et deux amants sont ensemble. Leur bonheur est si grand, que le jour, sans qu'ils s'en doutent, va paraître et qu'il faut le chant d'un oiseau, l'appel d'un ami, la vigilance d'un guetteur pour les avertir. Il y a donc trois personnages : l'amante, l'amant et le tiers, chargé d'annoncer le lever du jour. »

Le texte de ces *wachtersliederen* et de ces *chansons d'aube* prouve que le *guetteur* sonnait de la trompe et chantait :

« ... De wachter opter tinnen lach
hi hief op een lied *hi sanck...* » (2).

« ... die wachter blaest *sinen horen...* » (3).

... Le guetteur (jouant de la trompe et faisant sa ronde) :

« Hu et Hu et Hu et Hu!
je l'ai veü
La jus soz la coudroie,
Hu et hu et hu et hu
A bien près l'occirro:e... » (4).

Lors de l'établissement des communes, les veilleurs s'établirent, très tôt, sur les tours d'églises, les beffrois et les portes des villes. Ils furent rétribués par les soins des magistrats pour surveiller l'approche de l'ennemi, prévenir les incendies, sonner les heures du travail et du repos au son de la trompe ou de la cloche. Nous les retrouvons partout : on les nomme *Wettes* à Lille dès l'année 1301-1302 (5); *Türner*

(1) Pierre Aubry, *Trouvères et Troubadours*, p. 85.
(2) Fl. Van Duyse, l. c., tome I, n° 64.
(3) Id., tome I, n° 69.
(4) Pierre Aubry, *Jeu de guetteur*, l. c., p. 90.
(5) L. Lefebvre, *Les ménestrels et joueurs d'instruments assermentés du xive au xviiie siècle*. — Notes pour servir à l'histoire de la musique à Lille.

ou *Hausleuten* à Leipzig (1); à Dublin, ils sont désignés par le nom de *Waits* (2).

Ils devaient être musiciens :

« A. Brehon Maillet, *menestrel de la trompette*, son salaire d'avoir esté wettier au cloquier St-Estevene pour manifester les inconvéniens des feus de meschief xv mois commencés à St-Jean (1433) et fini à St-Remy (1434), xxv fl. » (3).

« Die Türner waren..... immer *musikanten, sie mussten blasen können...* » (4).

Dans nos contrées, on les appelait *torenwechters,* wachters, trompers, etc.

Dès l'année 1311-12, nous trouvons la mention du veilleur de tour à Malines. Le compte communal 1313-14 révèle l'existence d'un veilleur sur la tour de l'église St-Rombaut et un autre sur celle de l'église Notre-Dame. Depuis cette date, nous les trouvons régulièrement jusqu'à la fin du xviiie siècle. Le nombre des *guetteurs* varie : au début du xve siècle, ils sont deux pour le service de la tour de l'église St-Rombaut: en 1433-34, il y en a trois: puis, plus tard, nous en comptons quatre. L'un est désigné du nom de tromper, joueur de trompe; les autres sont dits : *pipers, piper* ou *pijper,* en allemand, *Pfeiffer*. Piper était un nom générique qui s'appliquait aux musiciens en général; il désignait plus particulièrement les instrumentistes des flûtes ou instruments similaires, tels que *schalmeien* (précurseurs du hautbois), *cromornes, cornets à bouquin*, etc. (5).

---

(1) G. Wustmann, *Zür frühesten musikgeschichte Leipzigs,* dans la revue *Die Musik-Woche,* 1902, p. 222.

(2) W.-H. Grattan Flood, *Dublin city-music, from 1456 to 1786.* — Recueil de la Soc. intern. de musique, 1910-11, livre I, pp. 33 et ss.

(3) L. Lefebvre, ouvrage cité, p. 1.

(4) G. Wustmann, loco citato.

(5) Voici les noms donnés aux instrumentistes par les rédacteurs des comptes communaux de Malines :

xive siècle :

Trompeneer, tromper, joueur de trompe. *Pipers, pypers, pypters,* joueurs de flûte, *Ministrelen, mistrelen, menestrelen, Speelieden,* ménestrels.

Pour pouvoir prétendre au poste de veilleur, il ne suffisait pas d'avoir bon œil, il fallait, en outre, donner des preuves d'un réel talent d'instrumentiste. Plusieurs compétiteurs se présentent à Malines, en 1433-34; pour éviter des froissements, l'Administration communale décida de les soumettre à un examen. Le candidat fut obligé de se faire entendre devant un jury qui siégeait à la cour du couvent des Frères-Mineurs (1). Les examinateurs bénéficièrent de rasades de vin durant la séance (2). L'artiste primé fut félicité et convié à un régal que la Ville lui offrit, ainsi qu'à ses compagnons les veilleurs. Le candidat qui n'avait pu satisfaire ne quitta cependant pas les mains vides; touché de commisération, le Magistrat le gratifia de deux écus Philippi pour le dédommager de ses peines et frais (3).

Il résulte de ces annotations, que les veilleurs malinois étaient d'habiles musiciens; ce qui le prouve davantage, c'est qu'à dater de 1453-54, les comptes communaux les désignent du qualificatif de *stadspipers,* c'est-à-dire ménestrels de la Ville. Remarquez toutefois que deux fonctionnaires sont main-

---

xve siècle :

Trompers, trompet, trompet slaeger, pipers-pipen, pijffers (1485-86), *heeren pipen, biscops pipen, stadts pijpers* (1487-88).

Coning van de pipers van Bruessel (1449-50), *snaerspeelders* (1495-96), *luyters* (1494-95), *ministreerders, ministrelen, speelluyden.*

xvie siècle :

Trompers, stadt-speellieden, stadts pypers, stads speelluyden, scalmey pypers (1501-2), *trommel slaeghers* (1577-78), *een trommelijn die de bomme slaegt* (1505-6), *snaerspeelders van de stad* (1539-40).

xviie et xviiie siècles :

Speellieden, benden van de haut-boiën ende bassons.

(1) Situé à proximité de la tour de St-Rombaut.

(2) It. bet. van dat men verteerde... doen men den jonghen wachter hoirde pipen ter mijnder bruederen. Compt op iiij s.

It. geg. iij potten wijns ghedroncke te mijnder bruedere doen men een nuwe wachter proefde. C. c. 1433-1434.

(3) It. gheg. 1 piper die hier ontboden wert ome onthouden te sine bi de stad en niet abel ghenoech bevonden en wert hem gegeve voir sijn moeyenisse ij scelde ph[l]. C. c. 1433-34.

tenus en qualité de veilleur; l'un sur la tour St-Rombaut, l'autre sur la tour Notre-Dame.

Nous pouvons donc fixer l'origine des musiciens communaux à Malines depuis l'année 1433-34. Ils sont régulièrement cités jusqu'en 1459-1460; à partir de cette année, il y a une lacune qui s'étend jusqu'à l'année 1463, époque durant laquelle le receveur de la Ville ne les inscrit plus parmi le personnel salarié.

De 1468-69 à 1473-74, nouvelle lacune. Enfin, à partir de 1473-74, nous trouvons les musiciens établis définitivement jusqu'en 1572-73, sur la liste des employés communaux touchant des gages fixes. Depuis l'année 1573, l'Administration de la Ville ne paie plus de gages annuels aux musiciens, mais leur accorde un *cachet* pour chaque service. Les anciens fonctionnaires continuent néanmoins à figurer dans les comptes, sous le nom de *stadsspeellieden*. Ils officient deux jours, à l'occasion de la procession de St-Rombaut, recevant, pour ces jours, une somme de 6 florins, soit un peu plus d'un florin chacun. L'un des ménestrels communaux venant à mourir, vers 1574, un candidat, Nicolas Coquil, *speelman,* présente ses services et adresse une requête aux fins d'obtenir la place vacante. Les magistrats apostillent favorablement cette supplique, tout en faisant la restriction suivante : « *dat sijne gagiën niet loopen en sullen* », c'est-à-dire aux conditions ordinaires, *sans gages courants* (1).

Il est évident que ce régime peu rémunérateur ne satisfit pas des artistes en renom, tels que les *Van Ranst*. Plusieurs d'entreux désertèrent probablement Malines, pour se présenter à la cour de Bruxelles. Nous rencontrons, en effet, *Philippe van Ranst, Joris Volckaert* et *Coquil* au service de la chapelle royale de Bruxelles. Ces *speellieden* ayant quitté la ville, le service musical passa en d'autres mains. Nous avons annoté, parmi ces nouvelles recrues, les noms de *Corneille van Aken*,

---

(1) Voir annexe n° 1.

Jean Op de Beecke, Jean Regard (1), *Hans Wiemes, Aerdt* ou *Artus de Borger, Hans de Wael, Sébastien de Bovijn* ou *Bruynhoyen.*

A l'avènement des archiducs *Albert* et *Isabelle*, Malines reprit une partie de sa splendeur déchue. Les arts, l'industrie et le commerce refleurirent sous le bienfaisant gouvernement de ces princes aimés. Les musiciens voyant prospérer leur ville natale, essayèrent de se faire accepter en qualité de musicien officiel à gages fixes et annuels. Pour atteindre ce but, ils firent parvenir aux magistrats une requête, où ils exposent leurs projets. En voici la teneur (2) :

« Les soussignés : Chrétien Daems, Hans Wiemes; Aerdt de Borger, Hans de Wael et Sébastien de Bovyn, *tous ménestrels* et *bourgeois de Malines*, font humblement connaître aux honorables magistrats que, depuis environ 15 ans, certains d'entr'eux ont servi régulièrement dans toutes les fêtes et réunions solennelles et publiques tenues à Malines. Ce service musical fut malheureusement défectueux, en ce sens que bien souvent, faute d'éléments, on ne parvenait pas à composer un *accord* complet; de plus, les musiciens, engagés au hasard, étant de valeur très inégale, l'ensemble devait en souffrir nécessairement. Pour remédier à cette situation malheureuse, les soussignés promettent de s'entendre et de s'exercer, afin de composer un groupe de musiciens formant un bon *accord*. — A l'exemple des cités voisines, Malines posséderait ainsi des fonctionnaires-musiciens, prêts au jour fixé, pour escorter honorablement les processions générales et autres fêtes patronnées par l'Administration communale.... C'est pourquoi les soussignés se permettent de vous demander de bien vouloir les accepter pour le service de la Ville, vous abandonnant le soin de déterminer la valeur du salaire d'après leur talent et leur dévoûment.

(1) 1585-86. Ces chiffres, sans autres indications, signifient : compte communal de l'année 1585-86.

(2) Voyez annexe n° 2, texte intégral de cette supplique.

Comme l'usage veut que les instrumentistes aux gages des cités soient vêtus d'un *tabbaert,* ils espèrent bien que les Magistrats leur accorderont la livrée officielle, n'importe la couleur de celle-ci, pour le plus grand honneur de la commune qu'ils administrent (1).

Cette pièce, renvoyée aux trésoriers et receveurs, pour prendre connaissance du texte de la requête et en faire rapport, fut apostillée par ces derniers, le 30 janvier 1606.

Le rapport, lu et approuvé en séance du conseil, donna lieu aux conclusions qui suivent : « Les 5 requérants sont acceptés en qualité de *stadsspeellieden,* aux gages annuels de 36 florins chacun. L'engagement prend cours à dater de Pâques, 28 mars 1606; pour le reste, ils auront à se conformer à un règlement que rédigeront et leur communiqueront les trésoriers de la Ville ».

Ces décisions furent ratifiées par un *actum* du 20 février 1606, signé du principal : J. PAEFFENRODE.

Trois mois après, le 22 mai 1606, parut une ordonnance « *ordonnantie voor de speellieden bij mijne Heere van der Weth....* ». Cette pièce très intéressante contient divers points, entr'autres les fonctions que le ménestrel de la Ville avait à remplir. Nous analyserons cette pièce plus loin, au chapitre des *fonctions des musiciens* (2).

Malheureusement, le règne des *stadsspeellieden* fut éphémère; installés en mars 1606, on les révoque déjà en 1621.

Le nombre des musiciens fonctionnant simultanément varie. En 1453-54, ils sont à trois; puis ils sont quatre jusques vers la fin du XVme siècle. Durant le XVIme siècle, le chiffre officiel est cinq. Lors de la reprise des ménestrels communaux, au début du XVIIe siècle, le chiffre est plus variable; en 1606, nous en trouvons cinq; l'année suivante, six; puis sept; en 1620 et 1621, ils atteignent le nombre de huit. L'un d'eux était nommé *intendant des ménestrels;* il avait dans ses attributions

(1) Voir annexe n° 2.

(2) Voir annexe n° 11.

le soin de régler et de diriger les concerts. C'était en somme celui que l'on nommerait de nos jours, chef de musique, ou chef d'orchestre.

Nous pouvons attribuer la première suppression des *stadsspeellieden* aux circonstances fatales amenées par les troubles religieux qui sévirent à la fin du XVIe siècle. Ces guerres malheureuses ruinèrent la ville et l'obligèrent à se priver de la musique officielle, luxe bien inutile dans ces moments difficiles (1).

Mais nous ignorons le motif de la deuxième suppression des musiciens. Nous avons vainement cherché, en marge du registre des comptes, une de ces apostilles révélatrices qui donnent quelquefois la clef d'un mystère. Il nous faut recourir à l'hypothèse, seul moyen d'explication possible. De l'ensemble des notes compulsées dans les registres des comptes de ces années (1er quart du XVIIe siècle), il résulte que les musiciens établis à Malines devaient être nombreux au XVIIe siècle. Ces musiciens formaient des *bandes* (benden) de joueurs de flûtes, schalmeien, bassons, cornets, etc., qui se joignaient aux *bandes* des trompettes, pour former ainsi de véritables sociétés d'harmonie (2). En présence de ces nombreux praticiens, la musique officielle devenait une superfétation ; pourquoi payer un traitement à ces 5 instrumentistes, alors qu'il était si facile de les engager lorsque les circonstances les réclamaient? Il y avait là aussi une mesure d'économie à prendre, on payait annuellement 288 florins et plus pour 5 musiciens dont les services ne pouvaient suffir dans les grandes fêtes, car la Ville était obligée d'en engager une masse d'autres. Ces considérations auront décidé probablement l'Administration Communale à supprimer les artistes à gages fixes et à ne plus payer que des gagistes jouant au cachet. Il vasans

(1) Voyez les preuves de ceci au paragraphe des gages.

(2) Ces *bandes* se composaient de 4, 5, 6, 8, 10 et même 15 musiciens, d'après les circonstances. Pour les représentations théâtrales, p. ex., nous avons rencontré la mention d'un orchestre de *15 musiciens*.

dire que cette mesure ne se prit pas sans susciter de vives récriminations de la part des musiciens congédiés. Nous en avons trouvé la preuve indirecte dans le registre des comptes de l'année 1625-26, où nous notons que la Ville inscrivait une pension en faveur du *speelman* maître *Hans Wiemes*. Cette mesure transactionnelle fut prise à la suite d'une requête adressée par l'intéressé à l'Administration communale, requête que celle-ci voulut bien apostiller favorablement. Maître Hans Wiemes devait être, en quelque sorte, un *intendant* de la musique communale, dont le rôle se réduisait au soin de convoquer ou de recruter des musiciens ou des *bandes* pour former des *accords* jouant dans les festivités publiques. Le 11 novembre 1638, le Magistrat *cassa* (sic) Hans Wiemes. Malgré son renvoi, l'ex-*stadsspeelman* continue à figurer dans les papiers officiels comme gagiste. Il était alors, selon toute apparence, le chef d'une *bande* (bende) de *speellieden*, comme il devait en exister plusieurs, dont les chefs nous sont connus grâce à la signature qu'ils apposaient au bas de la quittance qu'ils remettaient au receveur communal. Les clercs, en transcrivant ces noms dans leurs registres, nous ont heureusement permis de connaître quelques-uns d'entr'eux. Nous donnerons leurs noms dans la liste qui termine cette étude.

A partir de 1681, ce sont les trompettes-veilleurs, seuls musiciens officiels, qui organisèrent les concerts publics. Les *Brias* commandaient une bande de timbaliers et trompettes, qui jouaient pour toutes les circonstances où la musique fut requise.

Parmi les ménestrels attachés au service de la Ville, il y avait des instrumentistes très habiles ayant reçu une éducation musicale très soignée. Celle-ci débutait quelquefois aux maîtrises des églises, véritables écoles de musique de l'époque, où le musicien en herbe recevait les premières notions du chant et de la notation. A l'époque de la mue, le jeune musicien pouvait apprendre à jouer des instruments. Nous savons qu'un règlement des *ninos* de la chapelle musicale des princes à Madrid disait entr'autres, que les en fants de chœur, en

réformation de leur voix étaient autorisés à apprendre l'orgue, le basson, la saquebute, la *chirimia,* la viole, le violon, la harpe et autres instruments (1).

Au début du XVII[e] siècle, un musicien du nom de Fridericus Helvigius, offrait au chapitre de la cathédrale d'Anvers d'enseigner aux choraux à jouer, en peu de temps, du basson, de la bombarde, du trombone et du cor (2).

D'ailleurs il était logique de commencer par l'étude du chant, puisque, d'après Agricola (3) et Virdung (4), les instrumentistes, pour bien apprendre à jouer des instruments, devaient connaître le chant (5). Mais il n'était pas nécessaire de passer par l'école des jubés; les instrumentistes se formaient aussi sous la conduite des praticiens eux-mêmes. Ceux-ci, en échange de leurs leçons, réclamaient les services de leur élève pour les aider dans les vacations aux noces, bals et autres fêtes. Ces sortes d'associations se faisaient quelquefois par un acte, un contrat, passé par devant notaire. En 1561, un contrat de cette nature fut passé à Utrecht, entre la veuve Ghijsbert-Aerts, de cette ville, fille d'un musicien (tambourijn), et maître Nicasius, virtuose sur la harpe et autres instruments, qui pendant dix ans se chargerait de soigner l'instruction musicale du jeune Ghijsbert-Aerts et lui enseigner, en particulier le violon, le cromorne, la *schalmei,* la flûte à mains, la flûte allemande, la harpe et le *sijncken.*

Nicasius s'engageait, en même temps, à nourrir et à loger l'élève, ce dernier fit l'engagement de suivre son maître et de jouer avec lui aux messes, aux kermesses, aux processions, etc., enfin partout où Nicasius serait demandé (6).

(1) Cfr. Vander Straeten, *Musique aux Pays-Bas,* tome 8, p. 189.

(2) Cfr. de Burbure, *Deux virtuoses Français à Anvers.*

(3) Dans son ouvrage *Musica Instrumentalis.*

(4) Dans son ouvrage *Musico getutscht.*

(5) Cfr. W.-J. Von Wasielewski, *Geschichte der instrumentalmusik in XVI jahrhondert.*

(6) Cfr. Grégoir, *Notice historique sur les sociétés et écoles de musique à Anvers,* p. 15.

Pour conquérir le titre de *maître,* il fallait passer devant le jury d'une ménestrendie de grande ville; pareilles gildes existaient à Bruges, Anvers et Bruxelles. Toutefois, n'était admis à pouvoir se présenter à l'examen des chefs-homme d'une gilde, que le candidat devenu bourgeois de la cité où siégeait la ménestrendie, ayant suivi les cours durant deux ans. Cet examen exigeait, d'après les *Keuren* de la gilde d'Anvers, que : « Tout récipiendaire fera, dans un lieu qui lui sera indiqué par les chefs-homme et doyen, preuve de son savoir; il présentera, bien accordé, l'instrument duquel il désire jouer, au chef-homme ou au doyen, qui le désaccordera et le rendra en cet état au postulant. Celui-ci devra l'accorder immédiatement, de manière à pouvoir accompagner les confrères; il jouera d'abord quelques airs de danses ordinaires, puis devra tenir sa partie dans trois motets ou autres morceaux de musique » (1).

La qualité de maître équivalait à un diplôme de capacité, dont le titulaire usait pour l'obtention d'une fonction quelconque, soit à une cour princière, chez un seigneur, un évêque ou une ville.

Quant aux mœurs, les ménestrels, surtout au XVe siècle, avaient l'humeur vagabonde; une simple augmentation de gages les fesaient déserter leur poste. Ils tenaient cela probablement de leurs ancêtres les jongleurs, histrions, ménétriers et autres *fahrende Leute,* qui vivaient au jour le jour, du produit de leurs sérénades organisées dans les villes et villages, où ils affluaient les jours de kermesse et d'*ommegang*. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que tout en gardant les habitudes vagabondes de ces derniers, les ménestrels des villes aient aussi conservé leur insouciance et leur prodigalité. En marge des comptes communaux, nous lisons que la Ville faisait des avances d'argent sur le traitement des musiciens; très probablement pour les aider à acquitter des dettes

(1) Cf. D. VAN DE CASTEELE, *Préludes historiques sur la gilde des ménestrels de Bruges,* p. 1, tiré à part.

de jeu et de boisson. Pour faire face aux dépenses trop copieuses, nos *stadspijpers* recouraient quelquefois à des moyens blâmables : ainsi, le jeune trompette *Jean Gillots* dépose, en 1440-41, le collier d'argent qu'il tenait de la Ville, chez les lombards; il touchait en échange une somme d'argent; le même fait se reproduit en 1468-69. Pour retirer son bijou de la main des spéculateurs, la Ville se vit obligée de payer intérêt et principal (1). Comme il est aisé de le voir, la reconnaissance n'était pas toujours la qualité dominante de nos musiciens. Cette situation dut créer des difficultés quant au recrutement des remplaçants. Aussi voyons-nous la Ville redoubler de sollicitude pour les nouveaux-venus, en leur accordant des régals ou des présents de bienvenue (2).

Deux ménestrels, partis de *Clèves*, viennent s'établir dans la patrie des *Berthout;* ils élisent domicile provisoire à l'hôtellerie *De Swaene*, chez le patron *Adame*. La Ville leur paie les frais de bouche et de logement jusqu'au jour où ils furent inscrits dans le cadre des fonctionnaires communaux (3).

On comprend aussi que les villes se jalousaient un bon ménestrel, et que tel *piper*, de *Louvain*, fut l'objet d'une réception sympathique, parce qu'il avait bien voulu s'établir à Malines (4).

L'inverse se produisait aussi. Nous verrons plus loin que la ville de Termonde se mit en frais pour attirer le *schalmeijer* van Kincom de Malines.

Nous avons encore relevé que trois ménestrels de Bruges et quatre autres musiciens étrangers présentèrent leurs services au magistrat de Malines (5).

Mais l'humeur vagabonde n'était pas de règle générale.

(1) Betaelt den lombaerde van Mechelen, van eene broke die Jan Gilots, tromper, aldaer gheset hadde comt op xxv g. C. c. 1468-69.

(2) C. c. 1440-41 et autres.

(3) 1447-48. — Pour éviter les redites, nous indiquerons le registre des comptes communaux par les chiffres seuls; ceux-ci expriment l'année.

(4) 1452-53.

(5) 1463-64.

Parmi les *speellieden* malinois, on compte bon nombre de fidèles et dévoués serviteurs, qui usèrent leur vie au service de la Ville, et dont la veuve fut l'objet d'un subside, de la part de la Ville reconnaissante. Certains d'entr'eux furent même des industriels, artisans ou commerçants. Tout en pratiquant le métier de musicien, ils augmentaient leurs revenus en exerçant un métier ou un commerce souvent important. Ainsi Thielman Susato d'Anvers fut copiste et calligraphe musical; en 1531, il fut admis au nombre des *musiciens communaux*. Nous savons que vers la même époque il installa un atelier de typographie musicale, dont l'importance fut très notable (1).

Thomas Dusart, trompette de la ville d'Utrecht, en 1628, était en même temps orfèvre.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des instrumentistes à gages fixes, payés par la Ville. Il est évident qu'à part ceux-là, Malines comptait bien d'autres praticiens de la musique instrumentale, vivant des ressources que leur procuraient noces, banquets, bals, fêtes de corporations et de familles, processions, etc. Nous apprenons, dans des circonstances très curieuses, que déjà au XIVe siècle, il y avait de nombreux joueurs de vielle à arçon (vedeleers) dans notre Ville. Les comptes communaux des années 1328-29 et 1365-66 mentionnent l'octroi d'une prime *par courtoisie (in hovescheiden)* accordée aux maîtres de violes qui tinrent école passagère à Malines.

It. dat men den vedeleren gaf te hulpe te haere scole, doen hi de vedelerscole was c.c. 1328-29.

Allen de vedeleren, in hovescheiden, doe si te Mechelen; hore scole quamen houde c.c. 1365-66.

On peut conclure de ces extraits des comptes que les rois des confréries de ménestrels, soit du Brabant, des Flandres ou

(1) Cfr. GOOVAERTS, *Histoire de la typographie musicale aux Pays-Bas.*

du Hainaut organisèrent, à des époques déterminées (ordinairement durant le carême, époque où la musique faisait trêve), des cours théoriques et pratiques de musique. Dans ces conservatoires populaires, jongleurs et ménestrels renouvelaient le répertoire épuisé, ils y apprenaient des chansons nouvelles et les mélodies à la mode du jour ; ils recevaient aussi quelques rudiments du jeu de la vielle à arçon et des autres instruments. C'est peut-être à l'occasion de ces écoles de ménestrendies que les contrats de compagnonnage, dont nous avons parlé plus haut, se formaient.

Au XVIe siècle les *snaerspeelders* (joueurs d'instruments à cordes) accompagnent les processions. On les désigne du nom de *snaerspeelders der stad* (1).

Voici quelques noms de ces artistes : *Jean Malpene, Fryon, Liekerke* (2), *Heynd, meester Jan, meester Jacob* (3).

Ces musiciens jouissaient des étrennes de nouvel an présentées par la Ville (4); ils recevaient un régal à l'occasion de la fête de Ste Cécile, avantage qui ne fut généralement accordé qu'aux maître de chant, chantres et organiste de la maîtrise de St-Rombaut (5).

Vers la fin du XVIe siècle l'usage du tambour prédomine. Les batteurs de tambours étaient attachés au service des gildes armées, chaque quartier (wijk) avait son tambour (6). On les utilisait pour marquer le pas de la garde bourgeoise, qui avait à faire dans ces moments de troubles, pour protéger la ville contre les invasions des troupes sanguinaires de la furie espagnole. Le tambour faisait aussi l'office de trompette pour proclamer les ordonnances du Magistrat; on lui confiait

(1) C. c. 1540-41 et suivants.

(2) 1546-47.

(3) 1549-50.

(4) 1549-50.

(5) Nous avons trouvé mention de ces fêtes en l'honneur de Ste Cécile à partir de 1516; le traditionnel banquet, offert ce jour, fut servi jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

(6) 1578-79, depuis 1571 on les trouve aux gages de la ville.

des missions intercommunales. Le jour du lundi perdu [versworen maendag] (1) et de la St-André, c'était fête pour les tambours : l'Administration communale les régalait ces jours-là par des rasades de bière. Ils recevaient leurs tambours et accessoires de la ville. Nous avons annoté plusieurs achats de ces instruments à percussion vers les années 1580-81. Généralement, ce furent les tanneurs qui livrèrent les peaux.

Tous ces musiciens ne formaient pas une gilde ou corporation spéciale, comme ce fut le cas pour d'autres villes. Nous n'avons trouvé, du moins jusqu'ici, aucune trace de pareille institution. Il est possible qu'ils s'affiliaient à d'autres corporations, afin de jouir des avantages de l'association.

Après les veilleurs, les *stadsspeellieden* et les tambours, c'est le règne des *bandes* de hautbois et basson; ces groupes, véritables harmonies, étaient composés d'un nombre variable de musiciens. Nous avons rencontré des *bandes* de 6 musiciens, d'autres de 8, de 9, de 12 et même de 15.

Ces *bandes* caractérisent tout le XVIIme et le XVIIIme siècle. C'est en eux qu'il faut chercher l'embryon de nos modernes sociétés d'harmonie et de fanfare, dont l'origine ne remonte pas plus haut qu'à la fin du XVIIIme et au début du XIXme siècle.

Pour les *bandes* de hautbois, nous n'avons pas beaucoup de renseignements; il n'en est pas de même pour les *stadsspeellieden,* dont la première incarnation se trouve dans l'humble *torenwachter*. Les veilleurs et les musiciens communaux se confondent; les uns comme les autres sont instrumentistes; ils jouissent tous deux des gages et habits accordés par la Ville; leurs fonctions sont souvent les mêmes, puisque dans les festivités le *trompette-veilleur* descendait de la tour, pour s'associer aux autres musiciens. Nous n'avons donc pu les séparer dans cette notice, qui essaie de les situer dans le milieu social où ils évoluèrent.

Voyons maintenant les bénéfices dont jouirent ces

(1) 1576-77.

amuseurs publics, leurs fonctions, leurs devoirs. La logique nous impose d'établir en premier lieu les gages auxquels ils avaient droit.

II. — Veilleurs de Tour et ménestrels communaux aux gages de la ville de Malines

A. — Traitement

Le traitement accordé au veilleur de la tour St-Rombaut n'est pas déterminé d'une manière régulière. Nous avons remarqué que ce salaire variait souvent. Ainsi en 1363, le veilleur recevait 26 escalins monnaie de gros; en 1385, il est payé à raison de 30 escalins même monnaie. Le trompette Jean Gillots recevait, en 1436, un salaire annuel de 2 livres un escalin. Durant la deuxième moitié du xve siècle, la même somme est maintenue.

En 1543, le veilleur touchait 23 sous pour un service de 30 jours; en 1582, dix florins dix sous pour deux mois; en 1586, 2 florins 10 sous par semaine (voir annexe, n° 9). Depuis l'année 1603, le tarif est invariable jusqu'à la fin du xviiie siècle.

Durant cette longue période, le receveur inscrit une somme de 312 florins par an, à l'actif du veilleur. Ces gages étaient comptés à raison de six florins par semaine. Outre ce traitement, le trompette-veilleur bénéficiait de nombreux cachets supplémentaires, qui lui furent payés pour des services extraordinaires, tels que publications des édits, etc. Il recevait aussi 20 florins pour son chauffage. Le poste de veilleur devenait de cette manière assez lucratif; la pension, avec les extras, s'élevait quelquefois à la somme de 400 florins par an. De plus, il jouissait d'une habitation, dont la ville lui payait, dès 1544, le montant du loyer. Celle-ci devait se trouver bien sûrement à proximité de la tour, où il fonctionnait. Or, nous savons que la maison n° 6, sous la tour, fut

baptisée du nom de *zilvere trompet,* probablement en souvenir de l'occupant (1).

Le salaire des musiciens communaux est non moins variable avant 1474-75. Ainsi, en 1438-39, ils reçoivent 25 *peters* par semestre. En 1453-54, on leur paie 20 *couronnes* par an. L'année suivante, ils touchent 26 *couronnes,* valant six *livres* monnaie de gros. En 1464-65, trois *livres* monnaie de gros; l'année qui suit, 25 *florins;* en 1466-67, vingt-cinq *couronnes* d'or. Deux *livres* 16 *escalins* 2 *deniers* en 1475-76.

De 1478 à 1522, le taux du salaire est quasi invariable, les ménestrels reçoivent un gage annuel de cinq *livres* 13 *escalins* monnaie de gros. Cette somme est portée à 12 *livres* cinq *escalins* pour deux musiciens dont la valeur aura dépassé le niveau ordinaire du talent des instrumentistes communaux. Ces artistes privilégiés furent maître Hans Naeghel, qui bénéficie de ce traitement supérieur dès 1513, et Jean Van Kincom, qui tout en ne touchant que la somme ordinaire de 5 *livres* 13 *escalins,* reçoit un supplément de 3 *livres* 8 *escalins,* pour l'aider à payer les droits d'accise, et cela dès 1516.

Ce favoritisme est supprimé en 1525; désormais les musiciens sont uniformément taxés aux gages annuels de 5 *florins* 13 *sous.* En 1537, ils sont cotés à raison de neuf *florins.* Enfin, ils reçoivent 27 *florins* d'*Arthois,* pour trois trimestres de l'année 1550, et 36 *florins,* même monnaie, en 1551. Les paiements se fesaient par trimestre, dont l'échéance tombait aux mois d'octobre, janvier, avril et juillet.

Il arrive assez fréquemment que les instrumentistes de la ville ne reçoivent que les gages de deux ou trois trimestres par an; cela se rencontre surtout vers les années de 1565 à 1569. Nous savons que les troubles religieux de cette période étaient très funestes pour les finances de la ville; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le Magistrat chercha tous les

(1) Cfr. Reydams, *De namen en de korte geschiedenis der huizen van Mechelen.* Bulletin du Cercle Archéologique de Malines, tome V, 1894.

moyens d'économie possible. Les musiciens furent les premières victimes de la parcimonie communale. Nous lisons, en effet, dans les comptes de l'année 1568-69, l'apostille suivante : Passe (transeat) pour cette année, mais dorénavant le receveur n'inscrira plus qu'un gage annuel de 20 florins par ménestrel.

Cette décision fut désastreuse pour les musiciens; ceux-ci voyant leurs ressources diminuer d'année en année, proposèrent au commune-maître de réduire le nombre des *stadsspeellieden;* leur collègue Mathieu De Brakeleer venant de mourir, ils demandèrent de ne plus le remplacer à condition de leur rendre le traitement dont ils jouissaient antérieurement, alors qu'ils furent cinq. D'après la pièce, que nous donnons en annexe (1), il semble que leur requête fut favorablement reçue; mais cette mesure ne fit pas long feu. Bientôt nous assistons à la débâcle de la musique communale. Déjà en 1572, les malheureux *Philippe Van Ranst* et *Georges Volckaert* ne touchent plus que les gages d'un trimestre. Puis en 1573, c'est fini, il n'est plus question de *stadsspeellieden.*

Lorsque l'Administration communale reprit des musiciens à sa solde, en 1606, il fut décidé qu'on leur allouerait un traitement annuel de 36 florins, payable par trimestre, dont le dernier expirait vers le 1er juillet. Bien souvent les musiciens recevaient des sommes supplémentaires, dites *adjuda de Costa,* en compensation des services extraordinaires. Ainsi, le 30 avril 1610, le conseil de la ville vote un *adjuda* de 10 florins en leur faveur. Il arrivait aussi que l'un d'entr'eux était particulièrement favorisé en considération de son talent ou de son dévoûment; parmi ces derniers, nous devons citer *Nicolas Janssone* ou *Janssens,* joueur de cornet; maître *Hans Wiemes* et *Englebert Bogaerts.* Outre ces gages, la Ville ne leur accordait plus rien, ni vêtements, ni colliers d'argent, ni instruments de musique.

---

(1) Voir annexe no 3.

En 1621, les ménestrels de la ville ne sont plus payés que pour le service d'un mois, soit 3 florins chacun. Ce fut la dernière quittance qu'ils remirent au receveur par l'intermédiaire de leur confrère Hans Wiemes.

La caisse communale continue à payer un traitement à maître Hans Wiemes seul; il touchait une pension annuelle de 36 florins jusqu'au 11 novembre 1638, jour et date où il fut révoqué. Depuis ce moment, la ville ne prit plus de musiciens à gages fixes; elle se contenta d'engager des *bandes* de musiciens, qu'elle payait au cachet.

Le traitement n'était pas le seul avantage auquel le *stadspijper* pouvait prétendre; véritable enfant gâté, la ville tenait à l'habiller aux frais des deniers publics.

B. — HABITS

Les veilleurs jouissaient du droit de robe. Chaque année, à Pâques, ils recevaient du drap ou de l'argent pour se procurer un *tabbart*. La couleur de ce vêtement variait; en 1386-87, ils recevaient 6 aunes de drap couleur orange et 20 aunes de velours (strijptelaken); en 1478-79 du drap vert. Pour l'hiver, on leur donnait des vêtements plus épais (1). Vers le mois d'octobre, les veilleurs furent dotés d'une peau de mouton, qui devait les garantir contre les rigueurs des froids nocturnes. Depuis l'année 1432-33, ils reçoivent des lits, des matelas et des couvertures. Nous relevons plusieurs fournitures de cette espèce dans les comptes ultérieurs (2); on mentionne même des livraisons de bois et de charbon (3).

Les musiciens communaux bénéficiaient des mêmes avantages. Une ordonnance du Magistrat, signée en 1445, dit :

(1) 1486-87.
(2) 1433-34; 1436-37; 1437-38, etc.
(3) 1465-66.

Item vor een trompet iiij piperen, iiij boden, iiij vierroepers, dese xiij zullen hebben alle jaere elc v ellen lakens (ordonnances du Magistrat, série 3, n° 1, fol. 9 v°).

Leur *tabbaert* était confectionné avec des draps de couleur variable. Nous avons annoté entr'autres du drap bleu (1), du drap rouge (2); du drap châtain (3). Ces habits servaient pour les grandes circonstances, telles que processions, cortèges, etc. Lors de la joyeuse entrée de Philippe II (1549), les uniformes des ménestrels furent renouvelés : ils reçurent cette année des tuniques (colders); des casaques, des bas, des chapeaux et des pennons, avec cordelière et floches, pour suspendre à leurs instruments (4). Ce dernier ornement faisait l'objet d'un soin tout particulier; il se composait d'un carré de soie rouge, jaune ou verte, bordé de franges en fil d'or. Le centre de cette pièce était décoré aux armoiries de la ville, peintes par des maîtres, tels que *Jan de Hollander* (5), *Chrétien de Bruyne* (6), *Jan Verbuyck* (7). Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on désigne le pennon du nom de *banderole;* celle-ci était confectionnée de soie rouge cramoisie, bordée de franges en fil d'or, également ornée de l'écusson de Malines (8). On suspendait ces pennons à la trompette du musicien officiel, qui représentait l'autorité communale.

Les musiciens jouirent du droit de robe jusqu'en 1552. A partir de cette année, ils se virent obligés d'officier sans livrée. Cette situation dût froisser l'amour-propre de nos braves instrumentistes; désormais l'étranger pouvait les confondre avec les ménétriers vulgaires, espèce de jongleurs qui pululaient en ville, à l'occasion des processions ou sorties

(1) 1482-83.
(2) 1483-84.
(3) 1511-12.
(4) 1548-49.
(5) 1446-47, 1467-68.
(6) 1560-61.
(7) 1679-80.
(8) 1604-5; 1708-9.

d'ommegang, et cela les peinait beaucoup. C'est pourquoi ils envoyèrent une requête au Magistrat, à l'effet d'obtenir de nouveau le tabbart, qu'on leur avait toujours accordé, et que depuis sept ans ils n'avaient plus reçu (1).

Mais rien n'y fit; les communes-maîtres se contentèrent de mettre en marge de leur pétition le petit mot significatif *Nihil*, c'est-à-dire refusé.

C. — Colliers

Au xv[e] siècle, le port du tabbart était agrémenté d'un collier d'argent finement ouvré, que le ménestrel portait les jours de grand apparat. L'orfèvre *Matheus* fournit quatre colliers pour les musiciens, en 1434-35. Nous trouvons la note assez intéressante pour la reproduire in extenso (2). Ces colliers furent enjolivés par l'addition d'un pendentif représentant un ange (emblème de la vigilance) d'argent aux ailes d'or, dû au ciseau de *Jean Van Hansbeke* (3). Ainsi complétée, cette pièce d'orfèvrerie devenait un véritable bijou, dont la valeur était assez notable. Nous avons déjà dit que certains ménestrels en profitèrent pour se créer des ressources pécuniaires.

Déjà en 1442-43, des réparations s'imposent pour les colliers : l'orfèvre *Daniel Van Yeteghem* est payé pour la réparation de l'un de ces bijoux. Deux ans plus tard, le même artiste confectionne un nouveau *brook* (4); deux autres exemplaires sont livrés en 1447-48. Enfin, le même *Daniel Van Yeteghem* restaure et refait la dorure d'un collier en 1451-52.

Zeghere Van Steijnemolen en répare quatre (5). Lors du

(1) Voir annexe n° 4.
(2) Voir annexe n° 5.
(3) 1437-38.
(4) 1446-47.
(5) 1479-80, 1487-88, 1497-98.

décès de ce dernier, les héritiers réclamèrent à l'Administration communale un paiement de cinq livres, monnaie de Brabant, pour frais de réparation aux quatre *pijpersbroken,* y compris la main-d'œuvre et l'emploi de 4 onces de nouvel argent (1).

De temps en temps, la ville se vit obligée de renouveler ces insignes, soit que l'usure trop grande les mit hors d'usage, soit que le nombre des musiciens officiels s'accrut. Un nouveau collier fut exécuté par *Zeghere Van Steijnemolen* en 1465-66. *Jean van Ophem* en fournit un du poids de 12 onces environ, coûtant la somme de 7 livres, 2 escalins 9 deniers (2); le même orfèvre refait la dorure des colliers en 1522 ou 1523.

Après un usage de 90 ans, la ville jugea bon d'échanger les vieux colliers contre de nouveaux. Le modèle de ces nouveaux bijoux fut exécuté par *Jean van Steijnemolen,* qui reçut pour ses peines une somme de trois sous (3).

Ensuite, la commande fut passée à maître *Thibaut Henry* (4) qui utilisa les anciens *broken,* pour la confection des nouveaux (5).

L'Administration communale commanda cinq étuis de cuir au cordonnier *Hubrecht,* pour y déposer les bijoux (6).

Les musiciens portaient encore une plaque en argent doré marquée aux armes de Malines (7).

D. — Instruments

Nous venons d'équiper nos ménestrels; il nous reste à leur confier les moyens d'expression pour la pratique de leur art.

(1) 1507-08.

(2) 1513-14.

(3) 1540-41.

(4) Il est probablement question ici de *meester Thibault Henricx, goutsmet;* nous savons que cet orfèvre fit l'acquisition d'une maison sise *opte ledicheyt,* en date du 20 février 1542-43 (Cfr. Actes scabinaux de Malines, registre 544, f° 30 verso).

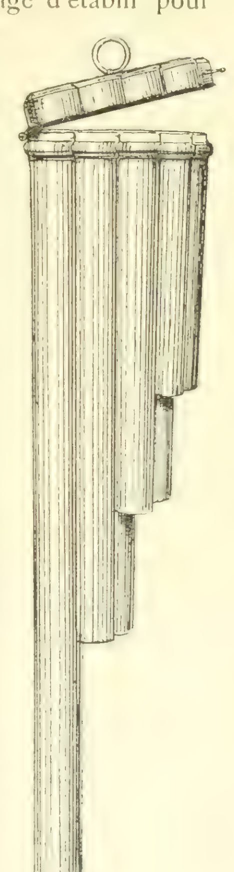
(5) Voir annexe n° 6.

(6) 1540-41.

(7) 1550-51.

L'instrument ordinaire utilisé par le veilleur était la trompe et la trompette; il est très probable que cet instrumentiste se servait concurremment d'autres engins sonores en métal, comme la Saquebute, précurseur du trombone, et plus tard le cor. Vers le XVIIe siècle, il se servait aussi de timbales (Brias). Le veilleur-trompette se joignait aux musiciens communaux pour l'organisation des concerts publics.

Les ménestrels de la ville exerçaient leur talent sur des instruments divers; ils jouaient sur des flûtes, des *schalmeiën*, des *cromornes,* des cornets à bouquin et des saquebutes. Chacun de ces types se composait d'un accord complet, qui comprenait les subdivisions que l'on a usage d'établir pour distinguer les registres des voix humaines. Ainsi il y a le discant ou soprano, l'alto, le ténor et la basse de flûte ou de schalmei ou de cromorne, etc. Ces instruments formaient ainsi des ensembles, capables d'interpréter des polyphonies semblables à celles chantées au XVIe siècle.



Pour les expéditions guerrières, on utilisait les trompettes et les *pipers* (flûtistes).

Les Flûtes (1)

Pype, fluyt, pipe, flûte, pfeif.

Les flûtes les plus usitées au XVIe siècle sont celles désignées du nom de flûtes à bec ou flûtes douces. Le *Germanisches Museum de Nurenberg* possède un jeu authen-

(1) M. C.-V. Mahillon, le savant conservateur du musée instrumental du Conservatoire de Bruxelles, nous a très obligeamment permis d'utiliser les clichés de son excellent catalogue, pour illustrer cette notice. Nous sommes heureux de pouvoir l'en remercier, ainsi que son aimable collègue, M. Ernest Closson, conservateur-adjoint du même établissement.

tique et complet de ces flûtes, avec leur étui original. Le musée du Conservatoire de Bruxelles en a fait confectionner un très beau fac-similé, dont nous reprendrons la description au savant catalogue de M. V. Mahillon, conservateur de ce musée intéressant (1).

Ce jeu comprend :



1° une flûte sopranino en *sol;* 2° deux flûtes sopranos en *ré* à la quinte inférieure de la précédente ; 3° deux flûtes altos en *sol,* à l'octave de la première ; 4° deux flûtes ténor en *ré,* à l'octave inférieure des deuxièmes ; 5° une flûte basse en *sol,* à une clef, à l'octave inférieure des troisièmes.

Ces flûtes étaient enfermées dans un étui de longueur totale de 0^m96, et large de 0^m23 (largeur maxima). Il se compose de tuyaux cylindriques, fermés à leur extrémité inférieure et dont les longueurs et les diamètres inférieurs sont établis de façon à contenir exactement l'instrument auquel ils se rapportent. Ces tuyaux sont réunis et collés l'un à l'autre par deux surfaces planes ménagées longitudinalement sur leur circonférence extérieure. La réunion ou la superposition des tuyaux est faite de telle façon que les flûtes occupent dans l'étui l'ordre suivant : la flûte basse, les deux flûtes ténors, les deux flûtes altos, les deux flûtes sopranos. La flûte sopranino remplit l'espace resté vacant entre les circonférences des tuyaux qui renferment les deux flûtes ténors et les deux flûtes altos. L'ouverture supérieure des tuyaux est fermée par un couvercle à charnière, dont la forme extérieure suit le contour formé par la réunion des sept tuyaux.....

Il est évident que ces étuis n'étaient pas tous de même, il y en avait qui ne contenaient que six ou quatre flûtes et

(1) Cfr. C.-V. Mahillon, *Catalogue descriptif et analytique du musée instrumental du Conservatoire de Bruxelles,* tome 2, page 290.

peut-être moins aussi; mais l'exemple ci-avant donne une idée très exacte de ce que furent ces *Cokers met fluyten.*

SAQUEBÜTE

Trombone, Posaune

Instrument à vent, précurseur du trombone, dont il avait la forme, se fabriquait en cuivre ou en argent; il était muni de coulisses, clefs et moulures dorées.

Il formait un accord que *Praetorius* (1) divisait en (2)

1° alt. Posaune ou trombone alto en *ré;*

2° trombone ordinaire en *la;*

3° Quint Posaune en *mi,* à la quarte inférieure du précédent;

4° Octave Posaune *en la.*

En 1607, Monteverde utilise pour son opéra Orfeo, cinq trombones, dont deux altos, deux ténors et une basse.

Ces instruments avaient la forme du trombone moderne; leur usage remonte à une haute antiquité. Le nom de saquebute provient de sambuca, ou bien du composé *saquer, bouter,* c'est-à-dire : saquer, vieux mot français signifiant tirer dehors; et bouter, qui a le sens de pousser, exprimant ainsi le mouvement continuel de va-et-vient que le joueur imprime aux deux tuyaux engagés l'un dans *l'autre* (3).

SCHALMEI

Scalmei, chalémie, pijpe

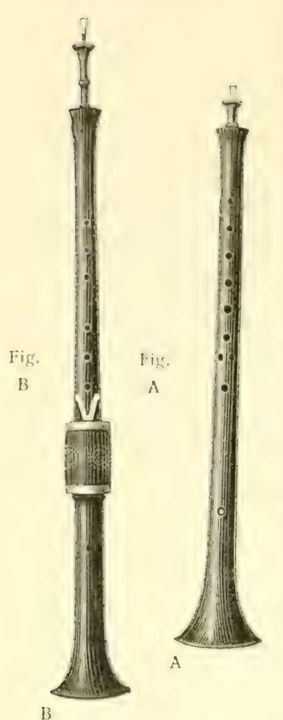
Cet instrument formait une famille complète qui se divisait en *kleine* ou *schalmei* suraigue; discant schalmei (figure A) ou soprano; l'alto de schalmei, nommée aussi alto-

(1) Michel Praetorius, *Theatrum instrumentorum.*

(2) Cfr. Mahillon, *Catalogue du musée instrumental dè Bruxelles,* tome 1, p. 305.

(3) Cfr. Vander Straeten, l. c., t. 7, p. 273.

pommer (fig. B.); la schalmei-ténor ou Bassot ou bombarde; la basse de schalmei ou bas-pommer; enfin la grande basse de schalmei, ou grande bombarde (doppelquint bombarde), qui mesurait environ trois mètres. Les *Schalmeiën* étaient des instruments à souffle et à anches, pour la fabrication desquels la Flandre s'était acquise, dès les temps les plus reculés, une grande réputation. On sait, en effet, que Courtrai, Malines au XIV[e] siècle, Bruges au XV[e] siècle, en fournissaient de nombreux échantillons.



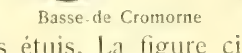
Au XVII[me] siècle, le hautbois remplaçait la schalmei, et le basson la bombarde.

Dans les exécutions d'ensemble, la schalmei tenait lieu de basse aux violes aux flûtes, aux cornets; on les associait aussi aux *Cromornes*.

CROMORNE

Incrura buccina, kromme hoorn

Instrument à vent à anche double, en forme de crosse. Il se composait d'un tuyau de bois muni d'une anche, enfermée dans une boîte forée au milieu, comme celle de certains chalumeaux. Le cromorne formait un accord complet, se divisant en supérius, alto, ténor et basse. On les enfermait aussi dans des étuis. La figure ci-dessus représente une basse de cromorne.

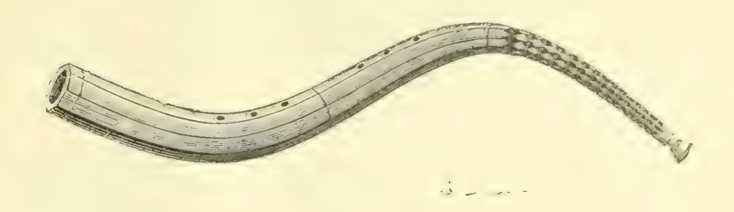


Basse-de Cromorne

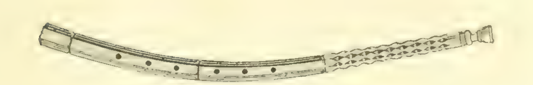
Le cromorne tenait lieu de basse aux schalmeiën ou

flûtes; tout comme le basson sert encore aujourd'hui de pivot harmonique pour le quatuor des bois.

Le cromorne servait aussi à accompagner le chant d'église; il fut en cela le précurseur du basson, du serpent et de l'ophicleïde.



A. Grand ténor de Cornet à bouquin



B. — Ténor de Cornet à bouquin

CORNET A BOUQUIN

(lat.) : Buccina; (ital.) : Cornetto; (all.) : Zincke; (flam.) : Sinckhorenke : petit cor

Dérive de l'olifant du moyen âge; il se fabriquait en ivoire, en bois et en métal.

Il présentait la forme d'un cornet en bois courbé et percé de trous; les plus grands avaient la forme ondulée (fig. A).

Le nom de bouquin provient de ce que l'embouchure était formée d'une petite pièce mobile, d'où bouquin (petit-bout).

On associait le *Zincke* à la trompette; mais il servait aussi simultanément avec les *schalmeiën,* les flûtes, la saquebute et le violon, « der zink war, vor der violine, das wichtigste melodie-fuhrende instrument der instrumental

ensembles » (1). On préférait le cornet même aux violes. Voici ce que nous trouvons à ce sujet, pour l'Allemagne : « Nicht ohne interesse ist die bemerkung das nur bei Hochzeiten von standespersonen *Zinken* und Posaunen, Bei Schlechten und gemeinen, dagegen allein Geigen und anderes Saitenspiel in Anwendung kommen sollten » (2).

Les musiciens malinois étaient souvent propriétaires des instruments; ainsi la ville rachète un étui de flûtes à la veuve de *Thomas Van Luijpeghem,* ménestrel décédé (3).

L'Administration communale possédait aussi des instruments pour l'usage de ses fonctionnaires; elle commissionnait généralement les « stadspijpers » pour faire les achats de cette nature.

Laissons aux comptes communaux le soin de nous renseigner sur la série d'instruments acquis aux frais de la ville :

Pour l'expédition de *Valkenborgh,* en 1406-7, la ville acheta deux cors : *boxhorens*, valant 25 escalins 11 deniers g[t] vlem.

En 1432-33, nous trouvons ce qui suit :

« Ghegeven Peteren den haze omme dat hi der stad haer piperen vercreghen heeft van coste ij ph. scilde maken
» viij f vj d g°. »

En juillet 1435, les veilleurs reçoivent 20 escalins monnaie de gros pour l'achat de trois nouveaux instruments *drien nuwe pipen* (4). Le 11 avril 1453, *Henri Janssone* et *Mathieu Van Malle* se rendent à Bruges, pour y chercher trois instruments de la dernière façon : *drien nuwe pipen van den nieuwen faetsoene* (5).

---

(1) E. Naumann, *Musikgeschichte,* p. 243.

(2) Bopp, A., *Beitrage zur geschichte der stuttgarter Stiftmusik......* *Krit.* Bucherschau du bulletin mensuel de la I. M. G., liv. 8, 9; 12[e] année, 1911, p. 253.

(3) 1501-1502.

(4) 1435-36.

(5) 1453-54. Ce sont probablement des *schalmeien.*

1508-09. Le receveur communal rembourse à *Jean Cools* les frais de réparation de six flûtes appartenant à la ville.

1510-11. *Hans Naeghel* reçoit 3 *livres* 17 *escalins* pour acquérir un étui contenant diverses flûtes.

1527-28. *Simon Tuti* (1) fournit un étui de *cromornes* renfermant 4 exemplaires de cet instrument.

1529-30. La caisse communale verse, en faveur du ménestrel *Hubert Van den Broecke* le jeune, une somme de 21 *sous*, montant de trois cornets à bouquin.

La même année (1529-30), les deux *Van den Broecke*, le vieux et le jeune, fournissent à la ville un accord de quatre « sincken ». Ces instruments étaient estimés au prix de 7 *sous* la pièce.

Enfin, la série des cornets à bouquin fut complétée par deux autres exemplaires acquis en 1530-31. Ce qui fait que la ville en possédait neuf.

« Betaelt van twee cincquen voor de stadt spelieden, en alzoo zijnder ix cincquen al tsamen bijdie stadt gecocht die welcke gelaten zijn aen den Jonghen Hubrecht van den Broecke, om daer af bescheit en rekening te doene alst den heeren believen zal. Costen die ij cincquen 't stuck v f compt met zekere oncosten. xiij f. »

(Compte comm. 1530-31.)

Pour les protéger contre l'humidité et la poussière, les ménestrels reçurent des étuis peints aux frais des deniers publics.

En 1533-34, maître *Pierre Alamier* cède un étui de flûtes et deux *schalmeiën* (2).

Une nouvelle *schalmei* s'ajoute à la collection commu-

(1) Serait-ce un facteur?

(2) Serait-il question ici du calligraphe musical, auteur du livre de messes de Marguerite d'Autriche, que la bibliothèque malinoise est fière de posséder. Le nom s'écrit de la même manière. Tout en écrivant des livres de musique, Alamir peut très bien s'être occupé de vendre ou même de fabriquer des instruments.

nale, en 1538-39. Vingt ans plus tard (en 1558-59), *Mathieu de Brakeleer* touche 6 *florins* 10 *sous* pour l'acquisition d'un exemplaire du même instrument. La ville paye 4 florins pour l'achat de 7 *cromornes* avec des *custodes* (1543-44).

1560-61. Quatre *schalmeiën* et une trompette sont fournies par le marchand anversois *Pierre Lupo* (De Wolf?); il reçut pour lesdits instruments une somme de 54 florins (1).

Nous avons vu plus haut que les premiers instruments furent achetés à Bruges; cette localité constituait, au XV[e] siècle, un centre important pour la lutherie. Malines ne fut cependant pas dépourvue de facteurs d'instruments, puisque les ménestrels de Jean II de Châtillon venaient de la Hollande, pour se fournir de *cromornes* et de *schalmeiën* dans la cité des Berthout (2); mais les comptes de la ville sont muets à ce sujet. Qui sait combien de facteurs, luthiers sont cachés sous le nom de vulgaires chaudronniers, batteurs de cuivre, menuisiers, orfèvres (3)? Nous avons cependant rencontré le nom d'un fabricant de trompettes : « *henr. vander Moer, gheelgieter*, van dat hij verwisselt heeft der stad oude horen op een nuwe » (4), et un fabricant de flûtes du nom d'Antoine van den Brande (5).

Lorsque le commerce périclita à Bruges, Anvers tint le record pour la facture des instruments aux Pays-Bas. Cela n'empêchait pas les concurrents étrangers de se présenter

---

(1) Petro Lupo était un marchand d'instruments de toutes natures; nous savons que l'Administration communale d'Utrecht envoya son trompette Pieter Weijborch à Anvers, en 1559, « om aldaer te koopen bij Pietro Lupo, 5 violen voor 72 £ en een bombarde voor 32 £ (Cfr. *Bouwsteenen voor Noord-Nederlandsch Muziekgeschiedenis*, 2[e] boekdeel).

(2) Edm. VANDER STRAETEN, *Musique aux Pays-Bas*, tome 4, p. 25.

(3) Pour vous donner une idée de cela, voici ce que nous trouvons dans les comptes de Christophe Godin, receveur de Philippe II, en 1593 :

« 12 livres à maître Jean Peeters, ouvrier des *ouvrages de trompettes et appartenances de guerre* du vivant du feu duc de Parme, en don pour Dieu et Aulmosne » (Archives de Lille, t. 5).

(4) C. C. 1447-48.

(5) 1505-06.

dans nos communes flamandes. Nous en avons la preuve sous les yeux. Malines accorde un pourboire de six sous à un marchand venu d'Allemagne, pour présenter un étui de flûtes et autres instruments (1).

Poursuivons l'inventaire du dépôt d'instruments de la ville de Malines. Après les bois, viennent les cuivres; nous avons annoté divers achats de trompettes.

1462-63. *Jean Gillots* est commissionné pour l'achat de deux trompes pour les veilleurs; il les paie à raison de 24 *livres*.

1519-20. Le veilleur de la tour Notre-Dame reçoit trois *escalins* de Brabant pour faire l'acquisition d'un cor d'alarme [brand-horen].

Celui de la tour St-Rombaut est doté d'une nouvelle trompette en 1547-48. *Henri Cruijemers* se procure une trompette de guerre [velt-trompet] en 1528-29.

La même année, *Pierre van hornen* donne quittance de 3 *florins* 10 *sous*, somme due pour la livraison d'une trompette à coulisse (schouff-trompet) ou saquebute.

L'Administration communale fournissait aussi les accessoires, tels que étuis en cuir, anches, monture ou garnitures en métal pour orner les *cromornes*, flûtes, *schalmeiëen*, etc., embouchures de cornets et trompettes (2).

Certains veilleurs usaient de trompettes en argent. *Simonis*, entr'autres, reçoit une somme de 16 *florins* 10 *sous* pour une nouvelle embouchure d'argent (3). *Joseph de Cort* ou *de Cart* se servait d'un instrument du même métal. Les *Brias* en possédaient également. Il est évident que ces trompettes d'argent ne servaient que pour les jours de fête; pour le service journalier, le veilleur sonnait dans un instrument de métal moins coûteux.

(1) 1534-35.
(2) Plusieurs années en font mention : 1534-35, 1537-38, etc., etc.
(3) 1613-14.

Le même *Simonis*, dont nous avons parlé plus haut, reçoit une trompe en laiton, pour donner l'alarme en cas d'incendie; on la paya 14 *florins* (1).

En 1604-05, le facteur anversois, Jean Lechien ou Hans de Hont, expédie une trompette du prix de 14 *florins* 15 *sous,* port compris.

De tous ces instruments, Malines ne possède plus que la trompe signée Jean Lechien; nous en donnons une reproduction ci-après. Cette trompe mesure 54 centimètres, longueur diagonale prise du pavillon A à l'embouchure B. Le tube déroulé mesure 1m20. Ce dernier est de perce conique; il se termine par un pavillon légèrement évasé, dont le diamètre est de 10 centimètres. L'embouchure, curviligne, ne semble pas être la pièce originale, elle est semblable à celle du trombone; mais un peu plus petite (diamètre 35 m/m parois comprises.

Une inscription contourne le bord extérieur du pavillon; on y lit :

FAICT × EN × ANVERS × PAR × IAN ×
LE × CHIEN × ꟾꟾꟾꟾ

Ces lettres mesurent 16 m/m.

La trompe du veilleur donne les cinq harmoniques suivantes (d'après le diapason de 870 vibrations).

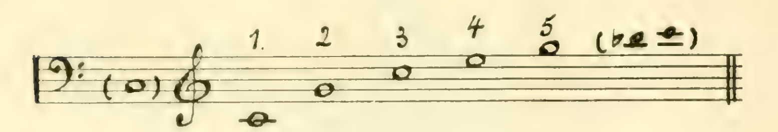


Toutefois, M., V. Mahillon le distingué conservateur du Musée d'instruments à Bruxelles, fait remarquer qu'en tenant compte de l'élévation progressive du diapason qui s'opéra

(1) 1602-03.


B
A

depuis le début du XVIIIe siècle, la trompe de *Le chien* pourrait bien avoir donné le ut accordé à l'ancien diapason de l'orgue, de manière à fournir les sons réels.



Le timbre de cet instrument peut être comparé à celui du clairon d'infanterie (1).

D'après Vander Straeten (2), le collectionneur C. Snoeck avait acquis, pour son musée, deux trompettes ayant appartenu à la ville de Malines. Ce qui est certain, c'est que M. Van Hoey, père de l'ancien directeur de l'Académie de musique de Malines, vendit à C. Snoeck, deux trompettes qu'il avait trouvées chez un antiquaire de la rue Ste-Catherine. Quant à affirmer que les dits instruments proviennent de la ville, nous n'oserions le faire, n'ayant trouvé trace de pareilles trompettes dans les comptes communaux. Quoiqu'il en soit, les instruments en question sont de forme élégante, leur pavillon, peu évasé, est orné d'une couronne de jolies figurines (têtes d'anges) en relief, l'inscription porte le nom de Jean-Guillaume Haas de Nurenberg.

MACHT. IOHAN. WILHELM. HAAS.
IN. NURMB.

suivi d'un lièvre, comme emblême parlant.

Ces instruments sont munis de deux rondelles et de deux viroles. Le tube développé mesure 2m10. Ils datent de la fin du XVIIe siècle.

---

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Henri Dubois, professeur de cor à l'Académie de musique de Malines. Ce sympathique et dévoué artiste a bien voulu faire l'essai de l'instrument. Nous l'en remercions vivement.

(2) Ouvrage cité.

Nous aurions bien voulu donner une reproduction de ces trompettes; malheureusement, elles ont été vendues au musée berlinois d'instruments de la Hochschule für musik (1).

Il résulte de l'ensemble de ces notes, que du temps des ménestrels officiels, Malines possédait un ensemble d'instruments très complet. Il n'y a cependant pas lieu de s'étonner du grand nombre d'instruments achetés pour l'usage des cinq musiciens, en considérant que ces artistes étaient aptes à jouer tous les instruments (2); ils savaient manier aussi bien le dessus que la basse d'un même type, tout comme ils savaient faire chanter des instruments appartenant à des familles différentes (3).

Le ménestrel malinois Engelbert Bougaerts s'exerçait sur plusieurs instruments (voir annexe n° 7); *Friedrich Werner*, de la chapelle de Dresde, « war verpplichtet auffl. allerhand sowohl. blasenden als besaitenden instrumenten... thätig zu erwesen » (WASIELEWSKI, l. c.).

Il n'est pas rare de rencontrer dans les comptes le nom d'un même ménestrel qualifié de *tromper* et *pijper* à la fois, c'est-à-dire joueur de trompe et joueur de flûte ou instrument similaire (4).

Ils ne jouaient pas toujours sur des instruments d'une même espèce; mais, selon toute apparence, ils formaient des combinaisons de timbres différents. Nous savons, en effet, qu'à Gand, en 1540, deux trombones accompagnaient deux dessus de *schalmeien* et deux ténors du même instrument.

---

(1) M. Snoeck, père, étant mort, la collection fut vendue, en partie, au musée de Berlin; l'autre partie (la collection néerlandaise), fut acquise par le musée de Bruxelles, en 1909, grâce à l'intervention de M. Mahillon, et à la générosité de M. Louis Cavens.

(2) Un ménestrel d'Utrecht, Nicasius, cité en 1561, jouait sur la viole, la harpe, la flûte à main, la flûte allemande, le *cromorne*, la *schalmei* et le cornet à bouquin (Cfr. BOUWSTEENEN, tome 2).

(3) Voir annexe n° 7.

(4) « Bet. Adriaen Cools, *pijper* van de stad van *trupene* ter incomste van onsen genad. heere als hij vuyt Spanje quam x nov.

» Janne Conijn *pijper* van der stad van *trompene*... c. c. 1503-04. »

A Louvain, en 1594; la trompette s'associait à trois *schalmeyen;* à Audenarde, en 1558, les *cromornes* tenaient lieu de basse aux flûtes.

A Anvers (1616), la musique communale se composait d'un basson, un pommer alto, un cornet ordinaire, un dessus de *schalmei* ou hautbois (discant schalmei), un second pommer alto et un trombone (1). Les saquebutes s'associaient aux trompettes et *schalmeyen.*

On peut se faire une idée de l'effet bizarre produit en accouplant ces divers instruments aux timbres particuliers, dans nos fêtes et *ommegangen.* La musique qui devait s'en dégager dut impressionner vivement la foule, par ce je ne sais quoi d'original et d'étrange qui résultait de l'ensemble de ces éléments hétéroclites.

Le répertoire de ces musiciens nous est inconnu; nous nous imaginons qu'ils exécutaient des motets, des mélodies populaires, des *Souterliedekens,* des airs de danses, du plain-chant, etc.

Vers le milieu du XVIe siècle, la musique vocale prévalait, et les pièces de musique instrumentale n'étaient pour la plupart que des transcriptions d'œuvres vocales. Les compositions imprimées alors portent presque toujours pour titre :

« Chansons à quatre, cinq, six.... parties, convenables tant à la voix comme aux instrumens. »

« Liedekens... zeer lustich om singen en spelen op alle musicale instrumenten. »

« Madigali accomodati per sonar d'ogni sorti d'instrumento. »

Nos typographes musicaux belges, notamment Thielman Susato, d'Anvers, imprimaient, depuis 1543, plusieurs recueils de chansons, madrigaux et motets dûs aux maîtres les plus fameux des écoles néerlandaise et autres. Nous y rencontrons des noms tels que *Cyprien de Rore, Corneille Canis, Thomas*

---

(1) Cfr. V. MAHILLON, *Catalogue cité,* tome 2, p. 25.

Crècquillon, Nicolas Gombert, Jean Lupi, etc. Ces musiques étaient écrites à 3, 4, 5 et 8 parties (1).

Outre les recueils de chants transcrits pour instruments, il y avait aussi des albums de danses, à plusieurs parties (ordinairement à 4 voix). A titre de curiosité, nous donnons la table des matières contenues dans un des recueils de danses imprimés par Susato (2).

Susato 1551

Die taeffel des derden boexken van danseryen.

BASSE DANSSEN

Bergerette Dout vient cela.
Reprise.
Bergerette sans roch.
Reprise.
Reprise aliud.
Reprise, C'est vue dure départie.
Bergerette.
La Mourisque.
Bergerette. Les grands douleurs.
Entre du fol.
Danse du roy.
Le ioly bois.
Mon desir, Basse danse.
Reprise : Le cueur est bon.
Reprise : C'est à grant soit.

RONDEN

Ronde. Pour quoy.
2. Ronde. Mon amy.
3. Ronde.
4. Ronde.
5. Ronde.

I. ALLEMAIGNE.

Recoupe.
2. Allemaigne.
3. »
4. »
5. »
6. »
7. »
8. » + Recoupe + Recoupe aliud (den Tenor voer den discont). Tact C + C 3 + C 3.

PAVANEN

1. Pavane. Mille Regretz.
2. » La Dona.
3. » mille ducas.
4. » si par souffrir.
La bataille.
Passe et medio.
Reprinse le pigne.
1. Gaillarde.
2. »

---

(1) Cf. GOOVAERTS, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale aux Pays-Bas.*

(2) Extrait de REINHARD OPPEL, *Einige feststellungen zu den französischen Tanzen des 16 Johrhonderts.* (Bulletin 8-9 de la I. M. G., année 1911, p. 213).

6. Ronde.	3.	»	
7. Ronde. Il estait une fillette.	4.	»	
8. Ronde. Mille ducas en vestre bource.	5.	»	Ghequest bin ich.
9. Ronde.	6.	»	
Salterelle.	7.	»	
Quatre branles.	8.	»	la dona.
Fagot.	9.	»	
Den tobaecken dans.	10.	»	mille ducas.
De post (zweimal in E en E 3).	11.	»	
De madrigale.	12.	»	
Dans de Hercules oft maticine.	13.	»	
	14.	»	
	15.	»	Le tout.

Ces danses et mélodies, graves ou enjouées, vibraient selon les circonstances. Nous allons tâcher de reconstituer quelques milieux où les ménestrels, ces amuseurs publics, avaient à faire preuve de leur gai savoir.

E. — Fonctions

Le veilleur était chargé de surveiller l'approche de l'ennemi; il prévenait les cas d'incendie au son de la cloche ou de la trompe.

Durant le xiv[e] siècle, nous ne relevons pas grand chose si ce n'est qu'il était commis au paiement des ménestrels qui avaient officié durant la procession de Pâques (1). Nous pouvons déduire de là que le veilleur était lui-même instrumentiste et qu'il engageait les musiciens qui devaient jouer lorsque les circonstances l'exigeaient.

En 1357-58, il y avait quatre veilleurs sur la tour de l'église St-Rombaut. Ceux-ci étaient chargés de sonner les cloches du travail (werckklok), de l'alarme (storm-clocke) et autres (2).

Le veilleur de la tour de l'église Notre-Dame, *Coentse,*

(1) 1320-21.
(2) Cité jusqu'en 1441-42.

est payé supplémentairement à son traitement ordinaire, pour avoir veillé durant 62 nuits sur la maison échevinale. Il devait suppléer de sa trompette (met sine trôpette) à la sonnerie de la cloche (raet-clocke), brisée probablement à la suite de l'incendie qui éclata le 22 novembre 1383 (1). Ces quelques renseignements résument les fonctions du veilleur; pour le reste, on peut les ramener à celles du ménestrel communal.

Avant l'année 1606, il nous est impossible de déterminer la nature des services ordinaires auxquels le ménestrel communal était astreint en tant que fonctionnaire de la ville. Payé par trimestre, le clerc se contentait de consigner dans son registre le nom du fonctionnaire, suivi de la somme à laquelle il avait droit. Nous sommes portés à croire que le ménestrel communal devait se conformer à un règlement spécial, qui lui prescrivait le jour, l'heure, l'endroit et la durée de ses exercices. Malheureusement, jusqu'à l'heure présente, nous n'avons pu mettre la main sur une pièce de cette nature, au moins pour l'époque qui précède 1606. Si l'on s'en réfère aux coutumes en usage ailleurs, les ménestrels malinois étaient tenus de jouer tous les jours, de 11 1/2 heures à midi, devant la maison communale (2), et le soir devant la madone qui surmontait l'entrée principale des halles (3), à la Grand' Place. Ce qui est certain, c'est qu'avant 1568, les musiciens de la ville étaient tenus de jouer au moins deux fois la semaine et peut-être tous les jours. A dater de 1568-69, l'Administration communale décharge les musiciens des exercices journaliers. Nous tenons ce renseignement de la note apocryphe qui se trouve en marge du registre des comptes de l'année précitée. Il y est dit entr'autres, que dans la suite les musiciens n'auront plus à jouer, si ce n'est les dimanches, jours de fêtes, et la veille des réjouissances publiques.

(1) 1383-84.

(2) Comme à Utrecht (Cfr. Grégoir, *Documents historiques,* t. 4, p. 95).

(3) A Bruges de même.

Transeat hier, voor dit jaer ende voor den jaere en den tijd en sal deze ontfangher, deze vijff spelluyden niet meer tekenen dan de xx gulden sjaers, *die zullen dezelve speluyde ontlast worden van des (hetgene sij dagelijks krijgen) voorzijden meer te spelen dan alleenlijk des sondags, heilige dagen ende blijavonden.* 1563-69. c. c.

Nous pouvons établir d'une manière très précise les services que la ville imposait aux speellieden lors de la reprise de ceux-ci en 1606. Une pièce d'archives très intéressante, que nous donnons en annexe (1), constitue, sous forme d'ordonnance du Magistrat, un véritable règlement pour la musique communale. Voici l'analyse de cette ordonnance :

« 1. Les musiciens de la ville joueront sur les cornets et autres instruments durant les messes célébrées par ordre et à charge des commune-maîtres.

» 2. Les mêmes musiciens organiseront des concerts de *schalmeyen,* trompettes et autres instruments, en l'honneur de la cité. Ces exécutions musicales auront lieu tous les dimanches, samedis et jours de fête; la veille des réjouissances publiques, tels que fête de St-Martin, la veille ou le soir du nouvel an, à la fête de l'Epiphanie et au Carnaval. Les concerts cités plus haut dureront une demi-heure, c'est-à-dire de 11 à 11 1/2 heures du matin. Les musiciens seront tenus de se faire entendre, sous peine d'une amende de 10 sous pour chaque absence, à moins que celle-ci ne soit justifiée par une permission émanant de messieurs les trésoriers ou receveurs, ou tout au moins de l'*intendant* des *stadsspeellieden.*

» 3. Afin de constituer un bon ensemble, *un accord,* de force homogène, pour l'exécution des concerts publics, les ménestrels s'engageront à obéir et à se conformer aux ordres de l'*intendant* que la ville désignera à cet effet. Cette intendance est accordée à *Chrétien Daems.* »

(En marge se trouve la note suivante : janvier 1609; *Engelbert Bogaerts* remplace *Daems* en qualité d'intendant de la musique communale.)

(1) Annexe n° 11.

« 4. Outre les dispositions précitées, les ménestrels seront tenus de se réunir au moins deux fois la semaine, à l'effet de s'instruire sur les progrès de l'art musical (probablement aussi pour répéter et renouveler les pièces de leur répertoire).

» 5. Il sera loisible aux magistrats de la ville d'exiger le concours des musiciens officiels pour recréer les convives aux banquets officiels ou ceux approuvés par la ville. Dans ce cas, les *speellieden* seront tenus de jouer sur tels instruments que les édiles choisiront, soit les instruments à cordes, les flûtes ou autres.

» 6. Les commune-maîtres se réservent le droit de révoquer et de remplacer, par n'importe quel instrumentiste de leur choix, celui qui se sera rendu indigne du poste officiel qu'il occupe; ces mesures se prendront entr'autres pour ceux dont les services ne sont pas remplis spontanément, ceux qui sont inhabiles, les querelleurs, etc.

» 7. En dehors de leur service ordinaire, les ménestrels communaux seront tenus d'être prêts en tous temps pour jouer sur leurs instruments lorsque les chefs de la ville le leur commanderont. Ils ne pourront opposer le moindre refus à cet ordre, étant donné qu'ils seront gratifiés, pour ces cas spéciaux, d'un salaire raisonnable.

» Fait le 22 mai 1606, en séance de la chambre de police. Signé, le secrétaire Paeffenrode. »

En dehors de ces exercices obligatoires, le musicien communal trouvait mille occasions pour se produire. Son titre de ménestrel de ville équivalait à un diplôme de capacité, qui lui ouvrait large la porte du Seigneur et du bourgeois, chez qui il était reçu pour égayer les convives réunis à sa table. Il savait bien que la main est plus généreuse dans le bonheur que dans la tristesse. C'est pourquoi le ménestrel s'associait volontiers aux cérémonies joyeuses de ses contemporains, et, sans scrupules, s'invitait aux fêtes privées. Ainsi dès qu'il eut vent d'une noce, il accourait; plus les époux étaient fortunés, plus grand aussi fut le nombre de musiciens et plus

sonore fut la fête. Le *stadsspeelman* jouait encore aux banquets, bals, anniversaires et autres fêtes de famille; il pénétrait même dans les communautés religieuses, pour y rehausser l'éclat des solennités au son de ses instruments. Il va sans dire que ces multiples circonstances rendaient le métier de *stadspijper* très lucratif; on ne s'étonnera donc pas que, malgré la pension relativement mince, les candidats tenaient beaucoup à se voir conférer le titre honorifique de ménestrel communal.

Dans la vie publique, les occasions pour se produire ne furent pas moins nombreuses. Ces services extraordinaires étaient récompensés par des cachets qui se payaient au comptant. Nous classons les fêtes qui réclamaient le concours des musiciens en deux catégories : les fêtes religieuses et les fêtes civiles.

Aux fêtes religieuses se rattachent les processions, dont la plus importante fut celle de Pâques, aussi connue sous le nom de *Peys-processie,* procession de la Paix. Cet *ommegang,* sortant chaque année le mercredi qui suivait la fête de Pâques, constituait la fête la plus brillante de l'année. De nombreux étrangers, venus de toutes les provinces, encombraient, dès la veille, les hôtelleries et les tavernes malinoises. Ménestrels, ménétriers, jongleurs de tous étages affluaient en troupes bruyantes et joyeuses, pour présenter leurs services en ce jour de liesse. Le mardi soir, veille du grand cortège, les musiciens, veilleurs de la ville, secondés par des confrères des villes voisines, organisaient des sérénades du haut de la tour de St-Rombaut, saluant de leurs gais refrains les nombreux étrangers établis dans la ville (1). Les instrumentistes qui se produisaient à ces concerts aériens étaient en nombre variable de *six à douze,* se répartissant en joueurs de trompe (de 2 à 4) et en *pipers* (de 4 à 6); quelquefois des instruments à percussion, des nacquaires, s'ajoutaient aux autres instruments (2).

A partir de 1410, des concerts de tour s'organisent en *deux*

(1) Ces sérénades du haut de la tour sont citées dès l'année 1368-69.
(2) De 1377 à 1380.

endroits différents : sur la tour de l'*église Notre-Dame* et sur celle de *St-Rombaut*. Vers 1550, les musiciens officiaient sur *trois tours*, celle de l'*église St-Pierre*, s'ajoutait aux précédentes.

Cette coutume persista jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Au XVII[e] siècle elle n'est plus usitée, si ce n'est pour des circonstances extraordinaires, telles que naissance d'un prince, joyeuse entrée, etc.

Le lendemain, jour de la procession, il y avait un concours énorme de musiciens, jouant des instruments les plus variés. Avant 1359, les comptes communaux ne mentionnent que des joueurs de trompe (trompers). Deux ans plus tard, nous relevons des joueurs de vielles ou violes (vedelers) et de flûtes (pipers). Puis le nombre et la variété des instruments augmentent d'année en année. Ce sont des guiternes (1368), des luths (1371), des bombardes, des *maquaires*, des *schalmeien* (1373), des *douxaynes* (1372), des cornemuses (1375), des cornets dits *riethornen* et des *bommen* [tambours] (1377), des rebecs (1380), des *bonghen* (1381). Au XV[e] siècle, le scribe communal se contente de mentionner le nombre des *trompers* et *snaerspeelders*, comprenant sous ces termes génériques les instruments à souffle et à cordes de toutes natures.

Les ménestrels accouraient de tous les points du pays : Seigneurs, ducs, comtes, évêques, magistrats des villes se fesaient un honneur d'envoyer leurs musiciens à la fête malinoise. Citons au hasard les ménestrels du duc de Hainaut (1333); les instrumentistes de Bruges (1370); ceux du Seigneur de Wesemael (1374); du Seigneur de Boechout (Boeghout), (1374); de Bruxelles (1374); les ménestrels de la duchesse de Brabant (1419); ceux de Termonde (1427), etc.

Durant la période comprise entre les années 1550 et 1574, les registres de la comptabilité malinoise mentionnent les *localités* d'où venaient les trompettes qui précédaient les corporations dans le cortège (1). Les musiciens officiels des

(1) Nous donnerons le nom de ces localités dans la liste des musiciens de passage à Malines, qui termine ces notes.

villes de Bruxelles, Alost, Louvain, Termonde et Anvers font de fréquentes apparitions dans l'*ommegang* de St-Rombaut.

Avant la sortie du cortège, les trompettes recevaient de l'Administration Communale, des *pennons* (1) aux armes de la ville, pour les suspendre à leurs instruments (2). Ces petits ornements, faits de velours ou de soie jaune, rouge, orange, bordés de franges, étaient décorés par des maîtres-peintres, tels que Van Battel (1420-21 — 1423-24); Jan de Vysschere (1428-29) et autres. Outre ces pennons, la ville distribuait des *gants* aux ménestrels (1374 et ss.).

Pour vous donner une idée du nombre de musiciens engagés pour ce jour, nous citons entr'autres, pour l'année 1407-08 : dix-huit trompettes, cinquante ménestrels (snaerspeelders); soixante autres musiciens et quarante instrumentistes non engagés, soit en tout un concours de 168 individus.

Chrétien van Woeringhen livra, cette année, 15 pennons pour les trompettes.

Onze ans plus tard (1418-19), nous comptons 24 trompettes, 72 flûtistes (pijpers), 61 joueurs d'instruments à cordes (snaerspeelders) et 58 autres ménestrels, en tout *215* musiciens (3).

(1) Voici comment s'indiquait le mot pennon dans les comptes com.
1323. ponsetten-penseelen.
1355. pincceele.
1397. pinnechelen, etc.

(2) Dès 1323-24.

(3) Voici quelques autres extraits des comptes, qui prouveront l'importance de la musique à la procession malinoise.

1385-86 :
13 trompers, 38 menistrelen onthouden, 46 niet onthouden.

1391-92 :
7 trompers, 60 menestrelen onthouden, 55 niet onthouden.

1400-1 :
12 trompers, 42 andere menestrelen, 28 snaerspeelders, 40 menestrelen niet onthouden.

1414-15 :
24 trompers, 58 pipers, 69 snaerspeelders allen onthouden, 51 menestrelen niet onthouden.

1428-29 :
24 trompers, 35 pipers, 64 snaerspeelders, allen onthouden, 24 niet onthouden.

Les commune-maîtres, effrayés probablement par cette affluence considérable de *speellieden,* décidèrent de dresser une liste de ceux qui voulaient participer à la procession (1). Un employé de l'hôtel de ville était chargé d'inscrire les musiciens au fur et à mesure qu'ils se présentaient. Une nouvelle mesure d'ordre fut mise en vigueur en 1550 : un employé fut chargé de remettre, avant la sortie du cortège, une marque en plomb, en échange de laquelle l'artiste recevait *quatre sous* à l'issue de la cérémonie. Les comptes suivants nous apprennent que la réforme fut bonne, l'élément vagabond semble avoir cédé la place à des musiciens de villes et de villages.

Outre une récompense en espèces sonnantes, les ménestrels étaient régalés par la Ville : des tavernes, spécialement désignées, leur versaient des rasades de vin ou de bière.

Malheureusement, nous savons très peu sur le rôle de ces musiciens durant la cérémonie. Les papiers officiels ne nous renseignent pas à ce sujet. Nous devons supposer que les instruments à cordes accompagnaient les chants exécutés en l'honneur de S. Rombaut. Les ménestrels précédaient aussi les chars, qui représentaient des épisodes de la Bible et de la vie des Saints. Nous savons que les trompettes marchaient en tête des groupes de métiers ou corporations. Ils montaient quelquefois à cheval :

« bet. aen de trompetters deser stadt waekende op St-Romboutsthoren twaelf guldens voir dat zij gereden hebben te peerde voir den ommegange in 1643, daer inne begrepen is de hure van henlieder peerden per ordon..... XII t. »

(C. C. 1643-44.)

1446-47 :

4 clarette, 10 trompers, 38 pipers, 25 snaerspeelders, 18 sotten met bommen.

1445-46 :

11 trompers, 21 pipen, 26 van den snaere, 10 sotten met hunne bommen en stijven; den coning der aranden, etc.

(1) Compte communal, 1438-39.

Les saintes reliques du Patron de la ville exigeaient à coup sûr une nombreuse escorte de musiciens. Au XVIIe siècle, *l'ommegang* s'enrichit de nombreux chars; parmi ces derniers, les *speellieden* montaient sur le char du *festin de Balthasar*. Ils amusaient, de leurs gais refrains, le roi et ses convives, attablés devant eux sur le 1er plan du char (1626-27).

La musique jouait aussi sur le *char des 17 provinces des Pays-Bas* (1617-18). Les instrumentistes accompagnaient les élèves des Jésuites, des Oratoriens et du Séminaire, qui chantaient des *carmina* et des *refrains* sur le parcours du brillant cortège.

Après la partie religieuse suivaient les groupes historiques; la calvacade se terminait par le cortège des géants. Ceux-ci exigeaient une musique particulière. Ainsi la *cornemuse* précédait invariablement le cheval Bayard; les fifres et les flûtes fesaient danser les géants. Il semble qu'au XVIIIe siècle les cornemuseux devenaient rares. Nous lisons, en effet, à l'année 1737-38, que la ville se vit obligée de dépêcher *Nicolas Imbrechts* à *Bouchout, Contich, Artselaer, Iteghem* et *Berlaer*, pour chercher un praticien de l'instrument cher au cheval Bayard. La participation de la musique à la procession de St-Rombaut perdura jusqu'en 1786. Cette année-là un édit de l'empereur Joseph II, daté du 10 mai, défendit entr'autres :

« art. II..... ook en zullen de Processien niet mogen vergeselt worden van geenerlijc musiek. » (Cfr. *Wekelijks Bericht*, 1786, p. 301).

Une procession semblable à celle dont nous venons de parler circulait dans les rues de Malines, le jour de la Kermesse, vers le 1er juillet. Au moment de la descente de la châsse de S. Rombaut, qui accompagnait dans le cortège, les trompettes exécutaient des sonneries du haut du jubé de la métropole. Nous avons rencontré la première mention de cet usage en 1551-52. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, cette pratique était courante.

La même fanfare sonnait pour la remise en place des saintes reliques. L'*Ommegang* de juillet ne le cédait en rien pour l'importance de l'élément musicien, surtout vers le milieu du xvi[e] siècle. Ce jour-là, des ménétriers de tous rangs et de tous âges inondaient les rues de la ville en fête. Cette marmaille se faufilait dans les rangs de la procession ; il y en avaient même qui, pou rretirer double avantage, amenaient des enfants sachant à peine bégayer quelques notes sur leur instrument. Tout ce petit monde venait toucher sa solde après la rentrée du cortège. Pour couper court à ces abus, les trésoriers donnèrent des instructions sévères aux commis de la ville, leur défendant de donner des marques ou plombs, si ce n'est à des ménestrels honnêtes, et d'exclure les vagabonds et les jeunes enfants, dont les services inutiles déshonorent la procession et donnent lieu à la risée des spectateurs. Cette note curieuse figure en marge des comptes des années 1554-55 et 1555-56 (1).

Il est superflu d'ajouter que les musiciens de la ville prenaient part à ces *Ommegangen;* leur place étant tout indiquée devant leurs chefs immédiats, les édiles communaux.

Outre les processions de Pâques et de juillet, il y en avait encore une autre, qui s'organisait en l'honneur du Saint Sacrement. Les ménestrels étaient aussi très nombreux pour célébrer eette fête. Déjà en 1334, les joueurs de trompes et les ménestrels de la vielle reçoivent des présents en vin et des gants, pour avoir officié à la sainte cérémonie. L'élément prédominant fut le *snaerspel;* on y comptait quelquefois jusque 20 joueurs de vielles, guiternes, luths et autres instru-

(1) De Tresoriers sullen yemandt comiteren nyemant geen loot te geven dan eerlycke speeluyden sonder den rabauwen oft Jonghe kinderen meer maken derisie dan eere oft dienst.

(Compte comm. 1554-55, f° 288 v° en marge).

Dit zal men voorthaen observeren met teekenen op dat geen scudden oft rappanijen en speelen in de ommegang.

(Compte comm. 1555-56, en marge).

ments à cordes. Au moment du passage de la procession devant la maison échevinale, les musiciens officiels, installés sur le perron, honoraient le Saint Sacrement par des airs de musique (1).

Les mêmes ménestrels communaux jouaient journellement durant l'octave de la fête du Saint Sacrement (2). Ces concerts s'organisaient probablement après le salut.

Il y avait encore une quantité de processions votives et autres qui réclamaient la participation de la musique. Ainsi celle qui se rendait à *Battel* était accompagnée des musiciens de la ville et des *snaerspeelders;* de même pour la procession de l'Assomption de la Vierge.

Les musiciens malinois se rendaient aussi dans d'autres villes, pour participer aux *ommegangen*. D'après les comptes communaux de Bruges, le trompette malinois Thomas Van Lupeghem avait assisté à la procession du St-Sang de l'année 1481 (3).

« Item betaelt Thomas van *Hutghem* (4) van Mechelen, van dat hij met zinen trompetten speilde metten menestruelen van dese stede voor 't weerde heilighe bloed upden voors. dach van den ommegang, iiij £. »

La ville de Termonde reçut de fréquentes visites des ménestrels malinois, notamment en 1403 (Coens van Mechelen), en 1470, 1477 (5), 1522 (6), 1531, etc. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que ces excursions constituaient un

(1) Compte communal, 1437-38.

(2) Cité depuis 1495.

(3) Cfr. Van den Casteele, *La gilde des ménestrels à Bruges*.

(4) Van Hutghem est fautif, c'est bien Van *Lupeghem*, qu'il faut lire, puisque cette année il n'y avait qu'un seul musicien du nom de Thomas à Malines, et ce dernier se nommait Thomas Van Lupeghem. Hutghem sera l'abréviation Lupghem.

(5) Ce furent *4 schalmeien* van Mechelen.

(6) Adrien Cools, Cornelis Mathys, Anthonis Van Kincom et Robbrecht Van den Broecke.

danger pour la conservation des bons instrumentistes, en ce sens que les villes essayaient d'attirer les musiciens en leur promettant des salaires plus élevés. Le cas s'est présenté pour Anthonis Van Kincom, qui reçut, en 1531, de la part de l'Administration communale de Termonde, une somme, afin de le décider à accepter du service : « betaelt aen Anthonis van Kincom, schalmeyere, om dat hi in de stadt sou comen woonen ». (Comptes de Termonde, 1531 (1).

Les musiciens malinois se rendaient probablement aussi aux *ommegangen* de Bruxelles, Anvers, Louvain et Alost, puisque ces villes, par un échange de bons procédés, nous envoyaient leurs ménestrels le jour de la fête de S. Rombaut.

Les Processions solennelles dont nous venons de faire mention, étaient précédées d'une messe, qui se chantait dans la métropole. Dès l'année 1550, les *stadsspeellieden* étaient engagés pour se joindre aux chantres et organiste, soit pour accompagner le chant, soit pour exécuter des morceaux de musique pure. Leur participation dans les services de l'église se remarque surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles, époques où ils jouent pendant les messes, saluts et *Te Deum*.

A part ces fêtes religieuses, la musique communale se faisait entendre dans quantité de fêtes civiles.

Lors de l'inauguration des foires, qui furent accordées par lettres patentes du duc Jean de Bourgogne, en avril 1409, les veilleurs-musiciens furent requis pour égayer les marchands durant leurs opérations mercantiles. Ces marchés, qui avaient lieu à la Pentecôte et à la St-Bavon, duraient plusieurs jours. Le trompette communal sonnait l'ouverture de la foire, après quoi il se joignait aux musiciens officiels postés devant la maison échevinale, pour exécuter les pièces choisies de leur

(1) Cité par WEYTSMAN, *Chants populaires de Termonde* (Annales du Cercle Archéolog. de Termonde).

répertoire. Cette coutume fut pratiquée jusqu'au 1er quart du XVIe siècle.

Chaque année, les édiles communaux se réunissaient à la maison communale, le jour de la Chandeleur, afin d'y célébrer, par un copieux banquet, le renouvellement du Magistrat. Ces agapes officielles furent agrémentées par des concerts, dont l'exécution était confiée aux ménestrels communaux (1), aux chantres et organiste de St-Rombaut.

Vers la fin du XVIe siècle, les confrères des chambres de Rhétorique y débitaient aussi des jeux *tafelspelen,* à la plus grande joie de nos braves administrateurs.

L'ouverture de la belle saison fut encore une occasion pour faire entendre les airs joyeux de la musique communale.

Cette tradition remonte bien loin. Déjà les troubadours et les trouvères chantaient, en ces jours du renouveau, des chansons de danse. On allait au bois quérir le mai, on s'habillait de feuillage, on rapportait des fleurs à brassées, on ornait de fleurs les portes des maisons; mais c'était le moment où, sur la prairie verdoyante, les jeunes filles et les jeunes femmes menaient des rondes pour ainsi dire rituelles (2).

Successeurs immédiats des trouvères, les ménestrels communaux célébraient aussi l'arbre de mai. Ce jour-là ils accompagnaient les Rhétoriciens de la *Peoene* et de la *Lisbloem* au son d'une joyeuse fanfare, et tandis que les Rhétoriciens s'adonnaient à cœur-joie aux chants (meiliederen) et aux jeux les plus divertissants, on plantait solennellement le traditionnel *mai* (3). Les gildes armées fêtaient aussi le *mai,* qu'ils plantèrent la nuit devant la maison du chef-homme de leur compagnie. Cette tradition, de fêter le 1er mai par des sérénades et des concerts, survécut au XIXe siècle. Nous avons appris que la

(1) Depuis 1482.

(2) Pierre AUBRY, *Trouvères et Troubadours,* p. 49.

(3) Cité en 1526-27.

veille de ce mois fleuri, les chanteurs de la société des *Amateurs de musique* (1839) parcouraient les rues de Malines, régalant les notables de la ville par de petits chœurs, chantés devant leur porte.

Les musiciens officiels recevaient des étrennes à l'occasion du nouvel an. Cette coutume date de l'année 1486. La veille du jour de l'an, ils exécutaient des sérénades devant la porte des principaux habitants de la ville.

Cet usage existait en beaucoup d'endroits; il se pratiquait à Malines aussi, puisque nous savons que des musiciens étrangers furent rétribués pour l'organisation de pareils concerts. En 1471, la ville accorde une prime à quelques ménestrels venus *du dehors,* pour jouer durant la nuit de l'an. Les trompettes de Bruges et six de Gand jouent à la même occasion, en 1474-75 (Bruges), et en 1493-94 (Gand).

La ville accordait aussi des étrennes de nouvel an à d'autres musiciens, tels que les *snaerspeelders* [vielleurs ou joueurs de viole] (1539-40); de même aux musiciens de la cour de Marguerite d'Autriche et à ceux des Princes et grands Seigneurs qui séjournaient quelque temps à Malines.

Le *Jour des Rois,* les artistes officiels donnaient des concerts devant la maison communale. Pareils concerts avaient encore lieu les jours de *Carnaval;* à la fête de St-Martin et et à plusieurs autres occasions (1).

Les représentations dramatiques exigeaient aussi le concours des musiciens. Le rôle de ceux-ci se résumait à jouer des interludes (poosen); ils soutenaient les voix des chanteurs, en composant des accompagnements; mais surtout ils marquaient le pas de la danse, sorte de ballet, qui intervenait dans l'*action* exhibée; ces *jeux de personnages* s'orga-

(1) Voir annexe n° 11.

nisaient ordinairement à l'occasion de l'*ommegang* de Pâques. Une scène sur tréteaux, dressée devant le *Beyaerd,* faisait office de théâtre. Dès l'année 1453, un joueur de trompe accompagne le *jeu de Notre-Dame;* il devait sonner devant les personnages qui figuraient les Juifs. L'année suivante, un organiste est requis pour jouer durant la même pièce. En 1493, les confrères de la Rhétorique exécutent le drame de *Notre-Dame des sept douleurs,* agrémenté par le jeu de la trompette. Puis viennent les *jeux de Ste Godelive* (1516), le jeu *de S. Rombaut* (1514).

Ce dernier fut exécuté en juillet 1558. Pour augmenter l'attrait de la pièce, les organisateurs intercalèrent dans l'*action* un ballet, composé de danses *morisques,* pour l'exécution desquelles le musicien *Philippe Van Raust* toucha un cachet de 27 sous (1).

La danse morisque (moresche, moresca) est d'origine *mauresque..* Introduite en Espagne; cette dernière l'importa dans nos contrées. D'après de Ménil (2), *la morisque* est une ancienne danse guerrière; elle fut d'abord exécutée par de jeunes garçons grimés en nègres, avec des sonnettes aux genoux, sur une musique jouée par des trompettes et des instruments guerriers. On la fait remonter à l'occupation des Maures en Espagne. Les Portugais y excellaient. En France et dans les Flandres, c'était une danse qui s'exécutait avec l'armure dans les circonstances solennelles, comme l'arrivée d'un ambassadeur ou l'entrée d'un roi dans une ville.

On chantait aussi *la moresque,* cette danse chantée affectait la forme strophique. On la cite en 1562.

D'après H. RIEMANN (3), *la morisque* se dansait comme *la saltarelle* et *la gigue,* dans un mouvement vif. Les premiers drames musicaux usaient aussi de la danse dont nous venons de tracer l'origine. EMILIO DEL CAVALLIERI, dans son *Reppresen-*

---

(1) C. C. 1557-58.

(2) *Histoire de la danse.*

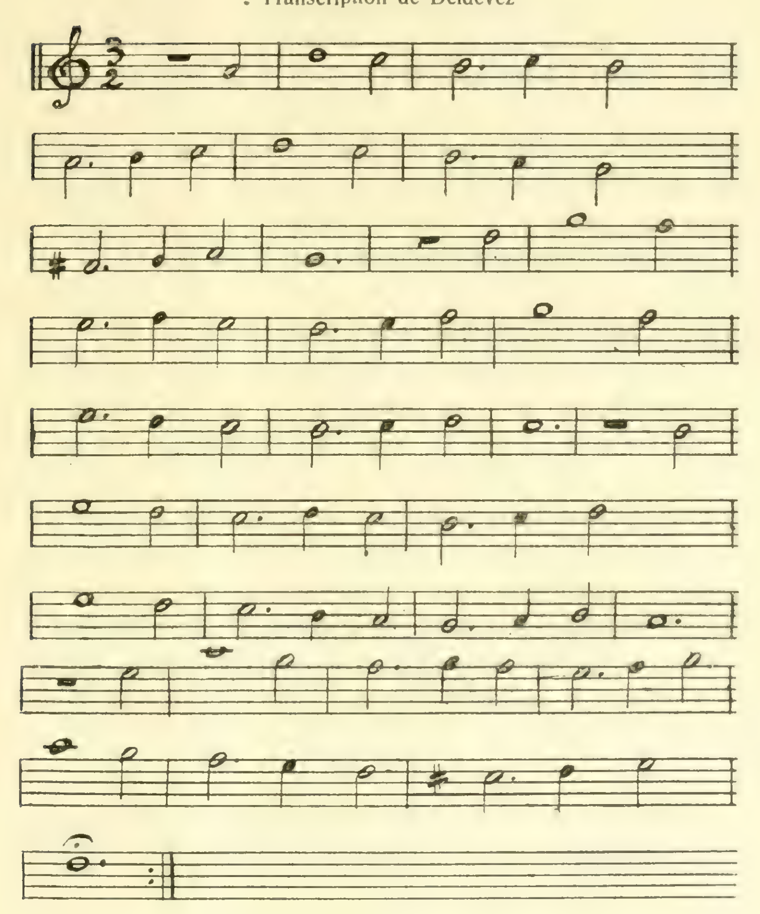
(3) *Dictionnaire de musique.*

tacione d'anima et di corpo (1600), intercale une *morisque*. L'*Orfeo* (1607), de *Monteverde*, se termine par un intermède dansé dit « morisque » *moresca*.

MORESCA

extrait de l'Orfeo (1608) de Cl. Monteverde

. Transcription de Deldevez



Quoiqu'il en soit, on la dansait à Malines dès l'année 1509 :

« Gegheven den gesellen van den. Pyoene, over zeker diensten der stad gedaen in battementen en *moryssche dansen*

te dansenne in 't hoff van mijne vrouwe Eleonora met hare susteren comt. met iij sch. van oncosten als fruyt en trofede...... (1). » ℔ iij £ vj d.
(C. C. 1509).

On la dansait avec des sonnettes : « bt. van x dossijne bellen ghehuert om mede te dansen » (2).

Et ce sont des enfants qui les exécutent : « betaelt aen sekere jongens, borgers kinderen, dertich stuvers voor dat sy naer het publiceren van den pijs van Vranckrijk, in de nieuwe camere in de presentie van sommighe heeren van 't magistraet hebben comen eenighe genuchten doen met te dansen *den Moriskens dans......* xxx s. compte com. 1597-98 (3).

Les musiciens communaux jouaient aussi à la fête du roi des Rhétoriciens. Cette solennité bouffonne se célébrait au carnaval, dans leur local *De Fellen Noord* [1517-18] (4).

Il se fesait aussi que les *speellieden* voyageaient avec les rhétoriciens pour se rendre aux *Landjuweelen* et *Haagspelen*.

En 1560, ils assistent, avec les confrères du *Peoene*, à l'*haagspel* de Vilvorde. L'année après, au *landjuweel* d'Anvers. Les musiciens s'absentèrent cinq semaines, sans autre profit, disent-ils, que celui de sauvegarder l'honneur et la renommée de ceux de Malines. Ils s'en plaignirent aux communes-maîtres, échevins, doyens et trésoriers de la ville, demandant de bien vouloir les dédommager des pertes de noces et autres fêtes célébrées pendant leur absence, par l'octroi d'une récompense en égard des services rendus (5).

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le nombre de représentations théâtrales augmente considérablement. Outre les jeux men-

(1) Compte communal, 1509-10.

(2) Compte communal, 1517-18.

(3) Compte communal, 1598-99.

(4) *De Fellen Noord* était situé au Grand Pont. Cette hôtellerie a servi de salle de fête durant deux siècles depuis 1424 (cfr. Reydams, l. c.).

(5) Voir annexe n° 8.

suels des Rhétoriciens, il y avait de fréquentes exhibitions de drames et comédies chez les Jésuites, les Séminaristes et les Oratoriens. Ces spectacles, donnés par les élèves de ces collèges, se rénouvelaient chaque année vers juillet, août ou septembre. Le chant et les danses prenaient une large part dans ces *actions*, qui réclamaient le concours d'un orchestre assez complet. A côté des trompettes, dirigés par le trompette-veilleur de la tour de St-Rombaut, venaient s'ajouter des *bandes* de hautbois, flûtes, bassons.

Pour vous donner une idée de ces orchestres primitifs de théâtre, le collège de l'Oratoire commandait pour sa représentation de l'année 1660, une harmonie composée de cinq *schalmeiën* et six trompettes. Le 12 septembre 1707, *Rombaut Vasseur* et ses *consorts* (1) reçoivent 21 florins pour avoir joué avec des basses de viole, des violons, des hautbois, flûtes et bassons, durant la comédie des élèves de l'Oratoire.

A certaines époques, les représentations sont plus nombreuses : *Maître Hans Wiemes* remet une quittance de 63 florins pour solde de ses vacations aux représentations des 10 septembre 1638, 30 janvier, 1er février, 28 avril et 5 juillet 1639.

Comme pour les exécutions des pièces de Rhétorique, les musiciens se bornaient à exécuter des interludes entre chaque acte, à soutenir la voix des chanteurs, à jouer les danses du ballet. Ce dernier agrément intervenait quasi dans chaque pièce. Nous avons sous les yeux une pièce intitulée *Baasa*, qui fut représentée chez les Jésuites, les 31 août et 1er septembre 1770; c'est une scène biblique ayant les allures d'un drame. Elle fut suivie par une comédie, dont voici la thèse :

(1) Nous lisons souvent le mot *consorts* pour désigner les partenaires d'une *bande* de musiciens. Nous avons aussi remarqué les désignations suivantes :

« met sijne *consoirten*, met sijne *knechten*, met sijne *compagnons*, met andere *speellieden*, met sijne bende, *cum suis*, etc., etc. »

« Een al te strengen Heer werd van zijn knecht geplaagt;
waer door zijn strengigheijd ten laesten hem mishaegt ».

C'est, au fond, une comédie à ariettes, dans laquelle Apollon, Calliope et Euterpe se mettent bravement à chanter, tandis que le corps de ballet, composé de 18 jeunes gens, figurait les cinq sens : l'ouïe, la vue, le toucher, l'odorat et le goût.

Les gildes armées avaient leurs fifres et leurs tambours, dont les fonctions consistaient à marquer le pas des hommes d'armes; les mêmes musiciens avaient dans leurs attributions le soin de conduire la garde montante, qui s'en allait patrouiller aux portes de la ville et ramener la garde descendante. Seulement, cet élément musical ne suffisait pas pour rehausser les fêtes que les gildes organisaient de temps à autre. Comme les Rhétoriciens, ils avaient recours aux musiciens communaux. Le tir à l'oiseau était une occasion pour engager la musique communale. Celle-ci jouait entr'autres à Pâques 1514, lorsque Charles-Quint fut proclamé roi du tir à l'arc. Le jour de la St-Sébastien, la partie musicale tenait une part importante dans la fête; il arrivait même que, pour augmenter l'éclat de cette fête, des musiciens étrangers furent engagés pour divertir les confrères (1).

La musique officielle prenait aussi part à l'installation et à la réception du chef-homme. Les concours de tir réclamaient encore les services des musiciens. Ces derniers jouaient pendant les assauts d'arme. Le règlement des escrimeurs disait : « *De trompetters, fluyten, en trommels sullen hun lustig laeten hooren om corasie te maecken en te gheven.* »

Durant la semaine de la kermesse, *cinq* ou *six* musiciens organisaient des concerts devant l'hôtel de ville, pour recréer, disent les comptes, les étrangers accourus à la ducasse

(1) Compte communal, 1522-23.

malinoise. Cette série de concerts débutait par une sérénade, qui se jouait la veille de la Kermesse. Les cinq jours suivants, ces exécutions musicales avaient lieu vers midi, sur le même emplacement. Cette habitude prit cours dès l'année 1635-36. Les mêmes artistes s'installaient quelquefois dans l'une ou l'autre taverne de la Grand' Place, régalant de leurs airs entraînants les consommateurs de la bière malinoise.

Comme on peut le remarquer, les *bars musicaux* ne sont pas si moderne-style que l'on croit, puisque déjà en 1670 nous en trouvons un à Malines :

« Betaelt aen Joseph de Cart, trompetter deser stadt, twee gulden thien stuijvers voir dat den selven 's maendags naar de groote kermisse in julio XVI^c tseventich, door order van de heere schoutete ende communiemeester der selve stadt, op de trompette heeft gespeelt met andere liefhebbers in de herberg den Roesegaert tot recreatie van de kermieslieden (1). »

Les musiciens officiels prenaient encore part à une quantité de fêtes extraordinaires, telles que : Joyeuses entrées des princes, gouverneurs, évêques; tournois, chasse au cerf; ils organisaient des sérénades devant les maisons où logeaient des personnes de marque descendues à Malines; entr'autres devant celle où logeait l'archevêque de Cambrai, en 1510-11; en un mot, les musiciens étaient indispensables pour l'organisation des fêtes publiques et privées de nos pères. Le trompette-veilleur s'associait volontiers à eux pour l'exécution des concerts publics. Ce dernier fonctionnaire-musicien rendait de multiples services à la ville. Le commune-maître lui confiait quelquefois des missions à remplir dans l'une ou l'autre commune avoisinante (2), soit pour annoncer une

(1) Compte communal, 1670-71, fol. 174 recto. La taverne *de Rozegaert* était située rue de la Chaussée, n° 28, près de la Grand' Place (Cfr. REYDAMS, l. c.).

(2) 1431-32.

grande nouvelle, une fête importante, un événement politique, etc.

Le veilleur, était de garde sur la tour, la nuit et, à certaines époques, le jour aussi. La Ville lui confiait la clef de la tour; il pouvait y laisser monter les personnes de qualité, désireuses de faire l'ascension de la tour, moyennant une légère rétribution (1). Cela se pratique encore de nos jours.

Le veilleur-trompette sonnait aussi les proclamations, édits, ordonnances dans les quartiers de la ville. Il annonçait la sortie des processions, l'arrivée d'un prince, évêque ou Seigneur; convoquait les gildes armées et les corporations pour les jours de parade, c'était en somme le porte-voix de l'Administration communale, journal ambulant qui mettait la population au courant des événements les plus marquants.

A la fin du XVII[e] siècle, le veilleur-trompette était le seul instrumentiste rétribué par la ville. Ses services furent très précieux dans les moments de troubles. On lui adjoignait même, dans ces moments difficiles, un assistant, pour faire le guet de jour et de nuit. Ainsi pour la période qui s'étend du 13 décembre 1573 au 5 janvier 1575 inclus, le veilleur était commis à la surveillance de toutes les voitures, chars, bateaux, chevaux et passants qui s'approchaient de Malines. Ce supplément de vigilance fut récompensé par un cachet de 8 sous par jour en sus du traitement ordinaire (2).

Une ordonnance, signée du gouverneur *Van Provene* et datée de 1589, commande au veilleur de monter la garde de jour et de nuit sur la tour de St-Rombaut. Il lui fut imposé de signaler, au son de la trompette, l'approche des piétons, cavaliers étrangers. Cette ordonnance prit cours à partir du 10 septembre 1589. On gratifia le veilleur d'une somme de deux florins par semaine, en sus de son traitement (3).

---

(1) Voir annexe n° 13.
(2) Compte communal, 1574-75.
(3) Compte communal, 1589-90.

Le veilleur avait à sa disposition deux drapeaux de soie pour signaler la direction de l'ennemi (1).

L'année suivante, la même ordonnance est en vigueur; on commande, en plus, de sonner de la trompette à chaque heure de la nuit (2). Cette coutume était fort ancienne, puisque déjà en 1586, on disait « *zoo men van oude tijden gewoonlich is geweest te doene* ». Elle remonte peut-être à l'origine des veilleurs elle-même (3).

Dès l'année 1680-81, le service de veilleur fut confié à certain *Brias*, dont les descendants de cinq générations occupèrent successivement ces fonctions jusqu'au milieu du XIX[e] siècle.

Les Brias étaient des musiciens distingués; nous les retrouvons partout en tête des exécutions musicales. Ils jouent aux diverses représentations organisées par les élèves du collège des Jésuites, Séminaire et Oratoire, où ils se joignent aux *bandes* du hautbois et basson, pour former de véritables harmonies. Brias et ses confrères organisent des concerts à l'hôtel de ville, à l'occasion de la Kermesse; ils escortent les *Primus* de l'Université de Louvain au son d'une joyeuse fanfare (4). Brias joue, avec ses confrères le timbalier et les

(1) Betaelt Francken mommaerts van een bourgoens laken om de vendels af te maken daer men teekenen mede doet op den toren en Vuytsteke naer de plaetse oft gewest van waer eenich volck, dese stadt approcheert. (c. c. 1590-91.)

Bet. twee sayën vendels voor de wachter op S. Rombouts thoren om daer mede te thoonen van waer eenich volck is comende naer dese stadt. (C. c. 1589-90).

(2) Compte communal, 1590-91.

(3) Voir annexe n° 9.

(4) Voici une description de l'un de ces cortèges :

« Inhalinge van den seer geleerden Heer Joannes Baptista van Namen, geboortig van Niel, eersten van Loven, door de leer-zugtige jonckheid der publieke scholen van Mechelen, onder de bestieringe des priesters van 't Oratorie, den 24 november 1738.

» De inhaling wordt verdeeld in drij togten :

» 1° Verbeeld de wetenschappen der publieke scholen;

» 2° Verbeeld de wetenschappen der philosophie;

» 3° Verbeeld de zegenprael over den « Eersten ».

trompettes (1), à l'occasion de la distribution des prix aux élèves de l'Académie royale des Beaux-Arts. Enfin, le veilleur, successeur du *stadsspeelman,* était l'élément indispensable pour l'organisation des concerts publics. Les Brias étaient, selon toute apparence, les chefs d'une *bande* de musiciens à peu près similaire à nos modernes sociétés de fanfares et harmonies, dont l'origine date de la fin du XVIIIe siècle. Ce qui semble concorder avec l'hypothèse que nous venons d'émettre, c'est que les Brias étaient propriétaires de nombreux instruments de musique, destinés, sans doute, à mettre entre les mains des gagistes. Au décès de la veuve d'Augustin Brias, les héritiers présentèrent en vente publique une série d'instruments divers, provenant du veilleur décédé. Le journal de l'époque (2), annonce la vente de timbales, une trompette en argent, des trompettes en cuivre, des cors, un clavecin, un violon, des flûtes à bec, etc. Cette vente eut lieu le 17 janvier 1780.

Malgré l'époque troublée de la fin du XVIIIe siècle, le veilleur continue à fonctionner; il est vrai que certaines ordonnances lui défendaient de sonner de la trompette; mais il n'en continuait pas moins ses tournées nocturnes sur la promenade de la tour. Enfin, le 21 janvier 1799, Brias put de nouveau sonner les heures de la nuit.

Nous savons que beaucoup d'usages ultra séculaires disparurent à la suite des bouleversements sociaux qui marquèrent la séparation des deux régimes. Le veilleur malinois, cependant, tint bon; au milieu du désastre des traditions anciennes, il continua à rester fidèle aux usages du siècle

» 1ste TOGT :
» Word geopent met ketel, trommels en trompetten.....
» 2de TOGT :
» Werd begonst met muzikale instrumenten.....
» 3de TOGT :
» Werd geopent met musikale instrumenten..... »

(1) Ordinairement, ils étaient à quatre : 3 trompettes et un timbalier.

(2) *Wekelyks Beright,* année 1780, p. 29.

précédent et remplit ses fonctions à la manière de ses aïeux, ou mieux de ses pères.

Chaque année, le jour de la procession de juillet, Brias, dirigeait ses confrères les trompettes et timbaliers, jouant devant le perron de l'hôtel de ville, pour saluer le passage des bourgmestre et échevins qui accompagnaient le cortège religieux. Cette pratique persista jusqu'en juillet 1834. Cette année-là, Brias remit sa dernière quittance au receveur communal (1).

« *Voor gespeelt te hebben met de timballen en trompetten op Kermisdag, naer oude gewoonte, de somme van 15 guldens.*

» *Mechelen, july 1834.*

» *J. E. Brias* ».

La publication des ordonnances se fit aussi au son de la trompette, devant le perron de l'hôtel de ville. Cette coutume n'a disparu que depuis une trentaine d'années.

Pour annoncer les incendies, la vieille trompette de *De Hont* sert encore quelquefois pour sonner l'alarme. Une ordonnance de 1784 prescrivait les fonctions du veilleur en cas de sinistre :

« In den eersten, dat den trompetter van den toren, soo haest hij eenigen brandt gewaer wordt, sal moeten blaesen met den brandt-horen naer de vier quartieren van de stadt, beginnende van de zijde van den brandt, alwaer hij bij daege sal uytsteken een roodt vaandel, ende bij nachte eenen lanteern ende daer naer cleppen met de clocke daer toe te designeren. »

Le 22 mai 1807, le règlement s'énonce de la manière suivante :

(1) Cfr. Schellens, *Chronique*.

« *Brand Reglement.*

» Art. 1. Zoo haast er eenen brand ontstaet, zal den trompetter-toren wagter deser stad, den horen, ten dien gebruyken geschikt, aen de vier hoeken van den toren blaezen, namenlijk langs het gewest alwaer hij het vuur ontdekt, en in geval den brand met den nagt voervalt, zal hij buyten den toren aen eene lange sparre eene onsteeke lanteerne hangen; in den dag zal hij het rood vaendel uytsteken, altijd langs den kant van den brand. »

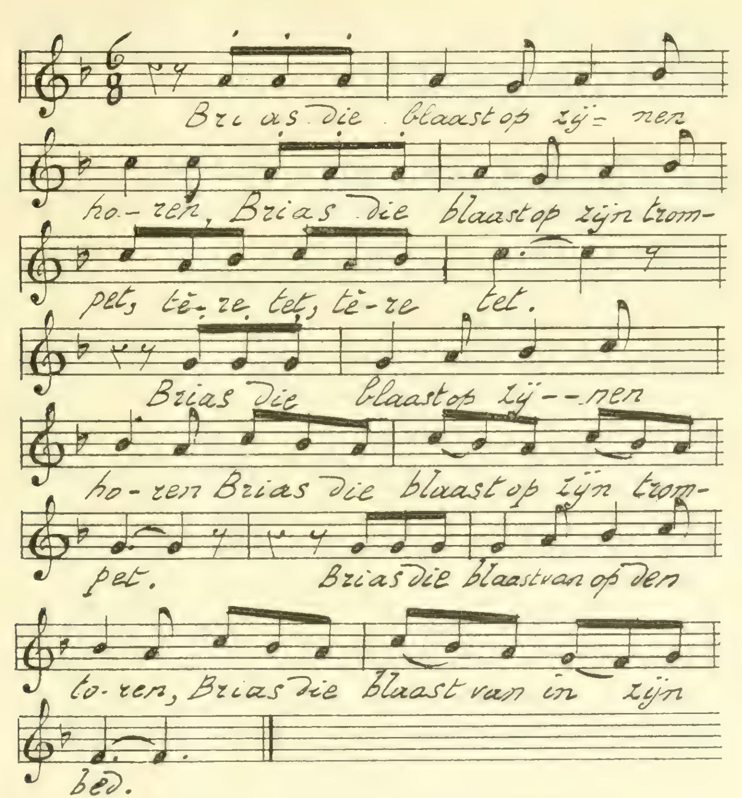
Cet usage est devenu inutile depuis la réorganisation du corps des pompiers et l'installation des signaux électriques.

Du temps de Brias, les fonctions de veilleur étaient considérées comme un poste honorifique, en ce sens que le titulaire n'officiait pas en personne, mais se faisait remplacer par un tiers, qu'il payait de sa poche. C'est ainsi que Jacques-François Brias payait un nommé Spruyt, pour faire le service nocturne sur la tour. Nous savons le malheureux accident qui survint à Spruyt durant la nuit du 1er au 2 septembre 1834. Le malheureux gagiste, pris de boisson, monta la tour pour se rendre à son poste. A peine arrivé au haut de la tour, il eut le malheur de se pencher en dehors du parapet, perdit l'équilibre et vint se tuer en tombant sur la voûte de la niche qui se trouve au pied de la tour du côté de la rue Ste-Catherine. Brias reprit un nouveau gagiste, du nom de Dubin. Plus prudent que son prédécesseur, Dubin, effrayé par le vacarme d'une tempête, jugea bon de quitter sa loge solitaire et descendit de la tour pour aller se réfugier au corps de garde du bureau de police (1). A la suite de ces abus, l'Administration communale décida d'obliger dorénavant le titulaire à officier personnellement sur la tour. Cet ordre entraîna la

(1) Chronique SCHELLENS.

démission du dernier Brias. Avec lui disparut la série des veilleurs-musiciens.

Le nom de Brias fut très populaire au début du XIXe siècle. Cette popularité se prolongea grâce à une chanson dont la vogue se maintint jusqu'au milieu du siècle dernier. Le compositeur Tuerlinckx, fils du célèbre luthier de ce nom, nous a conservé la musique de cette chanson, en l'utilisant dans un de ses *pot-pourris* pour harmonie.



Brias die blaast op zijnen horen,
Brias die blaast op zijn trompet,
tè rè tèt, tè rè tèt.
Brias die blaast van op den toren.
Brias die blaast van in zijn bed.

Le veilleur actuel est un simple ouvrier, ne possédant aucune connaissance technique de la trompette dont il use.

Son rôle n'exige d'ailleurs aucune qualité d'instrumentiste; il se réduit à monter la garde sur la tour depuis 11 1/4 heures du soir jusqu'à 4 heures du matin. Le veilleur prouve sa vigilance en sonnant d'heure en heure une monotone ritournelle, qu'il répète aux quatre côtés de la galerie : cette sonnerie de trompette (1) traduit, d'après ce qu'il nous a confié lui-même, la petite phrase : *Rust allen in vrede.*



Ce *Requiescant in pace,* que l'on peut entendre chaque nuit, est, croyons-nous, la tradition la plus ancienne qui soit parvenue jusqu'à nous. Elle date, en effet, depuis le XIVe siècle et peut-être avant.

Nous concluons de ces notes, que de tous temps la musique joua un rôle important dans la vie intime, religieuse et publique de nos aïeux. Il est aisé de suivre entre les lignes de l'histoire musicale populaire de la ville de Malines les destinées de la cité des Berthout. Semblable à un baromètre, la musique nous indique, de manière précise, les jours de gloire et de décadence, les hauts et les bas de la destinée de nos pères. Riche et belle au XVe siècle, véritable capitale au XVIe siècle, sous le règne de la gouvernante Marguerite d'Autriche, Malines subit, au déclin de ce même siècle, le triste sort des autres villes dévastées par l'incursion des troupes espagnoles. A l'aurore du XVIIe siècle, il y a un revirement manifeste : Albert et Isabelle rendirent à Malines une partie de sa gloire d'antan. Le commerce, l'industrie, les sciences et les arts refleurirent et amenèrent un bien-être matériel, qui permit

(1) La trompette dont le veilleur se sert pour ce service quotidien est moderne. Elle fut livrée par M. Van den Eynden, facteur d'instruments de musique à Malines, rue de Beffer, dont la firme existe encore à l'heure actuelle.

aux administrateurs communaux de se payer de luxe d'une musique officielle.

Les musiciens, devenant de plus en plus nombreux aux XVIIe et XVIIIe siècles, assurèrent à la ville un concours musical suffisant pour ne plus devoir rétribuer des fonctionnaires instrumentistes. Ces troupes ou *bandes* de musiciens préparèrent l'avènement de nos sociétés d'harmonie actuelles.

Les pages que nous venons de lire retracent à grands traits l'histoire populaire des musiciens et de la musique à Malines; nous ne nous sommes attachés ici qu'aux faits généraux, réservant certaines particularités, exceptions ou circonstances pour des monographies ultérieures. Ces notices plus développées seront accompagnées des textes d'archives, qui ont servi de base pour la rédaction du présent travail.

Nous terminons ces notes par la liste des veilleurs, ménestrels officiels, ménestrels libres et musiciens étrangers qui séjournèrent définitivement ou passagèrement à Malines. Tous ces amis de la muse contribuèrent à répandre et à perfectionner le goût de la musique au sein de notre population qui, jusqu'à l'heure présente, manifeste une prédilection, une aptitude particulière pour la culture de l'art enchanteur d'Orphée.

Nous ne pourrions terminer cette notice sans adresser nos plus vifs remercîments à M. V. HERMANS, le distingué archiviste communal de Malines, à qui nous devons maints renseignements utiles pour le présent travail et qui a bien voulu nous permettre d'user de son riche dépôt d'archives.

RAYMOND VAN AERDE.

III — Liste des veilleurs et ménestrels aux gages de la ville de Malines

A. — *Veilleurs de la Tour St-Rombaut*

1311-12 (1). Le veilleur de St-Rombaut, de wachter van St-Rommond.
1313-14. **Jacob de wechter — Jan Van Calkene — Willem de Camme.**
1315-16. **Jacob de wechter — Willeken**, nommé à ce poste depuis la St-Jean 1316.
1317-18. Janne de wachter, cité aussi l'année suivante.
1325-26. Willeme due.
1348-49. Tijs de wachter.
1351-52. Willem Croene, tromper cité jusqu'en 1353-54.
1357-58. Remi de wachter, cité jusqu'en 1361-62.
Son nom s'écrit : Remere, Reyne, Remi.
1362-63. Jan Van Laten ou Laten, cité jusqu'en 1364.
1364-65. Hendrick Musscen, cité jusqu'en 1373-74;
Henne Musche et son fils, engagés à Anvers, pour une festivité en novembre 1401; jouaient sur des schalmeien. (Cfr. Grégoir, *Notice hist. sur les sociétés de musique à Anvers*, p. 15).
1373-74. Hendrick van Overyssche; on le note jusque vers 1420-21.

1407-8. Hendrick Van Overyssche le jeune, cité jusqu'en 1420-21.
1414-15. Les deux Van Overyssche, le vieux et le jeune, fonctionnent jusqu'en 1420-21.
1420-21. Jan Van Herenthals, mentionné jusqu'en 1423-24;
Hendrik Van Overyssche, cité encore en 1423-24; puis il est nommé veilleur de la tour de l'église Notre-Dame.
1423-24. Lauwer ou Lauken Biels, au service de la ville jusqu'à sa mort, venue en 1432 ou 1433.
1432-33. Gheert, quitte un mois après Pâques 1433; — Giellis.
1433-34. Pieraert Tzamen, ne fonctionne que peu de temps; Geert grilkaer, est remplacé l'année suivante par Griellet Grilkaer.
1433-34. Thomas Francoys, quitte après dix semaines;
Jaquemyn Boveyne, wachter en piper, cité jusqu'en 1440-41; puis reprend du service en 1443-44. Il disparaît définitivement en 1446-47. Son nom subit de nombreuses transformations : Jaquemyn boryne, de bomeyne, Jaqeumaer de bourreyne, de bourrayne.

(1) Ces chiffres indiquent l'année correspondante au registre des comptes communaux.

1434-35. *A partir de cette année, les veilleurs se momment pipers ou joueurs de flûte, en même temps que wachter, veilleur.*
Giellet Grilkaer, wachter et piper; cité jusqu'en 1443-44, sous les noms de : gielletgielkaert, grellit gilkaerd ; gielet grelkart.
1436-37. Jan Gillots, trompette, cité jusqu'en 1452-53.
1437-38. J. de wale, cité une année.
1439-40. Jac. ou Jacqumijn Maghet ou Maget, disparait en 1445-46.
1441-42. Gielet de lafosse, quitte en 1442.
1444-45. Giellet Galrant, cité une année.
1445-46. Jan van den Damme, et « Peter van den Damme, } deviennent veilleurs à N.-D. l'année suivante, puis reviennent à St-Rombaut, en 1448-49.
1446 47. Giellet de Troye, veilleur et piper, cité une année
1452-53. Henri Janssone, nommé ménestrel de la ville en 1453-54; Gielys van den Damme, nommé ménestrel de la ville en 1453-54;
1454-55. Willem de wachter fonctionne deux ans.
1455-56. Adriaen Spapen.
1456-57. Peter van de Putte, cité jusqu'en 1460.
1460-61. Adriaen de Piper, cité jusqu'en 1465.
1465-66. **lacune.**
1478-79. Jan Van Kinkom fils.
1481-82. Josen Lippens.
1486-87. Lanseloot fonctionne jusqu'en 1495.
1488-89. Fransen, cité jusqu'en 1500.
1500. *On ne cite pas de nom.*
novembre 1543. Jan van Slypen, trompette et veilleur jusques vers 1571.
1571-1572. Floris Wiers, cité jusqu'en 1582.
17 Juin 1581. Nicolas van den Slijpen ou Van Slijpen. La ville lui donne sa démission. Le 14 avril 1583 il est repris; on le révoque une 2me fois; il est réintégré dans ses fonctions le 19 mars 1586 (1), et fonctionne jusqu'à sa mort, arrivée entre 1601 et 1602.
1598-99. L. De Grève.
1602-03. Antoine Simonis, trompette et veilleur, cité jusque vers 1645; il fut membre de la gilde des escrimeurs; il donna un cadeau à cette gilde le 8 septembre 1628, consistant en 2 coupes d'argent.
1603-04. Peter De Gréve.
1645-46. Andries de Pastoraen ou Pesteraen, trompette, en fonction jusqu'à sa mort, survenue en 1659.
1659. 17 novembre, Paulus Van Noten (1).

(1) Voir annexe nos 9 et 12.
(2) Voir annexe no 13.

1670-71. Joseph de Cart ou de Cort, trompette; son frère, Romain de Cart, était trompette de la ville d'Anvers. Il est cité jusqu'en 1680.
1680-81. Peter Brias, fonctionne jusqu'au mois d'août 1698; son fils Guillaume, lui succède.
1698, août. Guillaume Brias, en fonction jusqu'à sa mort, venue le 2 novembre 1747.
1747. Augustin Brias (né le 6 avril 1719), mort le 5 mai 1775.
1775. Jaques-Emmanuël Brias, fils du précédent, remplit les fonctions le veilleur jusqu'à sa mort, le 13 octobre 1820; son fils lui succède. Il était aussi artificier; il tire entr'autres un feu d'artifice le 2 juillet 1797.
1820. Jaques-François Brias (né le 15 novembre 1790), donna sa démission en 1836.
1836, 8 mars. Gommaire Van Camp; en 1871, il demande sa pension : celle-ci lui fut accordée le 2 décembre 1871.
1871. Neutjens, reçoit sa pension en 1892.



Neutjens, veilleur de la tour St-Rombaut, en uniforme

1892 Goeyers entre en fonction le 15 février 1892; c'est le veilleur actuel (1911).

B. — *Veilleurs de la Tour de l'Eglise Notre-Dame*

1313-14. Jan de Wachter. C'est peut-être le même que l'on désigne du nom de Jan van den cheze.
1318-19. Janne Van den cheze ou chece.
1348-49. Clause.
1354-55. Hanse.

1361-62. Jan Van den driest, ou Van den driese, ou Van den driesche; on le cite jusqu'en 1365-66.
1366-67. Hendrick Van Overyssce ou Van Overysche; débute le 12 mai 1367; fonctionne jusqu'en 1372.
1373-74. Coense ou Coensse, ou Coentse, ou Coenche, piper; en fonction jusqu'en 1406 ou 1407.
1413-14. Lauwer Biels, cité jusqu'en 1415.
1415-16. Van Werbeke.

Ici il y a une lacune.

1420-21. Lauw. Biels.
1423-24. Hendrick Van Overyssche, cité jusqu'en 1446.
1447-48. Jan van den Damme: — Peter van den Damme.
1449-50. Jan Mendeken, fait un intérim de cinq semaines.
Août 1450. Piper Jan, mentionné jusqu'en 1465.
1465-66. Adriaen de Piper effectue un service d'une année.
1466-67. Jorys Van Ghend.
1483-84. Lanseloot.
1488-89. Jacob, etc. (1).

C. — *Ménestrels communaux*

1453. **Hendrik Janssone**, cité la première fois en 1452-53; il quitte son service le 27 septembre 1458; en déposant le collier qu'il avait porté durant ses années de service, la ville lui octroie une gratification supplémentaire. Cet Hendrick Janssone ne serait-il pas le frère de Jean Jansonne, trompette des ménestrels de Philippe le Bon à Bruges, qui est cité en cette qualité en 1452? (2)

Nous savons aussi qu'un Jaques Janssone fut trompette de Charles le Téméraire, vers 1468. Un Jan Janssone fut ménestrel du duc de Brabant en 1424-25.

1453. **Gielys van den Damme**, piper. Il est déjà cité depuis 1452-53; il joue encore en 1467-68, à l'occasion d'un tournoi d'archers.

1453. **Matheus van Malle**, piper, est aussi cité dès 1453-54 et fonctionne encore en 1467-68, à l'occasion d'un tournoi des archers. Un homonyme, et peut-être un parent, Jan Van Mallen, figure comme speelman à Utrecht, en 1518 (voyez Bouwsteener, t. 2).

1454. **Diederik** ou **Frederik Erkeneer**, van Oubray, tromper, entre en fonction vers le mois de juillet 1454, en qualité de trompette de la ville; il est cité encore en 1467-68, à l'occasion du tournoi des archers.

(1) A partir de 1500, nous avons négligé d'annoter les veilleurs de la Tour Notre-Dame.

(2) Cfr. Vander Straeten, IV, p. 115.

1464. **Jan Gillots**, tromper ou trompette.
Les Gillots devaient être malinois. Déjà en 1426, on cite un Jan Gillots, qui est payé pour avoir enchâssé une pierre dans le bois d'autel de la chapelle de la maison échevinale. L'année suivante, on mentionne un Jan Gillots, trompette, pour avoir sonné de la trompette durant le marché de la St-Bavon, année 1428; en 1430-31, on cité Jan Gillots le Jeune, probablement fils du premier. A partir de 1434-35, Jan Gillots est payé comme trompette de la ville jusqu'en 1452-53. Dix ans après (1462-63), le même nom reparait; on lui commande de faire l'achat de deux trompettes pour les veilleurs. Puis il reprend le service de trompette officiel en 1464-65. Nous savons déjà l'aventure dont il fut le héros en 1468-69, lorsqu'il s'était permis d'échanger son collier d'argent, appartement à la ville, auprès des Lombards. Cet acte malveillant dut être puni par l'exclusion des Gillots dans les fonctions publiques. On ne les retrouve plus dans les comptes suivants. Il y eut un abbé, du nom de Jean-François Gillot, né vers 1670, à Namur, et qui séjourna la plus grande partie de sa vie au couvent de Leliendael, à Malines. Ce fut un musicien qui composa beaucoup de motets et de messes; il mourut à Malines le 18 juin 1743.

1464. **Jan Meenssone**, piper, entré en fonction depuis Pâques 1465; il n'est plus cité en 1467-68.

1464. **Jan Van Kynkom**, piper commence à fonctionner depuis Pâques 1465 à l'année 1467-68; puis il disparaît jusqu'en l'année 1474-75; à partir de cette dernière année, il est nommé régulièrement jusqu'en 1481.

1464. **Joris de Cuper**, piper, débute avant la Pentecôte de l'année 1465 et fonctionne jusqu'en 1479.

1466. **Peter van den Velde**, piper, ne reçoit pour tout salaire qu'un terme de 9 mois, c'est à dire de juillet ou août 1466 à avril 1467.

1467. **Cornelys Vijn**, piper, ne fonctionne, aux gages de la ville, que durant une période de cinq mois de 1467-1468.

1474. **Thomas van Lupeghem** ou **van Luypeghem**, trompette. Il est fait mention de lui depuis Pâques de l'année 1475; il resta de service jusqu'à sa mort, qui survint en l'année 1499 ou 1500.

1474. **Gielys** de piper van Brussel, débute en août 1475; on ne le cite plus en 1479-80.

1477. **Merten Cools**, trompette, reçoit un traitement de 9 mois durant l'année 1477-78; en 1481, il disparaît de la liste des salariés communaux. Nous connaissons plusieurs ménestrels du nom de Cools. Un Gilles Cools était trompette de la ville de Bruges; il démissionna vers 1482 (VANDER STRAETEN, t. p. 17).

Martin Cools, qui n'est autre que celui qui fonctionna à Malines, se trouvait à Alost en 1475; les comptes de cette dernière ville le citent en compagnie de Jean Van der schueren et Liévin Merenzone, jouant devant l'hôtel de ville, à l'occasion de la conclusion d'un traité de paix; il portait le surnom de « Marten den trompet » (VANDER STRAETEN, t. 4, p. 164). C'est bien de lui qu'il s'agit lorsqu'en 1477-78, Van Rynkom fut chargé de quérir un compagnon à Alost :

« betaelt Jan Van kinckom, pipere, die ghesonden was om eene nuwe gheselle tot Aelst, 5 g ». (C. c. 1477-78).

1479. **Joos Van Kinkom.** Il débuta comme veilleur-adjoint en 1478 ou 1479, puis il fut nommé musicien de la ville en 1479-80; il disparait en 1481.

1482. **Jacob Goddec,** pyper, cité de 1482 à 1487.

1482. **Andries Polet,** pyper, nommé musicien communal en 1482; il resta au service de la ville jusqu'à sa mort, qui survint entre 1493 et 1494.

1483. **Jacob Ranetier,** pyper, fonctionne de 1483 à 1487 et de 1493-94 à 1501.

1486. **Vrancke Kemel,** pyper, commence son service en juillet 1487; n'est plus cité en 1490.

1486. **Adrien Cools,** trompette, fils de Joos Cools, de Grammont, commence son service à la St-Remy 1487. Il est inscrit dans la liste des bourgeois de la ville, le 20 avril 1496. Cet instrumentiste resta, durant quarante ans, au service de la ville; il est cité régulièrement au registre jusque l'année 1528-29 inclus. En 1516-17 nous lisons : « geg. Adriaen Cools pyper van de stad tot behulp van der bruloft van zijne s. 1 ph. VI 5 iij d. »

1491. **Jan Fauset,** piper, cité de 1491-2 à 1493.

1493. **Cornelis Mathys,** fonctionne de 1493 à 1526. Un Jan Mathys est cité, en 1568, comme joueur de scalmeye, au service de la ville de Gand. Il y eut un Cornelius Mathys, ténor, à la maîtrise de St-Rombaut, vers 1571. Un Cornelis Mathys est encore cité en 1562-63; peut-être un fils du précédent; il était cordonnier (schoenlapper). Un speelman à Utrecht, en 1518, s'appelait également Mathys.

En 1514, Maximilien Ier, empereur, et Charles, prince d'Espagne, accordent une lettre de rémission ou rappel de ban à Cornélis Mathys : « joueur de musicque que l'on appelle stadtpippre, demeurant à Malines » (1).

1500. **Jan Conijn,** inscrit dans la liste des fonctionnaires communaux, depuis 1500-1501 à 1515-16 inclus. En 1522, nous trouvons trois speellieden d'Anvers, du nom de Jean, Gilles et France Conijn; Jan Conijn se sera donc engagé au service de la ville d'Anvers en quittant Malines.

(1) Archives départementales de Lille, tome 3.

1501. **Jan Boeghen**, cité de 1501-2 à 1502-3.

1503. **Gillis Conijn**, sans doute le frère de Jan Conijn, mentionné de 1503-4 à 1509. Nous savons qu'il se trouve à Anvers, en compagnie de Jan et France, en l'année 1522.

1508. **Meester Hans Naegel**, ou Naeghel, ou Nagel, Naghele. On le cite déjà en 1508 ou 1509, pour certains services qu'il rend à la ville; il entre définitivement en fonction en 1509-1510. On ne le cite plus en 1518-19. Il fut toujours qualifié du nom de meester ou maître, probablement par suite de son passage devant le jury d'une ménestrendie quelconque. Son nom s'écrit tantôt Hans Naegel, Nagel, Naeghel ou Janne Naegel.

Hans Nagel est une figure très curieuse, au sujet de laquelle nous avons pu trouver quelques renseignements. Nous le rencontrons d'abord à Leipzig, où il est accepté, le 10 juillet 1479, en qualité de Spielman. Nous tenons ce renseignement de G. Wustmann (1). « Am 10 juli 1479 nahm der Rat, zu Ehren der stadt und allen bürgern zu nutz und frommen, meister Hans Nagel und seine beiden söhne zu spielleute auf ». Il paraît qu'il ne se contentait pas de sa solde, car malgré l'augmentation de salaire que le conseil de Leipzig voulut lui accorder, Hans quitta son emploi en 1483. Nous trouvons après un Hans Naghele, au service d'Henri VII, roi d'Angleterre; il jouait de la saquebute (instrument qui fut le précurseur du trombone). En 1501, il se fit entendre, en société de Hans Broen, devant Philippe le Beau, qui lui accorde une gratification et qui l'engagea pour sa chapelle musicale; il figure dans la liste du personnel en 1506. Trois ans plus tard, en 1509, il fait partie de la musique de Charles V (2).

1511. **Jan van den Winckele** fut admis, le 20 juin 1512, aux gages exceptionnels de douze livres dix escalins; il n'est plus mentionné en 1516-17. N'y aurait-il pas quelque lien de parenté entre Jean van den Winckele et John van Winkel, qui fut nommé bassoniste à la chapelle royale de Londres, en avril 1516?

Johan van der Vincle ne serait-il pas le même que Jean van den Winckele? Ce premier (van den Vincle) est cité en 1506, comme instrumentiste de Philippe le Beau, en compagnie de Hans Naghel. Les mêmes musiciens figurent sur la liste du personnel de la chapelle de Charles V, et, chose curieuse, leurs noms sont associés (3) : « Hans Naghele et Jehan van Vincle, joueurs d'instruments... la somme de.... pour officier continuellement devers mondit Sr, en sadite chapelle en chantant et jouant journellement en discant les heures de service divin.

(1) *Zur Frühesten Musikgeschichte*. Leipzigs (Cfr. *Musik-woche*, 1902, p. 222).
(2) Vander Straeten, ouvrage cité, t. 7.
(3) Cfr. Vander Straeten, t. c., tome 7, p. 269.

1516. **Hubrecht van den Broecke**, le vieux, cité de 1516-17 à 1532-33 inclus.

1526. **Hubrecht van den Broecke**, le jeune (Adrien), cité de 1526-27 à 1561-62 inclus. L'année de son entrée en service, la ville lui accorde 30 sous de *gratuité*, à l'occasion du mariage de sa fille.

1526. **Hendrik Cruyemers**, nommé en 1527; il fonctionne jusqu'en 1546-47 inclus.

1516. **Jan van Kinkom**, peut-être le fils de Jan van Kynkom précité, fut musicien de la ville, de 1516-17 à 1519-20 inclus.

1520. **Anthonis van Kinkom**, fils ou frère du précédent, est cité de 1520-21 à 1525-26.

1528. **Jan de Brissere**, trompette de 1528-29 à 1530-31.

1530. **Marck Gheylens**, fonctionne d'abord de 1531-32 à 1564-65 inclus. Puis on ne le cite plus. En 1566-67 il reparait comme *trompet* et *stadsspeelman*. On lui paie un arriéré de sept mois et il continue à toucher régulièrement ses gages jusqu'en l'année 1567-68. On le cite encore en janvier 1569. En 1870-71 il est cité de nouveau. Il mourut avant le mois d'octobre 1572. On paie à son héritier Jacques Gheylens un arriéré de 11 trimestres de gages.

1532. **Cruyemers**, le jeune, frère ou fils d'Henri déjà nommé, débute comme musicien de la ville en 1532-33; il disparait avec Henri, son père ou son frère, en 1546-47.

1543. **Jan Tamborijn** ou **Hooghstraete**, nommé de 1544-45 à 1552-53 inclus.

1547. **Hendrik Oliviers**, le vieux, fait d'abord un terme de 1547-48 à 1549-50 inclus; puis reprend son service en 1551-52. Il disparait en 1570-71.

1547. **Hendrick Oliviers**, le jeune, cité de 1547-48 à 1554-55 inclus; il reparait en 1556-57, et sert la ville jusqu'à sa mort, survenue vers le mois d'avril 1559. van Ranst lui succède.

1549. **Rogier de Notere**, débute en 1549-50 et reçoit ses gages annuels jusqu'en 1550-51. Puis on ne le paie plus que pour 266 jours de l'année 1551-52, en qualité de musicien ordinaire (speelman); l'année suivante, il est retribué pour un service de 273 jours. Il devient de nouveau musicien officiel, de 1553 à 1555. Il est mort vers le mois de février 1557. Hesrud le remplace la même année. Un Etienne de Notere, joueur de cornet, entra au service du duc d'Albe à Bruxelles, en 1572. On écrivait son nom de différentes façons : de Notere, Denooter.

1550. **Jan de bleeckere**, alias **van Liekerke**, touche les salaires de 266 jours durant l'année 1550-51; il n'est nommé qu'en qualité de « speelman », musicien ordinaire. L'année suivante, il fonctionne durant 270 jours (1552-53). Il n'est plus cité en 1556-57. Un Jan Bleecker, Bleeckere, Bleekere, chantre à la chapelle royale, en Espagne, vers 1556, y mourut le 27 juin 1562.

1555. **Richard de Hesrud**, stadsspeelman, remplace Roger de Notere en 1555-56. L'année suivante, il ne touche qu'un trimestre; il est remplacé par Jacop de Wale, en avril 1557. Nous savons qu'il y avait à Mons un Nicolas de Hestrud, maître joueur d'instrument de la confrérie de Ste-Cécile, qui présidait à l'examen des instrumentistes : Germain et Jan Ségault frères, Jan de Hesrud et Jan Monyssile, tous quatre passés maîtres le 14 mai 1588.

1556-57. **Jacop de Wale** remplace Richard de Hesrud, ou de Notere, comme on le veut. La ville le nomme en avril 1557; il fonctionne jusqu'au moment de la suppression des ménestrels communaux, en 1573-74.

1556. **Reymondt Goubet** alias **Moppuy**, débute au mois d'octobre 1556; il fonctionne durant 182 jours, pendant la période qui part du 8 octobre 1556 au 8 avril 1557; il reçut un salaire d'un sou par jour. Il disparait déjà en 1557.

1558. **Philippe van Ranst** était déjà mentionné en juillet 1558, pour avoir joué les danses mauresques durant la représentation du jeu de St-Rombaut. Vers le mois de mai 1559, il est admis pour succéder à Henri Oliviers le jeune, décédé la même année. En 1572-73, il ne touche plus que les gages d'un trimestre; l'année suivante, la ville supprime les musiciens engagés à sa solde.

Le nom de Van Ranst fourmille dans les papiers officiels de Malines. Déjà en 1351-52 et 1355-56, il est question d'un Peter van Ranst. Au XVme siècle, le nom de Peter van Ranst persiste. Enfin en 1560, Rombaut van Ranst meurt dans la paroisse de St-Rombaut. Celui-ci pourrait bien être le père de nos musiciens du même nom. Plus nous avançons dans les comptes et plus nous rencontrons le nom qui nous intéresse. Nous avons eu entre les mains l'acte de décès de 15 van Ranst au XVIIme siècle, neuf décédés au XVIIIme siècle. Nous pouvons conclure de là que les van Ranst, ménestrels, sont très probablement natifs de Malines. Malgré la suppression de la qualité de ménestrel communal à Malines, van Ranst Philippe ne quitte pas de suite sa ville natale (?). Ainsi on le cite en 1575-76, pour avoir joué avec ses confrères pendant la messe solennelle du 15 janvier 1576, à l'occasion de la publication du jubilé. Selon toute apparence, il dirigeait à cette époque les autres musiciens (gesellen), qu'il engageait pour les circonstances extraordinaires. Mais à partir de 1576-77, les comptes ne font plus mention de lui.

De 1582 à 1607, on mentionne Philippe van Ranst comme instrumentiste à la cour du gouverneur des Pays-Bas à Bruxelles, où il fut généreusement rétribué. D'abord il reçoit 15 écus par mois, puis on lui donne, à partir du 13 janvier 1605, une pension annuelle de 150 florins sur la recette générale des finances. Or, voici encore un

article qui nous semble militer en faveur de son origine malinoise. A dater du 6 avril 1617, la pension annuelle qui lui fut octroyée 12 ans avant fut prise sur les recettes de *Malines*. Outre ce gage annuel, il reçut, par un décret de Son Altesse, daté du 25 août 1613, six solz de crue et augmentation par jour, qui furent aussi transférés après sur la recette de *Malines,* et cela par considération pour ses bons services. Cette dernière augmentation de gage lui fut supprimée en 1619; il n'avait alors pour toute ressource, pour lui et sa femme, que la pension de 150 florins. Il s'en plaignit dans une requête adressée à l'archiduc Albert dans laquelle il dit entr'autre, que sa pension avec la crue des six solz par jour, dont il avait joui, n'équivalait pas même à son traitement initial. Or, son grand âge (environ 68 ans) ne lui permettait plus de gagner par son métier; de plus, il était dénué de ressources. Il prie donc Son Altesse d'augmenter la crue de 6 à 12 solz par jour, toute sa vie durante, ainsi que celle de sa femme Anna van Gorsvienter (?), qui a dépassé 74 ans.

En 1628, il touche un adjuda de costa de 240 livres à la caisse de l'état, et cette même année, sa *veuve* touche une partie de sa pension, ce qui laisse supposer qu'il mourut en 1628, presque octogénaire. Il résulte de cette requête (de 1619), que van Ranst, alors âgé de 68 ans, serait né vers l'année 1551. Or, nous le voyons déjà fonctionner à Malines en 1558; il n'avait donc alors que 7 ans? C'est assez jeune pour débuter dans une fonction officielle. Cependant, on lui paie sa pension sur la recette de *Malines;* il débuta à Bruxelles au moment où nous ne le rencontrons plus ici, le nom s'écrit de la même façon. Tout cela nous engage à croire qu'il fut bien le même qui servit à Malines, apparemment son lieu d'origine, en qualité de musicien communal. Philippe van Ranst fut un musicien instrumentiste très habile, qui, le premier, introduisit l'usage du basson dans nos provinces (1).

Philippe et Rombaut van Ranst étaient membres de la gilde des arbalétiers en 1556.

D'après Vander Straeten, Ph. van Ranst fut déjà attaché à la cour de Bruxelles dès l'année 1578.

1558. **Matheus de brakelere** ou de **brakeleer,** débute vers le mois de mai 1559, et continue ses services jusqu'à sa mort, qui échut vers le mois d'octobre 1570.

1570. **Aert. van Ranst,** frère ou fils du précédent, entre en service au mois d'octobre 1570. Il ne touche plus qu'un

(1) Cfr. Vander Straeten, l. c., t. 4.

trimestre en 1572-73. Il disparaît lors de la suppression de la musique communale.

Les van Ranst formaient une famille de musiciens, dont les membres occupaient des emplois, soit d'instrumentistes, soit de chantre ou maître de chant à la cour de Bruxelles, et cela durant tout le XVIIme siècle.

Parmi les instrumentistes, nommons, outre Philippe van Ranst, Gaspar van Ranst, qui est peut-être Aert van Ranst que nous venons de citer; il fonctionne à la cour de Bruxelles en 1611; on le cite encore en 1641.

Nicolas van Ranst, aussi instrumentiste à Bruxelles, de 1611 à 1618.

Parmi les chantres du même nom, Nicolas van Ranst fut chantre à Bruxelles, en 1641; il devient vice-maître de chapelle en 1685; il meurt en 1695. Aurélien van Ranst, aussi chantre, est cité dans la liste du personnel de la cour de Bruxelles, en 1641; on le cite encore en 1673. Jean-Baptiste van Ranst, cité en 1673 et en 1685.

1570. **Joris Volckaert** débute au mois de novembre 1570; ne touche plus que trois mois de gages en 1572-73; L'année suivante, il est *cassé* avec les autres musiciens.

Un Volckaert fut instrumentiste à la chapelle royale de Bruxelles, de 1611 à 1618; on le nomme aussi Jean Volckaert. De plus, il figure sur la même liste, en compagnie de Nicolas van Ranst, Philippe van Ranst, Gaspar van Ranst et Jean Cocquiel; ces derniers ont aussi servi à Malines (1).

Christiaen Daems, stadsspeelman, entre au servie de la ville le 28 mars 1606, en qualité *d'intendant* des musiciens communaux; nous ignorons la date de son départ, nous savons qu'il dut céder l'intendance des stadtsspeellieden à Engelbert Bogaerts, en janvier 1609.

Hans de Wael, stadsspeelman, entre en fonction le 28 mars 1606; il quitte son service en octobre 1608, puis il n'est plus cité (Voir annexe n° 2).

Artus ou **Aerdt de Borgher**, saquebutiste et bassoniste, nommé stadsspeelman, le 28 mars 1606.

Hans Wiemes, stadsspeelman, cité depuis le mois de mars 1606; il reçoit de nombreux gages supplémentaires pour des services extraordinaires.

Sébastien de bonijn ou bovijn, stadsspeelman, entre au service de la ville le 28 mars 1606; la date de son départ nous est inconnue.

Nicolas Janssone ou **Janssens**, *speelman mette cornette*, fut admis aux gages de la ville à partir du 28 mars 1607; il reçoit de nombreux suppléments de traitement pour services extraordinaires. Il touche son dernier trimestre le 28 mars

(1) Vander Straeten, t. 2, pp. 9, 10, 11.

1610, Anna van den Broecke donne quittance pour ce dernier paiement (celle-ci fut probablement une créancière). La même année, la ville lui accorde un subside de 6 florins pour le secourir dans sa misère.

Engelbert Bougaerts ou **Bogaerts** vint s'établir à Malines en 1606. Dans une requête adressée à l'administration communale, en 1607, il se dit musicien s'exerçant journellement sur plusieurs instruments. Il ajoute que depuis qu'il est à Malines, il se joint aux musiciens communaux pour les services, ce qu'il voudrait pouvoir continuer à titre officiel en qualité de surnuméraire : sa requête fut acceptée favorablement (1).

Le 28 décembre 1607, Bougaerts entra en fonction. En janvier 1609, il fut nommé intendant des musiciens; il jouissait de nombreux gages supplémentaires pour des services extraordinaires.

IV. — Musiciens-instrumentistes établis à Malines sans gages fixes

XIVme SIÈCLE

1325-26. Willeme Due, joueur de trompe.
1329-30. Willem Croon, » » Un Willem Croenkene, de Bruxelles, était joueur de naquaires (Cfr. DE BURBURE).
1371-72. Diederic de pyper, joueur de flûte.
1371-72. Langhe Aerd, joueur de guiterne.
1371-72. Les deux frères Drayer, luthistes.
1373-74. Ghe(raerd) Meynke, joueur de trompe.
1374-75. Voske, joueur de guiterne.
1379-80. Rom. Kiete, pyper, joueur de flûte.
1379-80. Le fils de Coens ou Coense, joueur de flûte.

XVme SIÈCLE

1411-12. Seynke, joueur de trompe et de flûte.
1412-13. Rommond de tromper, le joueur de trompe.
1315-16. 't Zeynken ou 't seynken, joueur de trompe.
1433-34. Justyn de piper van de bombarde, fut invité à se présenter pour le service de la ville. Nous ne croyons par qu'il fut accepté, puisque nous ne trouvons plus mention de lui aux années suivantes.
1436-37. Van Tricht, trompette, se rend au siège de Calais.
1444-45. Jan Van Delft, piper.

(1) Voir annexe no 7.

1446-47. Jan Mendeken, tromper en pyper, trompette et joueur de flûte.
Jan Van herenthals, tromper.
1447-48. Gillis Rumelant, trompette.
1457-58. Gabriels, le joueur de flûte.
Jan van den Damme, joueur de flûte.
1460-61. Aerd. de Roest, instrumentiste.
1468-69. Zeendeke, instrumentiste.
Geerd de Reeze, instrumentiste.
1476-77. Boytke, instrumentiste.
1485-86. Gysbrecht, le luthiste.

XVIme SIÈCLE

1514-15. Jan de Bleeckere, Coning der speellieden?
1518-19. Joos Robbyns, trompette.
Van Lent, speelman, ménestrel.
Romond Jans, joueur de flûte.
Ph. Van Pamele, joueur de cornet.
1527-28. Jan de Brissere, trompette.
1533-34. Pirke, piper.
1535-36. Jan Van der Beke, tambourin.
1546-47. Jan Malpene, snaerspeelder, joueur d'instrument à cordes.
H. Fryon, » » » » »
Liekercke, » » » » »
Meester Jan, » » » » »
Meester Jacob » » » » »
1547-48. Hendrick Croys, piper; se marie en 1547-48 et reçoit un subside de la ville; décédé vers 1558.
1568-69. Sébastien Vreedman, compositeur pour cithare (V. annexe nº 10).
1579-80. Francken Quintens, tambour.
Jan Quintens, »
Baptist Van Diest, »
1598-99. Bartholomeus Persoons, trompette.

XVIIme SIÈCLE

1608. Nicolas Coquil ou Cocquille, ménestrel.
1609. Jacques Cocquil, ménestrel.
1622-23. Jan van Oudenhoven, bassoniste.
1622-23. Sebastiaen, speelman.
1623-24. Jan de Wael, instrumentiste.
1630-31. Philibert de Bricquegny, bassoniste.
1631-32. Léonard Colffs, bassoniste.
1631-32. Jan Loenes, speelman.
1641-42. Hans Henrich, cornettiste.
1642-43. Anthoni Van Loon, cornettiste.
1647-48. Volckaert, timbalier.
1670-71. Melchior Smets, hauboïste.
1672-73. Ambroise Carlier, musicien.

1673. Nicolas Cakelaer, speelman.
» Andries Fasseur, »
1679-80. J.-B. Schippers, instrumentiste.
1691. Philippe Raoux, chef d'une bande de schalmeiers.
1692. N. Regaert, joueur de viole.
1694. R. Vossein, chef d'une bande de hautbois.
1696. Carolus van Vlieberghen, schalmeier.
H. Smets, schalmeier.
1697. Gaspar Cassier }
1698. Rombaut Vasseur } chef des hautbois.

XVIII[me] SIÈCLE

1700. Daniel Colffs, bassoniste.
J. Cassier, chef d'une bande de hautbois.
1704. Jacques Vermeulen, chef d'une bande de hautbois.
1706. Charles-Walderinus van Vlieberghen, hautboïste.
1716. Judocus Vlieberghen, chef d'une bande de hautboïstes.
1720. Arnold Van den Broecke, » » » »
1737. J.-B. Van den Eynde }
Judocus Versluysen } joueurs de hautbois et basson.
Nicolas Imbrechts }
Joannes Cuveus } flûtistes.
Franc. Van Ens }
Joseph Van Ens } tambours.
1742. François Streittner, chef des hautbois et bassons.
1745. L. G. Vermeren, instrumentiste.
1746. P. J. De Wolff, »
1747. Jacques Coselinus, chef des hautbois.
1748. Jérémie Van Engelen, chef des hautbo s.
1751. C. F. Thomas, instrumentiste.
1753. Jacques Streittner, hautboïste.
Nicolas Amerechts, flûtiste.
Joseph Pra, flûtiste.
1754. Gerard Raps, hautboïste.
1755. Pierre Streitnner, hautboïste (1).
1759. Frans Cantrijn, chef d'une bande de musiciens.
» Gommaire Kennis, chef d'une bande de musiciens.
1774. Corneille van Ovorst, instrumentiste.
» F. Starck, instrumentiste.

(1) Petrus Streitner, mort en 1787. Voici ce que nous lisons à propos de ce musicien : " Dynsdag den 19 junii 1787, naer-middag, ten twee uren, zal men publiekelijk verkoopen, binnen Mechelen, ten sterfhuize van M[r] Petrus Stritner (?), eene schoone collectie van musiek van differente fameuse meesters, in differente koopen, volgens eene geschreven catalogue daer van zijnde. Item alle soorten van musicaele instrumenten als basson, violen, clarinetten, flûte-travers (sic), *vier koppelen walthorens*, trompetten, arpen, etc., item eene schoene staende horlogie met eene gesnede kasse van beeldhouwerij, figuren, schilderijen (*Wekelijks Bericht* 1787, p. 409).

1778. Georges Esschenbach, bassoniste-serpentiste.
1786. P. Mertens, chef de musiciens.
1786. J. Cantrijn, instrumentiste.
1789. G. Mertens, chef d'une bande de 6 musiciens.
1790. F. Cantrijn, instrumentiste.
Th. Sterck, »

V. — Musiciens de passage à Malines

1317-18. L'évêque de Liège vient avec ses ménestrels, le jour de SS. Pierre et Paul.
1333-34. Ménestrels du duc de Hainaut.
1368-69. Jan die vedel coninc van mijns Heer hove van vlaendre.
1340. Herman de Boughere, ménestrel, originaire de stockhem, comté de Looz, accompagne les malinois au siège de Tournai.
1370-71. 2 trompeneren en de 1 pyper die van « Brugghe hier quamen.
2 ménestrels de l'évêque de Cologne viennent à Malines, le 28 juillet 1371, pour annoncer la nomination du nouvel évêque.
1374-75. Deux ménestrels du seigneur de Wezemael.
Les pipers du Seigneur de Boeghout, — Ménestrels de Bruges.
On cherche des ménestrels à Bruxelles pour la procession.
1376-77. Six ménestrels du comte de Flandre reçoivent des vêtements de la part de la ville.
1379-80. Meester Willem van Cruninghen.
» Jan van Bruseghem.
Wouter breeme oec ministreele enrôlés pour une expédition de guerre.
Meester Mathys, ménestrel.
19 mai 1380. Les ménestrels du comte de Flandre.
7 février 1384. Un joueur de trompe du maréchal de Bourgogne.
1406. Ménestrels du duc de Bourgogne.
1 avril 1407. Les ménestrels de la duchesse de Bourgogne apportent des nouvelles à la ville de Malines.
14 juillet 1410-11. Les trompettes et pipers du duc de Bourgogne accompagnent leur maître à Malines. Ce dernier logeait au couvent des Frères-Mineurs.
1412-13. Rommond, le trompette du duc de Clèves, séjourne quelque temps à Malines; l'année suivante, il reçoit un présent en espèces pour qu'il veuille bien s'établir définitivement à Malines.
1417-18. Les ménestrels (pipers) du duc de Clèves à Malines.
1418-19. Joyeuse entrée de Philippe le Bon, le 8 octobre 1419. Les ménestrels accompagnent leur Seigneur.
H. Thort, le joueur de trompe de Bruxelles.

1419-20. Ménestrels de la duchesse de Brabant.
1427-28. Musiciens de Termonde.
1431. Les ménestrels de l'évêque de Cologne viennent à Malines, accompagnant leur maître.
21 décembre 1431. Les musiciens (pipers) de l'évêque de Liège viennent à Malines; nous les rencontrons encore venant à Malines, les années 1432-33; le 29 mars 1434; le 30 janvier 1435, le 11 octobre 1437 et en 1443-44.
1433-34. La ville présente un pot de vin au roi des ménestrels (conig van de pipen) de Bruxelles.
Justin, joueur de Bombarde, est invité par la ville pour vouloir accepter du service.
Les joueurs de flûte (pipers) du Seigneur de Mortaengien, de l'Angleterre.
19 juin 1436. Les Malinois se rendent à Calais, pour assiéger la ville; ils sont accompagnés des musiciens suivants : un trompette du jeune seigneur de Nassau, engagé le 3 mai 1436, venu de Breda; un autre de Tricht. Jan boydens, fut chargé de chercher des trompettes de guerre à Louvain, Liège, Tricht et Valkenborg.
1443-44. Diederic, le joueur de flûte de la ville de Bruxelles.
1 août 1444. Les musiciens de l'évêque d'Utrecht.
1444-1445. Les pipers de la ville de Bruxelles.
1447-1448. Deux pipers de Clèves viennent s'établir à Malines.
1457, 9 août. Hans, le trompette, ainsi que celui de Lubecq et de Brême, passent par Malines pour aller à la rencontre des marchands venant de Bruges.
3 août 1462. Les ménestrels du Seigneur de Trève.
1462-63. Trois pipers de Bruges se présentent à la ville pour faire des offres de service.
3 juillet 1467. Joyeuse entrée de Charles le Téméraire; ses ménestrels l'accompagnent. Six clairons, appartenant à la ville de Gand, jouent du haut de la porte d'Adeghem au moment de l'entrée du Souverain dans la ville de Malines.
1473-74. 6 trompettes du Seigneur de *Voerhout* et 7 trompettes du *bâtard* servirent aussi à l'occasion de la joyeuse entrée du 3 juillet 1467.
1476-77. Joyeuse entrée de Marie de Bourgogne; ses ménestrels l'accompagnent.
9 janvier 1477. Joyeuse entrée de Maximilien d'Autriche.
La ville charge Pierre De Cock de chercher 6 joueurs de clairon au pays de Waes, ceux-ci logèrent à Malines durant 11 jours.
1477-78. Clairons du pays de Waes.
5 août 1477. Quatre ménestrels du duc de Clèves.
1482-83. La ville donne des étrennes à Bernart ou Lenaert, le tambourin du Duc d'Autriche.
1484-85. Arrivée en cette ville des ménestrels du Marcgrave de Bade.

1485-86. Les trompettes et pipres de l'Empereur.
1488-89. Le luthiste du duc Saxe. Les luthistes du roi des Romains.
1489-90. Les trompettes du duc de Saxe reçoivent des étrennes au nouvel an.
Deux pipers de l'évêque de Liège.
1490-91. Le luthiste du duc Philippe (1491-92). Le tambourin du duc Philippe (1491-92).
Maître Jean le poète, id., id.
1491-92. Les trompettes du duc de Saxe.
Le luthiste du duc Philippe.
1492-93. **Portier**, tambourin du duc Philippe, reçoit un *tabbaert*.
1493-94. 6 trompettes de la ville de Gand donnent une sérénade au Duc.
Les luthistes, schalmeyers et tambourins du roi et de la reine, les ménestrels du duc de *Gulck*.
27 mai 1494. Joyeuse entrée de Philippe d'Autriche; il est accompagné de ses musiciens, 6 trompettes, le tambourinaire, le luthiste.
25 août 1494. Arrivée de la reine des romains, accompagnée de ses joueurs de luth. Elle est saluée par des concerts donnés par les trompettes et les schalmeyers du roi des Romains.
1495-96. Le tambourin de Marguerite d'Autriche reçoit une plaque d'argent aux armes de la ville et des habillements de velours.
1496-97. Arrivée des ducs Albert et Georges de Saxe, avec leurs ménestrels. Albert de Saxe achète en 1496, une maison sise près de l'église St-Rombaut, nommée cour de Saxe. En 1519, spaensch gasthuys, actuellement l'École Normale.
1498-99. Les trompettes des ducs de Baden.
Poertghinder, tambourin du duc Philippe.
Le luthiste et les trompettes, id. id.
Presque chaque année on retrouve les trompettes du duc de Saxe.
1499-1500. Charlis, le tambourin de la princesse.
1500-01. Divers joueurs de viole (snaerspeelders) venus de France.
Lenaerde, le luthiste, et ses confrères ménestrels du Souverain.
1501-02. Michelet, tambourin du duc Charles, reçoit un tambourin d'argent de la part de la ville de Malines.
Les ménestrels du lantgrave de Hesse.
Le tambourin du seignenr de Nassau.
Les trompettes et les schalmeyers du roi des romains.
1502-03. Lenaert, luthiste et huissiers du duc Charles.
13 avril 1504. Huit trompettes du duc Georges de Saxe.
1504-05. Lenaerdt, luthiste.
Charlon, tambourin du roi.
Maître Auguste, chantre du roi.
Durant le séjour de Marguerite d'Autriche à Malines (1506-1530), de nombreux musiciens, accourus de partout,

venaient honorer la gouvernante des Pays-Bas, par de joyeux concerts. Amie des arts et musicienne elle-même, elle fut généreuse pour les artistes. Voici, d'après les comptes de J. de Marnix (1527), quelques preuves à ce sujet :

Bons et récompenses extraordinaires :

Etrennes délivrées le 1e janvier.... aux joueurs de viole et de tambourin, joueurs de marionnettes, joueurs de hautbois et « sachottes », joueurs de harpe, rebecs et tambourins du comte de Hooghstraeten, trompettes de l'Empereur attachés à messieurs de Ravestein et de Gaire.

7 Philippus à 6 joueurs de hautbois et de sachottes, trois de la ville de Gand et trois venant d'Ecosse, qui sont venu jouer de leurs instruments devant madame à son dîner.

2 Philippus à 3 joueurs de fifre, 4 Philippus à Rémond Fabry, qui est venu jouer du fifre et du tambourin d'Allemagne, le dit jour de la Saint André, etc. *(Invent. des archives du département du nord, Lille).*

1507-08. Les 4 pipers de l'empereur.
Les trompettes et le tambourin du duc Charles.
Maître Augustyn, le luthiste de l'Empereur.
Maître Lenaert, id. id.
Maître Michelet, tambourin.

1508-09. Le tambourin de madame de Savoie.
Un joueur de cornemuse joue devant le duc Charles.

1511-12. Les trompettes du duc Charles sont exempts du droit d'accise.

1512-13. De speellieden vuyt den Duytsche landen metten *dooven Fluyten.*
Consteneers vuyt Duitsche lande.
6 trompettes du duc de Brunswyck.

1513-14. Serviteurs du duc Charles :
Trompette, le tambour et ses confrères; Michelet, tambourin, Poortghinder, tambourin; les ménestrels allemands jouant des flûtes douces? (doove fluyten); Lenaert le luthiste; Charli, tambourin de madame de Savoie; 4 ménestrels de Hongrie.

1514-15. Tambours de l'Allemagne.

1515-16. Trompette du duc de Brunswick.

1516-17. Présent de bienvenue donné aux ménestrels du marcgrave de Brandebourg. Les serviteurs du roi de Castille; 12 trompettes-musiciens jouant des flûtes douces (doofne) Lenaert, le luthiste.

1518-19. Le trompette du duc de Clèves. Un speelman de l'Allemagne. Les serviteurs de madame de Savoie; Michelet, tambourin; Lenaert, luthiste; 2 tambourins et un joueur de veille (lière).

1519-20. Les musiciens de la chambre de Réthorique de Lille viennent jouer au carnaval de 1519.

Maître Auguste de l'Allemagne, joueur de cornet (horeke).

1520-21. Pychot, tambourin de don Fernando.

1522-23. Serviteurs de Marguerite d'Autriche; deux tambourins; les joueurs de violes; Poirhier et Michelet, tambourins.

1524-25. Musiciens de Marguerite d'Autriche; les joueurs de viole; un joueur de grande viole (groote viole); tambourins et autres ménestrels.

1529-30. Peryno, tambourin de Marguerite d'Autriche, reçoit de la ville un subside pour étoffer (stofferen) d'argent son tambourin.

Après la paix de Cambrai, François I envoie ses musiciens à la Cour de Malines.

de 1550-51 à 1570-71. Les comptes communaux nous donnent en détail les divers musiciens qui participèrent à la procession de Pâques et de juillet. Nous ferons une seule mention pour chaque localité qui nous envoya ses ménestrels, afin de ne pas étendre cette liste outre mesure.

1550-51. Trompettes : 4 de Hal, 4 de Grammont, 4 de Stekene, 4 de Bruges, 1 de Vilvorde, 2 de Lippeloo, 6 de Stekene, 4 de Ertvelde, 10 autres de Ertvelde.

Schalmeyers : 6 de Bruxelles, 5 de Louvain, 4 de Termonde, 1 de Mons, 5 de Malines.

9 joueurs d'instruments à cordes.

1552-53. Nous ne marquerons plus que les localités non citées jusqu'ici, parce qu'il y en a qui reparaissent annuellement.

Trompettes : 6 de Gand, 4 de Tamise, 4 de Eeclo.

Les schalmeyers de la gilde de St-George de Bruxelles; les musiciens communaux de Louvain et Malines.

1557-58. 4 Trompettes de Hulst.
1559-60. 4 id. de Eyghem ou Oughem.
1560-61. 4 id. de Steenhuyse.
1561-62. 4 id. de Everghem.
1563-64. 2 id. d'Anvers.
4 ménestrels communaux d'Alost.
5 id. id. de Bruxelles.
4 id. id. de Louvain.
4 id. id. de Termonde.

1564-65. 4 trompettes de s[t] Oriaens; 4 trompettes de Grumeghem.

1565-66. 4 trompettes de Zèle.

1575. D'après Choron et Fayolle (1), certain Heywood ou Hewoud, musicien et poète anglais, né à Londres, serait mort à Malines en 1575; il dut fuir sa patrie pour cause de religion.

(1) *Dictionnaire historique des musiciens.*

1580. Joncker Mathys, trompette de la compagnie du sieur Famaro, gouverneur.

26 mars 1584. Trompettes de la ville de Gand.

1589. Le tambour-major et les tambours de la compagnie espagnole du régiment de Don Juan Mauricque de Lara; en garnison à Malines.

1593. Les trompettes de l'archiduc Ernest d'Autriche.

1597-98. Tambours de l'armée espagnole.

1608-09. Sekeren jonckman van Brussel sijnde expresselijck met twee keteltrommels gecomen om in den ommegang te spelen.

1609-10. Quatre ménestrels anglais reçoivent une gratuité de 7 livres.

1611-12. Le trompette de Don Lois de Velasco.

1612-13. Le trompette de Don Rodrigo Caldron, ambassadeur du Roi d'Espagne.

1613-14 Sekere trompetters alhier van buyten gekomen sijnde hebben op de groote merkt alhier ten tijde van de ommegang gespeelt op hunne trompetten.

1646-47. Le trompette du comte de Garzias; les trompettes du duc de Lorraine.

1648-49. « Voir loon van eenen speelman die een extraordinaris ende nog noyt gehoord spel heeft gespeelt op de actie bij de studenten van 't Oratorie. XII £ »

1717-18. Six hautboïstes étrangers sous la direction de Reinkast, viennent à Malines pour la joyeuse entrée de Charles VI.

15 mai 1746. Les trompettes de Louis XV reçoivent 24 pots de vin de Bourgogne.

28 Juillet 1791. Les timbaliers et trompettes de Joseph II.

Dimanche 5 décembre 1773. Le sieur Pocornij organise un grand concert au local des fripiers, marché au beurre. On y entendra 3 cors; et du chant, voici l'annonce :

D'heer Pocornij sal op sondagh den 5de deser op de oudekleerkoopers kamer op de botermarkt alhier, geven een groot concert, met drij waltorens, in welek concert, sijne twee dochters, sullen, differente fransche en de italiaensche arietten singhen, involghende elek-kanderen, met den waltoren, ende sullen dansen verscheyde Allemandes, den prijs is twee schellingen; den geseyde Heer Pocornij sal de *allemande* leeren op den tijdt van thien lessen aen de persoonen die het selve versoeken.

1773. — W. B. (1) p. 482 N.

1778. Le sieur Rakeman aura l'honneur de donner lundi prochain le 18 de May 1778, un grand concert vocal et instrumen-

(1) W. B. = *Wekelijks Bericht*, journal d'annonces de Malines.

tal, dans lequel il exécutera plusieurs pièces de violoncelle de sa composition.

On payera deux escalins. On commencera à cinq heures et demi. C'est à la salle ordinaire au marché au beurre.

1778. W. B. p. 232.

1779. Donderdag wesende den 16 december 1779, sal d'Heer *Dussik* (sic) komende van Duytschland, om in dese landen sijne konst te doen blijken, d'eere hebben van met toelatinge van den Heere schouteth op de oude kleerkoopers kamer, gestaen op de Boter-merkt alhier, te geven een groot concert instrumental, in het welcke hij sal uytwerken op de clavercimbel, verscheyde *sonates* van sijne compositie, waer door hij verhoopt te verkrijgen, de toejuyginge van een ieder, den ingang is twee schellingen. Men zal precies beginnen om ses uren des avonds. 1779. — W B. p. 507.

1782. 2 mars, concert du célèbre harpiste Hochbrucker.

Heden den 2[de] Meert 1782, zal d'Heer Hochbrucker, vermaerden ende reeds binnen dese stadt bekenden harpspeelder, d'eer hebben, van te geven, op de saele van de commanderye van Pitzenbourg, een groot concert vocal et instrumental waar in hij verscheyde *sonates* op de harpe zal uytvoeren ende d'heer *Seeburger* zal hetzelve vereeren met verscheyde concertos op den waldt-horen. Men betaelt voor den ingang 2 schellingen en men zal beginnen om ses uren precies.

1782. — W. B. p. 122.

1783. Le sieur Michel Esser aura l'honneur de donner, mardi le 11 mars 1783, un grand concert dans lequel il exécutera les pièces suivans (sic).

1. une sinfonie. — 2. un concert de violon. — 3. un air Harmonicq, sur le violon. — 4. une sonate sur la viole d'amour. — 5. l'imitation de la Harpe, zalterio et Harmonica sur la viole d'amour. — 6. les quatre nations, sur la viole d'amour. — 7. des airs variés sur le violon et viole d'amour. — 8. La Fée Urgelle de 60, 80, 100 ans.

Le billet d'entrée est 2 escalins, on commencera à 5 heures et demie précises. C'est à la salle de la commanderie (Pitzenbourg).

1783. — W. B. p. 147.

1784. Concert de Messieurs Brunetti et Polack.

Sondag den 14 Meert 1784, zullen S[rs] Brunetti ende Polack, die d'eere gehad hebben van den 5[de] deser een concert te geven op de saele der commanderye van Pitzenborg, tot vergenoeginge ende verwonderinge van de aenhoorders, op het versoek van de voornaemste persoonen deser stadt, voor de laetstemael nog een concert geven, waerin sij *concertos* ende *solos* soo op de viole als op den walthoren zullen uytwerken, waer over zij hun durven vlijën het

voorgaende concert maer een schetse te zullen zijn. Men zal beginnen om half zes uren precies. Men betaelt voor den ingang 2 schellingen op de saele der commanderye van Pitzenborg.

Dezelfde Brunetti en Polack geven concert op 14 Meert 1784, op versoek van de voornaemste persoonen deser stadt.

1784. — W. B. p. 141 et 149.

ANNEXES

Annexe n° 1

Apostille gestelt opte requeste van Nicolas Cocquil speelman.

Mynen heeren hebben desen suppliant gegunt en gegeven de plaetse van den overledenen stadsspeelman behoudelick ende wel verstaende wesende, dat syn gagiën niet loopen en sullen, ter tyt toe dat hij met andere speelluyden ende ordinarselicken spelen sullen.

Actum 19 juillet 1574.

Fol. 29 recto. (Correspondance du Magistrat, série 8, n° 1).

Annexe n° 2

Stadtspeelluyden.

Aen myne Eerw. Heeren Borgemeester en Schepen ende Commoingmeesteren der stadt Mechelen.

Geven oetmoedelyk te kennen, Christiaen daems, Hans Wiemes, Aerdt de borger, Hans de wael ende Sebastiaen Bruynhoyen (?) speelieden ende alte samen borgers ende ingesetenen deser stadt Mechelen, datter sommigen onder hun lieden syn die bynaest de stadt xv jaeren hebben gedient in alle publycke ende sollemnele vergaderinghen ende dat niet zoo wel als sywel hadden verdient, door dyen dat nu den eenen oft den anderen op malcanderen niet gepast zynde, genootsaeckt zyn geweest zoo te spelen gelyck sij consten het accordt by een brengen. Waeromme hebbende middele gevonden om met een goet accordt de stadt te mogen dienen mits zy haer werck daer aff zouden maecken, ende altoos bereet zyn zoo in generale processiën als anders, waer zy van de stadt wegen zouden worden geemployert

zou alst 't gebruyck is inde omliggende steden, die welcke daer doer zoo veel te beeter zyn gedient mits dat die speellieden op malcanderen gepast zyn, ende gehouden hunlieden samen te vinden op zulcke dagen. Soo eest dat sij Ue. Eerw. Heeren oetmoedelick zyn biddende hun te willen accepteren inde stadts dienste, mits hueren loon die sy tot de stadts discretie laten, verhoepende dat hunen arbeyt ende subjectien zal worden ingesien; ende voorts dat totter stadts meeder verheeringe, soo als de mannier is, hun sullen alsulcken tabbaerts gegeven worden van die couleure die myn heeren sal believen. Dwelck doende etc... | inde marge stont gesien : zy gestelt in handen van den heeren tresoriers ende rentmeester deser stede ten eynde zy luyden hun informeren opden inhouden dese requeste ende daer aff rapport doen om 't selvs gehoort voorts geordonneert te worden naer behooren. | actum xxx january 1606. onderteekent Paeffenroede. Onder stont noch gescreven etc. | gehoort rapport van den heeren van den weth onser stadt Mechelen in policye camer vergaederd zynde, hebben geaccepteert ende accepteren mits desen den supplianten in deser voors. stadt dienst als derselve stadt speeluyden op de gagien van xxxvi ghulden t jaers voor elcken van hunlieden te beginne te loopen te paeschen naestcomende, dies, zullen zy luyden, gehouden wesen hun int verseyde amt wel ende loffelyk te quyten volgende de reglementen hun te geven by gescrifte by den heeren tresoriers deser stede. Actum xx february 1606 my present onderteekent Paeffenroede.

accordeert met den principaele
J. Paeffenroede.

(Correspondance du Magistrat, série IX, n° 2, fol. 92 recto).

Annexe n° 3

Alsoe. Myn heeren deser wett. overmits der benouwtheyt des tyds in meyninghen zyn en geresolveert hebben van een

voirtane nyet meer dan vier stads speelluyden te gaigeren, soe eest dat de selve wett geaccordeert en getransporteert heeft byde deese suppl^{en}, de welcke onder hen nyet meer gagien hebben noch trecken en zullen dan wylen Matthies Braekeleer bynen syn leven alleene gehadt heeft. totter tyt en wylen datter ijemanden van stadt speellieden sal comen te failleren oft afflevich te worden en ijemandt van selven gestorven oft ghefailleert zynde zoe zullen deze suppl^{en} hebben en trecken alde volle en geheele gagie zoo als zij, d'andere speelluyden hebben indien datter alsdan maer vier stadsspeelide wesen en zullen.

Annexe n° 4

Aen de Borgmeesters, Tresoriers en Gemeyd'raet deser stadt.

Gheven te kennen de stadt speelluyden hoe zyluyden ander tyt jaerlycs hebben gehadt een tabbaert laeken van der stadt als van hunluyde offijcie oft dienst weghe dwelck is gescorest en opghehouden is geweest eenen tyt van zeven jaren en de nu gemerckt dat sijluyde gesien hebben dat myn Eer. Heeren eenighe andere van der stadt officieren tabbaert laken ontfanghen hebben van myn Eer. heeren, soe eest dat syluijden oyck al nu versoeken der gelycker laken te hebben int myne Eer. heere goedt duucken. Want gemerckt als syluyden ghaen spelende voor eenighe ghulde oft andere dienst doende der stadt, dat alsdan eenighe buyte luyden sien, niet en weten oft wy van buyten syn oft van elders gehuert syn. Oft niet gemerckt wy gaen sonder abyt oft cleeringhe van dese stadt. Alzoe believe myne Eer. Heeren, ende uwer Eer heyt goet duencken begeeren de cleeringhe al noch te draeghen alsoo syluyd, eertyds hebben gedaen dat doende (1).

---

(1) Année 1560.

Annexe n° 5

Ghegeven van iiij broken die de stad pipers draghen en de stad toebehoird die Matheus de silversmet ghemaect heeft; daer de stad toe ghegeven heeft, in zilver aen i scale aen ij goublette en aen i poeder pere, ij maerck en ij oncen xix ingl. zelvde marc, iiij ₶ ix § ij ingh. En in ghelde voir faetsoen om dat zy meer woghen vi ₶ xi ʃ xi ʃ valet tsamen.

x ₶ xii ʃ viii ʃ det ij^c sc.

(Compte communal 1434-35).

Annexe n° 6

Betaelt Mr Thibout henry, zilversmet van vyf broken te maken voor de spelieden vander stadt wegen tsamen x^l v^c afgetrocken de oude broken wegende vj^l v^c blyft iiij [2] cost elck marck iij £ waer van elcken stucke van faitsoene xxxv ʃ compt met vij £ xviii ʃ van een onche xv' ingelsche fyn goud daer mede de voors. broken vergult zyn. Coste elck onche iiij £ x ʃ comt tsamen op xxviij £ xiii ʃ.

(Compte 1539-40, fol^io 223 recto).

Annexe n° 7

Engelbert bougaerts stadt speelman.

Aen myne h. Heeren Borgemeesteren ende Commoing-meesters deser stadt.

Verthoont ontmoedelyk Engelbert bougaerts als dat hy tsedert een jaer herrewaert alhier tot Mechelen is woon-achtich ende gecosen vaste domicilie hem occuperende ende exercerende daghelycx int gebruyckt ende usantie van ver-scheyden instrumenten tot dyen eynde hem dickels voegende met de speelieden der selver stadt in dienst der selver synde, het welck hy gheerne soude continueren ende tot dyen eynde by die gevoecht syn ende begrepen worden by myn h. heeren ende contentement verhopende soo int

particulier als in publieken diensten volle contentement te gheven. Biddende tot dyen effecte dat myne h. Heeren gelieve by appostille op dese hem supernumerael in de selve compagnie te willen admitteren onder ende mits huerlieden loon als myn h. Heeren discretie duncken sal syne conste te meriteren dwelck doende etc.

Inde marge stont gesc. Myne heeren vandcr weth deser stadt Mechelen in policye camere vergadert synde om reden hen monerende aanveerden den suppliant als stadt speelman op dordinaris gagie daer toestaende sonder nochtans tselve te moghen trecken in consequentie ende inde verstande dat dierste plaetse die sal comen te vaceren, door aflyvich vertreck oft andersints van eenighe der stadt speeluyden, sal blyven gesupprimeert.

Actum lesten decemb anno 1607 en was onderteekent Paeffenrode.

(Correspondance du Magistrat, série 9, n° 1, fol. 126 R.).

Annexe n° 8

Aen Mynheeren Comoinmrs scepenen en dekens, tresoriers ende raede des stede van Mechelen.

Vertooge zeer oitmoedelyk met eerbiedinghe Marus, Jacques, Phls. ende Matheeus (1), speellieden deser stede, hoe sy supplianten des geleden ontrent onderhalf jaer, gelyck myneheeren wel kennelyk ende indachtig is, met de Pioenen deser stede zyn gereyst van hier naer Vilvoirden ten haechspele·ende aldaer gevaceert xi of xij dagen tot heure grooten coste ende verlette, ende nu onlancx geleden wederomme t'Antwerpen ten lantjuweele, ende aldaer bat dan *dry weken* gevaceert alomme myn heeren ende der gulden van de Pioenen eere bewaren alzoo hen supplianten lest moeyelick

(1) Ce sont les prénoms de : Marck Gheylens, Jacques de Wale, Philippe van Ranst et Matheus de Brakelere.

is geweest van welcke twee reysen zy suppleanten lutte of vele geprofiteert en hebben maer daerby groot verlet ende schade gehad hebben, terwylen zy te Vifvoirden ende t'Antwerpen gelegen hebben, van de bruyloften ende andere feesten te spelen alhier binnen Mechelen die zy om de zelve feesten ende stadt eere te bewaren hebben tot heuren groote schade ende achterdeele die gèl mynheeren wel te weten hen wyf en kinderen daer op t'huys den cost moeten geven, bittende daer oe myn Eer. heeren hen supplianten te doen eenighe recompense, regard nemende op de selve haere groote diensten en verletten die zy gedaen ende gehad hebben en zult wel doen.

(Archives de Malines, repris par M. Van Melckebeke, dans sa *Monographie sur la Chambre de Rhétorique* De Peoene).

Annexe n° 9

Trompetter van der stadt

Opten XIX maerte XV^c sessentachentich soo syn de voorn, heeren tresoriers en rentmeesters veraccordeert en overcommen met Nicolaes Van den slype, trompetter, te weten dat de voorn. Van den slype van dacghe dat men voors. tot renoncerens toe zal houden de nachtwacht op Sinte Rombouts toren, zoo men van ouden tijden gewoenlich is geweest te doene. Stekende oft blaesende alle uren de trompette en doende voorts alle andere debvoiren die een goede en getrouwen wachthouder schuldich is te doene, waer vooren den voors. heere van weghen deser stadt hem wekelicken belooft hebben te betaelen de somme van twee gulden thien stuivers, midts welcken loon cesseren sal zijn loon van publicatie te doene en andere emolumenten bij zijne voors. salaris hem genoten, als van huyshuere, brant en etc. Actum.

(Actes du Magistrat, série 2, n° 1, fol. 8 Recto).

Annexe n° 10

Nova longeque elegantissima cithara ludenda carmina, cum gallica tum etiam germanica, Fantasiæ item, Passomezi Gailliarde, Branles, Almandes, etc. Nunc primum ex musica in usum citharæ traducta per Sebastianum Vreedman, Mechliniensem. His accessit luculenta quædam et perutilis institutio qua quisque citra alicujus subsidium artem chitarisandi facillime persipiet. — Lovanii excudebat Petrus Phalesius, typographus juratus, anno 1569, in 4°

Carmina quæ Cythara pulsantur Liber secundus, in quo selectissima quæque et jucunda carmina continentur. ut Passomezi; Gaillardes, Bransles, Alemandes, et alia ejus generis permulta quæ sua dulcedine auditorum animos mire oblectant. Nunc prinum summa qua fieri potuit facilitate in tyronum suum per Sebastiænum Vreedman, Mechliniensem, composita — Lovanii, excudebat Petrus Phalesius, typographus juratus. Anno 1569, in 4°.

(A. GOOVAERTS, *Hist. de la typ. musicale).*

Annexe n° 11

Ordonnantie voor de speellieden bij mijne heeren van der weth. bij provisie geaccepteert op de gagien van XXXVI gulden 's jaers, en dienst van der stadt speellieden voor elcken van henlieden ingaende den XXVIII sten Martii 1606.

Ierst sullen alle de selve speellieden gehouden wesen mette cornetten ende andere diergelijcke instrumenten te spelen, onder de musicke, in alle solemnele missen dewelcke doer laste van mijnen heeren van de weth binnen dese stadt sullen gecelebreert wordden.

Sullen oock gehouden wesen all 't samen te spelen opt stadthuys met schalmijen, trompetten ende andere instrumenten daartoe dienende, ter meeste vereeringhe deser stede, alle sondaghe, heilichdaghen, saterdaghen, op alle

blijde avonden, als Mertens misse, nieuwe jaers avondt, derthienavond ende vastenavont, telcken een halve ure geduerende, beginende van elff uren tot halff twelff uren op de noene; op pene van thien stuyvers telcker rijse te verbeuren bij den defaillant, ten ware hij daar van consent had van den Heeren tresoriers oft rentmeesters oft ten minsten van den superintendent van de selve spelieden.

Ende opdat int spelen van der musicke goed accord gehouden wordde sullen dezelve speellieden gehouden wesen, in 't spel der stadt aengaende, te obedieren, ende hen te reguleren volgens d'ordre van den genen, den welcken mijne Heeren tot der superintendentie van dijen sullen commiteren, waer toe de selve Heeren bij provisie mits desen commiteren, Christiaen Daens.

De post is in januario 1609 bij mijne heeren gecommiteert tot der superintendentie Engelbert Bougaerts in plaetse van Christiaen Daems (1).

Sullen oock alle de selve speellieden gehouden wesen ten minste twee reysen ter weken samen te vergaderen, ende alsoo gesameder handt instructie te nemen opde veranderinghe van der musicke.

Item oft mijne Heeren beliefde (tot recreatie van eenighe maeltijd diemen collegialiter van deser stadtsweghen soude moghen houden) te hebben musicke, sullen alsdan gehouden wesen aldaer te komen spelen, tsij op snaerspel, fluyten oft andere instrumenten, ter begeerte van Mijnen heeren.

Ende oft Mijne Heeren om eenighe redenen (tzij van onwillighen oft kwaeden dienst, twiste oft andere oirzaeken) beliefde eenighe van hun te licentieren, sullen te selve vermogen te doene, ende andere in hunne plaetse stellen naer hunne goede geliefde.

Ende sullen voorts zonder eenigh refus ofte weyghe-

(1) Se trouve en marge dans la pièce officielle.

ringhe gehouden wesen op redelijcken salaris op alle andere tijden hun gereed te houden, om met hunne instrumenten te spelen, telcken alst hun van weghe Mijne Heeren van de weth deser stadt Mechelen geordoneert sal worden.

Onder stondt geschreven bij de handt van den sekretaris Paeffenrode :

Actum in policye kamer der stadt Mechelen desen XXII^{en} Maïe XVI^{c} ses.

(Archives : Actes du Magistrat, série II, n° 1, fol. 132 R.)

Annexe n° 12

Opten XIV^{den} Aprilis vyfthien hondert drij en tachetich soe hebben Heer Andries Couthals ende Heer Ph^{ls} van den Kerckhove van nieuws aanveerd als stadstrompetter Niclaes van den Slijpen, te voren gecasseerd hebbende, bij consente van den selven van den Slijpen, alsulcken voirgaende contract daer op schoutheyt ende de voirgaende tresoriers, opten XVII^{en} juny LXXXI met hem overnemen waren, ende dat bij redene van misverstande in 't selve contract gebruyckt als breeder in dorso van denselve contracte onder den voorseyde van den Slijpen berustende vermeldt wordt.

(Actes du Magistrat, registre, série I, n° 4, fol. 88 V. Malines).

Annexe n° 13

Conditiie waerop gejond is aen Pauwel van Noten als wachter van Sinte Rombouts thoren als nachtwachter.

Overmidts de aflijvigheyt van Andries de Pastorana is alsoo bij het consent van de Heeren tresoriers in policije camere gejont trompettersschap van den nachtwachter van Sint Rombouts thoren aen Pauwels van Noten opden XVIJ^{den} november XVI^{c} negen en vijftigh, soo hebben de voorseyde Heeren tresoriers Jo^{er} Jan van der Hoeven ende Jo^{er} Jan Anthoni des Mares aen hem in handen gestelt den sleutel

van den voorseyden thooren boven aen de derde croon, om daer op te laeten alle lieden van conditie opde emolumenten daer van dependeerende, mits hij hen verobligeeren alle de wecken boven in zulcken staat te onderhouden, soo van ijserwerck, schaliën, etc. als die sullen bevonden wesen gelevert te worden den vyfthienden julij toecomenden.

Actum den derden july. XVI[e] tsestich onderteekent : Van de Wiele.

(Actes du Magistrat, registre série II, n° 2, fol. 76 R.)

TABLE ONOMASTIQUE

M. C. = ménestrel communal.
M. = ménestrel.
Les mots en italiques sont des noms de localités (1).

A

B

(1) Nous avons omis de mentionner *Malines*, le nom de cette localité revenant presqu'à chaque page.

C

D

E

F

G

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES



Fig. 1. — Henri van den Broeck, L'Adoration des Mages (*Pérouse, Pinacothèque*).



Der Maler Heinrich van den Broeck

AUS MECHELN

VON WALTER BOMBE, PRIVATDOZENT AN DER UNIVERSITÄT
ZU MÜNCHEN (WESTPHALIEN)

Le peintre Henri van den Broeck de Malines

—

(Traduction sommaire avec note additionnelle)

Les œuvres d'artistes flamands étaient tenues en grande estime en Italie, au xve siècle. Toutefois ne connaît-on que Roger van der Weyden et Juste de Gand, qui aient séjournés alors un certain temps dans ces contrées. Au siècle suivant, l'exode d'artistes du Nord gagna en importance tout en étant plus fréquent. Travaillés qu'ils étaient par l'esprit d'aventures régnant, non moins que par le désir de voir d'autres horizons et plus lumineux, ces épris d'art s'amenèrent en théories nombreuses dans le Midi; là les attendaient une hospitalité facile à exercer, du travail et par conséquent des ressources pour vivre. Au sujet de l'un d'eux, *Arrigo Fiammingo,* il a paru un *compendium* de renseignements, qui furent recueillis par Orbaan et publiés par lui dans la Revue « Oud Holland », de l'année 1904. Cet auteur citait comme références :

Titi, Baglione, Bertallotti, Vasari et Gaye, en outre des recherches personnelles faites dans les registres de la confrérie de Ste-Barbe, à Florence, dans lesquels il trouva qu'un *Arrigo Fiammingo* entra dans la confrérie au 2 février 1572; un nom identique s'y trouvait inscrit à l'année 1580. Orbaan estime toutefois qu'on ne peut confondre le premier avec le second, qui séjournait à Rome, au dire de Titi et de Baglione; il suppose qu'il faut l'identifier avec un *Henri in de Croon,* dont parle Van Mander et dont nous ne savons pas davantage.

En connexion avec les recherches précédentes, l'auteur du présent travail s'est efforcé, par voie d'archives, de se renseigner davantage au sujet du maître et de rédiger aussi complètement que possible la bibliographie qui s'y rapporte.

Deux passages du travail de L. Guicciardini, *Descrittione di tutti i Paesi bassi,* ont servi de point de départ aux recherches subséquentes. La première de ces citations se trouve à la page 99 de la première édition italienne, et concerne « Crispiano et Henrico Palidano »; celui-ci est dit être de l'école de Frans Floris. Il doit avoir travaillé à la Cour du duc Cosimo de Toscane à Florence, et plus tard à Rome.

A la page 101 du même ouvrage, on lit que le sculpteur Guillaume Paludanus et Henri cité sont frères.

Crispiano est le peintre et graveur bien connu; Guillaume l'est tout autant, et Henri, le peintre, se trouve définitivement ainsi connu et classé. Des recherches faites il résulte, que ce dernier séjourna une trentaine d'années durant en Italie, et notamment à Florence, Orvieto, Pérouse, Mongiovino, Naples et Rome. En outre, nombre de ses œuvres ont été révélées; l'auteur lui-même en reproduit quelques-unes, jointes ici.

L'année de la naissance de l'artiste n'est pas connue. On peut toutefois la placer vers 1530. Guicciardini, nous



Fig. 2. — Henri VAN DEN BROECK. Verrière du Dôme de Pérouse.

l'avons vu, dit qu'il fut élève de Frans Floris. Vers le milieu du XVIe siècle, il vint à Florence, et là le jeune artiste travailla, peut-être sous la direction de Vasari et de Salviati, à la décoration des appartements du duc Cosimo Ier et de sa femme Eléonore de Tolède, au Palais Vieux.

En 1561, les archives le renseignent à Orvieto. On lui commanda, le 1er octobre, après qu'il eut donné des preuves de savoir-faire, des peintures représentant des *Miracles du Christ*, pour la chapelle « della gratia », voisine de celle du St-Sacrement au Dôme. On l'y retrouve le 15 mai 1562, après un court séjour à Pérouse, sollicitant la remise au mois de novembre suivant de l'exécution de la commande. Il semble qu'il ne lui tint guère à cœur de s'en acquitter, car il s'en déchargea plus tard sur son ami Pomarantio, qui travaillait au même endroit à la décoration des stucs. Il n'exécuta pas même un tableau d'autel que ses commanditaires espéraient au moins obtenir de sa main.

On l'attendit donc en vain à Orvieto, et pendant ce temps il se trouva à Pérouse, c'est-à-dire jusqu'en 1565.

Le 26 janvier 1562, le patricien Adriano Montemelini l'avait chargé de peindre, pour la chapelle de sa famille, à St-François, à Pérouse, un tableau d'autel représentant *l'Adoration des Mages*, actuellement exposé dans la Pinacothèque municipale (salle des décadents n° 4, fig. 1). Vasari se montre sévère dans l'appréciation de cette œuvre qu'il avait vue à Pérouse : « Sarebbe assai bella, se non fusse alquanto confusa e troppo carica di colori che s'azzuffano insieme, e non la fanno sfuggire ».

Ce tableau est signé et daté

 HENRICUS MALINIS FACIEBAT 1564.

A la révolution française, il prit la place, au dôme, dans la chapelle de S. Bernardin, de la *Descente de croix* de Barocci, qui en avait été enlevée et transportée à Paris par les Français. Plus tard, il fut relégué dans la sacristie de l'église St-François, pour enfin de là être transporté à l'endroit où il se trouve actuellement.

Le 29 décembre, l'artiste conclut à Pérouse, un acte d'association avec son ami Pomarantio, pour l'exécution en commun d'œuvres de peinture et de sculpture.

Le 21 janvier 1565, Henri se trouve derechef à Orvieto, où il était toujours en reste d'exécution de la commande d'autre part. C'est alors qu'on voit intervenir Pomarantio, qui reprend la commande en sous-œuvre le 31 juillet et qui la mène à bonne fin.

Ce fut dans le courant de cette année que Henri fournit, pour le Dôme de Pérouse, le carton du magnifique vitrail signé de son nom, et qui représente la *Prédication de S. Bernardin.* Dans l'exécution de ce vitrail il fut secondé par Gostantino di Rosato di Spalletta. Cette verrière (fig. 2), une des œuvres les plus belles dans ce genre en Italie, est superbe et resplendit d'une gamme de couleurs aux riches reflets argentés. Elle a été restaurée par Francesco Moretti et Eliseo Fattorini. L'ensemble trahit l'influence de Vasari et de Guillaume de Marcillat.

Au bas figure la signature suivante :

h
R [illegible] C
D · MALINIS
1-5-6-5.

Les lettres R et G sont les initiales du peintre verrier Rosati Gostantino; les deux H, l'A et le B doivent se lire :

Henricus Henrici a Broeck



Fig. 3. — Henri VAN DEN BROECK, Le Christ et S. André *(Pérouse, St-Augustin)*.

Le 24 janvier 1567, un Errico de Errico de Malines, que nous n'hésitons pas à identifier avec notre maître, s'engage à exécuter des peintures à la détrempe pour l'église de S. Gaudioso à Naples; en la circonstance, il s'inspire du dessin d'une frise, qui eut pour auteur Giov. Bern. Lama.

Comme on l'a vu plus haut, Orbaan trouva dans les registres de la Confrérie de Ste-Barbe à Florence, — association religieuse constituée d'allemands et de flamands — le nom d'un *Arrigo Fiammingo,* qui y entra le 2 février 1572 et dont le nom s'y retrouve une seconde fois en 1580. Si les deux titulaires du nom ne sont qu'un seul et même personnage et à confondre avec le Henri dont nous nous occupons, celui-ci doit avoir quitté la ville de Florence dans l'intervalle des deux dates, car il est signalé comme devenant bourgeois de Pérouse le 24 septembre 1579.

Crispolti, Lancelotti et Siepi, trois historiens du terroir, rapportent qu'il peignit pour la famille Meniconi, à St-Dominique, une *Résurrection du Christ,* qui fut détruite plus tard par un incendie. Ce fut probablement vers 1578 qu'il exécuta ce tableau, car ce fut alors que la famille en question obtint la concession de la chapelle.

En 1581, Henri peignit, pour la chapelle de la famille Sozi à St-Augustin, un tableau représentant le *Christ et l'apôtre S. André* (fig. 3). Dans l'acte notarié y relatif, le peintre est dit se nommer : *Dominus Arrigus Paludanus.*

En 1582, le 13 décembre, il exécuta une statue à placer vis-à-vis du maître-autel, près de l'entrée de l'église de Mongiovino, près de Citta della Fieve en Ombrie. L'endroit où la statue se trouvait jadis est actuellement occupé par les orgues, et l'œuvre a disparu.

Pour cette même église, l'artiste exécuta, en 1585,

un tableau représentant *le Christ et les douze Apôtres.* Ce fut peut-être en collaboration de son élève Hans Wraghe d'Anvers, auteur d'une *Naissance de la Vierge* plaçée au même endroit.

Dans le courant de cette année Henri y peignit encore une *Sainte Famille.*

Enfin, trois ans plus tard, en 1588, il décora, en même temps que son élève Hans Wraghe, la chapelle de la Madone de cette église.

Il existe encore des fragments d'un vitrail représentant *l'Annonciation.*

Pour en revenir à l'œuvre de la chapelle de la Madone, il convient de remarquer qu'elle fut repeinte par un Antoine Castelletti, et de façon telle, que l'orginal a été entièrement recouvert. La série de ces compositions commence à l'endroit de l'autel, par *la Fuite en Egypte.* La scène, de caractère idyllique, est rendue de façon charmante, toute familiale, et fait ressortir davantage le côté dramatique, saisissant, de l'œuvre suivante qui représente *la mort de la Vierge.* Y fait suite, *le Christ en croix,* accompagné de la Vierge et de Jean, le disciple de prédilection.

Les fresques du chœur reproduisent des sujets empruntés à l'histoire du sanctuaire, c'est-à-dire, des miracles obtenus à l'intercession de la Madone.

Dans la chapelle du Rosaire, Henri exécuta une grande fresque, qui représente *la Descente de Croix.* Le coloris rappelle par sa vigueur le faire d'une Barocci, et le dessin, les formes chères à Michel-Ange, notamment dans la chapelle Sixtine.

A droite et à gauche de l'orgue, se voient *la Résurrection* et *l'Ascension.*

Toutes ces œuvres ont été repeintes.

La part prise par notre artiste à la décoration de la chapelle ne peut toutefois être déterminée avec certi-



Fig. 4. — Henri VAN DEN BROECK, Martyre de sainte Catherine *(Pérouse, St-Augustin).*

tude, étant donné qu'il fut secondé par son associé Pomarantio, son élève Jean Wraghe et, le 1er juillet 1588, par Giambattista Lombardelli. D'un autre côté, l'acte notarié y relatif est perdu.

Des fresques exécutées à Pérouse par Henri, il convient de retenir une *Crucifixion* pour l'autel de la chapelle des Prieurs à l'Hôtel de ville. Quant aux peintures à l'huile, citons un tableau d'autel de la chapelle de Ste-Catherine d'Alexandrie à St-Augustin, et représentant le *Martyre de la Sainte* (fig. 4). Comme style, ce tableau se rapproche le mieux de *l'Adoration des Rois Mages* de la Pinacothèque d'Arona. On en ignore la date d'exécution, qui paraît cependant pouvoir se placer vers 1560.

*
* *

Henri van den Broeck, pas plus que ses autres confrères en art émigrés dans le Midi, n'échappa à l'influence de l'art italien. Son art à lui fut un mélange de traditions du pays d'origine, du style en honneur de son temps à Pérouse et de celui des maniéristes florentins, de celui surtout de Orazio Alfani. Une fresque de la chapelle Sixtine à Rome, qui représente *La Résurrection du Christ,* et où l'on peut reconnaître la main de l'Arrigo Fiammingo de Pérouse, offre, tout autant que *l'Adoration des Mages* de 1564 et le vitrail de Saint-Bernardin, des réminiscences du style de Vasari et des rappels de formes Michelangelesques.

Les archives vaticanes, et notamment les comptes des pontificats de Grégoire XIII, Sixte V et Clément VIII seules révéleraient, avec certitude, que l'artiste qui travailla à Orvieto, Pérouse, Mongiovino, Florence et Naples est le même que celui qui travailla à Rome. En

outre, permettraient-elles de déterminer l'ordre chronologique dans lequel ces œuvres se sont succédées sous le pinceau du maître. Tant que ces archives n'auront pas livré leurs secrets, on ne pourra ajouter foi, que sous certaines réserves, aux dires de Vasari et des auteurs venus après lui. Cet artiste historien exécuta des travaux dans la salle royale du Vatican, et, à ce propos, écrivant à Vincenso Borghini le 5 février 1573, il cita ses collaborateurs, et parmi ceux-ci Arrigo Fiammingo, le même peut-être qui celui qui nous occupe et que celui que Van Mander appelle *Henri uit de Croon.*

Baglione rapporte de cet Arrigo, qu'il vint à Rome, sous le pontificat de Grégoire XIII (1572-1585), et qu'il exécuta, sous Sixte V (1585-1590), des fresques à la Bibliothèque du Vatican; une de celles-ci représente un Concile et lui fut l'occasion de reproduire de nombreux portraits de cardinaux, d'évêques et d'autres dignitaires de la Cour pontificale.

Cette mention de Baglione est à opposer à celle de Guicciardini, dans son travail qui parut en 1567, et où il parle déjà du séjour de Arrigo à Rome, donc à une date antérieure à celle citée par le premier.

Titi et Baglione relèvent en outre d'autres œuvres d'Arrigo dans les églises suivantes de Rome :

A Ste-Marie Majeure et sans doute dans la chapelle Sixtine, où le Pape s'était érigé un mausolée grandiose dont les peintures en général présentent un caractère uniforme, de façon que la main d'Arrigo n'y est plus à distinguer de celle des autres; dans l'église de S. Marie in Campo Santo, depuis lors entièrement repeinte à neuf; à S. Marie degli Angeli, une *Noli me tangere* encore existante, au baptistère de S. Laurent in Lucina et la fresque en question de la bibliothèque vaticane.

Enfin, Bertollotti dit : qu'Enrico Pallud fut admis, en 1580, dans l'Académie de St-Luc, et Orbaan suppose

qu'il s'agit de « l'Henri uit de Croon » de Karel van Mander.

S'il faut en croire Baglione, le peintre mourut sous le pontificat de Clément VIII, donc entre 1592 et 1605.

Malgré son activité plus qu'ordinaire, le maître trépassa dans le plus complet dénuement.

Sa vie fut celle de la plupart des peintres du Nord, l'odyssée de ceux qui, travaillés par une ardeur exubérante, n'hésitèrent pas à traverser les Alpes pour recueillir au delà des monts, gloire et fortune. Loin du pays natal, auquel ils deviennent étrangers et qui les ignore ensuite, ils finissent leurs jours dans la misère, n'ayant pu qu'entrevoir un mirage décevant et trompeur des richesses espérées.

BIBLIOGRAPHIE

VASARI, *Ed. Milanesi,* vol. VIII, p. 488.

LUDOVICO GUICCIARDINI, *Descrittione di tutti i Paesi Bassi.* Antwerpen, 1567, pp. 99, 101.

BAGLIONE, *Le Vite de' Pittori, etc.* Roma, 1642, p. 77.

CRISPOLTI, *Perugia Augusta.* Perugia, 1648.

CRISPOLTI, *Raccolta delle cose segnalate in Pittura.* Ms. der Communale, Perugia, c. 52 f.

CELANO, *Not... della Città di Napoli,* 1692.

BERN. DE DOMINICI, *Vite de' pitt. etc. napol. Napoli,* 1742 (beide mit phantast. Angaben).

FILIPPO TITI, *Descriz. delle Pittura, etc. in Roma,* 1763 (Register).

ORSINI, *Guida di Perugia,* 1784, pp. 113, 140, 142, 267, 316.

MARIOTTI, *Lett. pitt. perug.* Perugia, 1788, pp. 240-41.

LANCELLOTTI, *Scorta sagra.* Ms. in der Communale. Perugia.

SIEPI, *Descr. di Perugia,* 1822, pp. 65, 188, 308, 789.

GAYE, *Carteggio,* vol. III, p. 361.

MORETTI, *Compendio Stor.... di Mongiovino.* Ms. im Archiv daselbst.

ANASTASIO ROTELLI, *Il Santuario di Mongiovino, Apologetico, Perugio,* Anno I, vol. II, pp. 353-356.

F. RAVAGLI, *Il Templo della Madonna in Mongiovino.* Erudizione e Belle Arti 1893, pp. 92-98.

CAREL VAN MANDER, *Le Livre des Peintres.* Ed. Hymans, Paris, 1884, pp. 347-48.

BERTOLOTTI, *Artisti Belgi ed Olandesi a Roma,* p. 184.

LUPATTELLI, *Stor. della Pitt. in Perugia.* Foligno, 1895, p. 63.

FUMI, *Il Duomo di Orvieto,* pp, 350, 380, 413, 414.

BOMBE, *Benedetto Buonfigli. Eine kunsthist. Studie.* Berlin, 1904, p. 32, Anm. 3.

ORBAAN, *Italiaansche Gegevens.* Oud-Holland XXII (1904).

BOMBE *in Rass. d'arte Umbra I,* 14 (Perugia, 1910. Zuzammenfassender Aufsatz).

W. ROLFS, *Gesch. der Malerei Neapels*. Leipzig, 1910, pp. 245-247, 278, 326.

WURZBACH, *Niederl. Künstlerlex*. Bd. II, pp. 92/3.

NEEFFS, EMMANUEL, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*, I, p. 479. Gand, 1876, 2 Bde.

IMMERZEEL, C., *De Levens en werken der Hollandsche en vlaamsche Kunstschilders, etc.*, I, p. 237. Amsterdam, 1843, 3 Bde.

NAGLER, G. K., *Neues Allgemeines Künstler-Lexikon*, 22 Bd., München, 1835-52, IV, p. 312.

KRAMM, *De Levens en werken der Hollandsche of Vlaamsche Kunstschilders*, I, p. 27, II, p. 486. Amsterdam, 7 Bde., 1857-64.

NOTE DU TRADUCTEUR

Quoique ce qui précède rende la physionomie générale du mémoire de M. le Professeur Walter Bombe, l'original seul permet de se rendre compte du très grand intérêt qu'il présente, non seulement au point de vue Malinois, mais au point de vue de l'art en général. C'est, en effet, une page très suggestive de l'action de nos artistes nationaux à l'étranger aux siècles passés.

Il ne nous est pas possible d'ajouter quoique ce soit aux renseignements précis, puisés à des sources sures, et utilisés par l'auteur pour dégager la personnalité de notre concitoyen des brumes de l'ignorance où on était des étapes de sa vie, qui paraît avoir été errante, et de sa fin digne de commisération et de pitié.

Nous ne nous permettrons que d'ajouter quelques détails d'ordre civil, lesquels, rapprochés de ceux déjà fournis, projèteront la lumière sur la biographie et en préciseront davantage certains contours.

De tout temps, et déjà à partir d'une époque assez reculée, les van den Broeck-Paludanus — pullulaient à Malines. Leur nom, tout aussi bien que celui des Vander Beke ou Verbeke, non moins répandu, ne rappelle-t-il pas quelque peu les marais ancestraux où la cité plongeait les racines les plus profondes de son origine? Aussi n'est-il pas étonnant de les trouver, ouvrant dans tous les métiers, exerçant dans toutes les carrières. Celle des arts est la seule en cause ici : elle évoque, entre tous, le souvenir de Cyprien Van den Broeck, peintre réputé, originaire de Malines et allant mourir à Anvers, où il avait loué, en 1558, la maison que Henri Goltzius abandonnait pour aller habiter Bruges; celui de Guilliaume, sculpteur, qui s'en fut également mourir à Anvers;

et ce ne furent pas les seuls artistes de ce nom. Au xvi[e] siècle, de leur temps donc, le livre des apprentis de la corporation renseigne comme maîtres, non seulement Cyprien, mais Pierre in de Croone, alias van den Broecke Pierre; et comme élèves : Helyas chez Pierre van den Broecke, le 20 octobre 1579; Pierre, sculpteur chez Nicolas Cael, le 18 avril 1582; Georges, chez Nicaise Lambrecht, le 20 février 1585; Theuken ou Antoine chez son oncle Pierre, le 15 août 1593.

Au siècle suivant, on trouve comme maître, Guillaume, et comme élèves, celui-ci, peintre, chez François Bisschop en 1608; Philippe, chez Corneille Verhaeyck le 1[er] janvier 1611; Philippe, sculpteur, chez Maximilien Labbé, le 10 août 1661; Philippe, chez Van den Steen, en 1670; Jean, sculpteur, chez François Boeckstuyns, le 12 mars 1696.

Quant à établir une filiation quelconque entre tous ces personnages, la chose n'est guère aisée. De plus, elle n'est pas de circonstance et mènerait trop loin. L'objet de l'étude à laquelle ces quelques lignes servent d'addenda, embrasse deux noms et deux personnalités qui sont à distinguer l'une de l'autre ou à fondre en une seule : Henri, fils d'Henri dit *Fiammingo,* et Henri uit de Croon.

Il nous est permis, au moyen des actes officiels, de faire des rapprochements qui amènent, croyons-nous, une solution définitive et permettent d'identifier le ou les artistes en question.

Une branche des van den Broeck, celle où l'on rencontre les *alias Paludanus,* avait des propriétés sises au Eembempt à Malines, et entre autres une maison appelée « De Kroon ». Ainsi il s'est fait que d'aucuns des membres de cette branche ont été dits « uit de Kroon ». Henri uit de Croon, cité par Van Mander, en est donc originaire. C'est également dans cette branche

que se sont trouvés le plus grand nombre d'artistes, se succédant pour ainsi de père en fils, d'oncle à neveu. Un acte scabinal du 28 janvier 1597 (1) peut servir de base à l'établissement d'une filiation assez étendue. Cet acte constitue l'aliénation de l'immeuble « de Kroon », qui est acquis par Jean Ysermans, meunier. Il n'est pas impossible que cet Ysermans soit parent, sinon frère de François Ysermans, qu'un acte de 1588, du notaire de Munter (2) qualifie de beau-frère de Pierre, un des vendeurs.

Les vendeurs ci-après y interviennent chacun pour une cinquième part :

Joris ou Georges;

Pierre, peintre, décédé, représenté par sa veuve Jeanne Van der Aa, ayant encore 3 enfants mineurs ;

Guillaume, dit Paludanus, sculpteur, également décédé, pour la part duquel interviennent Raphaël son fils, sculpteur, et cinq enfants mineurs, parmi lesquels : Regina, la fille, mariée à Vincent Carlanx, et deux autres : Sibylle et Emerantia. Ce Guillaume avait eu pour épouse Sybille Van Smare ou Van der Mare.

Catherine, veuve de Gilles van Hollaert, dont elle a un fils, Charles.

François Ysermans, peintre, dont question ci-dessus.

Remontant le cours des ans, il arrive de rencontrer en 1583 (3) le Raphaël (4) cité ci-dessus dans un acte par lequel il est autorisé à hypothéquer d'une rente de 24 florins 70 sous, la maison appartenant à lui et aux autres enfants de Guillaume van den Broeck, située à

(1) Registre scabinal aux archives de Malines, n° 219, p. 85 r°.

(2) Protocoles aux Archives provinciales d'Anvers.

(3) R. S. n° 206, p. 125 v°.

(4) Reçu franc-maître à Anvers, comme fils de maître, en 1585. Il décéda en 1599 *(De Liggeren enz. der Antwerpsche Sint-Lucasgilde... door* Ph. Rombouts *en* Th. Van Lerius, *advokaat, I, bl. 293).*

Anvers, « op de wappere », et nommée « de Liefde ». Cet emprunt lui est consenti pour l'aider dans ses besoins. Sa situation ne devait donc pas être bien brillante.

Son père Guillaume est mentionné dans les Liggeren de la corporation St-Luc à Anvers, sous le nom de Guillaume van den Broeck, dit Paludanus de Malines, sculpteur, fils de Henri. Il fut franc-maître en 1557 et il devint bourgeois d'Anvers en 1559. Il est dit s'être construit la maison « De Liefde » (1).

Puisque Guicciardini dit que Guillaume Paludanus et Arrigo Fiamingo sont frères, celui-ci fut, de son vivant, un des co-propriétaires de la maison *de Croon,* et doit avoir été décédé au moment de la vente de l'immeuble, en 1597. Sa part d'héritage fut peut-être dévolue aux enfants de son frère.

Guillaume étant fils d'Henri, Arrigo l'est également comme frère de Guillaume, et ainsi se vérifie le qualificatif qu'il ajoute à sa signature sous le vitrail de Pérouse. Le père des vendeurs de la maison « De Croon » était donc « Henri van den Broeck ».

Or, il se fait qu'en 1552, le 13 septembre (2), Henri van den Broeck et Catherine van Woluwe, sa femme, donnent en héritage à Guillaume van Hollaert et Catherine van den Broeck, sa femme, citée ci-dessus, une maison située rue Eembempt, moyennant une rente annuelle de quatre florins carolus. N'est-ce pas le père qui donne en usage à sa fille une de ses propriétés, voisine de celle que lui-même occupe? Et celui-ci, dans un acte de 1536, 22 juin (3), est dit à son tour être fils d'Henri. Ce qui précède permettrait donc d'esquisser

(1) Liggeren, enz., bl. 201.
(2) R. S., n° 175, p. 61 r°.
(3) R. S., n° 161, p. 142 v°.

le crayon généalogique suivant, intéressant Guillaume Paludanus et Arrigo Fiammingo :

		Georges van den Broeck.
		Pierre, peintre. Jeanne van der Aa.
		Guillaume Paludanus, sculpteur. Sébille van Smare ou van der Mare.
Henri van den Broeck	*Henri* van den Broeck Catherine van Woluwe	
		Arrigo Fiammingo ou *Henri* van den Broeck, peintre.
		Gilles van Hollaert. *Catherine* van den Broeck.
		François Ysermans, peintre.

Puisque Guillaume le sculpteur et Arrigo le peintre sont tous les deux originaires de la maison « de Croon » à Malines, on peut sans témérité en conclure qu'Arrigo Fiammingo, de la confrérie de Ste-Barbe de Florence, et Henri « uit de Croon », de Karel van Mander, admis en 1580 dans l'Académie de St-Luc à Rome, sont un seul et même personnage.

Pour plus de certitude, on trouvera reproduits ci-dessous les extraits des actes qui identifient les différents personnages cités, ainsi que les propriétaires de la maison « de Croon », et l'acte entier de vente de cet immeuble.

BIBLIOGRAPHIE

H. Coninckx, *Le livre des apprentis de la corporation des peintres et des sculpteurs à Malines.*

Ph. Rombouts en Th. Van Lerius, advokaat, *De Liggeren en andere Historische Archieven der Antwerpsche Sint-Lucasgilde, onder zinspreuk* « *Wt Jonste Versaemt* ».

Archives de Malines. Registres Scabinaux.

ANNEXES

Registres Scabinaux, n° 175, p. 61 r°.

1552, 13 Sept.

Henrick van den broecke ende Kathelyne van wouluwe zijn huysvrouwe hebben derve gegeven Gelise van hoollaert tot zijnen ende Kathelyne van den broecke zijnen huysvrouwe behoef een huis metten hove gronden gestaen inden eembempt alhier. Tusschen van clemmens erve aen deen zyde ende thuys dlam geheeten aen dander zyde. A. d. w. om dat erffelyck te besittene op eenen jaerlycken ende erffelycken chijs van vier karolus guldens van xl groote vlems tstuck... ende voerts op twaerscap ende voerchys van twee franssche stuvers den carmelyten alhier duer jaerlycx voer vuytgaende. Ende dit mits der somme van tweenvyftich karolus gulden eens gereet voer de bate.

De Liggeren en andere Historische Archieven der Antwerpsche Sint-Lucasgilde onder zinspreuk « Wt Jonste Versaemt » afgeschreven en bewerkt door Ph. Rombouts en Th. Van Lerius, Advokaat.

I, bl. 201.

..... Dit zijn haer vrijmeesters die zij ontfangen hebben (1557).

..... Giliaeme vanden Broeke, beeltsnider, alias Paludanus. « Guilliaem van den Broecke, Henricx sone, geboren te Mechelen, beeltsnydere » werd poorter dezer stad (Antwerpen) op vrijdag 15 december 1559.

« Item, betaelt meester Willem de Palude, van de drie beelden te maken, staende onder den balck van den cruce, sonder den steen xv £ *Rekening van* O. L. Vrouwekerk van Kersmis 1566-1567.

Willem van den Broeck, alias Paludanus, bouwde, in 1567, in de Vaertstraet, later de Rubensstraet, een huis genaemd *De Liefde,* gemerkt w. 3, n° 1447. Het werd in 1832 afgebroken. *Graf- en gedenkschriften der provincie Antwerpen, openbare gebouwen, 40.*

Willem Paludanus, vermaerde beeldsnyder, geboren, volgens zijn grafschrift, in of omtrent 1529, overleed den 2 meert 1579, oud omtrent 50 jaren, en werd in S. Jacobskerk, te Antwerpen, begraven. *Graf- en gedenkschriften, enz.,* II, 197.

R. S. n° 206, p. 125 v°.

1583.

Jooris ende Pietere van den broecke als met Raphael Paludanus oft van den broecke, momboirs overe de vyff minderjarige kinderen van wylen Guillam paludanus ende Sibille vansmare, hebben om den voirss. Raphael der voors. minderjaerigen broedere, in zynen noode handel ofte neyringe behelpich te wesen, geconsenteert ende hem speciaelyck ende onwederroepelyck geconstitueert als tot zyn eygen saeke om te mogen belasten oft vercoopen de rente van vierentwintich gulden zeventich stuyvers tsjaers erff. die penning zesthiene, ende dezelve rente hypotequeren ende bepanden op zyne ende der voorss minderjaerigen twee huysen met gronde..... genaempt de Lieffde, gestaen ende gelegen t' Antwerpen opde wappere.....

R. S. n° 217, p. 63 r°.

1595, 10 April.

Anthone Verstraeten backere heeft vercocht aen Pieter van den broecke schildere ende Iohanna van der Aa zyne huysvrouwe drye carolus guldens tstuck van dyen tot veertich groote vlaems gelts gerekent..... op ende aen een huys..... gestaen ende gelegen in den eembempt tusschen derffgenaemen pelgrine Van heffene ter eendere ende der kercke van Sinte Catherine erve ter andere zijde streckende achterwaerts tot op de volders hergracht.....

R. S. n° 219, p. 85 r°.

1597, 28 Januari.

Ioris van den broecke soo voor hem selven ende voor een vijfde paert, als inden naeme ende hem sterck makende over Charle van holaer daer moeder aff was Catherine van den broecke syn sustere was die gelycke vyffde paert competerende. Item Iohanna van der Aa weduwe pieters van den broecke cum tutore extramo voor haer selven ende voor so vele hair raect ende aengaet de voorschreven Ioris oick als wettich momboir ende inden naeme van de drye minderjarige kinderen desselfs wylen pieters ende der voorschreven Iohanna in hen vervangende franchois ysermans syne mede momboir voer gelycke vyfde paert ende voor twee vyffde deelen van 't vyffde paert dwelcke gecompeteert heeft Guillaume van den broecke. Item Vincent Carlanx, als

getrouwt hebbende Regina van den Broecke desselfs Guillaume dochtere, de selve Vincent oick als gemachticht soo van Raphael vanden Broecke, beeltsnydere voor hem selven, ende als met Elias paludanus momboiren ende inden naeme vande minderjarige Sibilla ende Emerantia paludanus, alias vandenbroecke henne onbejaerde susters, als van de voorscreven Regina syne huysvrouwe, by letteren van procuratien in date den xxj^{e} deser loopende maent January, gepasseert tot Antwerpen voor den notaris hendrick Van Cantelbeke ende zekere getuygen ons gebleken, tsaemen voor gelijcke vijffde paert ende voor de drij vyffde deelen van het vyffde part den voorscreven Guillaume gecompeteert hebbende, de voorscreven Joris int regardt van de voorscreven kinderen van Catherine van den Broecke totten nair volgende consent hebbende van de heeren weesmeesteren deser stede, ons gebleken by acte dair op geexpedieert in date den dryentwintichste deser loopender maent January onderteekent G. de Ophem. Ende de voorn. momboirs der voorschrevenen minderjarige Sebilla ende Emerantiana paludanus, consent hebbende van de oppervoochden der stadt Antwerpen op requeste gestelt in date den lesten decembris anno xv^{c} sessent negentich onderteekent Lambrechts, ons oick gebleken, hebben in dyer qualiteyt achtervolgende der viersschairen bouck deser stede, vercocht Jan ysermans maldere tot synen ende Anna claes syne huysvrouwen behoeve een huys metten hove gronde ende toebehoorten oick met het gebruyck van de water trappen des huyse ende zekeren anderen huyse gemeyn, de Croone genaemt gestaen ende gelegen inden eembeempt tusschen Pieter Rigouts erve ter eendere ende Jacob gheerart lynenwever erve ter andere syde A. d. m. waran. op vierentwintich stuivers den huyze van pitsemborch, dair jairlyck ende erffelyck vuytgaende. Ende desen coop is geschiet overmits der sommen van tweehondert dertich guldenen eens, de hondert lxv guldenen twelff stuivers dair af geset, ende de resterende vierentzestich guldenen acht stuivers te voldoene met bewyse van Rente aen ende tot behoeff van de voorschrevenen Iohanna ende haire kinderen.

H. Coninckx.



Mechelsche Folklore

(3de Reeks)

Gebruiken, Spreek- en Zegwoorden

In vroeger verschenen bladzijden werden oude gebruiken en gewoonten opgenomen, welke ontleend waren aan onuitgegeven archieven en kronijken. Wat daar hedendaags nog van overblijft of gekend is maakte het onderwerp van een daaropvolgende overzicht. Echter is die stof nog verre van uitgeput: maar er is niet altijd op dat terrein iets te oogsten dat mede te deelen is. Zonder dan daarvan af te wijken volgt men andere sporen, en zoo wagen we een uitstapje op een uitgestrekter gebied, in de wereld van volksgezegden of uitdrukkingen, waar men, eventwel niet zonder moeite, eenen oogst eigenaardig, karakteristiek en tevens rijk kan opdoen.

Wanneer men met vele deskundigen aanneemt dat door het woord *Folklore* moet verstaan worden wat het volk *gelooft* en *zegt,* is dit woord ook het juiste en beteekenisvolle dat op die verzameling van feiten, daden en gebaren kan toegepast worden. *Gelooven,* en handel en wandel schikken naar hetgene men gelooft, is de syntesis van gebruiken, gewoonten en wat daarmede onder het geschapene of het gemaakte in verband staat.

Al het overige stoffelijke behoort tot kunst- of nijverheidgeschiedenis of tot alles wat men maar wil, behalve tot zeden en gewoonten. *Zeggen,* is de manier waarop het volk *zich uitdrukt,* de taal van het volk; het engelsch woord *lore* verstaat daardoor iets dat zich onderscheid door eene bijzondere kleur, iets dat buitengewoon is, onbedacht. Is die volkstaal dan soms ruw, ongekunsteld, wel eens kwetsend in het oor, dat de lezer ze daarvoor echter, uit kieschheid of welgevoeglijkheid, niet afstootelijk vinde; want hij vergete niet dat ze ontstond in een midden waar men doorgaans niet gewoon is er *doekskens om te doen of te hangen,* en men, integendeel, zóó maar kortweg *het kind noemt met zijnen naam.* Zoo men dan den zoeker niet ten kwade duidt dat er niet uitsluitend peerlen in zijnen voorraad te vinden zijn, zal hij met minder schroom oogsten, en des te rijker en eigenaardiger ook zal deze oogst kunnen opgedaan worden. Doch, zal men wel eens zeggen, waarom zich nu juist met die *vodden* en *prullen* bezighouden of daarmede *inzitten?* want, zoo men over een veertigtal jaren was komen spreken van volksgebruiken, volksoverleveringen of volksuitdrukkingen, zoude men op een minachtend schouderophalen onthaald geweest zijn. Aan niemand zoude althans het gedacht zijn opgekomen dat er, in die schijnnietige en steeds misprezen grondstoffen, veel steekt, en van 't grootste belang voor geschied- en oudheidskunde. Immérs :

wat men aan de kinderen *vertelde!* het buitengewone, het wonderlijke dat hunne aandacht boeide en de oogen van gretigheid en weetgierigheid flikkeren deed, blijkt, hoe verbasterd ook, de naklank te wezen van sagas of geloofsbegrippen in de verste verte gekend of nageleefd;

wat de kinderen *speelden!* was slechts eene naäping van hetgene voor bejaarden, ernstige en belangrijke

handelingen van het dagelijks leven waren ; want : *zoo d'ouden zongen zoo piepen de jongen;*

wat men *zong!* was lief of leed, *de vogel zingt immers zoowel van ermoei als van weelde;*

wat men *zegde!* was de taal van het ongeleerde en in zekeren zin weinig beschaafde volk, dat toch ook gevoelde, leed en streef, zoowel als anderen door fortuin of rang begunstigd. Het volk las eventwel niet en daarom ontleende het zijne beeldspraak aan de onmiddellijke omgeving of aan wat het meest in 't oog of onder de zinnen valt, en het best kan toegepast worden op zaken of toestanden welke men meer kracht wil bijzetten of schilderachtiger wil bestempelen. Doch heden leest het volk boeken en nieuwsbladen; met het woord en met de pen, dient men hem dagelijks het verhaal op van het voorgevallene en tevens wat hem op den weg van beschaving en onderwijs moet vooruithelpen. Daarom wordt die taal van lieverlede minder ruw en meer geschaaft; doch verliest zij tevens die eigenaardige uitdrukkingen die toch eenen niet te misprijzen, zelfs kostbaren taalschat vormen.

Het volgende weze dit ons aandeel in het verzamelen van Mechelsche spreek- en zegwoorden, daar anderen (1) reeds, zich onledig hielden met plaatselijke kinderspelen en volksliederen.

Niet zonder moeite gelukt men er in, wanneer men het alledaagsche reeds aangeteekend heeft, iets nieuws op te pikken. Men rekene daarvoor niet op het jonge geslacht; dit heeft zijne zinnen op wat anders te zetten; dit droomt niet als van sport en spel en bekreunt zich weinig of niet om het overige. Bij bejaarde menschen is men nog het beste gediend, en vindt men de beste

(1) DELA FAILLE.

bron voor inlichtingen. Echter vermijdde men, ze daar over met opzet te ondervragen, want dan weten ze niets meer; men ga ze integendeel na in hunnen dagelijkschen handel en dan ontvalt hun onbewust wat men met gretigheid aanteekent. Zoo wordt men dan eindelijk beloond voor dagenlang geduld, onvermoeibare aandacht en dikwerf vergeefsche verwachting. Men late echter niets verloren gaan, en verstoote niet hetgene schijnt van weinig belang te wezen; men vergete niet dat, *wien 't kleintje nie begeert is het groot ook nie weerdt.*

Bij allen die we met ons inzicht bekend maakten, troffen wij de meeste bereidwilligheid aan om ons in te lichten. Doch vooral vonden wij ze, buiten onze onmiddelijke omgeving, bij onzen achtbaren voorzitter Kan. VAN CASTER. Het was hem steeds eene vreugde, wanneer hem iets in 't geheugen kwam of dat hij iets gehoord had, hetzelve aan te teekenen en het ons bij de eerste de beste gelegenheid in de hand te stoppen. Zóó ook den Heer doktor R. ANDRIES, die ons nen ruime voorraad volksuitdrukkingen mededeelde. Aan beiden en aan allen, nabestaanden, vrienden en kennissen die ons daar in hielpen weten wij dank.

De volgende plaatselijke zegwoorden zijn van tweederlei aard. Vooreerst de geschiedkundige of op grond van overleveringen rustende; de tweede zijn al deze welke in de eerste afdeeling niet begrepen zijn, en de eigenlijke beeldspraak vormen.

Het zal onnoodig wezen te doen opmerken dat, wanneer ze in persoonlijken zin worden toegepast, die spreuken onverschillig ook op welk geslacht gebruikt worden, met alleenlijk van lidwoord te veranderen. Ten ware de zin het anders vereischte, vindde men hier het mannelijk gebezigd of het onzijdig.

De aangenomen verdeeling is de volgende :

een handsvol oude gebruiken;

geschiedkundige of op overlevering rustende spreek- en zegwoorden;

andere volksuitdrukkingen, betreffende : geestenwereld en elementen ; de mensch met liefde en huwelijk, het kind en zijne spelen, het voedsel ; zedebegrippen ; zedeschetsen ; goede en slechte hoedanigheden ; toestanden naar geest en lichaam, enz.; kortom alles wat den mensch aangaat in zijn wezen, handel en wandel, wat ieder van ons een persoonlijk iets maakt onder het menigvuldige dat voortdurend onder de zon krioelt en zich onverpoosd voortzet.

Oude gebruiken

Bij den doop van een zevenste zoon

Reeds van vroeger bestond het gebruik dat vorst of koning peter was bij het doopen van den laatsten van zeven achtereenvolgende zonen. Zoo men zegt, dagteekent dit gebruik van de regeering van Karel den Vijfde wien men, bij, ik weet niet welke huldiging, eenen vader voorstelde met zijne twaalf zonen, welke allen ofwel geweest waren, ofwel zouden in dienst van den keizer gegaan zijn. Uit erkentenis wou de keizer voortaan peter zijn van den zevensten zoon. Wat er ook van weze mogen, ziehier een uittreksel van den doopregister der metropolitane kerk van den H. Rumoldus, op het stadhuis berustende, waaruit men iets verneemt aangaande de gebruiken bij dusdanige gelegenheid.

(1) Op den 4e Octobris 1615 soe es kerste ghedaen den sevensten sone van meester Jacus de Costere ende het kint heet Albertus

---

(1) *Chronologische Aanwijser*, 1615, bl. 57.

van den hertoch van Brabant; ende daer wierde voor het kint gedragen 11 witte flambeeuwen ende seve witte mede wasse (maeghde wasse) kersse, ende daer was eenen gewapende man die het kint naer de kercke droegh ende oock naer huys; ende wij behanden (behangden) de vunt rontomme met tappijte, het welck hier noynt by smans gedinckenisse en esse gesien geweest.

m) Jouff. Barbara Kimps.

S. Dns. Ludovicus Kimps canonicus Lic.

Jouff. Anna Kimps.

Peper Erwten

(Pepererwten huiske op O.-L.-Vrouwen Kerkhof)

« Ten jare 1580, den 17 January op Sint-Anthoniusdag wird wegens het broederschap van het Sint-Anthonis binnen de kerck van Sint-Jans, uitgedeeld aan de broeders en zusters van denzelven broederschappe, de jaersche gewoonlijke peper erwten (a). Voor een aardigheid, om te kennen de ingredienten de welke tot het maken van deze gebruikt werden, ende hunne quantitijd, heeft men goed gevonden te geven 't volgende extract uyt de Rekeningge die Christiaen Van den Bossche met Urbaen Van Laere als proviseurs van den broederschap van St-Anthonis in St-Janskercke (opmaakte) ..... beginnende te Kerssmisse 1579 en eindende Passchen anno 1580 :

(a) Geen broederschap oft vergadering zoo geestelijk als wereldlijk was er ofte op den dag van hunnen Patroon, deelde het aen de broeders (en susters indien er waren) peper erwten uyt (1) blykens alle de rekeningen van dien tijde, maer gedurende de jaren 1582 tot 1585, toen de rebellen de stad overweldigd hadden zijn de peper erwten, processiën, ommegangen enz. opgeschorst geworden.

(1) Inde rekeninge van de viscoopers binnen Mechelen sedert Augusty 1579 tot 1580 21 May waarvan de origineele op hunne kamer berusten, wird op verloren Maendag (19 January) aen een veertel erten 8 gulden (uitgegeven).

In de rekeningen van de viscoopers binnen Mechelen 1580 21 May tot 21 Augusty 1581 staet er op verloren maendag aen een veertel erten 4 gulden 15 stuivers, zoodat ten jare 1580 in Januari binnen Mechelen men een veertel erten betaelde 8 guldens, alwaer men dezelfde in Januari 1581 voor 4 guldens konde bekomen. Nochtans moet men bekennen dat het broederschap van Sint-Anthonis maer 5 guldens 3 stuivers hadden betaelt.

ierst een viertele erte (b) op St-Anthonis dach 1580	5 gulden 3 stuiv.
item drye quaert pepers, een once soffraen tsamen	2 gulden 6 stuiv.
item drye pont boter, 1 pont 6 stuivers. .	18 stuiv.
item een half quarteel zouts	83 stuiv.
item 75 halff houts een mutsaert	23 stuiv.
item Sr-Loiijs (c)	10 stuiv.
item de cock met sijn helper	16 stuiv.
item aen broot en bier tsamen	11 stuiv.
item de Bellemann	2 stuiv.

Uit het voorgaande kan men opmaken, dat het uitdeelen van *pepererwten,* eigenlijk eene uitdeeling was van erwtensoep welke op eene bijzondere wijze was gereedgemaakt. Het *pepererwten huiske* dat stond in de nabijheid van O.-L.-Vrouwen kerkhof, was dan misschien de plaats waar die soep bereid werd. Aangezien het groot getal leden welke van broederschappen of zoo iets dergelijks deel maakten — want er zullen weinige of geene uitzonderingen bestaan hebben — behoefde er een keukenmateriaal van tamelijk aanzienlijke groote en hoeveelheid om die klanten kunnen te bedienen. Geen wonder dan dat er daarvoor een huis werd in beslag genomen, dat dan ook aan die omstandigheid zijnen naam ontleende.

Desaangaande zegt de Z. E. H. Kanunnik van Caster het volgende in zijne *Geschiedenis der straten van Mechelen,* bl. 206 :

Aan het westeinde van O.-L.-V. kerkhof, op den hoek van de Ziekeliedenstraat, stond, tot in 1882, een klein gebouw, vroeger bekend onder den naam van *Peper en eerten huisje.* Verbeeld u

---

(b) Eerst laet men de erten heel van een sieden, sommige doen ze door eenen temst ofte doeck; andere gebruyken de erwten met pellen en al. Waerna men er de ingredienten in doet ende ges.... laet koken.

(c) Volgens de rekeningen van 1577-78 was dit de naem van den kok die de erten gereet maekte.

eene plaats omtrent tien of vijftien voeten vierkant, met grooten schoorsteen, waaronder koperen ketels aan kunstig gesmede schakelhaken over de gloeiende kolen van een houtvuur te koken hangen. Zulkdanige moest de keet of keuken zijn waar men den processiebrei bereidde voor de leden van het broederschap van 't Heilig Sakrament, des Zondags na den uitgang. Volgens de rekening van 1549 beliep de onkost 14 gulden 12 stuivers, waarin begrepen 1 stuiver voor het dragen der gekookte spijs naar den hof der Ouden booggilde, waar de maaltijd moest plaats hebben.

Later volledigde de achtbare schrijver mondelings het voorgaande met te zeggen, dat iedere persoon daar nog een *broodje van 'n oord* op den hoop toe bijkreeg.

Papen vasten avond

Men zegt dat de Zondag voor Aschwoensdag, *Papen vasten avond,* genoemd werd. Zoo het schijnt zou paus Telesphorus aan alle geestelijken bevolen hebben van den Vasten te beginnen des Maandags voor Aschdag. De dag te voren, wezende Zondag genaamd « Quinquagesima », was dan wel voor deze personen vasten avond en van daar *Papen vasten avond.*

De Vasten uitkloppen.

1737. 15 April. Is verboden aan de straetjongens *den vasten uyt te kloppen,* alzoo dezelve gewoon waeren van 's woensdags voor Paesschen tot Zaterdags met haemers te kloppen langs de stad op deuren en vensters der borgers, op boete van 3 gulden.

Volgens Reinsberg-Duringsfeld (bl. 238) deden de koorknapen in de kerken iets dergelijks des Zaterdags voor Paschen met het rouwgewaad uit te kloppen waarvan de priesters zich ontdeden vooraleer de « Gloria » aan te heffen. Is het misschien eene naäping van het gedommel dat, met het afloopen der « donkere metten » van 's woensdags af, werd veroorzaakt door het

geruchtmakende toeslaan der zangboeken of het laten neervallen der zitbanken, om het einde van 't officie aan te kondigen?

Scorsel woensdag

Ten jare 1514, den 4 April (op scorsel goensdach) is overleden Mathys de Meyere kerkmeester der parochiale kerke van Sint-Jans binnen Mechelen; hem volgde in deze bediening Rombout Smets....

Nota : Scorsen woensdag valt jaerlijks woensdag in de goede week. (Chr. Aanw).

Sprekende van het beleg van Mechelen van 1302, geeft *De Munck* in zijne *Gedenkschriften* enz., bl. 171, een uittreksel van de *Oude Legende* van den *H. Rumoldus,* waarin te lezen stond, dat de relikwieën van dezen beschermheilige rond de stad werden gedragen en dat daarna de stad ontzet werd «.... *dit mirakel geschiede op ten SCORSEL Woensdag, daer God in der eeuwicheyt af moet geloeft zijn.* »

Fooiën of drinkgeld

Menigvuldig zijn de wijzen waarop men, wien het aangaat, denken doet aan het geven van fooi of drinkgeld. Terloops halen wij hier het volgende daarover aan :

Wanneer een in opbouw zijnde huis in 't droog is, dat wil zeggen, onder dak staat, steekt men vaandels op de kruin van 't dak; vroeger was het 'ne mei- of boomtak met vaantjes van klatergoud en gekleurd papier versierd. Dat is eene welgekende uitnoodiging aan den eigenaar om de werklieden te vergasten of te trakteeren. Soms ook wanneer hij voor de eerste maal den drempel van zijn huis overschreed — of wanneer hij of iemand die hem eigen is, voor de eerste maal in eenen werkwinkel of op eene werkplaats komt, wordt hun met het zelfde inzicht de *schoenen geveegd.* Ook nog bij huwelijken,

wanneer de jonge getrouwden huiswaarts keeren, spreiden de dienstboden of eenen witten doek, of wat anders, voor de voeten uit der aankomenden die, er over gaande, alzoo het huis binnentreden. Meermalen strooit men zand op den weg dien zij volgen moeten of gesneden papierkens.

Geschiedkundige, of op overlevering rustende spreek- en zegwoorden

Str... van nieuwen heering is te Mechelen verschen visch
(wordt spotsgewijze gezegd
wanneer iemand aan 't zwetsen is of aan 't grootspreken)

De haringhandel was te Mechelen, in vroegere eeuwen, eene belangrijke bron van winstgevende komerschappen; in andere woorden werd op groote schaal gedreven, en wel zoodanig dat nog in de XVI[e] eeuw de spraak ging dat de haring te Mechelen zoo overvloedig was als de « aubergines » te Tolede en de straatschuimers te Sevilla. (Les harengs à Malines, sont comme les aubergines à Tolède et les malandrins à Séville).

In ambtelijke oorkonden treft men menigvuldige bewijzen aan van dien hedendaagsch gansch verloopen vischhandel. In de vroegste schepenboeken zoowel als in losse stukken waar er spraak is van koopen, verkoopen, verhuren, enz., van vaste goederen, treft men niet zelden melding aan van « pendicula » gezegd « haringhangen »; deze waren dus aanzien als eene inrichting, eene bijhoorigheid, belangrijk genoeg om in het beschrijf van de goederen plaats te vinden. Ons dunkens waren het afzonderlijke gebouwen, waarin houten toestellen

geplaatst waren, voorzien van horizontaalliggende ronde latten of dunne stokken, haringspetjes genaamd, waar de visch langs de wangen werd aangeregen en zoo gedroogd. Meest allen waren gelegen op beide oevers van de Dijle : in de omstreken van de O,-L.-Vrouwstraat van den eenen, IJzeren Leên, Nauwstraat, enz., van den anderen kant.

Te Aalst en omstreken vindt men nog haringrookkerijen.

Dat er onder het volk eene uitdrukking kwam en bestaan bleef die aan dien tak van vroegeren welstand te Mechelen herinnerde, zal dan niet al te vreemd schijnen. Des te meer nog, dat er in bovengemelde stukken, wanneer er eene verbintenis moest aangegaan worden, voor eenen gestelden tijd, of iets in dien aard, er ook wel eens spraak was van « eenen natten haring tijd » (1374), dus gebruikt zooveel als Paaschtijd, kriekentijd, enz.; een bewijs te meer van de belangrijkheid van dien handel, dat dan ook niet kan in twijfel getrokken worden.

Dat de haring te Mechelen geschiedkundig befaamd was, bewijst het volgende. In eene kronijk van Nicolaas Steylaert, zegt DE MUNCK *(Gedenkschriften, enz.*, bl. 173) waar er gesproken wordt over het beleg van Mechelen van 1302, leest men :

De Lovenaers werden gejaecht tot in de Lipse, dewelcke in het vluchten twee voederen Boxharinck verlieten, waer af de Mechelaers het eene aen haer wedersonden, op datse eten souden, het ander voeder dat brachten ze mede tot Mechelen in de stadt, ende gaven elck daer af te eten, ende alle degene die daer af aten, die waren vrij poorter.

Om half acht trokken de boeren de wacht,
Om half negen kwam ik er eenen tegen,
En om half tien was er geen eenen meer te zien.

Men vraagt zich af of hier niet wordt gezinspeeld op den inval der boeren te Mechelen in 1798. De uren schijnen overeen te stemmen met de uren van dezen oploop. Men weet dat het de boeren waren van den omtrek, die te Mechelen de fransche soldaten overvielen; dat ze echter welhaast moesten zwichten voor het groot opkomende getal hunner vijanden, en er, buiten de dooden en gekwetsten, 41 boeren gevat werden en daags daarna, op Sint-Romboutskerkhof, door den kop geschoten. Dit voorval, dat zich op menige andere plaatsen ook voordeed, wekte groote opschudding, en bleef lang in het geheugen der bevolking. Wanneer men over eenige jaren alom het eeuwfeest dier gebeurtenissen vierde, werd te Mechelen de omgebrachte boeren, ter herinnering, een groot metalen kruis opgericht, op de plek waar de strafuitvoering had plaats gehad.

Ende dat is het out seggen :

Als die van Mechelen in den Vasten noodt hadden van spijse, sprack men van peise (AZEVEDO, *Chronycke van Mechelen*).

Deurckens toe, de Mechelaers komen (Remerus VALERIUS, *id.*).

Deze twee gezegden hebben betrekking op het beleg van Mechelen in 1302.

Spottender wijze kan men het eerste gebruiken wanneer men wil te verstaan geven dat de nood dwingt. Daar het juist in den Vastentijd voorviel dat de stad omsingeld was, waren de Mechelaars wel verplicht den vasten streng te onderhouden, wilden zij, ten lange laatste, geen broodgebrek hebben. Het is ook omdat ze daaraan leden, dat ze in de Goede Week peis vroegen en niettegenstaande eenige dagen later uitvallen waagden met goed gevolg bekroond; onder andere overvielen ze

duchtig de Brabanders en joegen ze op de vlucht. Dit gaf oorzaak aan het ontstaan van het tweede gezegde, dat de onverwachte komst der Mechelaren herdenken doet.

In 't jaer 1259 zijn de Beggijnen gaen woonen buyten de stadt, omtrent Ste Cathelijne poorte, welcke daer soo vermenigvuldigd zijn, dat aldaer ten tijde van Merten van Rossum 1800 beggijnen waeren, sonder de jonge maegdekens, die daer in groot getal ter schole lagen. Daer was in dien tijdt van het Beggijnhof dit spreekwoordt :

Op het Beggijnhof weet men al wat in de stadt geschiet :
Maer in de stadt van het Beggijnhof het minste niet.
(Remerus Valerius, op. cit., bl. 101.

Het voorgaande beteekent zooveel als wilde men zinspelen op geheimhouding of op die soort van menschen die een ander uithooren en over hunne eigene zaken zwijgen. Voor het laatste geval kan het doorgaans het best gebruikt worden.

Wanneer men uitdrukken wil dat men eene eerste maal slecht gevaren is, en daarom het geenen tweeden keer graag beproeven wil, werd er gezegd :

'T was als beggijnen voeren : het was haer lieder eerst, 't mocht wel haer laetste zijn, omdat die beggijnen, ondanks de waarschuwingen van haren pastoor, hadden willen deel nemen, met de andere geestelijke ordens van de stad, aan de plechtige intrede te Mechelen van Karel de Stoute; daar het dien dag stikkend heet was, waren er velen van die beggijntjes onpasselijk geworden, en moesten naar huis gedragen worden ; zoo werd de lust haar benomen om nog eene andere maal het spel te wagen. (Men zie de eerste reeks onzer *Mechelsche zeden en gebruiken*, bl. 31).

Eene beggijne daghuur

Om in het oud Beggijnhof aangenomen te worden, moest men door handwerk zijn leven kunnen onderhouden, of een inkomen genieten van 100 franken. Om de nietigheid van dien eisch te doen uitschijnen, zeide men en zegt men nog heden, als iemand eene *spel* vindt : « hij heeft 'n beggijne daghuur gewonnen ».

Half acht is d'uur daer ik naer wacht, zei het beggijntje, en ze liep het hof af. Wordt doorgaans gezegd wanneér iemand alles laat staan wat staat en zich spoedig weg maakt zonder zich nog om iets te bekreunen.

Ge kunt zien aan 't strooisel welke processie dat uitgaat

Er waren tot op het einde der XVIIIe eeuw te Mechelen twee processiën ter vereering van den H. Rumoldus : De eerste, in 1303 vastgesteld op den Woensdag in de Goede Week, later verschoven op den derden Paaschdag, werd in 1757 tot den derden daarop volgenden Zondag verzet, en eindelijk op den 4^den^ Zondag in 1874, onder Z. E. Cardinaal Sterckx, zaliger, wanneer de feestdag van de Bescherming van den H. Joseph, tot de gansche H. Kerk uitgebreid, op den 3^den^ Zondag den voorrang bekwam. Zij diende ter herinnering van den heldenmoed onzer voorvaderen in den strijd tegen Braband. Men noemde ze Peys-Processie. De tweede was van ouds in gebruik tot nagedachtenis der martelie van onzen heiligen stadspatroon.

De omgang begon aan de kerk, en van daar volgde men den Steenweg, de IJzeren Leen, de Grootbrug, de Guldestraat, de Koornmerkt en de Hoogstraat, om van dàär, rechts de Vestbergen op te gaan en dezelve rond de stad te volgen tot de overste poort. Dan trok

men weder de stad binnen langs dezelfde straten hier voor genoemd, naar de kerk terug.

Op de vestbergen, die niet bewoond waren, kon er geene kwestie zijn van den grond met groen en bloemen te bestrooien; maar in de straten was dit gemakkelijk te doen. Nochtans dient hier het onderscheid gemaakt, waardoor zoo wij denken het hierbovenstaande spreekwoord ontstaan is.

Voor de *Peys-processie,* die in het vóórjaar, omtrent Paschen plaats had, was aan bloemen strooien niet te denken, vermits men alsdan in sommige jaren zelfs aan eenvoudig loofstrooisel gebrek hebben kon. Ook bepaalde men zich in dergelijke gevallen met lisch of spaansche haag op den doortocht der processie te werpen.

Maar in de maand July was er voor de *Kermis-Processie* geen verkort. Alle planten hadden hun loof, alle bloemen waren ontloken, en dan kon men gemakkelijk den bodem der straten langs dewelke men de Heilige Relikwiën van Mechelen's beschermheilige omdroeg, met een veelkleurig en welriekend bloementapijt bedekken.

Te beginnen van 1636 is het Allerheiligste Sacrament in de *Omgang-Processiën* niet meer gedragen geworden. Van dan af ook werd er in deze laatsten geen licht meer gedragen en waarschijnlijk niet meer gestrooid; dit wijzigde wellicht eenigzins de vroegere beteekenis van het spreekwoord, dat in menigvuldige gevallen kan toegepast worden.

Nen Titus zetten

(Wil zeggen afwezig zijn zonder zich te doen vervangen of verontschuldigen)

Die spreuk ontstond in het Groot Seminarie te Mechelen op de volgende wijze. Ten jare 1855 vierde

men de uitspraak der Onbevlekte Ontvangenis der H. Maagd, op eenen Zondag in Meert. De leerlingen van het Groot Seminarie die op den binnenpand uitzicht hadden, hadden de vensters hunner cellen verlicht en met transparanten en verzen versierd.

De Seminarist Verheyden, bijgenaamd *Titus* (1), wilde van op zijne kamer door de opgelichte gordijnen eens in 't genipt nazien wat de andere makkers zoo al gedaan hadden. Die van beneden riepen hem toe : « Titus, alleman ziet u staan; stopt u »; En hij antwoordde in zijne gouwspraak : *Ze kinne me nie zien.*

Den volgende Zondag als de Seminaristen naar de Hoofdkerk gingen om den dienst bij te wonen, ontbrak er een, en diens plaats in het gestoelte bleef dus ledig.

Na den dienst verweet men hem zijne afwezigheid. En hij antwoorde : « Ik heb me doen vervangen door Titus en dien hebt ge waarschijnlijk nie kunnen zien ».

Vandaar het gebruik van in de Koordiensten eene opengeblevene plaats met benaming *Titus* te bestempelen.

't Is den duvel met z'n moeïr (moeder)

Wordt gezegd van iets dat groot, of kostbaar, of wonderlijk schijnt te zijn, en eigentlijk, op den keper beschouwd, veel van zijne waarde verliest.

In het relaas dat Nicolaes Steylaert gaf van het springen der Zandpoort, gebeurd op 7 Augusti 1546, leest men daaromtrent het volgende :

In 't jaer 1548 soo loste men in den may te Mechelen alle het groot geschut van Saxen, ende van Hessen, welcke waeren 110 stucken, onder de welcke waeren drij mortieren, ende twee geheele

(1) Geboortig van Willebroeck, overleden 17 Januari 1876.

groote stucken, geheeten *den duyvel ende syn moer,* dewelcke alle gegoten waeren van clocken; ende twee bussen waren der gegoten van de minne broeders clocken, waer op gefigureert stonden veele schampen tegen de geestelijckheyt; dese stucken die te Mechelen gecomen waeren en was maer een derde paert, waer aff het tweede paert was bij den Roomschen Conink, ende het derde paert in Spaniën.

In hetselve jaer, soo quamen te Mechelen uyt Engelant te coope veel kerckelijke dingen, gelijck als houte ende steene belden, ende sepulturen, die aldaer in Engelant uitgeworpen waeren.

Zoo bovengenoemd zegwoord zijn ontstaan niet dankt aan de hier aangehaalde omstandigheid, dan heeft men hier toch het bewijs dat het, zooals men zegt, *zoo oud is als de straat,* hetgeen toch niet te misprijzen is.

Volksuitdrukkingen

Den Duivel

Hij was als van den duvel geslagen, *sprakeloos.*

'T gaat er gelijk den duvel in Noorwegen, *ruzie, hevig gekijf.*

'n duvel houdt er de keers, *in 'n huishouden waar er nogal eens ruzie gemaakt wordt.*

Als men van den duvel spreekt ziet men zenen steert, *als men van iemand spreekt komt deze dikwijls onverwacht aangegaan.*

'n huis zonder kruis is 'n duvelshuis, *eene zinspelling voorzeker op het gebruik hieronder breedvoeriger besproken.*

Loopen ofdat men den duvel gezien had, *haastig verdwijnen.*

Hoe meer dat den duvel heeft hoe meer dat hij hebben wilt, *begeerlijkheid.*

Hij slaagt er op gelijk den duvel op Geeraard, *iemand ferm aframmelen.*

Den duvel veur zenen nieuwjaar krijgen, *bekeven worden.*

Een keersken veur den duvel branden, *vleien, toegeven.*

't Trekt hier gelijk in 'n hellegat, *wind-trok.*

Lupt naar den duvel, *verwensching.*

Iemand den duvel aandoen — op 't lijf jagen, *kwaad maken.*

Bij den duvel te biechten gaan, *zich vertrouwen aan eenen vijand.*

Duvelsbrood, *kampernoeliën.*

Tegen 'nen hoogdag of groote feestdag gebeuren er veel maleuren, omdat den duvel dan rond loopt om de menschen tot kwaad te stoken of kwaad te doen.

Op den buiten wordt er nog boven de staldeuren en ook boven andere deuren of welkdanige openingen van huis of schuur, met witte kalk een kruis gemaakt om te beletten dat de duivel langs daar zoude binnen komen.

Een typisch voorbeeld daarvan vinde men in nevenstaande figuur, voorstellende « 't Prinsenhof », eene tamelijk groote hoef, toebehoorende aan den hertog van Arenberg, en gelegen bezijden den ijzerenweg van Mechelen naar Antwerpen, op het grondgebied der gemeente Duffel. Men ziet dat er weinige openingen zijn of er is bovenaan een kruis gewit.

Dit godvruchtig gebruik word steeds zeldzamer onderhouden. Van jaar tot jaar vergeet of verwaarloost men soortgelijke kruisen eene nieuwe laag witsel te geven. De aluitwisschende hand van den tijd doet ze van lieverlede verdwijnen, zoo ze niet overschilderd worden door die reusachtige reklamen, met in 't oog springende kleuren, die den voorbijganger herinneren aan moderne firma's, aan uitheemsche bad- of speelplaatsen, en meer dergelijke.

Wien zal het verwonderen, dat er te Mechelen en omstreken onder het volk sporen te vinden waren of nog zijn van geestesverschijningen, spookvertellingen, enz. Wij hebben persoonlijk weinig of niets daarover kunnen opdoen, alleen het volgende : dat het soms voorviel dat de eene of andere nachtraaf, bij het naar huis toe keeren, wel eens aan 't dolen geraakte en zich de gansche nacht afmatte om te vergeefs zijn huis te vinden. Met het



" 't Prinsenhof " te Duffel

krieken van den dag bevond de sukkelaar zich op eene eenzame en verlatene plaats, of in het midden van een moeras, vanwaar hij dan, gansch uitgeput, den weg naar huis vragen moest. Was het 'ne kwelgeest die hem daar gebracht had, of eene afwezigheid van geest veroorzaakt door den « Mechelschen Bruinen die hem bij den kop had gepakt » ? dat zullen we *God en de meulder laten scheeën.*

In de nagelaten handschriften van wijlen M. Ed. De la Faille, vonden wij desaangaande het volgende, waarvan wij het oorspronkelijke opstel eerbiedigen.

Kleudde met z'ne bellen

Kleudde met z'ne bellen was geen dwerg noch reus. Hij was een wel gespierde kerel van middelmatige gestalte, die door allerhande poetsen, zoowel de ouderlingen als jonkheden den schrik op 't lijf joeg. Zelden vertoonde hij zich zichtbaar. In de nabijheid van de rivier de Dijle en derzelver afloopen hield hij zich inzonderheid op en het was in die waters dat hij menige burgers insleepte en weinige er maar door belofte aan eene gewisse dood konden ontsnappen. Veel hield hij van kaart spelen. Zoo speelde hij eens met de kaarten in eene herberg op Nieuwendijk, en liet al de spelers de winst opstrijken. Opgeruimd verlieten zij de herberg en wenschten een goeden nacht aan den verliezer. Zij wisten niet dat hunnen speelgezel Kleudde geweest was. Nauwelijks hadden zij de Vrouwvliet bereikt, alwaar destijds nog geene brug lag, of Kleudde stond te midden van 't water om hun den doorgang te beletten. In een omzien had hij zijne drij speelmakkers bij het lijf en gaf hun eene dopping die nooit een waterhond ondervonden heeft. Het op hulp roepen was ijdele moeite. De Hellebardiërs die in 't Schrans de wacht hielden, hadden bij het erkennen van Kleudde hunnen post

verlaten en de vlucht naar de stad genomen. Al wat de kaartspelers wisten te vertellen na den nacht daar doorgebracht dat ze geen denier op zak meer hadden.

Stallichten

Rond den poel, op Neckerspoel, welke in den zomer van 1874, gevuld werd, vereenigden zich des nachts honderde en honderde stallichten (1). Wee den voorbijganger die aan deze lichtjes zegde : « Ik doop u in den naam des Vaders, des Zoons, en des heiligen Geestes. Amen », mits hij dan van een zoo overgroot getal lichtjes omringd werd, welke allen verlangden om gedoopt te worden, dat hij zich in de onmogelijkheid bevond aan het verlangen te voldoen en dan door de stallichten medegesleept werd tot in den poel, waarin hij ongenadiglijk moest verdrinken.

Nachtmuziek

In de uitgestrekte weiden en bouwlanden, gelegen tusschen Eleweyt (2) en Mechelen, konden de voorbijgangers alle nachten een lieflijke vrouwenzang, begeleid van een zoetluidend muziek, hooren. Niemand heeft nooit het gezelschap van zangeressen en muziekanten kunnen naderen, want telkens men er zich heen begaf, verwijderde het zich in het uitvoeren van de aangenaamste melodijen.

(1) Stallichten zijn volgens het bijgeloof kinderen die geen doopsel ontvangen hebben.

(2) Te Eleweyt wordt nog steeds gesproken van een « goûwe Mahomet » of eenen, sinds onheugelijke tijden, daar verborgen schat.

Het wit schaap

Alwie des nachts over Neckerspoel ging mocht verzekert wezen van door een wit schaap voorafgegaan te zijn dat door niemand kon aangeraakt worden. Wanneer het een inwoner van de stad was, zag deze het dier verdwijnen met door de Neckerspoelpoort te springen vooraleer dezelve geopend werd. Een gehuchtbewoner, hij zelf heeft het mij gezegd, zag eens, wanneer hij van Pasbrug huiswaarts keerde, het van hem verwijderen, na door hagen, ja zelfs door boomen en door zijne huisdeur gesprongen te zijn, zonder hagen, noch boomen, noch de huisdeur beschadigd te hebben.

Een enkele bemerking weze over het voorgaande gemaakt. Op de plaatsen waar zulke sprookjes ontstaan zijn mag men doorgaans zeker zijn dat er bij opgravingen iets of wat aan onheugelijke tijden herinnerende, zal gevonden worden. Het zijn als zoovele aanduidingen die den zoeker geleiden naar ontdekkingen van het grootste belang op vooronderlijk of voorhistorisch gebied. Daaromtrent herinnere men zich de opgravingen met dergelijk gevolg in de weiden van Neckerspoel bij de Dijle, alsmede te Hofstade, dicht bij Mechelen. Ettelijke voorbeelden elders komen die meening staven.

Wéérkunde, wéérvoorzeggingen, enz.

't Zal gaan ratten spâwen, *hevige regenvlaag op handen.*

Als de katten zich wasschen tot achter d' ooren, is 't teeken van regen.

Regen voor acht uren, blijft nie duren.

Als 't regent is 't weer gezegend.

Somervlagen duren geen dagen.

't Is kermis in d'hel, *wanneer de zon schijnt en het terzelfdertijd regent.*

Als 't zoet riekt is 't teeken van regen.

De merel is 'ne watervogel. *Als hij fluit is 't teeken van regen.*

Als 't dondert op naakte boomen zal 't ne weeke zomer zijn.

Als 't blaaskens regent, duur 't nie lang.

In de meert is 'n vloei er zeven weerd.

Als 't kinneke is geboren hebben de raapkens hunne smaak verloren, *Kerstmis.*

De zon en de maan
En de neus van Ariaen,
En de pot en de pan
En het neuzengespan;
En zoo voeren wij den wagen } Zodiak?
Den wagen dat is
Maar daar is de vis
Die bedrieglijk is.

Liefde en huwelijk

Hij vliegt met strooi, *verliefd.*

Die 't onderste van 'n flesch drinkt en onder 'nen balk zit trouwt in 't jaar.

Die uit een gescheurd glas drinkt trouwt met 'n weêf.

Hij of zij geraakt nie van de merkt, *niet getrouwd.*

Zij zal op heur hemd blijven zitten, *niet getrouwd geraken.*

Vruchten voor hunnen tijd zijn 'n bruid of 'n lijk.

Op ieder potteke past 'n scheeltje, *als antwoord aan iemand die wanhoopt van eens te trouwen,* of *van iemand die men nooit dacht getrouwd te geraken.*

De beste koeiën blijven op stal, *'t zijn niet altijd diegene die men het meest op straat ziet, die de beste huisvrouwen zijn voor later.*

Met den avond zijn alle kattekens grijs, *in den donker of in 't genipt ziet men niet nauw.*

't Is nog veêr van lachen zei de bruid en ze greês, *de uitkomst is nog onzeker.*

Zoo dun als de liefde, *klein, nietig.*

Waar iemand trouwt of sterft wordt er altijd geklapt.

Daar kan nog ne zwerte met ne witte tusschen komen, *zoolang als 't huwelijk niet voltrokken is kan het nog uitbranden.*

De speelman zit nog op 't dak, *eerste dagen van het huwelijk.*

Moeder staat me kappeke fijn *(bis)*
Me lief zal 't avond komen,
Met een rood kazaksken aan,
En een hoedje naar de mode.
Keert u eens om, reuzke, reuzke!
Keert u eens om, reuzegom.

stroof op de wijze van 't reuzenlied.

Een keersken veur Antoon,
En daar meê is 't geflikt;
't Is immers de patroon
Die tegen de jonkheid knikt.

ten dienste van verliefden.

Keersken in de lanteern
Den domp die vliegt er uit
En de meiskes gaan zoo geern
Met haar kaprisken uit.

Ne gooië man, nen braven man,
Ne man van complaisance;
Hij wiegt het kind,
Hij roert de pap
En hij leut zen vrouwke dansen.

goedaardige echteling.

't Kind heeft suiker gek.kt, *wordt gezegd van de suiker die met den doop door peter, meter of ouders, aan familie en kennissen wordt uitgedeeld.*

Om het kind de tong los te maken doet men het herhaalde malen zeggen :

De kat die krabt de krollen van den trap,

of :

Wit peerd, zwert peerd,

of iets dergelijks.

Om de kinderen de vingeren te leeren kennen, of tellen, of er mede te spelen, zegt men, achtereenvolgens elken vinger tusschen duim en vinger nemende :

Dien heeft de koei gekocht,
Dien heeft ze thuis gebrocht,
Dien heeft ze geslagen,
Dien heeft ze geeëten,
En klein Patierteke heeft ze uitgescheten.

Nog slaagt men lichtelijk het kind in 't plat van de hand en men zegt :

Plek naar de merkt,
Koopt een koei,
Een beetje lever toe,
Een beetje pens,
Veur de zieke mens.
Krem, krem, krem,

en men kittelt het in palm van d'hand.

Wanneer een kind den oûman (niet goed opwilt) heeft, gaat men met het hemd ervan naar Strombeek (1), waar men dit dompelt in eene daarvoor welgekende beek of bron. Blijft het hemd boven drijven, dan zal het kind genezen; gaat het onder, dan sterft het kind.

Ons wetens wordt dit gebruik heden nog onderhouden.

Pas op, want als 't klokske van Rome luidt blijft uw gezicht zoo staan, *zegt men aan kinderen wanneer ze een schêef gezicht trekken.*

Als is 'n moeder nog zoo arm ze dekt zoo warm.

Eentje dood is eentje in de schoot, *wordt gezegd bij het overlijden van een jongjarig kind.*

Haagweêf, *vrouw die van haren man verlaten is.*

Als 'n oûw schuur in brand geraakt is er geen blusschen aan, *overjarige liefde; wordt gezegd van een bejaarde persoon die verliefd is en gaan trouwen wil.*

Met 't fluitje gewonnen en met 't trommeltje verteert, *overvloedig en gemakkelijk gewonnen en nog gemakkelijker opgedaan.*

(1) Tegen Laeken, Jette, enz.

Die den zot trouwt voor den pot, verliest den pot en houdt den zot; die het wijf trouwt om het lijf, verliest het lijf en houdt het wijf, *wordt gezegd van diegenen die trouwen alleen om uiterlijke of stoffelijke hoedanigheden of voordeelen.*

Uit 't bed klapt men niet, *men klapt niet aan vreemden van huiselijke zaken.*

'n Zatte vrouw is nen engel in 't bed.

Alle vrijers zen geen beddeleiers.

Als de peerden niet gelijk trekken kan het niet gaan, *als man en vrouw niet zamen werken, gaat het niet vooruit in 't huishouden.*

'n Kinderhand is gauw gevuld, *de jeugd is met weinig tevreden, of krijgt voldoening met weinig.*

Loopen met vliegende vaandel, *met het hemd uit de broek; metter haast ievers naartoe willen.*

Kinderliekens — Telliekens

Hanske van Cappellen,
Gink een eitje pellen,
Het eitje viel in d'assche,
Hij ging er henen tasschen.
Hij verbrande zenen kleinen vinger,
Hij gink er een lieken op zingen.
Een lieke van Sinte Cathelijne,
Leut het zonneke schijnen,
Leut den regen overgaan,
Dat de kinderkens schole gaan.
Wie zal ze leeren?
Onze lieven Heeren,
Wie zal ze houwen?
Onze lieve Vrouwe,
Wie zal ze t'eten geven?
Sinte Peeter de gooie man,
Met zen sleutels in zen hand.
Hij liet zen sleutels klinken,
Op 'n glasen pintje,
Op 'n glasen vat,
Daar den heiligen Engel op zat.
H. Engel Sinte Machiel,

Ik beveel u men lijf en ziel;
Men ziel is in den Hemel,
Hooger als ne kemel,
Hooger als nen blonten kop.
Blonten kop van Speunje,
Appelen van Oreunje,
Peren van den hoogen boom,
Al die 't leste speleken steekt,
Die heeft de gâwe zilveren kroon.
De kroon die staa gespannen,
Met zeven ijzeren bannen,
En al de kinderen die stât zen
Worden daar aan g'hangen.
Zemelen in, zemelen üit,
Smet (naam van het kind dat moet weggaan) *de venster uit.*

Een lieken.
Van appelen, peeren, krieken,
Den boer heeft in zen hem gek.kt
En leut zen vrouwke rieken.

Sinte Merten kan niet k.kken,
Want zen g.t is toe gebakken,
Trek maar aan, trek maar aan,
En zen g.t zal open gaan.

Bij 't spelen met de kaarten

't Valt gelijk klokspijs, *de troeven of zekere kaart valt regelmatig.*

Allo is 't 'n kaart of ne mutsaard! *niet te lang dralen.*

Hebt g'et? 'k Heb noch nie veur ne vos te biechten *(Limburg).*

Eten en drinken

Wat door den roeper kan, gaat door den poeper, *door de keel kan door het g....*

Rapen doet het g... gapen, en weutelen (wortelen) doet het g... spreutelen.

Vandaag gemalen, morgen gebrouwd en overmorgen uitgepist *(bier).*

Kleermakersgebraad. Zoo heet men te Mechelen heel gebakken appelen, zooals men ze bij winterdag bij wijlen rondleurd. Die appelen werden vroeger, naar het schijnt, grootendeels verbruikt door de kleermakers, die wegens hun aanhoudend zitten geene zware spijzen verteeren konden. Daarom zei men ook dat zij maar een darm hadden en deswegens geen ander voedsel in de maag dulden. De kleermakers, zooals men weet, zitten niet op stoelen maar op verhevene wijde tafels, waarop zij de stoffen, die zij bewerken, goed kunnen openspreiden zonder ze den grond te laten raken, en zoo bewaren zij dezelve tegen alle bezoedelingen. Daar die tafels veel gelijken aan eene soort van schavot of verhoog, geeft men te Mechelen aan den kleermaker den naam van *schavotspringer.*

Bitter in den mond maakt 't hert gezond, *gezegd bij 't nutten van bittere spijzen.*

Hij kan géen pap meer zeggen, *goed gevuld.*

Buiksken vol, herteken rust, *verzadigd naar lichaam en dan gerust.*

'k kan nie meer speêken (spuwen), *dorstig zijn.*

'k zien ze vliegen, *honger hebben.*

Ne keer duimen, *van een glas de weerde drinken van eenen duim.*

In de herbergen was het vroeger de gewoonte van te zegggen aan de of den patroon die het glas bier aanbracht : « drinkt eéns mêe », of « doet eens mêe ». Zelden of nooit werd zulks geweigerd : weigeren werd zelf als eene beleediging aanzien.

Hij heeft 'nen droogen lever, *drinkt veel.*

't Is 'nen herberg pileer, *veel in de herberg zitten.*

Ne pater gaat nooit alleen op termijn *of* men kan niet op een been loopen, *om iemand aan te zetten iets eene tweede maal te gebruiken.*

Bier op wijn is venijn; wijn op bier is plezier.

Eieren bij petersellie gekookt barsten altijd.

Vrijen tap

(in de Groenstraat boven de deur van de oude herberg van de Handbooggilde)



Dit opschrift, heden nog bestaande, doet denken aan de *vergunning* bij onze Noorderburen nog in zwang. Het gelde hier eertijds ook de toelating van drank te verkoopen.

Den blâwen veusschoot uithangen, *vergasten; van de afwezigheid van iemand gebruik maken om zich eens aan eten en drinken wel te doen.*

Waar den brâwer leeft kan den bekker nie veul te doen hebben, *die te veel drinkt kan niet veel eten.*

Op rabot gaan, op de lappen gaan, *uit drinken gaan, de herbergen afloopen.*

Als g'in zenen neus nept speut de genevel er uit.

Hij krijgt kaken gelijk nen dons, heiligen Blaserus bidt voor ons, *aan 'nen drinker.*

Zoo vet als Bacchus op de ton, *van 't drinken.*

Iets veur op eenen tand t'eten, *iets lekkers, iets fijn in kleine hoeveelheid; wordt ook figuurlijk gezegd.*

Iets naar zenen tand, *iets dat smaakt.*

Ne wolventand, *gulzigheid of gretigheid.*

Eten met lange tanden, *zonder smaak of zeer langzaam, tegen goesting.*

Iets voor zenen wolventand, *voor ne gulzigaard,*

Nen hollen tand hebben, *gulzig zijn.*

Iets van achter den boterpot, *uitgezocht, bijzonder lekkers of smakelijk.*

't Is van paters veutje, *lekkers.*

Een avouske, *om op de gezondheid te drinken.*

Aan iemand bescheed doen, *op iemand zijne gezondheid drinken.*

't Gaat er in gelijk klokspijs
't Gaat er in gelijk d'avokaten in d'hel } *smakelijken eetlust.*

't Gaat er in onder de neus en boven de kin, *smakelijk eten of drinken.*

Omleggen, *dik worden door eten, drinken of gerustheid van geest.*

Er is nie meer, ge kunt uwen buik overeen speten met 'n knopspel, *wanneer eene spijs op is.*

Hij is geestelijk verheugd,
Hij heeft een stuk in zenen kraag,
Hij is in den wijngaard des heeren
Hij heeft een stuk in zen botten
Hij heeft een krolleken aan,
Hij is door zenen neus geboord, } *weinig bedronken.*

Hij zeilt gelijk een oorlogschip,
Hij heeft te diep in 't glas gezien,
Hij heeft tegen den toren geloopen,
Hij heeft den reus gezien,
Hij heeft een ster in zen g...
Hij is zoo zat als 'n kanon,
De straten zen hem te smal. } *bedronken zijn.*

In de kriekentijd is het bier slecht.

Huishoudelijke zaken

Op ne versche kerf beginnen (koopen, enz.)

Kerfstokken zijn bewijsmiddelen waarvan de kleinhandel vroeger (op enkele plaats en nu nog) gebruik maakte voor personen die niet konden lezen of schrijven, tot het constateren van leverantiën. Zij bestaan in twee bij elkander behoorende, vroeger vereenigde en thans door kloving gescheiden houtjes, waarvan een leverancier het eene en de andere partij het andere onder zich houdt, en die bij elke levering bijeengebracht worden, om met een mes daarin, tot aanduiding der leverantiën, kerven te maken, wier overeenstemming een waarborg voor haar juistheid opleveren. Zij hebben bewijskracht in rechten en verdienen daar volle geloof onder deze beide voorwaarden : 1° dat partijen *gewoon* zijn de leverantiën, welke zij in het klein doen, op dusdanige manier te bewijzen, en 2° dat zij met *hun dubbel* overeenstemmen (1).

Op de plek koopen. *afhalen, enz., zonder geld.*
Ievers in 't krijt staan, *schuld hebben.*

Bescheten profijt.,
Zoecken waar 't nie verloren is } *misplaatst of nutteloos*
Ne solfersteek in vieren en 'n glas bier in eenen keer uit, } *profijt.*

De gierigheid bedriegt de wijsheid, *overdreven spaarzaamheid.*

Hij zou ne cent in twee bijten,
Als hij ne cent uitgeeft is hij blauw genepen } *gierigaard.*
Als hij 'n stuk geld uitgeeft staat er de prent van zenen duim in, }

Zen centen zen nie blauw genepen, *verkwister.*

(1) Winkler Prins, *Geïllustreerde Encyclopædie* (In de verzameling van M. Frans De Blauw bevindt zich de kerf van het Beenhouwersambacht, 1835).

Hij is ver van 't mes, *bijna uitgegeven; verkwister.*

Hij smijt het geld langs deuren en vensters, *id.*

Hij zal 't er wel door krijgen, *id.*

Hij bezit eenige bunderen maneschijn, *geene vaste goederen.*

Vele kleintjes maken 'n groot, vele haren maken 'nen borstel, *spaarzaamheid brengt tot welstand.*

Boter bij de vis, *met gereed geld betalen.*

Betalen met potscherven, *geen geld bezitten om iets te betalen.*

Zedebegrippen

Men ziet wel 't einde van zenen vinger, maar niet 't einde van zen leven.

Tusschen de hoop en de vrees wordt ne mensch zalig.

Kermis is een nat g... weerd, *zich niet bekommeren om tegenslag wanneer men genot najaagt.*

Men hangt dat niet aan 'n andermans neus, *zijne eigen zaken niet aan een ander vertrouwen.*

Vóór gedaan is nageleerd.

Dat zit op ne stoel, *dat is waar.*

Men weet niet hoe een dubbeltje rollen kan, *'t is moeilijk iets te voorzien.*

Het geld dat stom is maakt recht wat krom is.

Als de kinderen geld hebben heeft de kremer neering.

Wat doet het dat de koei veel melk geeft als z'altijd den eemer omjakt, *wordt gezegd van iemand die maar verkwist al wat hem toegestoken wordt.*

Men mag zich niet uitkleêren veur dat men slapen gaat, *zijn goed niet uitdeelen vooraleer men sterft.*

Het hemd is nader dan den rok. Eerst oomke en dan zijn kinderen, *niet te vrijgevig zijn voor anderen; eerst voor zichzelven zorgen.*

Uit ne zatte mond weet men ne nuchtere grond.

Men kan een kei het vel niet afdoen,
Waar niets is verliest de keizer zen recht, } *gebrek aan haaf en goed.*

Al te haastig vangt niet.

Haastigen spoed zelden goed.

't Zijn goei geesten die weêr komen, *wanneer iemand eene tweede maal op dezelfde plaats terug komt.*

Aanzien doet gedenken.

't Is kluchtig te sch.... en 't op een ander te wijten, *onbeschaamdheid.*

Kwâ kruid vergaat niet.

Veel te goed is half zot.

Ge kent geen weerd of ge moet er meê zitten aan den heerd, *men kent niemand of men moet er mede omgaan.*

Die bij den hond slaapt krijgt zijn vloeiën, *met wien men verkeerd wordt men vereerd.*

Een gegeven peerd mag men in zijn bakkes nie zien, *niet te nauw zien wanneer men iets tot geschenk krijgt.*

Str... van nieuwen heêring is te Mechelen verschen vis, *zich in iets illusie maken.* (Men zie hiervoren blad. 76).

Nooit zandeken verheven op zen landeken, *men wordt nooit gewaardeerd in zijn eigen land.*

De vogelen die te vroeg zingen worden van de katten geëten, *te vroeg ontvoogden is gevaarlijk; vroeg plezier is laat verdriet.*

Te vroeg in de weide, *te jong in de wereld.*

Beter nen dief aan de klink dan 'n luistervink.

Bitter in den mond, maakt het hert gezond, *eene berisping is niet aangenaam maar spoort aan om zich te beteren.*

Hoovaardij lijdt pijn.

Vrûg in de wei is vrûg vet,
De morgenstond heeft goud in den mond. } *neerstigheid.*

Moeten is dwang en prijzen is kindergezang, *aan iemand die iets aan een ander wilt opdringen.*

Eens gestolen is altijd dief.

Eens wel is altijd geen ermoei.

Wie leeft er van 't verlies? *ne spellemaker* (Mechelen was eertijds een midden voor speldenmakerij; deze nijverheid is uitgestorven).

Ieder 't zijn dan heeft de kwade niets.

Beter ne verloren loop, als ne slechte koop.

Komerschap zonder verstand is schâ voor d'hand.

Affaire gaat veur smeren,
K.... gaat veur bakken, al was den oven heet. } *het nuttige gaat vóór alles.*

Men kan nie luien en met de processie gaan, *alles moet op tijd gebeuren.*

Beter een luis in de soep als geen vet, *beter iets dan niets.*

Rijmen en dichten zonder zen g... op te lichten.

Hoe dichter bij Romen hoe slechter kristenen.

Lang en smal dat gaat nogal, kort en dik is geene schik.

De gierigheid bedriegt de wijsheid.

Als m'in weelde is, heeft men vrienden; als 't kwalijk gaat, zijn er geene te vinden.

Vijgen na Paschen zen vruchten naar hunnen tijd.

't Kind moet ne naam hebben, *rede zoeken.*

Als de klaveren uit 't veld zijn, *nooit.*

Als den haver achter 't peerd loopt is 't tijd dat hij geëten wordt, *bij tijd iets verrichten.*

Men moet het ijzer smeden terwijl het warm is, *id.*

D'uur is veur de zotten gemaakt, *aan iemand die naar de uur vraagt en deze antwoord :* maar de wijzen hebben hunnen tijd.

De uren zen voor de post gemaakt en we zen aan de klok geen duit schuldig, *werd gezegd wanneer men ievers te lang of te laat zitten bleef, en men er geen komaf van maakte om aan te gaan.*

Men wordt nie bekeuzeld als deur ne vuilen pot, *die van een ander kwaad zegt deugt gewoonlijk zelf niet.*

Welkom hier wanneer gaat g'aan, *in petto gezegd bij een ontijdig bezoek.*

Ros bloed zelden goed.

Men leert nie als met schâ of met schand.

Gekrold haar, gekrolde zinnen.

Geen rozen zonder doornen.

Men kan 'nen oûwen aap geen bakkesen leeren maken.

Tegen geweld is geen recht.

Vriendschap en liefde langs éénen kant, duurt nie lang.

Al lachende zegt de zot zen meening.

Ne kwâ pennink is overal bekend.

Na ne vergeerder ne verteerder.

Ne spaarder heeft iets, ne verkwister heeft niets.

De klager heeft geen nood, geeft ne stoeffer een stuk brood.

Duren is een schoone stad, maar blijven duren is nog schooner, *wordt gezegd van iets overdreven dat al ne zekeren tijd duurt, en van aard is van niet blijven te duren.*

Die zijn g... verbrand moet op de blijnen zitten, *men moet de gevolgen dragen van zijne daden.*

Stout gesproken is half gewonnen.

Mandekens zijn geen keurfkens. Mijnen doet men op de vischmerkt. } *aan iemand die maar praat van 't gene hij meende te doen.*

Naar de val gaat het al, *zich schikken naar de omstandigheden; wordt ook nog op ontmoedigende wijze gebruikt.*

Onder andere vertelde men het volgende : Grootmoeder was aan 't koekebakken beslaan, en ze vroeg aan haren kleinzoon of hij bleef om er meê van t'eten. Maar ze had 'nen drupneus en juist hing er eene lek aan. De kleine had het gezien en antwoordde : « naar de val gaat het al ». De drup die viel nu juist in de spijs. « 'k Trek er van deur », zei de kleinen.

Den eenen zen dood is den anderen zen brood.

Die op een erfdeel steunt, steunt op 'ne gebroken stok.

Woorden zijn winden, schriften verbinden.

Die den haver verdient krijgt hem niet, *die belooning verdient krijgt ze doorgaans niet.*

Zoo gaat het in de wereld,
Den eenen bescheten en den anderen bepereld, *zinspeling op het verschil van standen in de maatschappij.*

Loontje komt veur zen boontje, *de gevolgen van eene daad doen zich op.*

Op het einde van de merkt, als 't al bescheten uitkomt, *wanneer men er zich eindelijk toe besluit iets te bekennen of te doen.*

Alle scheuten zijn geen eendvogels, *alle ondernemingen lukken niet.*

Tusschen ja en neên is er ne groote strijd, *als ieder aan zijn gedacht blijft is er geen verstaan mogelijk.*

De lijkbidders en de apothekers,
Die bidden daar ook voor, d'as zeker.
En de koster en de dokter bidden daar ook voor,
En als deze vier mannen bidden voor hun brood,
Bidden er twee voor de zieken en twee voor de dood.
} *ieder bidt voor zijn dagelijks brood.*

Volksgeneeskunde, lichaamsgebreken, ziekten, vooroordeelen, bijgeloof, enz.

Voor de kwâ oogen draagt men ringen in d'ooren.

Tegen de vallende ziekte :

de man van de mol dood slagen of nijpen en hem dan de voorste pootjes afsnijden en deze vrijven in zijn bloed; dan ze kruisgewijze naaien op een doekje dat men gedurig op zich draagt. Alle jaren te vernieuwen.

Tegen kinderstuipjes :

eene jonge duif het g... plukken en dat duwen op de keel of het g... van het kind totdat de duif dood is.

De waterzuchtige wordt dikker of dunder met de nieuwe of de volle maan.

Als er iemand 's Zondags sterft, sterven er nog zeven kort achtereen in dezelfde familie.

Om de roos kunnen af te nemen laat men ne mol in zen hand sterven.

Om pijn in de keel (angine) te genezen, snijdt men eene duif open en men legt ze op de keel. Of ook nog een zakske met pieren. Als deze er droog afvallen is de ziekte over.

Om van de koorts bevrijd te zijn, drage men op zich een zakske met verkensbeesten.

Heilig sint Janneke, Geeft mij een tandeke, Geen van steen, Maar een van been.	*wanneer men een tand kwijt geraakt; men smijt hem achter den rug terwijl men een kruisken maakt.*

Wanneer bij iemand de lippen zijn uitgeloopen, zegt men dat hij of zij ne waai heeft gekust.

Eene wond likken om ze te genezen.

De kern van de nokkenoot, is nen nagel waar Ons Heer meê aan het kruis is genageld.

In godvruchtige huishoudens onderhoudt men nog de gewoonte met het mes een kruis op de platte kant van 't brood te maken dat men versch begint.

De witte plekskens op de nagelen zijn als zooveel leugens die men begaan heeft.

Ste Maria-Magdalena is nen ongelukkigen dag (22ste Juli). Bij de Kordewagenaars niet! want dan is het hunnen feestdag en dan *teren* ze.

De ezel heeft een kruis op den rug, omdat hij Ons Heer gevoerd heeft bij zijn blijde inkomst te Jerusalem.

Toovenaars lof, gezongen, zegt men, in Sint-Jans op 24 Juni.

Een wit peerd, 's morgens ontmoet bij het uitgaan, voorspelt geluk.

Ne versche peerdenstr... 's morgens voor de deur, bij het uitgaan gevonden, voorspelt ook geluk of geld.

Als de rechte hand juikt komt er geld.

Als de linker hand juikt komen er slagen.

Als uw linker oor fluit of de stoof ronkt, wordt er kwaad van u verteld.

Als het rechteroor fluit spreekt men goed van u.

Als de neus juikt komt er nieuws.

Als 't g... juikt is 't een goed boterjaar.

Zoo stijf als nen otter.

Karakterschetsen, goede en slechte hoedanigheden, toestanden, enz.

(Oppervlakkig en stil. Inschikkelijk, vreedzaam. Welvaart en welstand. Gelaten ook zwak. Onverschillig)

Hij zet er den boer met zen g... tegen, } *aan alles onverschillig zijn.*
Daar op gesch... en 't mest verkocht.

Ge moet dat wat in 't huisken doen, *inschikkelijk wezen, profijtelijk aanleggen;* men noemt *huisken* de naald van de weegschaal.

Hij slaapt (of ligt) er gelijk de muizen in 't meel, *rustig en wel*

Buiksken vol, herteken rust, *goed verzadigd en wel tevreden.*

Ruzie doet geen zeer, slagen duurt nie lang en schreeuwen is kindergezang,
't Is ne zochte gezouten,
Hij is goed in God en eet geerne vlaaien,
God schept den dag en hij gaat er door.
Hij leeft gelijk God in Frankrijk.
Leven gelijk God op den kouter.
In tijd van nood eet men keusten van pasteiën .
Den tijd nemen gelijk hij komt.
Klinkt het niet, zoo botst het toch.
Op goed valle het uit.
Gods water over Gods dijk laten loopen.

} *onverschilligheid.*

Hij maakt zich nie dik, *niet kwaad maken; zich in niets storen.*

't Niet aan zen hert laten komen, *onverschillig blijven.*

Hij zal zen oogen nog met zout (of ziltig) water wasschen, *zwak tegenover kinderen of onderhoorigen.*

Hij geeft de pijp aan Merten, *laten varen, van afzien, onverschillig worden.*

Hij speelt den boer in de klucht, *onverschillig, laten dat men van niets weet om zóó van een ander wat te vernemen.*

Ievers geene graten in vinden, *geen kwaad inzien.*

Hij veêgt er zen broek aan, *onverschillig.*

Hij kan lijden dat de zon in 't water schijnt, *verdraagzaamheid.*

Onthouden van twaalf uren tot hoog noen, *licht van onthouden.*

Lui, traag — lang verwijlen

't Is ne gooie om de dood 't halen, *weinig haastig.*

Langzamerhand gelijk de boeren wakker worden.

Tijd genoeg laat koren in 't veld.

Vuil en vies, lekker en lui en geerne frui (fraai).

Hij paleêrt ze, }
Hij hangt er wat aan, } *langdradig.*

't Pijltje met den langen steert trekken, *langdradig, langdurig.*

Werken is zalig, zei het beggijntje, maar ze deed het nie geerne.

Er is lijm of pek aan den grond, of aan den stoel, *ievers niet weg geraken.*

't Is een plekplaaster, *blijven zitten.*

Hij telt de steenen, *traag.*

Na de koffie kluintjes geven, *te laat.*

't Is ne lemmelul, *traag,*

't Gaat vooruit gelijk de rijpe gerst, *traagzaam.*

't Plafond van den Hemel witten, }
De vaart op flesschen trekken, } *lui zijn.*

Staan schilderen, *wachten, verwijlen.*

Hij is te lui dat he ziet.

Liever lui als mûg.

Lui menschen zijn gauw gezeten.

Lui zweet is gauw gereed.

Tegen den avond en tegen de noen, beginnen de luiaards wat te doen.

Hij is verdronken op ne windmeulen, *lang verwijlen, wegblijven, uitblijven.*

Onhandig, onzeker, lichtgeloovig, zorgeloos, klein, nietig, onwetend, alles in eenen slechten zin genomen.

Kortzinnig of zinneloos; teleurstelling, schade lijden.

't Is maar ne sch... in een flesch, *klein, nietig.*

't Is nen bluts tegen nen buil, }
't Is 'n ruit uit 'n glas. } *zonder belang.*

't Is 'n handsvod die er wat af doet } *klein, nietig, zonder be-*
't Sop is de koolen nie weerdt. } *lang.*

Hij is om zeep, *verloren, reddeloos.*

Veur 'nen appel en 'n ei zou z'het verkletsen, *iets voor eene nietigheid doen mislukken.*

Nen aap op 'n stoksken, }
Str... op 'n stoksken. } *zonder aanbelang.*

Loopen gelijk 'n zot kieken, gelijk 'n kieken zonder kop, *lichtzinnig.*

't Is 'ne wiche-weuze. *Wies-wa,* bijnaam van de kievit die zijnen nest hangt aan drij rieten. De wind wiegeld gestadig met den nest; van daar den bijnaam. Bij drooge zomers hangt de nest hoog; bij nen natten hangt hij leêg.

't Is 'ne wulle water, *zelfde beteekenis.*

Hij scheurt er zen broek aan, *schade door lijden.*

Van de brug in 't water vallen, *mislukken.*

Het (huis) blijft aan zen broek, *het blijft hem voor rekening;* wordt het meest gezegd bij de veiling van onroerende goederen, wanneer iemand opbod doet om er profijt uit te trekken, ne « verdierenpikker » die zich te ver waagt en zoo van iets tegen wil en dank eigenaar wordt.

Slaat over, zei meester Moll, 't is latijn, *iets niet kennen, onwetend zijn;* zinspeling op 'nen ouden Mechelsche schoolmeester, dien men nog al dikwijls met vragen in 't nauw bracht.

En de rest was in 't fransch, *het overige is verzwegen.*

Iets op den balk schrijven, eene rekening of iets dergelijks, *zeker zijn dat men niet zal vergoed worden.*

't Is gesch...
Het spel is naar de kl...
Iemand kl...
Iemand bij de grenadiers, of op stoopen trekken.
Dat is maar kl...temanswinkel.
} *teleurstelling, schade doen, enz.*

Hij heeft er blauwe schenen geloopen, *teleurstelling.*

Hij is er met rôo kaken van afgekomen, *met beschaamdheid,*

Van de hand Gods geslagen, *verslagen staan.*

Met zenen mond vol tanden staan, *niets kunnen zeggen.*

Lap schieten, bosman zijn, *teleurstelling in spel of prijskamp; onverrichter zake terugkomen.*

Hij zit in nesten, *moeilijkheden.*

Hij zit met een ei in zijn g...
Hij zit dik.
Hij zit met de poepers.
} *schrik.*

Zoo stom als een kieken, *niet slim.*

Zoo stom als ne visch, *niets zeggen.*

Zoo zwart als ne potafer *(pot en fer).*

Hij heeft str... aan zijn handen.
Hij heeft in zijn handen gesch...
} *onhandig.*

Hij heeft str... in zijn oogen, *niets bemerken.*

Hij komt van Lokeren, *hij weet van niets,* wordt ook gezegd van ne man die nen breeden hemdsband om den hals heeft.

't Is 'n hondsvot, *een zorgelooze.*

't Is 'n annekont,
't Is nen anneklaas,
} *stom, onbehendig.*

Er zijn veel sterren in de lucht en er zijn ook veel annekonten in de wereld.

Hij is zoo slim als 't peerd van Christus,
Ze schoten al met 't kanon als hij op de wereldk wam,
Hij heeft 't poeiër nie uitgevonden,
} *stom.*

't Is ne kakkeman,
't Is ne voddevent,
} *onbehendig.*

't Is een ouw doos, *oude vrouw, een weinig kindsch.*

't Is ne snul, *onnoozele man.*

't Is 'n tut, *weinig verstand, niet slim.*

Hij weet noch van toeten noch blazen, *onwetend.*

Hij heeft ne slag van den molen gekregen, *gebrek aan verstand.*

Hij heeft ne slag van den hamer gekregen, *gebrek aan verstand, zinneloos, zinspeling op den hamer van den god Thor.*

Iemand doen gelooven dat Juzeken op nen appeleer zit, *iemand iets wijs maken.*

Iemand voor den peerelaar houden.

Iemand om den tuin leiden.

Hij is door nen ezel over 'n onderdeur gesch..., *stom, gebrek aan verstand.*

Hij heeft geen haar in zen boter, *geene middelen, noch naar geest, noch naar lichaam.*

Klein garen, klein werk, *kleine middelen, niets doelmatig.*

Ne wijde steek goed gelegd, 't is een hondsvot die er wat op zegt, *zorgeloos, afgestompd werk.*

Hij zit op ne schipstoel, *onzeker, niet bestendig.*

't Is tusschen 't hangen en 't wurgen, *onzeker.*

't Geel is noch nie van achter zen ooren.
't Geel is noch nie van zen g...
Hij is nog nat achter zen ooren.
— *gebrek aan ondervinding.*

Op de vod bijten, *teleurgesteld zijn.*

Hij heeft zich laten in de kleêren steken, *laten bedriegen.*

Dat is hem onder de neus geveêgd, *teleurstelling, misloopen.*

Hij heeft ze zien vliegen, *teleurgesteld.*

Hij springt er over, *teleurstelling.*

Van zen gezicht staan, *verwonderd, teleurgesteld.*

Hij maakt 'nen bessem (of 'n roei) voor zen eigen g...
Hij slaagt zen eigen ruiten in.
Hij lapt zich in de pot.
— *zich zelven schade berokkenen.*

Hij is geschoren zonder zeep.
Hij springt bareel.
— *teleurstelling.*

Wijsheid, verstand, vast van karakter, behendig, slim, verstandhouding, eigenbewustzijn, zelfhandeling, overdrijven, waarheid.

Hij klapt gelijk nen boek met zilveren sloten, *met veel verstand.*

Twee boeren kennen 'n musch en drij ne geêlaard, *goede verstandhouding.*

Geen kat in 'ne zak koopen, *uit zijn oogen zien, zich niet laten bedriegen.*

Hij is oud en groot genoeg om te weten wat hij doen en laten moet, *wordt van iemand gezegd die ten slotte naar geen goeden raad meer wil luisteren.*

Hij heeft er de zekerheid van aan zen hemslip hangen, *spottender wijze gezegd van iemand die iets staande houdt.*

Voet bij stek houden, *aanhouden.*

Hij is zoo stom niet als dat zen mutsken staat.

Maakt dat aan de ganzen wijs
Hij laat zich geene blauwe bloemkens op de mouw speten } *niet lichtgeloovig,*
Hij laat zich geene beêlekens op de mouw speten

Hij doet er nen bol bij, *overdrijven.*

Hij heeft er een handje van weg, *behendig.*

Hij heeft letteren geëeten, *verstandig.*

Hij heeft veussestjêrten geëeten
Hij heeft ze geëeten
Hij heeft er binnen met stjêrten } *slim.*
Hij heeft er binnen

Hij zit met slenders, *slim, in slechten zin.*

Daar steekt kruim in, *duurzaam, verstandig.*

'k Heb 't in 't snuitje, *iets voorzien.*

Alleen stelen en alleen hangen.

't Lag in mijn leê, *voorgevoel.*

Hij peist dat hij 'nen haas afgeschoten heeft, *dat hij iets slim verricht of gezegd heeft.*

Hij is fijn van haar, *slim uitgeslapen.*

Dat veêgt den boom
Dat veêgt zijn g... zonder papier } *ontegensprekelijke waarheid.*

Iemand den baard afdoen,
Iemand dicht nemen, } *slimmer dan een ander.*

Zen schaapkens staan in 't droog, *welstand.*

Op zen korenten leven, *zonder iets te doen.*

Iemand de moien of de weurmen uit de neus halen, *weetgierig.*

't Is ne vos,
Laat hem maar los, } *slim.*

Een mes hebben dat langs twee kanten snijdt, *verschillige winstgevende beroepen.*

Meenen dat men de vogel heeft afgeschoten, *dat men iets slims begaan heeft.*

Meenen dat men de vogel bij de kop heeft, *dat men slim gehandeld heeft.*

Hij is op alle merkten thuis
Hij is van alle merkten weêrgekomen,
Gekend zijn gelijk ne slechte penning. } *slim, behendig.*
Hij is uitgeslapen,
Hij is uitgesmoord,

'k Ben er vijftien voorbij,
'k Ben van gisteren niet geboren,
'k Ben onder geen hin gebroeid,
Ze zullen hem geen ooren aannoeien of aanknoopen. } *niet bedrogen worden.*
Hij is doortrokken gelijk ne smoutpot.
Hij zal zich geene appelen voor citroenen laten verkoopen.

Hij zal den kaas van zen brood niet laten eten.

Hij zal hem nog den baard afdoen, *hij zal een ander te slim zijn.*

Hij heeft haar op zen tanden, *krachtdadig.*

Ze zal met geen koû hand aan heur g... laten komen, *zelfverdediging.*

Hij is op zen tong nie gevallen, *welsprekend.*

't Is gedaan met kalotten hij draagt zen haar zelf, *bekwaam om te handelen zonder hulp van een ander.*

Hij vliegt met zen eigen vleugelen.

Bedriegen, in 't nauw zitten, liegen, versleten zijn, afwijzen, verantwoordelijkheid.

Hij zit in zen klein schoentjes, *in 't nauw zitten.*

Hij staat met zenen mond vol tanden, *niet weten wat zeggen.*

Zeep aan den buik strijken, *afwijzen.*

Iemand in de kleêren steken, *bedriegen.*

Met de nevelkar opsteken, *er van door trekken met haaf en goed en zijne schulden in pand laten.*

Lupt naar de maan,
Lupt naar den bliksem,
Lupt naar de weerlicht, } *afwijzen.*
Lupt naar den duevel,

'n Bot bescheed krijgen, *afgewezen worden.*

Hij is van den tand,
Hij heeft zenen tijd gehad gelijk de suikerpeêkens,
't Is leelijk, zei den uil, en hij bezag zen jong,
} *versleten, verouderd.*

Aaneen hangen met haken en oogen, *gedoken, onrechtzinnig.*

Antoon paleêren en Frederik kl..., *iemand te naar komen zonder er schijn van te hebben.*

Hij schiet met spek, *liegen.*

Appels voor citroenen verkoopen, *bedriegen.*

't Is gebeurd in 't land dat wegwaait, *leugenen vertellen.*

Iedere kremer staat veur zen berd, *ieder is verantwoordelijk voor zijne daden.*

Iemand de prang op de neus zetten, *dwingen.*

Blauwe bloemkens verkoopen,
Iemand ooren aannaaien of aanknoopen.,
} *liegen.*

Hij begint zen pluimen te verliezen, *oud worden.*

Hij heeft lange vingeren, *stelen.*

Aaneen hangen gelijk gekapt strooi, *iets ongerijmd vertellen, dat niet al te waar is.*

Van den os op den ezel vallen, *in 't gesprek van 't eene op 't andere onderwerp vallen.*

Met dubbel krijt schrijven, *bedriegen.*

Ievers met de deur in d'hand ontvangen worden,
Iemand buiten zwieren,
Gij kunt gestolen worden,
Iemand het g... van den timmerman wijzen,
} *afwijzen of afgewezen worden.*

Iemand bedriegen dat zen oogen loopen of *met open oogen, terwijl hij er bij staat.*

Iemand op stoopen trekken — voor den tuin houden, *belachelijk maken.*

Ne kemel schieten, *misdoen.*

Lap schieten, *in iets mislukken;* in echten zin : *in de blinden schieten van eene schuttersinrichting, naast den doel schieten.*

Iets op z'n hand laten loopen, *stelen.*

Hij zal den bot schudden, *verantwoordelijk zijn, slecht wedervaren.*

Hij is in den aap gelogeert, Hij zal van een kaal reis komen, Hij zal er kaal van af komen,	*slecht wedervaren.*

Hij is in 't g... genepen, *in 't nauw zitten.*
Hij zit er meê in 't g..., *bekommerd.*
Hij zit met de poepers, *id.*

Overdrijven, grootspreken, praatziek, enz.

Razen gelijk 'n blaas met boketten, *eene boket was een gebakken steenen ronden bol zonder glasuur, bijzonderlijk gebezigd om met eene mik te schieten.*

't Is eene raasboket.

's Avonds zijn 't groote mannen en 's morgens klappen ze gelijk nen annen, *grootsprekers.*

Zijn bakkes rijdt per koets, *klapziek.*

Stoeffen en in zen broek sch..., *grootspreker.*

Hij is van den spanaard (spanader) gesneden, *zie bl. 32.*

Hij is op zen tong niet gevallen, *rap van tong, klapachtig.*

Daar koopt men de wereld nie veur ...*met grootsprekerij.*

Iets aan 't klokzeel hangen, of uitbellen, *aan iedereen vertellen.*

Vodden uitkramen, *iets vertellen dat niets beteekent;* onder het volk wordt het woord *vodden* gebruikt voor de maandregelen.

Een kloksken hooren luiden en nie weten waar de klepel hangt, *van iets klappen zonder kennis van zaken.*

Redeneeren gelijk 'n kerstekind, *zonder verstand.*

Er maar boven op klappen.

Er henen slagen gelijk nen blinde naar 'n ei.

Hoeveerdig, verwaand, koppig, lastig, stijfhoofdig, geluksvogel, enz.

Hij meent dat keizer Karel'skat zen nicht is, Al is 't al besch... is er noch niks vuil gemaakt, Veel gescheêr en luttel wol,	*veel pretentie.*

Het zoû al moeten geschoteld zijn,
Men zoû 't hem op 'n schoteltje moeten t'huis brengen, } *het zoude geene moeite moeten kosten.*

Hij wilt verder gapen als zijn mond wijd is,
Hij wilt hooger k...kk... als zijn g... staat,
Hij wilt loopen eer hij kan gaan,
Hij wilt den wagen voor de peerden spannen,
Hij wilt met zen handen aan de lucht komen. } *verwaand.*

Vieze mannen hebben vieze baarden, en vieze kleermakers naaien met vies garen,
Vieze mannen komt men overal tegen : in den winter op 't ijs en in den zomer op 'nen kriekenboom, } *lastige menschen,*

Ieder leeft met zenen zot.

Als hij iets in zene kop heeft, heeft hij 't niet in zen g..., *koppig.*

't Deugt hier niet of te Gheel, *overal slecht.*

Uit een anders leêr riemen snijen, *zich tooien met de verdiensten van een ander.*

Hoe grooter geest, hoe grooter beest.

't Is gelijk 't dweerswijf van Muyzen. Hoe was da wijf dan? Wel ze verdronk in de Deel en ze dreêf tegen stroom op,
Geen eene man op 't land, of hij heeft ne wolventand. Staat hij niet in zijnen mond, dan staat hij zeker in zijn k... } *koppig.*

't Is ne grûne,
't Is ne peesewever,
't Is ne zeevereêr,
't Is ne hertfretter, } *lastig en vies.*

Daar is hij nie veur in de wieg gelegd,
Hij hangt de jan uit,
Hij stinkt zeven uren boven de wind,
't Is 'n groote lanteern met 'n klein lichtje,
Veel ambras en weinig in de kas,
Leêge vaten klinken het meest,
Als niet komt tot iet, kent iet zenzelven niet, } *boeveerdig.*

't Is ne flierefluiter,
't Is ne stinker,
't Is ne kale menheer,
't Is 'n flaas,
't Is 'n flauw beês, } *stoeffer.*

Hij is goed veur in een glazen kasken te zetten, *teer, niet te raken, verwaand.*

't Is naar Mechelsche zin, 'n groot pak met weinig in, *groot of zwaar in schijn.*

Hij is rap op zijnen teen getrapt, *zeer gevoelig in nadeeligen zin.*

Nog veur geen vijffranken, }
Nog veur geene hesp, } *niet willen.*

't Is 'n kraam, 't Is ne leelijken rakker, 't Is ne sloeber, *slecht van gedrag.*

't Is 'nen rakker, }
't Is 'ne schobejak, } *nietdeugd.*

't Is 'nen ravotter, *verkwister, bijzonderlijk weinig spaarzaam op kleederen.*

Trekt 'n haar uit zen g... en 't zal nog klinken, }
Als hij in zen hand sch... is 't nog 'n wafel, } *overmaat van geluk.*

Hij is met zen g... in de boter gevallen, }
Hij is met den helm geboren, }
Hij rolt door de wereld, } *alle voordeel hebben.*

Bekijven, ruzie, geschil, rumoer, slechte verstandhouding, slagen, rekening vragen.

Nen hond zal er geen brood van willen, *om van eene hevige ruzie of uitschelding te spreken.*

't Is ruzie in 't ambacht, *gekijf ondereen.*

'n Leven maken gelijk in 't laatste oordeel, *groot rumoer.*

Ze verstaan malkanderen gelijk kat en hond, }
Ze zouden elkaâr in 't haar vliegen, }
Ze zouden malkanderen van liefde 't hert in stampen, } *vijandschap.*

Hij zal er gestaan hebben met zen zweetvoeten, }
Hij zal in zen h... krijgen, }
De roei zal in de pis liggen, } *ruzie krijgen.*

Iemand 'n mert geven, *slagen.*

Iemand 'n pert bakken, *iemand uit lachlust schade berokken.*

'n Eike met iemand te pellen hebben, *rekening vragen,*

Pen en ink schreeuwen, *klagen.*

Hij zal er 'n k..t (nen annen) van kweeken,
Hij zal er 'n pijp van smoren,
Hij zal er gestaan hebben, } *aardig wedervaren.*

Hij kreeg zen bakkes vol, *ruzie.*

't Zal van geen strooi zijn,
't Zal van geen klein bier zijn, } *'t zal er niet weinig stuiven.*

Vechten dat de pluimen stoven.

Vechten gelijk d'hanen.

Vechten gelijk twee honden voor 'n been.

Hij zal van 'n kaal reis komen, *met schade van af komen.*

Er met vuile voeten doorgaan, *brutale tusschenkomst door de omstandigheden genoodzaakt.*

Foert, *weg.*

Trek op
Rijdt op } *gaat aan.*

Iemand door de mand trekken, *voor den zot houden.*

Hij heeft zenen kassaart gekregen,
Hij is met geêl papieren van den trap gekomen, } *teleurgesteld.*

't Zal 'n harde noot om kraken zijn, *met veel moeilijkheid gepaard.*

Hij heeft t'er moeten hooren,
Hij kreeg 't op zen brood,
En dat in uwe café!
Hij kreeg 't op zen nuchter maag, } *verwijt.*

Het zal er stinken — opzitten — stuiven — rooken, *ruzie zijn.*

Malkander in 't haar zitten, *ruzie maken.*

Hij heeft in zen rapen gesch..., *hij heeft zich ne vijand gemaakt.*

Hij krijgt op zen broek, *ruzie.*

Hij krijgt troef, *slagen.*

Iemand wat meê geven — over de rek halen — zen zaligheid geven — een kolleken passen — met zenen neus in de str... duwen, met de ooren trekken — de neus tusschen twee ooren zetten — iets tusschen vier oogen zeggen, *ruzie geven.*

Iemand met 'n scheêl oog bezien, *vijandig bezien.*

Iemand 'n manneke minder maken, *dooden.*

Iemand in den neus bijten, *beschimpen, toebijten.*

Iemand van 't zelve laken 'n broek geven, *iets aan een ander doen wat deze aan u gedaan heeft.*

De kat gaat de koord op, *ruzie krijgen.*

Iemand toebijten gelijk 'nen schepershond — 'nen raastigen hond, 'n raastige kat, *bot aanspreken.*

Iemand zen boeksken uiteendoen, *zeggen wat dat hij gedaan heeft.*

Iemand naar zen conscientie tasten, *berispen, bekijven.*

Hoor en dul worden, *half zinneloos door lawvai.*

Gierigheid, matigheid, spaarzaamheid, geldgebrek.

Hij zit op z'n tesch, *gierig.*

De schappraai hangt er hoog,
De dienstboden zouden er geene maag mogen hebben,
De muizen liggen er dood vóór de schappraai, } *te kort aan voedsel.*

Waar de verkens dik loopen is de spûling dun.

Hij kan er op de vot bijten.

De gierigheid bedriegt de wijsheid.

Bescheten profijt,
Ne solverstek in vier en 'n glas bier in eene keer uit,
Het profijt in 'n hondsnest zoeken,
Zoeken waar 't nie verloren is, } *profijt zoeken in kleinigheden.*

Peizen dat 't geld op iemands rug wast, *gedurig vragen naar geld.*

't Is naar Antwerpsche zin, ne groote pot met weinig in, *schaarsch, weinig.*

't Is maar 'n Mechelsche reis,
't Is maar 'n beenhouwersreis,

Wordt gezegd wanneer men weinig of niets bekomt voor alle de moeite die men zich voor iets gegeven heeft. Het eerste wordt het meest gebruikt wanneer men uit stad gegaan is om eene erfenis te deelen, en dat de bekomene paart de moeite niet waard was dat men zich verplaatste. Het tweede zinspeelt op de beenhouwers, die naar den

buiten gaan beesten koopen, en soms zooveel als onverrichter zake terug komen.

Er liggen papieren balken, *een huis is belast.*

't Is 'nen êtenteller, *gierigaard.*

Onstandvastig, onzeker, twijfelachtig, te vergeefs.

Als g'het mê krijt op tafel schrijft dan kan ik het met de kaken van mijn g... opnemen, *van iets onzeker zijn.*

Als Paschen op ne goeie Vrijdag valt, *zal nooit gebeuren.*

'k Wou dat ik 't zag, zé den blinde, dat mijne kinderen dansten,
't Is veêr gekomen, zé den blinde, 'n peerd onder ne preêkstoel, } *twijfelachtig.*

Daar liggen geene balken onder, *onzeker.*

Tusschen ja en neen is er ne langen strijd, daarom zal ik zwijgen, *te vergeefs tot akkoord geraken.*

Meêgaan met de wagen van Jan blijft thuis, *thuis blijven. wordt gezegd aan kinderen die altijd ouders of andere prangen om ze te vergezellen.*

Noch visch, noch vleesch, *noch 't een noch 't ander.*

Er is nog 'n ditje en 'n datje tusschen, *nog niet gansch zeker.*

't Is al boter aan de galg gesmeert,
't Is al boter tegen den balk gekletst,
Er is geene zalf aan te strijken,
't Is een plaaster op een houten been, } *vergeefsche moeite.*

Dat kunt ge aan den balk schrijven, *zal niet gebeuren.*

Gelijkenis, verstandhouding

Hij is van 't zelve sop overgoten.

't Is aarke naar 't vaarke.

Hij heeft den aard naar geen vreemden.

De pijl blijft bij den boog.

Vóór gedaan is naar geleerd.

't Wilt al muizen dat van katten komt.

Zoo d'ouwkens zongen piepen de jongen.

Ze zen op eene leest geschoeid.

Ze zen op eenen kam geschoren.

't Zen vier handen op eenen buik.

Soort zoekt soort, zê den duvel, en hij pakte de meulder bij den kop.

Elke vogel zingt zooals hij gebekt is.

Ze zien door een gat.

Ze sch... door een gat.

't Staat hem gelijk 'n tang op 'n verken, *misplaatst.*

't Is saus naar 't kommeke.

't Is koekoek eene zang, *zinspeling op de zang van dien vogel die altijd hetzelve gevolg van noten uitgalmt.*

Aan een zeel trekken, *verstandhouding.*

Onder ons, zei Bournons, en hij sloeg zijn wijf af, *ondereen afwerken, betijen, enz., zonder tusschenkomst van anderen.*

Da's niks, Betteke, 't zal onzen toer ook eens worden! *Een genaamde Buskens, 'nen gehabitueerde van koopdagen, placht dit aan zijne vrouw te zeggen, wanneer er hun wat veel onder den neus gevaagd werd. Wordt doorgaans gezegd om iemand verduldigheid aan te preken.*

Stoffelijk of zedelijk gevaar, verlies

In de keers vliegen, *zich in 't verderf storten, naar aanleiding van de vlieg of ander soortgelijk gevleugeld dier dat door het licht wordt aangetrokken en er in verbrand. Vroeger was de keers algemeen gebruikt als verlichtingsmiddel.*

Hij zal wel eens in de keers vliegen, *id.*

Hij zal er van zen pluimen bij laten, *verlies.*

Men leert niet als met schâ of met schand.

Ziekte, lichamelijke gebreken, enz.

Hij is naar 't pierenland, *dood.*

't Is maar 'n ruit uit 'n glas, *bij iemands dood, wanneer er niemand iets aan verliest.*

Er uitzien gelijk het heilig jeêr (aarde), *bleek.*

Weêr korenhert zijn, *terug gezond.*

Hij hangt de manken annen uit, *ziek of onpasselijk.*

De roei is van 't g..., *genezen zijn.*

Hij is te leelijk veur dood te doen.
Hij is te leelijk veur helpen te donderen.
Iemand de dood aanjagen, *schrik aandoen.*
Hij heeft een gezicht gelijk 'nen koekenbak — 'n elf uren lijk, *bleek zijn.*
In een natten poel is 't haast geregend,
Hij heeft nie veul op zen kar te zetten,
} *week van aard, ziekelijk.*
In de lapmand zijn, *ziek.*

Vleien, bevallen, lieveling zijn, uitverkorene, geveinsd.

Hij is er 't vingerke neust den duim,
Hij kan geen kwaad in zen oogen doen,
Bij iemand op den oven liggen,
't Is katje naar de maan,
(Men zegt algemeen dat de beste katten met de nieuw maan geboren worden)
} *lieveling.*
Hij ligt er in de bovenste schuif,
Iemand in 't g... kruipen, *vleien.*
Bij iemand zen boontjes op de wijk zetten,
Bij iemand zen sloef zetten,
Bij iemand de witte voeten spelen,
Bij iemand schoon steen spelen,
} *trachten in de goeie gratie van iemand te staan.*
Ge zoudt hem ons Heer geven zonder biechten, *geveinsd van aard.*

Vinnig, werkzaam

Het nie hebben onder de merkt, *niet zonder moeite.*
Veur vijf oorden jet voort geven, *zich haasten.*
Op den tijd dat den duvel zen ooren geschud heeft, *kortstondig.*
Hij is de gaten uit, *weggeloopen.*
't Heeft wat aan, *'t kost moeite.*
Hij loopt de beenen uit zen gat, *haastig.*
Met zeven haasten, *onmiddellijk.*

Hij geeft van de beenen — katoen. Hij is ribedebie — de plaat gepoetst — gaan vliegen — opgestoken, *haastig verdwenen.*

Hij speelt schampavie, *schamp af hier (in den zak wijzende) rooven, stelen.*

Hij heeft kwik in zen beenen, *hij kan niet stil staan.*

Men kan de wagen nie veur de peerden spannen,
Men kan nie luiden en met de processie gaan, } *niet te haastig te werk gaan.*

Hoofd over gat werken, *werken zonder omzien, zonder adem te scheppen.*

Gulzig, gretig, verkwisten. Bevallen

Boonen bij kant als 't u belieft, *niet te gulzig zijn, wat voor een ander laten.*

De weelde steekt, *misbruik maken van welstand.*

Naar iets geëloogen,
Dat steekt zen oogen uit, } *begeeren.*

't Is naar zenen tand, *bevallen.*

't Is iets voor zenen hollen tand, *gauw verkwist of verdwenen.*

Hij heeft nen hollen tand,
Hij heeft ne wolventand, } *gulzig.*

Met 't fluitje gewonnen, met 't trommeltje verteerd,
Hij laat ze bollen, of rollen, } *verkwisten.*

Naar iets zen noten op de wijk leggen, *naar iets begeren.*

Iemand in 't zak vreten, *op iemands kap of beurs leven.*

Hij zal wel zorgen dat hij er zenen oost opdoet, *ruimschoots zorgen voor zichzelven.*

Leder snijden uit een andermans vel, *gebruik maken van een andermans verdiensten.*

Met zen eigen vet gesmeerd worden, *met zijn eigen geld betaalt of vergast worden.*

Zenen buik per koets met twee peerden laten rijden,
Ievers de voeten onder tafel zetten, } *zich goed doen aan eten en drinken.*

Met een andermans centen schoon weêr spelen.

Tegenslag

Hij rolt den berg af, *ten onder gaan.*
Veel zwarten sneeuw zien vliegen, *veel tegenslag.*
't Zal niet heutten, *niet lukken, niets gekort.*

Allerlei

Iemand kennen van haar noch pluim.
Zoo dun als pompwater.
Zoo oud als de straat.
Zoo arm als 'n luis.
Zoo arm als Job.
Zoo dood als ne pier.
Zoo nat als mest.
Zoo zot als 'n musch,
Zoo hard als sinte Niklaas zen knie.
Zoo klaar als twee druppelen water.
Zoo vrij als 'n luis op ne kam, *onafhankelijk.*
Zoo bloot als ne pier, }
Nen blooten flikker, } *naakt.*
Zoo stijf als nen otter,
Is 't kruintje geschoren, dan is 't wijntje geboren.

Als de pastoors ophouden van vragen en wij van klagen, dan vergaat de wereld.

Ge kunt zien aan 't strooisel welke processie uitgaat, *aan de gevolgen kent men de oorzaak.* (Zie hiervoren blad. 80).

Zien wat dat er geslagen is, *overtuigd zijn, bewust zijn.*

Zwijgen gelijk 'n graf.

Dat ziet ge van hier! *denkt ge daar aan!*

Als hij u beslecht of als hij u slecht, *als hij uw karakter had.*

't Is gelijk boter, *malsch.*

't Is gelijk klokspijs, *goed, deugdelijk.*

'k Zien er geen g... deur, *onoplosbaar, zonder uitkomst.*

'k Zal er een spel voor speten, *beletten.*

Achteruit gaan gelijk de zeeldraaiers.

Half acht is d'uur daar ik naar wacht, zei het beggijntje, en ze liep het hof af.

Er zijn latten aan 't huis :

Geheimhouding, niets te weten. Vroeger jaren, ten tijde van de pest, en wanneer er iemand van de ziekte stierf, gingen de Cellebroeders en de Zwerte zusters het besmette huis kuisschen en reinigen. Deze personen moesten dan natuurlijk buiten het klooster blijven. Wanneer het huis gereinigd was, werden er op de ingangen latten geslagen, soms kruisgewijze over de deur, om den ingang te beletten en tevens de voorbijgangers te waarschuwen om die plaats te vermijden. Van daar ook, of ten minste met hetzelfde inzicht, laat men een houten kruis, gevormd door twee overeengeslagen ruwe latten, aan eene koord en van 't dak van t'huis neêr hangen, wanneer men daarop aan 't werken is; of aan stellingen geplaatst vóór in opbouwzijnde huizen, enz., dit alles om die plaatsen als gevaarlijk aan den wandelaar aan te duiden. Die uitdrukking wordt dan gebezigd wanneer men beteekenen wil dat men te vergeefs over het eene of het ander van iemand kan inlichtingen bekomen.

Nu komt het er uit hoe dat Jan aan zen dood gekomen is, *eindelijk iets vernemen.*

Iemand voor den aap houden, *belachelijk maken.*

De aap komt uit de mouw, *zich toonen gelijk men bestaat.*

Hij slaagt er henen gelijk nen blinde naar 'n ei, *iets door omwegen trachten te vernemen (naar aanleiding van het kinderspel van dien naam).*

't Verken is deur de neus geboord, *op voorhand verwittigd.*

Den hond heeft gemoeft, *ne sch... gelaten.*

Naar Portugal gaan, *naar 't g... gaan.*

Lang gedacht, nooit verwacht; lang gezwegen, toch verkregen, *voldoening bekomen.*

Beter in de wijde wereld als in nen hollen buik, *gezegd van ne sch....*

Waar ne Waal sch... groeit geen gras.

Nog een die heur moeiër besch..... heeft, *al spottend gezegd aan eene aankomende.*

'ne Vuile kooper

Zoo noemde men te Mechelen de kooper van onroerend goed en die het niet betalen kon. Men zegt heden ook : *het is hem aan zen been* of *aan zen broek gebleven.* Het goed wordt dan opnieuw geveild, en zoo het dan aan lageren prijs verkocht wordt, moet hij het verschil betalen.

Dit gebeurde dikwijls tijdens de Fransche omwenteling, bij het verkoopen der kloostergoederen, die dan opnieuw voorgesteld werden : pour *folles enchères.*

Ne strooie vent,
Ne verdierenpikker. } *in verkoopingen het aanbod opjagen zonder inzicht van te willen koopen, en alleen om het verschil in geld op te strijken. Sinds eenigen tijd is het verdieren zetten met dusdanig gevolg te Mechelen afgeschaft.*

'n Huis koopen met den sleutel op de deur, *waar niets in ontbreekt.*

Als 't ievers brand, zijn er drij soorten van menschen : gapers, helpers en dieven.

Hij zou Christus van 't kruis bidden,
Ne lijkbidder,
Ne pileerbijter, } *veel in de kerk tehuis.*

Heilige vaten met verdoemde reêpen, *kwezel of kwezelaar.*

Als 't spek af is, hangt de visch, *zinspeling op den vasten.*

Bloknobelen, *klein volk, gepeupel.*

't Is maar pinnekendun, *het is er maar arm,*

't Zen bloemen zonder reuk, *schoon in d'oog.*

Komt maar binnen, mijnheer Peeters, *van zijnen toestand of rang misbruik maken om stoffelijke voordeelen te genieten. Zinspeling op een openbaar ambtenaar onder de Fransche overheersching die zich schaamteloos aangeslagen voorwerpen toeeigende.*

Lupt naar den drijpikkel, *verwensching.*

D'harmonie van Lier is daar, *eene kudde schapen.*

Ne pillekensdraaier, *apotheker.*

Het veuntje naar de wind draaien, *zich gedragen volgens de omstandigheden.*

Een slot op den mond hebben, *stilzwijgen.*

Gekleed gelijk eene van de gul, *de spraak ging eertijds dat degenen welke het eerst aan de kerkdeur kwamen om de guldemis te hooren ne gulde kregen. Het waren gewoonlijk geene welhebbende of goedgekleede die dit trachten te bekomen; van daar het zegwoord.*

Die van de gul zen daar, *bedelaars.*

Zij is gekleed gelijk madame van 't rad, *de fortuin op 't rad van avonturen, die daar weinig gekleed op voorkomt.*

Op zene vrijdag gaan, *bedelen; de Vrijdag is daarvoor gesteld te Mechelen.*

De nagel op de kop slaan, *de waarheid raden.*

Iemand den pennink jonnen, *zijn brood laten verdienen.*

't Rolt op wieltjes, *gemakkelijk aan.*

Uit de lucht vallen, *van niets weten.*

't Staat op zen pooten, *in regel.*

Hij heeft zijn processiejas aan, *goed gekleed.*

'n Kat in den donker vangen, *iets doen zonder dat iemand het ziet.*

'n Kat in den zak koopen, *iets doen zonder goed te weten wat men doet.*

Veur iemand deur 'n vier loopen, *zich voor iemand ten beste geven.*

Met de kiekens slapen gaan, *vroeg.*

Nen uil vangen, 'n uiltje vangen, *slapen.*

Zwijg luizeknikker! *man van niets!*

Iemand in de doos steken — buiten Koeipoort zetten — naar het pensionnaat — naar zen buitengoed zenden, *gevangen zetten.*

Loopen met God en klein Machieltje, *met iedereen omgaan.*

In zijn leêr schieten, *betalen.*

't Zet geen bloed, *gaat niet vooruit.*

Ziedaar dan wat het ons gelukt is, betreffende Mechelsche gebruiken, spreek- en zegwoorden te verzamelen en aan te teekenen.

Het grootste gedeelte daarvan vraagt geen verderen uitleg daar het figuurlijke genoegzaam door zich zelven spreekt. In het andere komt het niet zelden vóór dat de aangehaalde vergelijkenis niets zegt, en alleen ingeroepen wordt omdat het te gebruiken woord op het

andere rijmt. Eindelijk zijn er uitdrukkingen, weinig in getal, die misschien zouden winnen aan eene min of meer ontwikkelde verklaring.

Voorzeker zou er eene vergelijkende studie kunnen gedaan worden, met elders gelijksoortige bestaande uitdrukkingen. Wij zelven, of misschien beter anderen, zullen daar wel eens de gelegenheid toe vinden, of zich eens geneigd gevoelen, van deze opname gebruik te maken, om de ntamelijk rijken inhoud ervan te benuttigen, te bewerken en te kneden tot een meer filosophisch geheel.

Bijlagen

Kapellekenskermis (zie bl. 35)

De Zondag volgende op den feestdag van O.-L.-V. Boodschap, wanneer dien feestdag niet in de Goede week valt, is het Kapellekenskermis. Desgevalle wordt deze kermis uitgesteld tot 's Zondags na Beloken Paschen.

Zoo men zich een gedacht vormen wil van het uiterlijke, het kenmerk van deze kermis, die bij het Mechelsche volk zoo in hooge gunst staat, verbeelde men zich eene felle drukte reeds van korts na den middag en wanneer het weer meê valt, wat hedendaags slechts zelden het geval is, wandelaars met hoopen, gansche huisgezinnen, ouders en kinderen, en jonge lui in meerderheid. Immers wie zou kunnen ongevoelig blijven aan de eerste schoone lentedagen? En wie neemt niet graag 'nen zonnigen dag te baat om een paar genoegelijke uren in het opkomende lentegroen door te brengen?

« Is het weêr dan met den kermis » dan krioelt het, het woord is niet misplaatst, van Neckerspoel af, van « La Bergère », voorbij « 't Nieuwhuis », « 't Slijk-

bosch », « 't Kruisken », « 't Schrans », den bareel en verder den steenweg op. In alle herbergen wordt er menige smakelijke pint Mechelschen bruinen gepakt, of in sommige of ook onder tenten ne ferme flikker afgelegd.

De keel wordt dan, meer dan noodig is, versch gehouden, doch de maag verliest er niets bij en krijgt ook haar aandeel in den kermiskost.

Kremers, doch meest vlaaienverkoopers, maken er uitstekende zaken. Niet zonder moeite wel is waar, want ze schreeuwen zich de keel uit om den wandelaar 'ne klinkende « wie speelt er meê naar de vlaaien » toe te roepen. En dan rollen de teerlingen, en de speler volgt ze met angstigen blik, wanneer hij er vijf centen op gewaagd heeft om een pakske liersche vlaaien te winnen. Gewone mechelsche vlaaien (taartjes met strepen in pastei) verkoopt men er ook, doch de eerste worden wijd uit boven de andere verkozen. Machtig veel volk stroomt er dan met Kapellekenskermis, allerbeste nering maken er herbergen 't spel en dans, en vlaaienverkoopers doch op 't laat van den dag ontstaan er bras- en vechtpartijen. Zoo kan men zich doorgaans Kapellekenskermis voorstellen en zoo ook kennen hem de Mechelaren van over jaren.

Doch daarbij bepaalt het zich niet, of beter gezegd de kermis zelf ontstond door het vieren van den feestdag en het doen eener begankenis naar een kapelleken daarvoor opgericht.

Een tweehonderdtal meters over de Vrouwvliet, maakt de steenweg 'nen grooten bocht of kromming, en dan wat verder, gekomen aan twee reusachtige en statige lindenboomen, aan « De Kroon », splitst zich de weg in twee. De kassei voert naar Sinte-Cathelijne-Waver; 'ne breeden aardweg leid naar het kapelleke van Borgersteyn, dat zijn naam ontleende aan een dicht bijgelegen thans geslopen steen, aldaar



Op de weg van 't Kapelleke
Herberg " de Kroon "

door 'nen mechelschen burger op het einde der middeleeuwen opgericht.

Het kapelleke dagteekent slechts van de achttiende eeuw (1749) en is toegewijd aan O.-L.-V. Boodschap. Misschien was daar vroeger slechts een lieve vrouwen beeldjen tegen nen boom opgehangen, en noch vroeger slechts 'nen boom of eene met boomen beplante plaats, waar deze vereerd werden omdat men ze eene genees-kracht toeschreef; want opmerkenswaardig is het daar in de ronde wel vier of vijf lieve vrouwenbeeldjes te ontmoeten.

Men gaat naar 't kapelleke om te beêwegen tegen de koorts. Het kleine gebouw, niet onaangenaam van vorm, met halfrond achtereinde waarin de koor, en een klein spits klokketorenke daar boven uitstekende, is gestaan bezijden den weg. Een smal pad tusschen eene dubbele rij hoogopgeschoten boomen voert er naartoe. De grootste toeloop is natuurlijk ter gelegenheid van den feestdag van O.-L.-V. Boodschap. Feestdag en kermis zijn dan nauw verbonden, want « daar den boog niet altijd kan gespannen staan », zoo kermist men d'een uur waar men d'andere gebeden heeft. Het gewoel echter sterft weg reeds lang voor dat men ter plaatse is. Er zijn dan, in de nabijheid, geene herbergen, dus geene gelegenheid om te drinken en er spel te maken. Zelfs de vlaaienverkoopers wagen het niet zoo verre; al het drukke en het bedrijvige lokaliseert zich op den steenweg.

Op gewone dagen staat het kapelleke daar eenzaam en verlaten. De deur is gesloten. Door eene getraliede kleine opening tuurt men naar binnen of steekt soms, de eene of de andere godvruchtige wandelaar, 'ne cent in den offerblok, die daar aan het ondergedeelte langs binnen is vastgemaakt.

Gebeurd er dan dat 'ne koortslijder, door zijne kwaal ongedurig, daarheen toevlucht nemen wil, stoot hij zich

doorgaans aan eene gesloten deur. Niet zelden dan en ten einde raad, bindt hij zijnen kousenband aan eenen der boomen, en dan kiest hij het hazenpad, « zoo rap als de blâren waaien », om, zoo gezegd wordt, de koorts af te loopen.

Vreemd schijnt het voorzeker, dat deze bijgeloovige behandeling der kwaal steeds bestaan bleef. Laat het niet veronderstellen dat daar aan boomen of gewassen eeredienst gepleegd werd, en men zich waarschijnlijk bevindt op eene bevoorrechte plaats aan vroegeren godendienst gewijd, eene plek, waar van lieverlede, christen eeredienst den voorgaanden wegcijferde.

In de wandeling wordt er gezegd : *met Kapellekens-kermis gaan de bareelen voor 't vrouwvolk open.* Het scheen ons dat die volksspreuk slechts in figuurlijken zin gebezigd werd, en dat men daardoor beteekenen wilde dat in 't vieren van dien kermis de vrouwen aan spel en dans deel namen meer als toegelaten was, in een woord te veel uitgelaten waren. Men wordt daarover beter ingelicht door Schellens, in zijne *Kronijk van Mechelen,* waarin het volgende te lezen staat :

Een oud gebruik alhier in Mechelen, April 1850

Elke stad zijne gewoontens. Alzoo plagt het van over veel jaren alhier het gebruyk te zijn dat de Juffrouwen wel opgebragt noynt buyten de stad dirven gaen wandelen alzoo dit tegen de eer was en niet gedaen wird als door het gemeyn volk, maer wel met den kermis van het Capelleken van Borgensteyn, hetgeen alsdan den halven bareel genaemd wird nogtans dat deezen nog niet en diende als voor wandelingen langst de vesten of res buyten de stad, maer met de opvolgenden Zwarte zusters kermis ging den heelen Bareel open en dan ging elk wandelen naer zijn genoegen. Deesen laesten kermis komt in April en nu dees jaer den 21 deser. Dees oud gebruik is van over eenige jaeren allengskens beginnen te verminderen en nu byna geheel opgeschorst en men hoort er byna niet meer van spreken als voor een oud spreekwoord. Ik eigen dit het meest toe aan het opkomen der eyzere weegen.



't Kapelleke van Borgersteyn

Men vestige eenen oogenblik zijne aandacht op deze drij bijzonderheden : den feestdag, de kermis en de vlaaiën, en daaromtrent een kort onderzoek doende, zal men weldra bemerken dat ze niet enkel aan Mechelen eigen zijn, maar dat ze zich op vele plaatsen, in België en elders, voordoen, en zelfs van ouds voordeden.

Wat de feestdäg betreft, deze is steeds in hoog aanzien in de H. Kerk geweest. Alhoewel hij heden slechts 'nen afgezetten heiligdäg is, was hij, vóór de Fransche omwenteling, met 'nen Zondag gelijkgesteld en als dusdanig onderhouden. Zooals doorgaans de gewoonte was bij het plechtig vieren der mysteriën van den H. Godsdienst, had er dien dag in de kerk eene vertooning van 't herinnerde feit plaats. Langs boven, uit het gewelf, liet men een kind neêrzäkken, dat den Engel Gabriël verbeelde welke aan Maria het geheim der menschwording kwam verkondigen. Te Leuven, in Sint Pieterskerk, stond een lieve vrouwenbeeld op het hoogzaal en daarachter een koorknaap (ne kriaal op zijn mechelsch) die het woord deed voor Maria wanneer deze door den Engel aangesproken en begroet werd. Beneden in de kerk stond het volk, in meerderheid kinderen, die met opengespalkte oogen het schouwspel nazagen. Vader of moeder maakte van deze gelegenheid gebruik om in den schoot der kleinen, taartjes of ander gebak te laten vallen, die dan, zoo gezegd, door den Engel Gabriël waren meêgebracht.

Nu gebeurde het wel eens dat de koord brak en het kind verongelukte. Het spel scheen dan te gevaarlijk en het werd afgeschaft tot groot spijt van de kinderen, die er altijd het best meê voeren.

Te Brugge gingen jongeling en jonge dochter, welke Maria en den Engel verbeeld hadden, langs de straten den *Ave Maria* zingend terwijl ze eene rondhaling deden. Ofwel wanneer er dien dag eene processie

plaats greep, voerde men daarachter nen geketende gevangene die den duivel voorstelde. 't Was misschien vroeger de verpersoonlijking van den Winter.

Te Aalst viert men dien dag O.-L.-V. van den Wijngaart, omdat, volgens de overlevering, bij eene overstrooming van den Dender, een lieve vrouwenbeeld op eenen wijngaardtak op het water aangedreven kwam, en de rivier terug in hare bedding trok op het oogenblik dat het beeld aan wal werd gebracht.

Te Attenbeke bij Geeraardsbergen, te Bonne-Espérance in Henegouwen, te Kortrijk, te Liedekerke, enz., wordt die feestdag onder verschillige benamingen, dus verschillig ook van oorsprong, met den grootsten luister gevierd.

Te Bergen is het 'nen heelen kermis, gekend onder den naam van « Kermesse de Messines ». Men gaat er ook beêwegen naar « N.-D. de Messines », en te dier gelegenheid is het er foor. Men verkoopt er, vooral heden, bloemknollen, speelgoed, waaronder fluitjes met water gevuld om den zang van den nachtegaal na te bootsen; meulekens van speelkaarten gemaakt; en dan ook vlaaiën of taarten die men noemt « vlans de Messines ». Is het weêr gunstig, dan gaat men wandelen naar Bertémont. Jong en oud, arm en rijk, gaat uit om te zien of gezien te worden. De herbergen zijn steeds proppensvol; dans en spel is er overal. Kortom, het is er 'nen echten Kapellekenskermis, met dees verschil dat er alles rustig afloopt, en er niet gevochten wordt zooals te Mechelen.

Bij den akkerman gaat het, dat alles wat op dien dag geplant wordt, goed komt; dat het 't geschikste oogenblik is om boomen te verplanten, te enten of te griffelen.

In Bohemen, waar de oude gebruiken eene zoo treffende overeenkomst hebben met de Belgische, speelt

de Berkeboom dien dag den grootsten rol. Het sap daarvan heeft bijzondere eigenschappen. Met zekere voorzorgen afgetapt, wordt het door 't jonge vrouwvolk gebruikt als schoonheidsmiddel of om rosse plekken van het vel weg te wrijven; andere drinken het tegen onvruchtbaarheid. Op zekere plaatsen gaan jonge lui, van beide geslachten, naar het Berkebosch. 't Mannenvolk tapt het berkesap, en 't vrouwvolk zaait krakelingen, welke men, samen in 't gras gezeten, lustig opsmult.

Daar, zoowel als hier, is de Berkeboom het zinnebeeld van een rein en zuiver gemoed, van een onberispelijk gedrag. Immers was het niet de Berketwijg die voor het raam der limburgsche meikoningin door de dorpsjeugd feestelijk geplant werd?

Moeilijk zoude het vallen alles aan te stippen wat er op dien dag aan eigenaardige gebruiken kan opgemerkt worden. Bepalen wij ons tot eenige algemeene beschouwingen.

Onbetwistbaar is het dat de 25[e] Meert van zeer oud, en ook overal is gevierd geweest. De Winter is gevloden en de Lente is daar. De natuur ontwaakt en alles wat sluimerde verheft het hoofd en herleeft. Den mensch stroomt het bloed sneller door de aderen, en doet hem snakken naar ruimte, versche en verfrisschende lucht, rijkhalzen naar ontspanning. Voor sterkgebouwde of jonge gestellen is het een tijd, eene maand vol levenslust; voor zwakke of bejaarden is die maand doorgaans gevaarlijk. *Meert zal heur meê nemen,* wordt er gezegd en ook, niet zonder reden dan, van *vóór Meert 'ne stoel te zetten* of, in andere woorden, van zich die maand, om haren wisselvalligen en soms nadeeligen invloed, gunstig te maken.

Geen wonder dus dat het jonge volk kermis viert, dat het de lente met luit en fluit verwelkomt, want deze heeft den winter overwonnen. Met aan Maria de

Menschwording te boodschappen, kondigt de Engel ook eenen verlosser aan, die de machten der duisternissen overwinnen zal. Geen wonder dan ook dat men dien feestdag met de eerste lentedagen liet samenvallen.

Is het dan niet meer dan waarschijnlijk dat, waar iets bijzonders op dien dag gevierd wordt ; waar 't godsdienstig feest, door wereldlijk vermaak of gepaard of gevolgd is, er wat onder schuilt dat zijne wortels tot in 't diepste der geschiedkundige tijden schiet, eene onbewuste herninnering aan begrippen van voorheen die voor 't Kristendom moesten wijken?

En wanneer dan, zooals te Mechelen, nog gebruiken bestaan die met godsdienst of christelijkheid niets gemeens hebben, rust dan die gissing niet op vasteren grond? (1).

Kapellekenskermis is dan geen feest alleen aan Mechelen eigen. Hij is een gedeelteijk iets van het groote Lentefeest dat zoo treffend is door zijne algemeenheid, en niet minder door de uitbundige vreugde die het overal kenmerkt.

« Mustacholen » van Mechelen

Men noemt alzoo eene lekkernij, een pasteigebak, ovaalvormig, ter groote van eene handpalm, weinig dik en rooskleurig of geelwit, fel gesuikerd. Vanouds is Mechelen vermaard voor zijne *mustacholen,* want in zeer oude rekeningen wordt er van gewag gemaakt. Ze schijnen uit Italië erkomstig. Immers, verhaald men van den H. Franciscus, dat hij, eenige dagen vóór zijne dood, naar eene zekere dame, Jacqueline de Settesoli genaamd, schrijven liet, haar verzoekende naar Portioncula te komen met het noodige om den heiligen te begraven, alsmede *suiker, amandelen* en *honing,* tot het bereiden van zekeren koek die den H. Franciscus goed gesmaakt

(1) Daar in de nabijheid vond ik ook nog busselen stroo, onder een kapelleke gelegd aan ne kruisweg, en waarvan spraak bl. 31.

had zekeren dag dat hij daarmede door die dame te Rome was vergast geweest.

Men kent dus de samenstelling van de mustacholen ; Hoe geraakten ze dan te Mechelen gekend? Doodeenvoudig misschien! Men weet, door de kronijk vanAzevedo, dat in 1232 twee discipelen van den H. Franciscus te Mechelen aanlandden, dus een zestal jaren vóór dezes dood, met hen medebrengende twee aarde kommekens, waar den Heiligen uit gedronken had. Een van die kommekens verdween, het andere werd bij de Minderbroeders bewaard tot aan de Fransche omwenteling, en alsdan in bezit gelaten van zekere Mejuffer Coninckx, waar eenige verjaagde kloosterlingen zich hadden schuil gehouden. Heden is het bewaard in de abdij van Postel. Het is dan meer dan waarschijnlijk dat het recept van de *mustacholen* in het geheugen van die eerste kloosterlingen gebleven was, en dat ze alzoo eene specialiteit in den handel brachten, waarvoor Mechelen stilaan.vermaard werd en gebleven is.



Broodje van den H. Nicolaas van Tolentinen

Het brood komt meermalen voor in kerkelijke of geestelijke zaken. De reden? misschien is wel de bijzonderste, dat het herinnert aan het brood dat van gedaante verandert door de woorden van den priester in het H. Misoffer.

Zoo wordt nog hier en daar onder de mis gewijd brood den geloovigen aangeboden.

Met den feestdag van den H. Hubertus wordt er hier, in al de kerken, brood gewijd dat de menschen nutten tegen de razernij

en dat ook aan de dieren, met hetzelfde inzicht, wordt te eten gegeven.

Eindelijk met den feestdag van den H. Nicolaas van Tolentinen deelt men in de kerk van de HH. Pieter en Paulus kleine ronde broodjes uit, waarvan hieronder een afbeeldsel gedrukt is. Deze Heilige word aanroepen tegen koorts en besmettelijke ziekten. De oorsprong van het broederschap in dezelfde kerk bestaande, is misschien wel te danken aan een Augustijnenklooster, vroeger gelegen in deze parochie, in de Augustijnenstraat. Ten ware men er eene herinnering in zoeke aan Margareta van Oostenrijk, wiens gemaal, Philibert van Savoye, eene bijzondere godsvrucht had voor dezen heiligen, uit welke rede ook zijne hoogst edele gemalin de kerk van Brou, welke de grafsteden van Philibert, Marguerite de Bourbon zijne moeder, en Margareta zijne vrouw, overschaduwde, aan den H. Nicolaas van Tolentinen, toewijden liet.

H. CONINCKX.





Table des Matières

Table des Planches

Vignettes intercalées dans le texte

DES MÊMES ÉDITEURS :

Malines Jadis & Aujourd'hui

PAR LEOPOLD GODENNE

avec Introduction Historique par le Chanoine Kempeneer

Grand in-8° de lvj-704 pages, sur papier de luxe (18 × 27 centimètres), illustré de 476 vignettes et d'un grand plan nouveau de Malines, broché, sous couverture illustrée. Ouvrage soumis à l'examen du *Conseil de perfectionnement de l'Instruction moyenne* (Ministère des Sciences et des Arts) et inscrit au Catalogue des livres à donner en prix dans les établissements d'enseignement moyen soumis au régime des lois du 1 juin 1850 et du 15 juin 1881.

Prix : **17 francs** l'exemplaire

Avis important

—

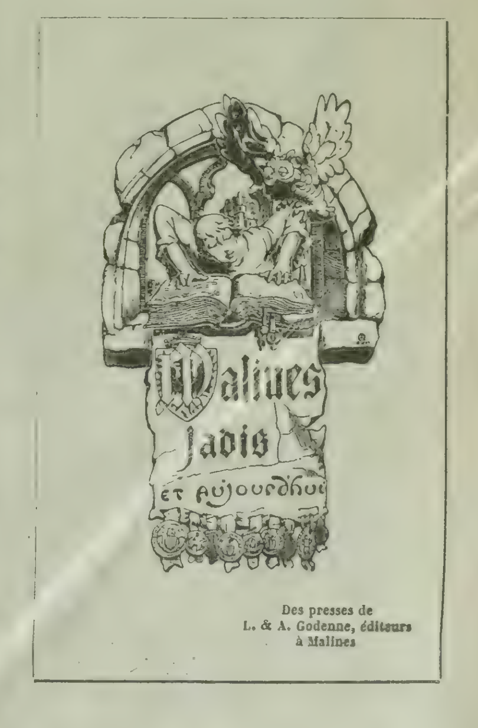
Afin que chacun puisse acquérir une œuvre aussi intéressante, aussi instructive pour nos concitoyens, l'ouvrage complet est livré de suite *en souscrivant,* contre **18 paiements** mensuels de **1 fr. 10** (frais de recouvrement compris).

—

S'adresser aux éditeurs L. & A. Godenne, à Malines.

—

Prospectus et bulletins de souscription franco sur demande.



Des presses de
L. & A. Godenne, éditeurs
à Malines

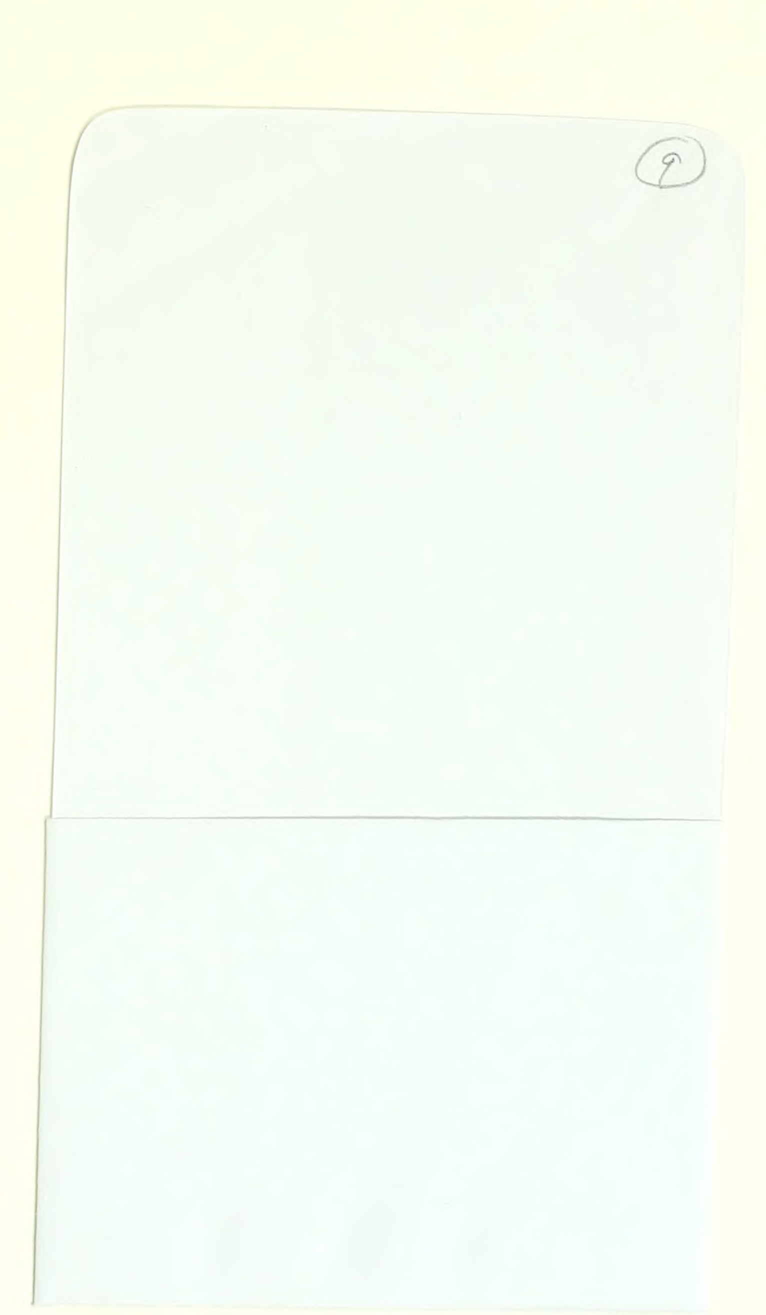
Avis important

Les *Bulletins du Cercle Archéologique* forment chaque année un volume de 400 à 500 pages, avec planches.

Les prix en sont fixés comme suit :

Tome	I (1889), épuisé.	Tome	XI (1901), 20 fr.
»	II (1891), 15 fr.	»	XII (1902), 15 fr.
»	III (1892), 20 fr.	»	XIII (1903), 20 fr.
»	IV (1893), 15 fr.	»	XIV (1904), 20 fr.
»	V (1894), épuisé.	»	XV (1905), 15 fr.
»	VI (1895) [1er fasc.], 8 fr.	»	XVI (1906), 15 fr.
»	VI (1896) [2e »], 8 fr.	»	XVII (1907), 25 fr.
»	VII (1897) [1er »], épuisé.	»	XVIII (1908), 25 fr.
»	VII (1897) [2e »], 8 fr.	»	XIX (1909), 15 fr.
»	VIII (1898), 25 fr.	»	XX (1910), 15 fr.
»	IX (1899), épuisé.	»	XXI (1911), 15 fr.
»	X (1900), épuisé.		

Ces volumes sont en vente chez les editeurs L. & A. Godenne, Grand' Place, 30, Malines.


9

